

DU MÊME AUTEUR :

*Le martyre et la gloire de l'art français*

Un vol. in-8°.

(Académie des Sciences morales et politiques. Prix Audiffred 1917)

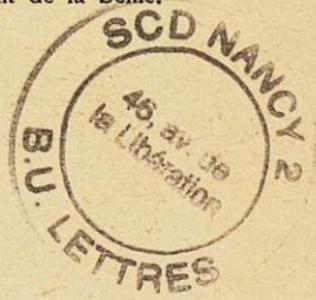
.W 5045

LÉON ROSENTHAL

# Villes et Villages français après la guerre

AMÉNAGEMENT, RESTAURATION  
EMBELLISSEMENT, EXTENSION

PRÉFACE DE LOUIS BONNIER  
Inspecteur général des Services techniques d'architecture  
et d'esthétique du département de la Seine.



PAYOT & C<sup>ie</sup>, PARIS  
106, BOULEVARD ST-GERMAIN

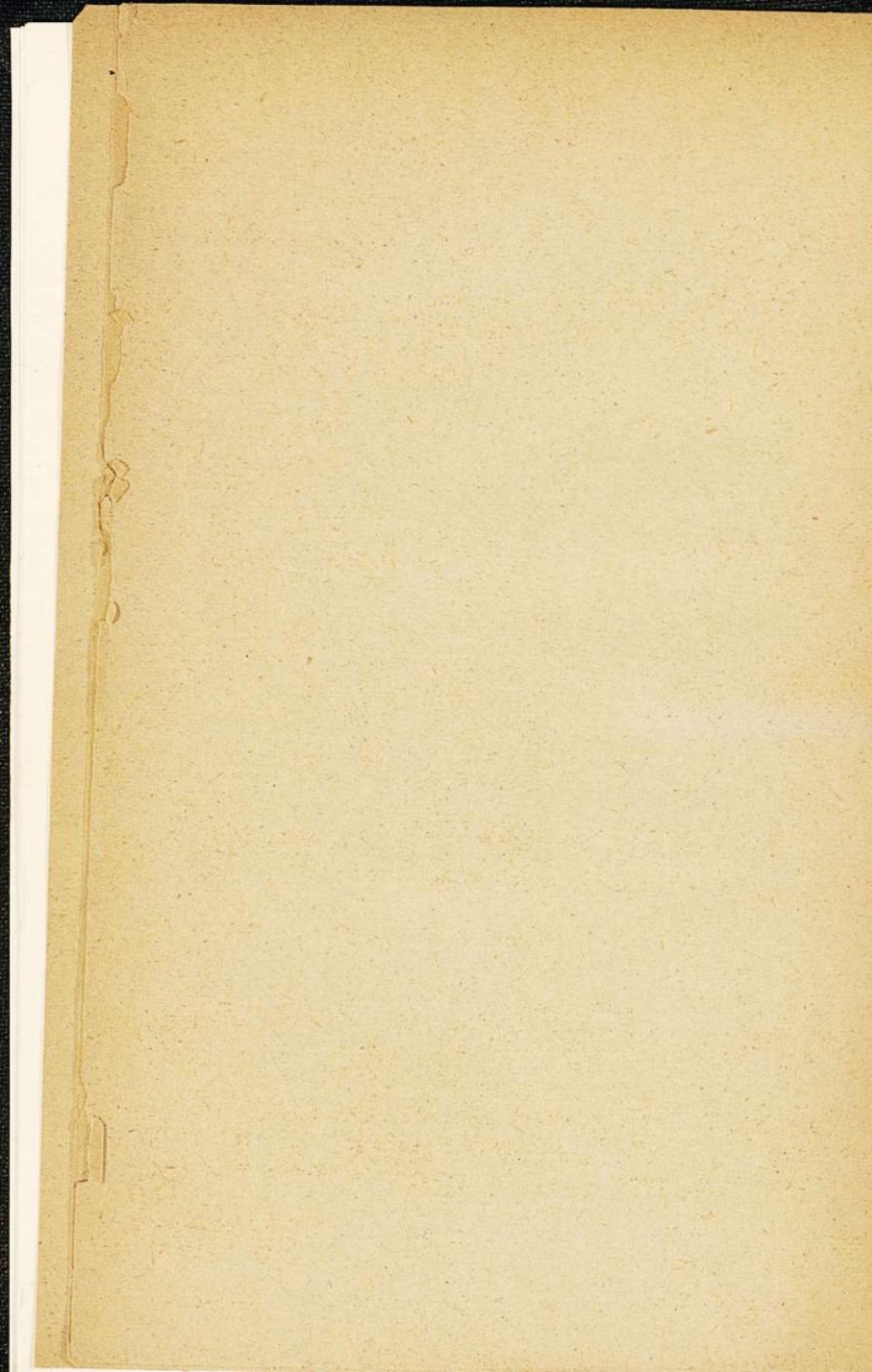
1918

Tous droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.  
*Copyright, 1918, by Payot & Cie.*

*A LA MÉMOIRE*

*DE*

ROGER MARX



## PRÉFACE

---

Quiconque serait assez aventureux pour affirmer que l'Urbanisme est une science contemporaine risquerait de se voir accablé sous un amas de documents, articles de revue, extraits d'auteurs anciens, traductions de stèles édilitaires, édits, ordonnances, lettres-patentes, démontrant que, à toutes les époques, les hommes vivant en commun ont essayé d'améliorer leurs conditions d'existence. Nous n'y contredisons point, connaissant plus ou moins les transformations des villes antiques, les nécessités de défense des cités du Moyen âge, les « embellissements » de la Renaissance, du XVII<sup>e</sup> siècle et du XVIII<sup>e</sup>, les intentions de la Convention, les projets de Napoléon.

Nous pensons pourtant que, si l'on examine de près la majeure partie de ces textes, on constatera avec nous qu'ils ont pour origine des points de vue particuliers, correspondant à des besoins de circulation, ou de défense, ou d'extension, ou d'hygiène, ou de politique, ou d'aménagement décoratif, mais non à une conception d'ensemble embrassant à la fois tout ce qui intéresse la vie matérielle et morale des nombreux habitants d'une grande cité. Jamais, avant le XIX<sup>e</sup> siècle, on n'a vraiment entrepris la création ou la transformation d'une grande ville suivant les principes généraux de cette science

naissante que d'aucuns nomment aujourd'hui, faute de mieux du nom un peu étroit d'Urbanisme. Étroit, car dans la conception de ce néologisme, la foule voit trop facilement des silhouettes d'ingénieurs ou d'architectes occupés uniquement à creuser des réseaux d'égouts ou à percer des voies nouvelles dans de vieux quartiers.

L'Urbanisme contemporain et surtout l'Urbanisme de l'avenir, ne considèrent ce plan d'une ville que comme une des résultantes du problème général et portent leurs efforts sur l'infinie variété des études qui le préparent. Ils demandent, comme on ne saurait trop le répéter : à la Géographie, les renseignements essentiels qu'apporte la nature à l'assiette des villes ; à l'Histoire, ce que fut leur passé et les raisons qui ont produit chacune de leurs transformations ; à l'Économie politique, les ressources que peut offrir la région par elle-même et ce qu'elle peut tirer de ses voisines ; à l'Hygiène, tout ce qu'exigent la santé et la vie des individus et de leurs agglomérations ; à l'Esthétique, le bien-être, le charme, la raison d'être de leur existence ; à la Philosophie, la connaissance et l'éducation des foules ; à l'Administration enfin, la sécurité et la régularité du fonctionnement général.

L'amplitude de ce programme est déjà immense quand il s'agit de créer, en Amérique ou en Australie, sur un terrain vierge, une capitale entière, ou simplement, dans un vaste domaine d'Angleterre ou d'Allemagne, une petite ville. Mais combien plus formidable encore quand le problème s'applique à une cité dont la carte est dessinée depuis des siècles et que, le mécanisme de circulation bien déterminé, les égouts construits, les gares en place, les monuments intangibles, les habitants enracinés dans leurs habitudes, l'histoire elle-même, se mettent en travers de toute transformation générale ou partielle.

Au cours des siècles, cette science indécise, procédant par tâtonnements, sans doctrine et sans méthode, ne s'est manifestée que dans de rares occasions, politiques ou sociales, particulièrement favorables à son épanouissement. Haussmann

n'eût pu réaliser son œuvre vingt ans plus tôt ni vingt ans plus tard.

De nos jours elle s'impose. Les grandes villes qui jadis mûrissaient pendant de longs siècles dévorent leurs jardins, gonflent leurs constructions, crèvent leurs enceintes, débordent dans leurs faubourgs qui se déversent dans leurs banlieues, et nos grandes capitales européennes quintuplent en cent ans leur population. Leurs besoins d'hygiène, de circulation, d'esthétique même s'exaspèrent, décuplés par les exigences de la civilisation surchauffée.

Nombreux sont, de nos jours, les gens de bonne volonté, les chercheurs de perfectionnement social qui, jusqu'ici épars sur la surface du globe, se recherchent, se groupent et s'organisent pour l'œuvre de régénération qui doit sortir de l'affreuse tourmente.

Et pourtant ces tentatives commencent à peine à éveiller l'attention de la foule qui ne comprend guère plus leurs efforts que Thiers ne comprenait Haussmann. Il a fallu les désastres immenses de la guerre mondiale, les ruines, les carnages qui bouleversent la carte politique de l'Europe et dénaturent jusqu'à son sol même, rasant les forêts, supprimant les villes, chassant les populations pour que, à la lueur des incendies, on vît toute l'importance de la tâche qui s'impose.

Ce sont ces questions d'un intérêt immédiat et indiscutable, puisqu'elles touchent par nombre de points aux plus angoissants problèmes de notre existence individuelle et nationale, que, dans un volume nourri d'idées et de faits, résume pour le public, Léon Rosenthal.

Normalien, professeur, engagé presque naturellement, et en charmante compagnie d'ailleurs, dans les sentiers fleuris de captivantes études spéculatives sur l'art en général et la peinture en particulier, il a été bientôt entraîné par ses sentiments civiques vers la grand'route que suit, vers l'avenir meilleur, l'Humanité en marche. Le critique a été gagné par la grandeur des arts sociaux. Et ravis, les travailleurs qui

*sentent dans leur labeur autre chose qu'une récréation pour le public, ont ouvert leurs rangs pour accueillir l'écrivain capable de comprendre leurs idées et de leur donner la forme colorée et intéressante qui les portera jusqu'au but : le peuple.*

*Je ne crois pas que, d'ordinaire, on lise les préfaces et je comprends parfaitement le lecteur qui, indépendant, se dit : « Nous verrons bien » et court trouver le véritable auteur. Si cependant quelque désœuvré prend le temps de parcourir ces quelques lignes, il y trouvera la conviction que ce petit livre arrive au bon moment pour exposer excellemment une des questions capitales de ce temps.*

LOUIS BONNIER.

---

## INTRODUCTION

---

*Comment les régions victimes de la barbarie la plus effroyable renaîtront-elles à la vie ? Comment reconstruira-t-on les cités détruites ? Leur martyre mérite la réparation la plus éclatante. D'un grand mal il doit sortir un grand bien. Si nos vœux sont exaucés, les villes et les villages incendiés, ravagés, ruinés revêtiront une splendeur inconnue. Aucune des tares dont ils souffraient ne peut reparaître. Quartiers malsains, logements insalubres, ruelles tortueuses, voies incommodes et mal liées entre elles qui paralysaient l'industrie et le commerce, tout ce désordre nuisible à l'activité et choquant pour le regard cédera la place à des ensembles salubres, ordonnés, harmonieux.*

*Mais, si nos vœux appellent pour les régions envahies une véritable métamorphose, en limiterons-nous, à ces seules régions, le bénéfice ? Le territoire que la guerre a épargné n'offre-t-il que des cités parfaites ? Partout nous découvrons de graves sujets de critique : partout la vie est contrainte, la santé, la production et l'échange des richesses sont contrariés ou compromis. Nous le*

*tolérions naguère. Pourrons-nous nous en accommoder désormais ? Nous espérons pour notre pays, après la tourmente, une activité décuplée : nous désirons plus d'énergie, nous avons appris la valeur de l'organisation. Comment cet essor se déploierait-il dans des cadres qui n'auraient pas été améliorés ?*

*Ainsi se pose à nos yeux, pour les régions envahies et pour le pays tout entier, le problème de la rénovation des cités.*

*Souligner le malaise de la cité présente, expliquer selon quelles méthodes il convient de la régénérer, tel est l'objet de ce petit livre. Ce n'est pas un traité technique écrit à l'usage de quelques spécialistes, c'est un exposé très simple destiné à tous ceux qui, à travers les angoisses de l'heure présente, entrevoient la victoire prochaine et se préoccupent de l'après-guerre.*

*Le problème que j'examine aura sa répercussion sur la vie totale de la France. Il touche, au plus haut point, ceux qui participent à la vie publique, membres des municipalités, des assemblées communales et départementales, administrateurs de tout ordre ; il n'est pas d'industriel, de commerçant, de chef d'exploitation rurale dont les intérêts n'y soient engagés.*

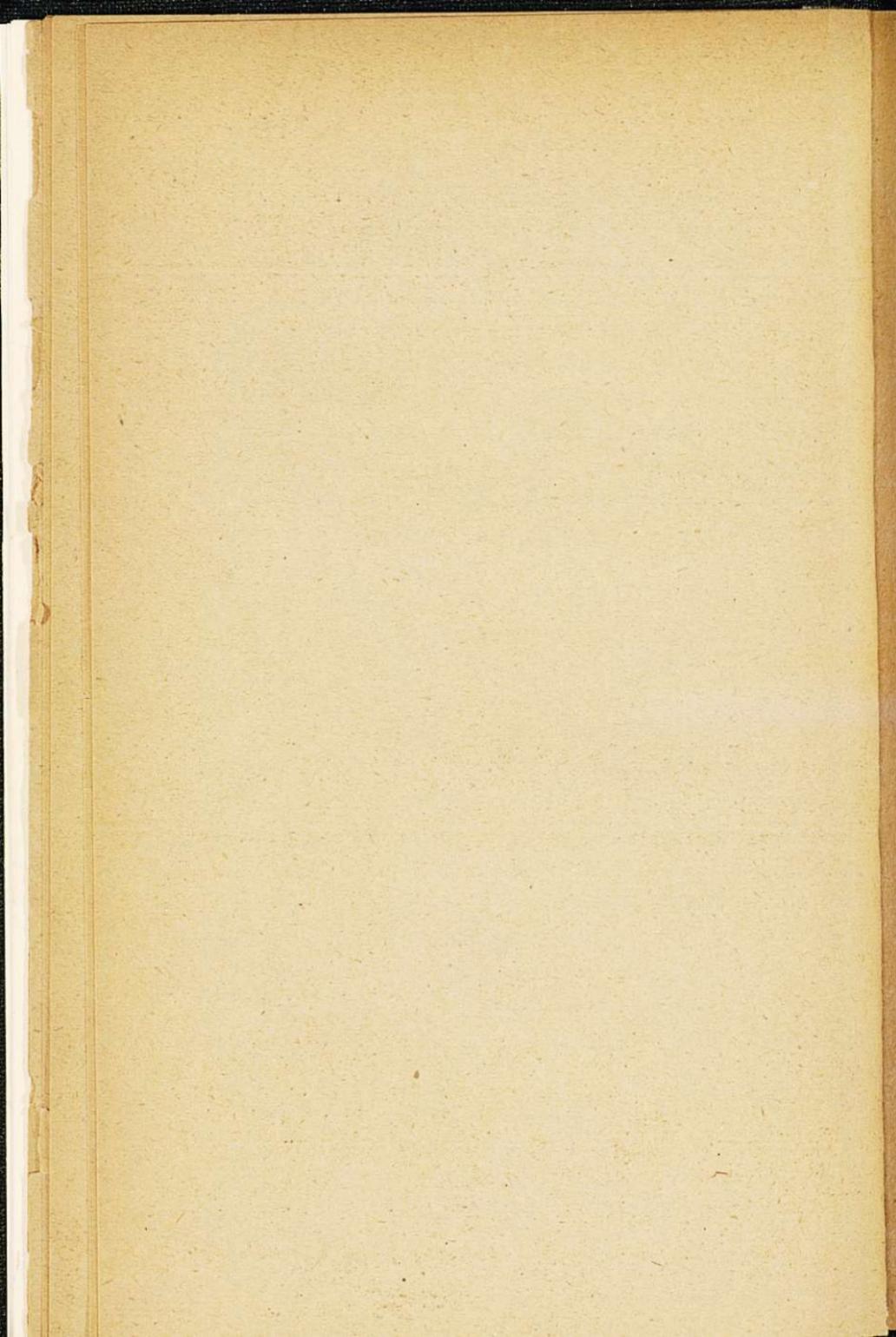
*Pour que s'accomplisse l'œuvre nécessaire, il ne suffira pas de l'initiative et de l'énergie de techniciens ; il faudra que l'opinion du pays collabore et que les intéressés, c'est-à-dire la nation tout entière, en aient la volonté et en prennent la direction.*

*Il convient donc que l'opinion soit avertie, que ceux qui n'ont pas eu le loisir de faire les études techniques,*

*se rendent compte de la nature, de l'importance des questions, et soient rapidement préparés à prendre une part active et utile à l'œuvre nationale qui s'impose.*

*C'est à cette initiation que, dans la limite de mes forces, je vais travailler dans ces pages. L'économie de mon livre est très simple. Dans une première partie, j'essaierai de montrer pourquoi il faut organiser les cités ; dans une seconde partie, j'analyserai les éléments dont la cité se constitue, et dans une troisième et dernière partie, j'envisagerai, enfin, les problèmes spéciaux déterminés par la guerre.*

---



# Villes et Villages Français

## après la Guerre

---

### LIVRE PREMIER

### L'organisation nécessaire.

---

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>

#### L'âme des Cités. <sup>(1)</sup>

Depuis la Renaissance, les esprits pénétrés de l'idéal classique ont demandé aux villes — ils ne se préoccupaient guère des villages — de satisfaire leur goût pour la clarté, l'ordre et la symétrie. Des rues alignées, des places régulières, des monuments équilibrés répon-

(1) Buls, *Esthétique des villes*, Bruxelles, 1894. — Magne, *Esthétique des villes*, 1908. — Gustave Kahn, *l'Esthétique de la rue*. — Benoit Lévy, *La ville et son image*. — Van der Swaelmen, *Préliminaires d'art civique*, La Haye, 1916. — Vidal Lablache, *Les genres de vie dans la géographie humaine (Annales de géographie, 1911)*. — Jean Brunhes, *La géographie humaine*, 1912. — Et. Clouzot, *Le problème de la formation des villes (La Géographie, 1909)*. — P. Dupuy, *Le sol et la croissance de Paris (Annales de Géographie, IX)*. — Marcel Poëte, *L'Enfance de Paris*, 1908. — Louis Bonnier, *Le village de Templeuve-en-Pévèle*, 1916 (hors commerce).

daient seuls à leurs vœux. Toute liberté, tout contraste, tout accident imprévu les choquaient comme un désordre. Ils souffraient des hasards qui, dans une cité ancienne, naissent de la vie même. Descartes (1) proclamait la supériorité d'une ville créée tout d'une pièce et par une volonté unique sur les agglomérations qui se sont progressivement accrues. Richelieu et Louis XIV tentèrent de faire surgir, l'un à Richelieu, l'autre à Versailles, des villes dues au seul génie d'un architecte exact géomètre. Comme il n'était pas possible de faire partout table rase, on essaya, du moins, d'introduire, dans les villes existantes, quelque chose de cet idéal qu'on recherchait. La place Dauphine, la place des Vosges, la place Vendôme, la place des Victoires, la place de la Concorde, à Paris, la place d'armes à Dijon, le cours de l'Intendance à Bordeaux, la place Stanislas à Nancy, traduisent ces sentiments. Voltaire traçait un plan général des embellissements de Cachemire, entendez de Paris ; il réclamait des alignements, le dégagement des monuments publics, la création de places, l'érection de fontaines décoratives (2). A son tour. Quatremère de Quincy (3), tandis qu'il dirigeait l'achèvement du Panthéon et travaillait à l'isoler, célébrait les grandes perspectives et les « beaux percés ». Des vues semblables présidèrent

(1) *Discours de la méthode*, deuxième partie.

(2) *Des embellissements de Paris. — Des embellissements de Cachemire*, éd. Garnier, t. XXIII.

(3) Schneider, *Quatremère de Quincy*, 1910, passim et p. 24 et 76.

au « plan des artistes » élaboré, à l'invitation de la Convention, pour préparer la transformation de Paris. Ces idées, enfin, furent reprises avec un éclat extraordinaire sous le deuxième Empire par Haussmann.

Lorsqu'il éventrait les vieux quartiers, sans épargner les monuments, hôtels ou églises qui se trouvaient pris dans l'alignement des larges voies qu'il avait conçues, lorsqu'il dirigeait ces voies vers un édifice imposant, qu'il faisait ériger des édifices pour servir de fond perspectif, lorsqu'il procédait à d'implacables nivellements, lorsqu'il ordonnait la place de l'Etoile, Haussmann se conformait aux tendances et réalisait les vœux des Classiques.

Avec les Romantiques cependant était apparue une conception bien différente de la beauté des villes. Ce que les Classiques avaient exalté : ampleur, simplicité, noblesse calme, est taxé d'ennuyeux et de monotone. Tout ce que les Classiques avaient proscrit, les encorbellements, les toits pointus, les plans irréguliers et touffus pour les édifices, les courbes sinueuses, les détours brusques, les reliefs multiples pour les rues, devient objet d'admiration. Il faut que la curiosité soit tenue perpétuellement en éveil et qu'elle soit, sans cesse, renouvelée par des spectacles imprévus.

Tout cède au charme pittoresque. Victor Hugo, dans *Notre-Dame de Paris*, chante le caractère intense et la couleur de la ville du xv<sup>e</sup> siècle. Théophile Gautier, dans *Le Capitaine Fracasse*, célèbre le Paris de Louis XIII (1).

(1) *Notre-Dame de Paris*, 1831, livre III et passim. — *Le Capitaine Fracasse*, 1863, chap. XI.

Ainsi s'opposent deux points de vue hostiles. Il n'est pas besoin de choisir entre eux : ils représentent deux tendances extrêmes de l'esprit humain et, dans chacune des deux doctrines, il y a une part de vérité, comme il y a, aussi, un principe d'erreur.

Nul, s'il n'est de parti pris, ne s'avisera de nier la grandeur de certains spectacles urbains auxquels un esprit d'ensemble, une invention grave et sereine ont présidé. Les places anciennes, quand elles n'ont pas été défigurées, certaines parties du Paris d'Hausmann même, quelques critiques que l'on puisse apporter sur les détails de l'exécution, répondent à certaines dispositions essentielles de notre génie.

Mais, d'autre part, à rechercher, de parti pris et à tout prix, de semblables effets, on a, parfois, commis des destructions inexcusables et l'on a aussi, bien souvent, réalisé une œuvre artificielle et sitôt morte. Combien de places moroses et vides, d'avenues glaciales, d'ensembles emphatiques et pauvres ont été le résultat du désir effréné et arbitraire de réaliser le beau par la géométrie ?

Les Romantiques, en exaltant le pittoresque, ont élargi et assoupli notre vision. Ce qu'ils ont remis en honneur ne saurait plus être méprisé. Avides de variété et de caractère, ils ont proclamé le respect de la nature et ont interdit de la mutiler ; ils ont aimé les édifices anciens et ils ont déclaré la guerre aux démolisseurs. Ils ont reconnu le charme complexe d'ensembles formés par des éléments dont chacun, pris isolé, peut être médiocre ou négligeable. Par ailleurs, ils nous

ont appris à aimer le village dont la rusticité était dédaignée par un œil classique. Par toutes ces acquisitions, le Romantisme se recommande à notre sympathie, mais, lui aussi, il a entraîné à des abus et à l'artificiel. On ne s'est pas contenté de reconnaître le pittoresque et d'en jouir ; on a voulu le provoquer, le constituer de toutes pièces. Or le pittoresque « ne se décrète pas » ; il dérive des formes géographiques, des conditions naturelles ; il se forme lentement par le travail additionné des générations. Avec les fausses ruines, les pastiches monumentaux que le simple bon sens condamne immédiatement, la manie pittoresque peut déterminer des tracés de voies et des assemblages urbains aussi arbitraires, plus insupportables peut-être et, à coup sûr, plus incommodes que les alignements systématiques.

En réalité, Classiques et Romantiques ont mal posé le problème des villes. Tous deux ont voulu modeler les cités selon leurs propres dispositions ; ils se sont ingéniés à composer ou à dégager des décors. Ils ont regardé les cités comme choses abstraites, milieux indifférents que l'on pouvait agencer à sa guise.

La ville et le village ne sont pas des éléments inertes. Comme les êtres humains auxquels ils donnent asile, ce sont des organismes en évolution, et, de même que les hommes, de même que les sociétés humaines, ils sont liés, dans leur naissance et dans leur développement, à tout un ensemble de conditions naturelles. C'est en fonction de ces facteurs qu'il les faut étudier

et c'est à ce prix seul, que l'on peut réellement les comprendre, les admirer selon leur beauté essentielle, intervenir sans présomption et sans brutalité pour les modifier.

Des éléments qui conditionnent les cités, les uns sont relativement immuables, les autres sont eux-mêmes soumis à l'évolution.

Les phénomènes géographiques : structure du sol et du sous-sol, hydrographie, climat imposent d'abord leur volonté persistante. Elle se marque dès la genèse même des cités. A aucune époque, ville ou village viables n'ont surgi au gré du hasard. Lieux de refuge, les cités se sont perchées sur les acropoles peu accessibles ou se sont cachées au fond des vallées de montagne ignorées. Citadelles vigilantes pour la défense d'un pays, elles ont occupé les postes d'où l'on pouvait surveiller au loin l'horizon ; repaires de brigands, elles ont choisi les nids d'aigle d'où l'on pouvait fondre sur les plaines riches ou sur les routes fréquentées. Au bord de la mer, les pirates se sont embusqués dans les anfractuosités des rochers ou dans l'abri des estuaires.

Aux heures de paix, la ville s'est formée autour d'un marché, au point où les routes naturelles avaient, en se croisant, désigné, d'elles-mêmes, un centre. Sur les côtes, là où s'ouvrait un abri et où l'accès était facile vers l'intérieur, a grandi le port. Le fleuve près des confluent, aux points aussi où le sillon profond des vallées venait le joindre, a sollicité les ports fluviaux. La zone de contact entre deux régions d'acti-

tivité différente s'est jalonnée de centres d'échanges. Enfin, quand l'homme a arraché au sous-sol profond les minerais et la houille, la cité industrielle s'est formée près du puits de mine.

Ces différentes causes ne sont pas exclusives les unes des autres ; elles se fortifient en s'additionnant. Il en est une autre qui, nulle part, ne saurait faire absolument défaut. La vie de l'homme, comme celle des plantes, est étroitement liée à la présence de l'eau. Ce n'est pas dans les déserts seuls que la source engendre l'oasis. Dans les plaines propices à la culture, sur les coteaux où le soleil mûrit la vigne, le paysan s'établit là où les nappes d'eau souterraines viennent affleurer. Selon que, perméables ou imperméables, par leurs agencements variés, les divers terrains multiplient les points d'eau ou les espacent, les villages se pressent ou restent rares et dispersés.

La cité naît selon les indications de la terre. Elle lui obéit aussi dans son développement. Du sous-sol, de la forêt voisine, elle tire les éléments de construction, traits caractéristiques de sa physionomie. Selon que le sol est dur ou friable, sec ou spongieux, l'œuvre des architectes présente des difficultés ou offre des facilités particulières. Il faut éviter les bas-fonds marécageux, les divagations des rivières, les menaces des torrents. Sur une aire plane la cité s'étend librement ; ailleurs, des reliefs l'arrêtent, lui interdisent tout progrès d'un côté, l'obligent à glisser des bras entre des pentes escarpées ; parfois elle gravit des collines : partout elle se modèle sur le relief du sol.

A son tour, le ciel intervient, source de vie. de joie et aussi de peines et de terreur. Selon le caractère du climat, la ville se protège contre un soleil trop ardent, resserre les rues, diminue les baies, s'ingénie à conquérir la fraîcheur et l'ombre, ou, au contraire, elle s'offre tout entière aux rayons pâles d'un soleil rare, s'étage sur les flancs d'un coteau bien exposé, élargit ses fenêtres avides de lumière. Elle appelle la brise caressante venue de la mer ; elle se défend contre les vents violents, les ouragans, les orages. Elle se blottit derrière un rideau d'arbres, se dissimule à l'abri de collines, dans un repli de terrain, oppose aux tempêtes des façades aveugles. Auvents, toitures, direction et pentes des rues l'arment pour résister aux rafales d'eau et de neige.

Quelles que soient son énergie ou sa puissance, l'homme ne pourra jamais échapper à l'empire de ces forces primordiales. Par la variété infinie avec laquelle elles s'exercent, elles sollicitent son ingéniosité, l'obligent, en chaque occasion, à user de procédés différents ; elles sont, pour l'habitat humain, une raison inépuisable de variété. C'est par elles, d'abord, que chaque cité, petite ou grande, revêt une physiologie personnelle.

Mais l'homme n'accepte pas, sans résistance, les contraintes qui limitent et dirigent son activité. Perpétuellement il s'efforce de les vaincre et souvent, à son grand dommage, il les méconnaît.

Le village, dont l'existence est liée étroitement aux circonstances locales, s'adapte de lui-même à la terre

nourricière dont il tire toutes ses ressources. Il n'est pas outillé pour engager la lutte et il ne la pourrait tenter sans péril.

La ville a dû aux circonstances locales le choix de son emplacement et les premières raisons de ses progrès, mais plus elle se développe et plus la part du milieu immédiat diminue d'importance dans son économie. Le nombre et la vie de ses habitants ne dépendent plus de la fertilité de sa banlieue ou de l'abondance des sources qui jaillissent autour d'elle, mais du rayonnement de son activité, et cette activité peut s'étendre à une région, à un pays, à un continent, à l'univers entier. Le port, le marché, le centre de production industrielle, le centre administratif ou intellectuel s'outillent pour répondre à leurs fonctions. Ils suppléent à ce qui manque ou à ce qui est défectueux sur place, apportent des matériaux, amènent l'eau potable, drainent les terrains, modifient le relief, pavent les rues. Dans la mesure des forces humaines, la ville devient un milieu artificiel ou, du moins, un milieu dans lequel tendent à prédominer les influences créées par l'activité de l'homme, influences en évolution perpétuelle ainsi que l'homme lui-même.

Ici, la matière devient si complexe qu'il faut renoncer à tenter, même en raccourci, une énumération. Tous les faits de civilisation, à quel ordre qu'ils appartiennent, ont leur contre-coup sur la cité. Les faits de civilisation matérielle agissent, on le conçoit, de la façon la plus directe. A mesure que se multiplient ou que se transforment les procédés d'extraction, d'éla-

boration, de mise en œuvre des matériaux, des révolutions véritables se succèdent. Les matériaux locaux naturels se métamorphosent. Des blocs, les plaques se débitent dans les carrières avec des dimensions insolites. La brique et la tuile se substituent à la terre battue ; et il n'y a pas si longtemps que, dans nos campagnes, ils ont succédé au mur en pisé et au toit de chaume. La science crée des matériaux artificiels. Le ciment jadis, aujourd'hui le fer, les bétons, ou le ciment armé. Le perfectionnement et l'extension de nos moyens de circulation permettent de transporter à quelques kilomètres, à travers un continent, d'un bout à l'autre du globe, tous les éléments, bois, pierres, minerais, qui concourent à édifier la ville. Au cours des siècles, l'outillage, les moyens techniques évoluent, et près de nous l'ère du machinisme ouverte, il y a moins d'un siècle et demi, procède par bonds prodigieux.

Ainsi, d'âge en âge, les conditions de la puissance matérielle de l'homme se sont, perpétuellement, modifiées et, avec elles, le caractère des cités. En même temps, le flux et le reflux de la vie politique et économique, tous les phénomènes historiques ne cessent d'intervenir. Des petites tribus vivent dans des querelles et dans une incertitude perpétuelle, des chefs militaires souverains de quelques arpents se chamaillent, sans trêve, et, par cette anarchie, les villes exsangues végètent, refuges aux remparts incertains. De vastes empires se forment, imposant la paix sur d'immenses territoires. Derrière les zones frontières

jalonées de citadelles, la circulation économique s'épanouit ; les villages se multiplient ; les ports, les entrepôts, grandissent. La volonté d'un prince qui dispose de capitaux énormes et d'une main-d'œuvre illimitée crée des capitales monumentales. Survienne une révolution démocratique et, dans les anciens domaines dépecés, les villages surgissent, tandis que les villes voient les demeures modestes plus nombreuses et plus confortables.

Les révolutions économiques n'ont pas un moindre pouvoir : la soie crée à Lyon des quartiers ouvriers et leur donne leur physionomie. L'introduction du coton en Europe suscite des agglomérations et leur assigne des types spéciaux. Par la naissance et l'essor de la grande industrie, les populations désertent les campagnes pour encombrer les villes.

Les progrès successifs, les métamorphoses de la circulation, de la piste primitive, par les routes romaines, aux voies ferrées, créent, déplacent, modifient les groupements humains. Les conceptions administratives interviennent. L'autonomie provinciale favorise les progrès de petites capitales que la centralisation ruine en faisant tout refluer vers un centre unique. Un système douanier, quel qu'il soit, a ses privilégiés et ses victimes. Lille réclame la protection et Marseille le libre-échange. La création ou l'abolition de barrières d'octroi ont d'immédiates répercussions.

Il faut aller plus loin ; les faits de la vie politique, économique, administrative ne suffisent pas à expliquer les cités ; des facteurs moins tangibles viennent

y concourir. Les convictions religieuses et morales, les idées scientifiques, littéraires, artistiques ont leur retentissement. Sur un lieu désigné par la foi s'élève un sanctuaire, se groupe une communauté : le temple ou le couvent, s'ils sont dans une ville, agissent sur elle ; isolés ils deviennent le noyau d'une cité. Des pèlerinages s'organisent qui ont des conséquences matérielles.

Une époque prêche le retour à la nature et découvre la puissance moralisatrice des campagnes ; une autre affirme la solidarité humaine, fait un devoir aux privilégiés d'améliorer la condition matérielle des faibles, de surveiller et de transformer leurs habitations.

Les doctrines médicales et hygiéniques pèsent de la façon la plus directe. Les plages, les stations de montagne, les villes méridionales se peuplent sur les indications des médecins. Les hygiénistes réclament des réformes partielles ou radicales.

Les idées esthétiques, enfin, varient sans cesse et les architectes qui se succèdent reflètent, dans leurs travaux, les fluctuations du goût.

Pour résumer, rien de ce qui touche l'homme n'est indifférent à la vie des cités. Aussi, à aucun moment, leur physionomie ne se fixe-t-elle : leur évolution peut s'accélérer ou se ralentir ; jamais, tant que les hommes ne les ont pas abandonnées, elles ne connaissent l'immobilité.

Chaque jour leur ajoute un trait. Mais ce trait nouveau ne détruit pas les traits anciens et la physionomie

totale est toujours moins faite du présent que du passé. L'homme n'a ni le loisir, ni les moyens, ni le désir, de renouveler constamment le cadre de son activité et de l'édifier, à chaque génération, selon ses besoins actuels. Il s'attache aux cités que ses ancêtres lui ont préparées; il les aime par un instinct profond. Il leur attribue une signification morale : par elles il se sent en communion directe avec ceux dont il est l'héritier. Cette piété ne s'étend pas seulement aux monuments qui ont une signification précise : l'église, l'hôtel de ville, l'école ne sont pas seuls à en bénéficier. Une rue inégale, une petite place, une fontaine, un jardin lui tiennent au cœur. Dans cette ambiance familière, il se sent plus à son aise, on dirait plus en sécurité.

Ainsi trois groupes de forces concourent à déterminer la cité : elle est formée par la triple influence de la nature, du passé et de la vie.

Chacun, selon son tempérament ou sa culture, peut être plus sensible à l'un ou à l'autre de ces éléments. Les uns sont plus touchés par les beautés naturelles. D'autres seront attirés par les vieilles villes que la vie moderne a un peu oubliées, qui ne lui doivent guère et dont le charme désuet est fait de mille nuances délicates. Ils ont particulièrement souffert des épreuves de Senlis (1) et de la destruction de Clermont en Argonne.

(1) M. Louis Bonnier a dit délicatement le charme de Senlis dans une conférence faite le 21 novembre 1915 (*Petit Messager des Artistes*, 15 mars 1916).

Enfin, il en est quelques-uns qu'enivre, avant tout autre, la poésie du temps présent. Esprits prompts, la nouveauté loin de les effrayer les attire. Les cheminées d'usine, les ponts gigantesques, les grues mécaniques, les quais sillonnés de rails, les gares trépidantes, les usines où un peuple d'ouvriers conduit et sert la machine, les emplissent de joie : ils y reconnaissent le triomphe du génie humain ; ils y voient la beauté moderne (1).

Mais la cité n'est pas faite pour le voyageur qui passe ; elle est faite pour ceux qui l'habitent ; elle doit répondre à leurs besoins matériels et moraux ; elle est un instrument de vie totale. Comme un instrument, sa beauté ne vient pas de quelque particularité d'ornementation ou du hasard heureux d'une silhouette ; elle procède de sa structure même.

L'esthéticien classique ou romantique, l'homme épris de nature, d'histoire ou d'actualité peuvent venir à elle et elle est capable de les satisfaire tour à tour. Mais elle n'est pas une collection de tableaux ou de spectacles ; elle est un organisme. C'est comme un organisme complexe qu'il faut l'étudier, la comprendre et l'aimer. On ne saurait y réussir immédiatement.

Pour pénétrer l'âme de la cité, au lieu de la regarder du dehors, il faut sympathiser avec elle, l'examiner en physiologiste et pousser l'analyse jusqu'au moment où l'on aura saisi le secret de sa vie. C'est quand on aura senti battre son cœur et ses artères que l'on pourra

(1) Charles Maurras, *L'Etang de Berre*. — Van de Velde, cité par Van der Swaelmen, *livre cité*, p. 16.

véritablement la juger. Les places, les monuments, les rues, les jardins nous apparaîtront, alors, pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des organes, adaptés ou défectueux, discordants ou harmoniques. Choqués par leur discordance, satisfaits par leur accord, nous leur désirerons l'adaptation parfaite dont doit surgir la beauté de la cité.

Une telle compréhension est, aujourd'hui, fort rare. Combien est-il d'hommes, parmi ceux qui administrent une ville ou concourent par leur industrie à son entretien, qui en aient vraiment scruté les intimes ressorts ? Paysans ou citadins, la plupart de nos contemporains ignorent le lieu où ils séjournent, se désintéressent de sa vie collective. Ceux qui vouent une affection réelle à leur séjour, le font par un instinct irraisonné. Cette indifférence et cette ignorance sont, de tous points, déplorables. Elles ne nous privent pas seulement de joies permanentes et exquisés, elles nous rendent incapables de collaborer à une œuvre que nous ne comprenons pas. Comment pourrions-nous travailler à l'amélioration des cités que nous parcourons, l'esprit absent, les yeux baissés, en aveugles ?

Pour régénérer nos cités dans ce qu'elles ont de défectueux, pour préserver leurs beautés, pour les rendre meilleures, il ne suffit pas de la bonne volonté d'une poignée de techniciens ou d'administrateurs ; il faut que, chez tous les citoyens, se soit réveillée une véritable conscience civique. Quand tous les citoyens sentiront la solidarité qui les unit entre eux et les attache tous au lieu qu'ils habitent, quand ils auront

compris que leur prospérité, que leur dignité, que leur bonheur sont liés à l'harmonie de la cité, lorsqu'ils chériront cette petite patrie immédiate dont l'amour s'ajoute pour l'amplifier à celui de la grande patrie et de l'humanité même, alors régnera, dans notre pays, une vitalité accrue et cet épanouissement de la conscience civique n'est pas un des moindres bienfaits que nous puissions attendre de l'urbanisme.

---

## CHAPITRE II

### La crise actuelle et l'avenir des Cités. <sup>(1)</sup>

Au cours de la période contemporaine, les villes se sont accrues avec une rapidité prodigieuse. Parfois, l'accroissement a provoqué de véritables métamorphoses. Montluçon qui, de 3.000 habitants en 1697, était passée à près de 5.000 en 1831, a successivement dépassé le chiffre de 15.000 en 1856, de 26.000 en 1881, de 33.000 en 1911 (2). Roubaix, Tourcoing, le Creusot ont connu des transformations analogues. Les plus

(1) Meuriot, *Les agglomérations urbaines dans l'Europe contemporaine*, 1897. — Maurette, *La population de la France au début du xx<sup>e</sup> siècle* (*Annales de Géographie*, 1909). — Blanchard, *La densité de la population du département du Nord au xix<sup>e</sup> siècle*, 1906. — A. de Foville, *L'avenir des populations humaines* (*Economiste français*, 21 décembre 1907). — Wells, *Anticipations*. — Vandervelde, *L'exode rural et le retour à la terre*. — Patrick Geddes, *The civic survey of Edinburgh*, Edimbourg, 1911, et *Cities in Evolution*, Londres, 1915. — Cornudet, *Rapport sur la proposition de loi sur les plans d'aménagement et d'extension des villes* (Chambre des Députés. Session de 1915, n<sup>o</sup> 699). — Louis Bonnier, *De l'urbanisme*, 1916 (hors commerce).

(2) Montusés, *Montluçon*, 1912

grandes villes ont quintuplé leur population, comme Paris, Marseille ou Reims, l'ont quadruplée comme Lille et Nancy. D'une façon plus ou moins accusée, tous les centres ont participé à ce mouvement.

Ces faits sont universellement connus. Mon objet, ici, n'est ni d'en rechercher les causes, ni d'examiner selon quelles lois l'évolution s'est accomplie (1). Je les évoque parce qu'ils ont eu, sur la structure et sur la vie des villes, des répercussions remarquables qui méritent de retenir notre attention.

Remarquons-le, tout d'abord. La superficie des villes ne s'est, nulle part, accrue en rapport direct avec l'augmentation des citadins. Sans doute, elles ont débordé leurs remparts, gagné sur leur banlieue, projeté des ramifications à travers les campagnes, mais ces annexions territoriales ont été, toujours, très faibles par rapport à leur progression numérique. Les populations urbaines sont devenues, à la fois, plus nombreuses et plus denses. Pour prendre quelques exemples parmi les plus saisissants, la population, par kilomètre carré, a passé, entre 1804 et 1901, dans la commune d'Anzin de 898 habitants à 4.082, dans celle de Roubaix de 677 à 9.678.

En même temps, la notion même de ville revêtait des caractères inattendus. Jadis, les agglomérations,

(1) On invoque, d'ordinaire, comme cause essentielle la naissance et le développement de la grande industrie. L'analyse révèle que des facteurs très complexes y ont concouru : facteurs politiques, administratifs, moraux, économiques, intellectuels... Quant au processus, il a été multiforme et ne peut être ramené à un type unique.

grandes ou petites, avaient, chacune, leur individualité; elles se développaient autour d'un noyau propre; des zones de populations clairsemées, des bois, des prairies, des terrains cultivés ou des landes séparaient les uns des autres, les bourgs et, même les villages. Le XIX<sup>e</sup> siècle a vu se multiplier des phénomènes jadis presque inouïs : des agglomérations qui s'hypertrophiaient se sont rapprochées de leurs voisines, les ont absorbées ou se sont soudées à elles. Ces « conurbations » ont affecté deux formes différentes. Tantôt une grande ville a progressivement englobé les communes de son ancienne banlieue, ainsi ont fait Paris ou Lille. Tantôt, des villes ou des bourgs, jadis indépendants, se sont rencontrés, au cours de leur croissance parallèle et se sont confondus (1).

La confusion d'unités jadis indépendantes a amené à une vie commune des groupes qui s'étaient, chacun, organisés pour se développer isolément. On conçoit qu'il ait pu en surgir quelque malaise et quelque désarroi.

Les villes hypertrophiées sont devenues, par ailleurs, des organismes de plus en plus complexes. Jadis l'église, la maison de ville, l'hôtel de l'Intendance dans quelques centres, des hôpitaux rares, des banques peu nombreuses étaient presque les seuls rouages de

(1) Sous ce dernier aspect le phénomène a été, surtout, sensible en Angleterre où, selon les observations de Geddes, toutes les villes tendent à se condenser en sept groupements, sorte d'heptarchie moderne; et, soit dit en passant, ceci nous rappelle que la poussée de croissance des villes n'est pas un phénomène particulier à la France : il est moins accentué chez nous qu'en Allemagne, en Angleterre ou en Belgique.

la vie collective. Dans le cours du XIX<sup>e</sup> siècle les services administratifs se sont multipliés : l'instruction, l'assistance, les postes ont provoqué la création d'édifices publics : écoles, collèges, lycées, universités, bibliothèques et musées, hôpitaux, dispensaires, bureaux de postes agrandis successivement pour le télégraphe et pour le téléphone. Tandis que ces édifices s'élevaient, on créait des banques, des établissements de crédit, on ouvrait des usines, et le commerce construisait, à côté des anciennes et modestes boutiques, de vastes magasins et de grands entrepôts.

Cependant, les citadins ne se contentaient plus des fontaines publiques; ils réclamaient la distribution de l'eau à domicile. L'éclairage public et privé, par la substitution de l'électricité et du gaz au pétrole et à l'huile, devenait service municipal.

Rien, pourtant, n'a transformé l'aspect des villes d'une façon plus profonde que la révolution véritable accomplie dans la circulation publique. Sans remonter plus loin, nous avons vu, dans ces vingt dernières années, avec l'automobile, s'opérer une brusque transformation. A côté des piétons, bicyclettes et motocycles, fiacres, automobiles sillonnent la rue parmi les omnibus, les tramways et les autobus, tandis que des voitures à bras, à chevaux, des camions automobiles transportent matériaux et marchandises (1).

Cette complication incessante a obligé la ville à

(1) A Paris, de 1901 à 1911, les voitures de place ont passé de 50.000 à 75.000. De 1881 à 1912, la circulation a plus que doublé au carrefour Drouot; elle a triplé au carrefour Rivoli-Sébastopol; elle a septuplé à l'entrée des Champs-Élysées.

constituer une cité souterraine. Réseau des égouts, canalisation de l'eau et du gaz, fils électriques s'enchevêtrent sous le sol. Paris y joint le Métropolitain, le Nord-Sud, des passages, des lavatoires. Dans l'air, les trolleys des tramways, les lignes télégraphiques et téléphoniques coupent de traits légers les perspectives.

L'activité de la ville ne s'est jamais limitée à son enceinte : le moindre bourg a toujours été une petite capitale pour les paysans des alentours ; mais cette activité de relation s'est, elle aussi, décuplée ou centuplée. Avec les chemins de fer, avec la navigation à vapeur, telle ville qui n'existait guère que pour sa banlieue est intimement liée à toute une région ; telle autre vit en fonction du pays tout entier ; plus d'une travaille pour toute l'Europe ou pour tout l'Univers. Villes régionales, nationales, européennes ou mondiales, elles ajoutent aux organes nécessaires à leur existence intérieure, les gares, les ports maritimes et fluviaux, les docks, les hôtels, rouages de leur vie de relation ; leur mouvement intense s'accroît de l'afflux de leurs visiteurs attirés par leur richesse, leur agrément, leur beauté et leurs trésors d'art.

Dans la ville moderne bruyante et compliquée, le citadin s'est métamorphosé lui-même. Il a perdu l'habitude des loisirs, des rêveries, du travail accompli sans hâte ; il ignore la douceur de vivre et le silence. Au milieu d'une trépidation générale, il est en proie à une sorte de fièvre perpétuelle. Le jour ne lui suffit plus ; la vie se prolonge à travers la nuit : travail noc-

turne, plaisirs nocturnes. Pour faire diversion au surmenage, il cherche au lieu d'une détente des excitations nouvelles et la ville offre à chacun, suivant son tempérament, son éducation ou ses instincts, des distractions élevées ou vulgaires, mais toujours intenses : cafés, brasseries, marchands de vin, concerts, cinémas ou théâtres.

Des traits que je viens très brièvement de rassembler se dégagent une conclusion nette : les villes, dans la période contemporaine, ne se sont pas seulement transformées au point de vue numérique. Elles ont multiplié, modifié, élargi, déformé leurs fonctions : elles se sont, en résumé, métamorphosées en tant qu'organismes. Tout cela s'est accompli avec une rapidité vertigineuse et tout cela, même si le temps y avait apporté sa collaboration, aurait demandé des soins prudents et délicats. Qu'on imagine un être vivant, une institution humaine en proie à une épreuve aussi violente. Les précautions les plus minutieuses parviendraient, à peine, à éviter les accidents, les crises aiguës, les malaises durables. Par quelles méthodes a-t-on aidé les villes à traverser cette crise quasi totale ?

La poussée des villes, au XIX<sup>e</sup> siècle, s'est accomplie presque au hasard. Les hommes les plus intelligents, les plus avisés, n'ont été capables ni de la prévoir, ni même d'en mesurer la portée et les conséquences. Chacun sait comment ont été accueillis les chemins de fer et tout le monde admire l'aveuglement de Thiers. Mais ceux-là même qui, instruits par l'expérience, prennent Thiers en pitié, ont protesté, il n'y a pas très

longtemps, contre la création du Métropolitain de Paris, n'ont vu, dans l'automobilisme naissant, qu'une distraction de millionnaires.

A cette imprévision se sont ajoutés une tendance à l'anarchie, le respect, sans limite, des intérêts individuels, la méconnaissance de l'intérêt général, la répugnance pour toute réglementation.

Dès lors, aucun frein n'a été opposé aux entreprises égoïstes ou à la spéculation. Pour loger les populations chaque jour plus denses, les propriétaires ont pu surélever leurs immeubles, diminuer la hauteur des étages, restreindre les cours, encombrer de bâtiments parasites les cours anciennes. Ils ont pu, par des opérations de lotissement, dépecer les vastes propriétés, faire disparaître les jardins (1), tout sacrifier au désir de mettre en valeur leurs capitaux. Comment leur en faire un grief quand les pouvoirs publics, dans leurs timides essais de réglementation, consacraient les abus qu'ils auraient dû combattre, surtout quand ces pouvoirs montraient eux-mêmes, dans leur action, la plus déplorable insuffisance. N'a-t-on pas vu, à la veille même de la guerre, le Conseil municipal de Paris lotir la moitié du terrain de l'ancien Temple et détruire le parc de la Muette ? Les villes n'ont pas su tenir tête aux excès de la propriété privée ; elles ont accompli comme à regret et médiocrement leurs devoirs stricts. Par un esprit d'économie qui ne les empêchait pas, à l'occasion, de gaspiller l'argent

(1) Un sixième des jardins privés de Paris a disparu de 1900 à 1910 !

dans des entreprises fastueuses, elles ont assuré, au minimum, les services les plus essentiels (1) et construit, plus d'une fois, des édifices qui étaient trop étroits le jour même de leur inauguration. Bureaux municipaux mal installés, écoles insuffisantes pour assurer la fréquentation scolaire, bibliothèques et musées logés dans des greniers en danger perpétuel d'incendie, ce sont là des faits presque universels. A plus forte raison se dérobe-t-on à des devoirs plus larges. La municipalité de Reims, qui a montré, dans la tourmente, le plus bel héroïsme civique, envisageait, avant la guerre, comme projets lointains, non encore mis à l'étude, la création d'une nouvelle bibliothèque municipale, de piscines et de bains-douches. Paris n'a ni salles de réunions publiques, ni salle de concerts populaires. On compte les villes qui ont une salle des fêtes.

Un esprit d'ensemble a trop rarement présidé aux travaux que la nécessité imposait aux villes. Nulle part, on ne s'est préoccupé d'assurer une répartition rationnelle et un groupement logique aux services publics, installés dans des bâtiments que le hasard avait laissés inoccupés ou sur des emplacements que le hasard permettait d'acquérir. On a constamment créé des rues nouvelles sans tenir compte des exigences

(1) En 1914, sur 643 villes françaises de plus de 5.000 habitants, 135 (21%) n'avaient fait aucun travail d'adduction d'eau ; sur les 508 autres, 5 n'ont que des fontaines publiques sans distribution d'eau à domicile ; 24 distribuent de l'eau non épurée. (Conférence du Dr Imbeaux, à la Cité Reconstituée, juillet 1916.)

présentes de la circulation, sans envisager les éventualités du lendemain, sans les faire rentrer dans un système harmonieux. Il n'est pas de villes qui n'aient été entraînées à des expropriations onéreuses, à des dépenses excessives pour réparer tardivement et mal leurs négligences ou leurs erreurs.

Petites et grandes, d'ailleurs, les cités ont vécu dans un isolement et un particularisme absolu. Préoccupées de sauvegarder leur indépendance, elles ont ignoré qu'elles étaient les cellules d'un même organisme et que, solidaires les unes des autres, elles devaient collaborer entre elles et coordonner leurs efforts. Elles se sont jalouées et contrariées. Les villes et leurs banlieues sont demeurées étrangères ou ennemies.

L'Etat, enfin, l'Etat législateur n'a pas montré plus de clairvoyance, plus de liberté ou d'ampleur de vues. Il n'a pas, ou il a peu usé de la domination qu'il a exercée sur les assemblées municipales pendant la plus grande partie du XIX<sup>e</sup> siècle, de l'autorité qu'il a, depuis lors, conservé sur elles.

Est-ce à dire qu'il n'y ait eu, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, ni municipalité, ni administrateur, ni législateur perspicaces et audacieux ? Il s'est trouvé, évidemment, des hommes et même des groupes qui ont lutté pour réaliser des conceptions nouvelles. Le nom d'Hausmann vient immédiatement à la pensée et, quelque opinion que l'on ait sur la valeur absolue de son œuvre, on ne peut lui refuser l'envergure dans les idées et l'énergie dans les réalisations. Mais Hausmann a été vio-

E.U. LETTREMANOY 2

lemment combattu, et, bien que le succès de ses travaux ait désarmé, par la suite, la plupart de ses anciens adversaires, on invoque moins volontiers sa mémoire pour s'appuyer sur ses initiatives que pour blâmer sa mégalomanie. A tout prendre, il est resté une exception et ceux qui, avec moins d'éclat, ont, dans des villes de province, entrepris une œuvre systématique n'ont pu déterminer des actions durables.

C'est que l'esprit public, jusqu'à la guerre actuelle, était resté indifférent ou hostile à la conception d'une organisation rationnelle des villes. Ceux-là mêmes qui voyaient le mal se dérobaient à en rechercher les remèdes.

Or le mal était devenu évident. Une longue suite d'incuries ou d'erreurs avait, enfin, déterminé des résultats tels qu'avant même d'en reconnaître la cause essentielle, de toutes parts s'élevaient des protestations ou des cris d'alarme. Hygiénistes, moralistes, esthéticiens dénonçaient les tares de la ville moderne que le comte d'Haussonville avait, d'un mot frappant et juste, qualifiée d'agglomération malade.

Les hygiénistes terrifiés par les progrès de la tuberculose, les ravages causés par les épidémies, les maladies devenues endémiques, la mortalité infantine, attaquèrent les logements insalubres (1) où les familles s'entassaient sans air et sans lumière. Ils prouvèrent que les pauvres n'étaient pas seuls menacés, analy-

(1) Juillerat et Bonnier, *La tuberculose et l'habitation*. — Macé et Imbeaux, *Hygiène générale des villes*, 1910. — Bousquet, *Hygiène des villes*, 1912.

sèrent les eaux, véhicules de la fièvre typhoïde et du choléra, réclamèrent l'adduction d'eau vraiment potable. Ils montrèrent les dangers déterminés par les ordures, les détritüs, les eaux usées. Par des statistiques, ils marquèrent le rapport étroit entre la mortalité et la surpopulation, l'influence bienfaisante des espaces libres. Ils invitèrent, enfin, à écarter des centres urbains les usines, à reporter vers la périphérie les hôpitaux, à éloigner les cimetières.

De leur côté les sociologues ont signalé les conséquences déplorables de la promiscuité des taudis (1). La vie de famille compromise par l'impossibilité de créer un véritable foyer, la prostitution, l'alcoolisme, un abaissement général de la dignité humaine, voilà les fléaux que l'on peut imputer à la grande ville moderne. « Paris a produit l'apache aussi bien que le boulevardier, dit Alridge (2). » L'opposition saisissante entre des quartiers malsains, surpeuplés et sales et des quartiers riches attise les haines sociales.

À leur tour les esthéticiens sont intervenus. D'accord avec les sociologues, ils ont exalté le rôle bienfaisant de la beauté. « L'esthétique, écrit M. Louis Bonnier, est pour un peuple non un luxe mais un besoin et un droit au même titre que l'hygiène. » Or, si l'on n'a organisé les villes ni au point de vue économique, ni selon les exigences de la santé et de la morale, on a également omis de préserver ou de développer leur physionomie artistique. Les villes n'ont pratiqué ni

(1) Gide, *Economie sociale*, éd. de 1911, p. 242 sqq.

(2) Alridge, *The case for Town Planning*, p. 335.

le respect, ni l'intelligence du passé : elles ont, par négligence, par ignorance ou par stupidité laissé disparaître d'innombrables trésors. D'autre part, la crise que l'architecture a traversée au XIX<sup>e</sup> siècle, la disparition des traditions régionales, la manie archéologique, la répétition stérile des formes du passé, la recherche de l'effet et l'ostentation ont introduit dans les constructions nouvelles, et publiques et privées, un double caractère, en apparence contradictoire, de chaos et de monotonie. De chaos, parce que l'on a juxtaposé, dans des édifices contigus et parfois dans le même édifice, des éléments empruntés à toutes les époques historiques ; de monotonie, parce que, sur tous les points du territoire et d'une façon partout aussi artificielle, a régné la même confusion exprimée par des moyens semblables. L'esthéticien, l'homme de goût qui comprend ce que les villes ont perdu, qui déplore l'allure de leurs quartiers neufs, qui s'irrite devant les perspectives compromises, s'unit aux sociologues et aux hygiénistes pour réclamer un remède à la crise des cités.

Les villes se congestionnaient, les campagnes au contraire, se sont vidées. De ce mouvement qui n'a cessé de s'accroître, les causes sont évidemment multiples : le développement de la grande industrie, l'attraction des villes en sont les facteurs les plus visibles. Pourtant l'agriculture est demeurée une source de richesses, l'amour du paysan pour la terre ne s'est pas affaibli. Si les campagnards affluent vers

les villes, ce n'est pas uniquement parce que les villes les attirent, c'est aussi parce que le village ne les retient pas. La crise des villages n'est pas moins grave que celle des villes. Les villes ont subi une évolution désordonnée; les villages souffrent de n'avoir pas évolué. Ils ne répondent plus ni à l'hygiène, ni aux nécessités économiques, ni aux besoins sociaux.

Contre toute vraisemblance, la vie rurale, aujourd'hui, n'est pas plus saine que la vie urbaine et la mortalité est aussi forte dans les campagnes que dans les villes. La maison du paysan est mal aérée. Le nombre et la dimension des baies y ont été réduits à cause de l'impôt malfaisant des portes et fenêtres. Tout a été sacrifié à l'engrangement des récoltes et au logement des animaux. Les pièces d'habitation sont loin d'offrir le cube d'air nécessaire. La promiscuité diurne et nocturne des hommes et des bestiaux n'a pas complètement disparu. Tout autour de la maison règnent les causes de contamination : les ordures, les résidus, les eaux usées ne sont pas évacuées et imprègnent le sol ; le fumier continue à s'étaler, gaspillage déplorable de richesses, foyer permanent d'infection où grouillent les larves des insectes par qui se répandent les épidémies. Les eaux sont suspectes ou mauvaises, en quantité insuffisante. Les cimetières ne sont pas isolés. Le service médical est très incomplètement assuré.

La guerre a révélé ou souligné les insuffisances des procédés d'exploitation économique. Elle a montré la nécessité de grouper les efforts, d'instaurer la moto-

culture. Celle-ci comporte des installations nouvelles et obligera à améliorer et à développer les voies de communication.

Par ailleurs, le village a tout à gagner à accueillir et à retenir ceux qu'attirent chez lui la beauté de son site ou la salubrité de son air, mais il n'est pas outillé pour recueillir ce supplément de ressources.

La vie rurale est malsaine et arriérée, mais avant tout, et c'est là la cause essentielle de la crise qu'elle subit, elle ne répond plus à nos besoins sociaux. Ce n'est pas parce que le travail y est rude : le travail des villes est, lui aussi, pénible et il s'accomplit souvent dans des conditions infiniment plus dures ; le paysan ne se refuse pas à la peine, il souffre d'être privé de tous les plaisirs, de toutes les joies qui s'offrent, aujourd'hui, au citadin. Je sais qu'une morale rigoureuse peut condamner la plupart de ces joies ; mais précisément la plus redoutable d'entre elles, l'alcool, est presque la seule dont le village ne soit pas dépourvu. Par contre, le paysan qui a l'instinct de l'étude ne trouve ni salle de bibliothèque, ni livres, ni, malgré la bonne volonté inlassable des instituteurs, les cours du soir, les conférences dont il serait avide. S'il a du goût pour les arts du dessin, il ne saurait le cultiver ; s'il a le sens de la musique, il lui est difficile d'en faire, il ne lui est pas donné d'en entendre. Il ne participe que malaisément à la vie politique et sociale. Les citadins, leur journée de travail terminée ou les jours de fête, courent au café-concert, au théâtre, au cinéma. Ils y trouvent des dérivatifs

à leur labeur, à leurs fatigues. Le paysan n'a-t-il donc pas les mêmes besoins ? Quand on vante la simplicité des mœurs villageoises, on exalte précisément les raisons les plus certaines de l'exode rural.

Pour qui réfléchit, la crise des villages est plus grave que celle des villes : car la ville ne demande qu'à être ordonnée, tandis qu'on entrevoit, pour les campagnes, la nécessité de bouleversements totaux.

Si la cité est faite pour les hommes, si son rôle est de seconder et d'amplifier notre activité, les agglomérations présentes, on le reconnaîtra, s'acquittent de leur mission d'une façon fort incomplète. Grandes ou petites, ce sont des instruments d'un type périmé et défectueux. Elles ne sont pas adaptées à notre existence actuelle ; à plus forte raison, ne sont-elles pas assez souples pour se prêter aux nécessités de demain ; elles ne nous permettent pas d'envisager, avec tranquillité, l'avenir.

Cet avenir, nous voudrions le pénétrer. Accentuera-t-il encore la pléthore des villes et l'anémie des villages, ou verrons-nous une période de calme succéder aux fièvres présentes ? Comment essayer utilement d'organiser les cités si l'on ne peut se former une idée du sens de leur évolution prochaine ? Si nous voulons agir, il est nécessaire de prendre un parti. Bon gré mal gré, il faut faire figure de prophètes.

Cherchons donc, parmi les faits, quelques indications sur lesquelles on puisse fonder des prévisions

sans trop de témérité et, puisqu'il s'est trouvé des esprits assez hardis pour vaticiner, examinons leurs intuitions. Peut-être, pourrions-nous, en rapprochant les constatations positives et les anticipations poétiques, formuler, tout au moins, des hypothèses vraisemblables (1).

Interrogeons d'abord les chiffres. Les statistiques témoignent que le mouvement de concentration dans les villes, loin de se ralentir, s'est accentué dans la période la plus récente. De 1872 à 1911, Calais a sextuplé, Lens quadruplé, Epinal triplé, Nancy, Saint-Nazaire, Nice ont plus que doublé, Marseille, La Rochelle, Roubaix, Tourcoing, presque doublé. Des villes qui, comprimées dans leurs anciens remparts, étaient demeurées stationnaires, ont eu, comme Douai, une forte poussée. L'augmentation urbaine s'est produite dans les départements mêmes où la population totale diminuait.

Cette première constatation trouve immédiatement, dans un second examen, son correctif. Si l'on s'applique à distinguer les populations réunies dans les villes mêmes de celles qui sont installées à leur périphérie, dans les banlieues, on voit que l'augmentation des centres se ralentit ; en certains cas, elle s'arrête ou même une régression se dessine, tandis que les populations affluent dans la zone extérieure. Lille, Roubaix, Armentières, considérées dans leur territoire propre,

(1) Il n'y a pas lieu de tenir compte de la prétendue loi du déplacement des cités vers l'ouest qui n'a aucune valeur scientifique et que de nombreux faits démentent.

sont en régression depuis 1896 ; leurs banlieues se sont quotidiennement accrues. Pour Paris, le rapport de la banlieue au centre était de 13 à 100 en 1861, de 24 en 1891 ; il s'élève à 30 en 1911. Le même fait se produit, hors de France, dans les grandes villes européennes ; il est évident à Bruxelles, à Londres, comme à Berlin ou à Vienne. De toutes parts, les grandes villes prennent une physionomie nouvelle : autour d'une « cité », siège des administrations et des affaires, les populations constituent un anneau sur un rayon élargi (1).

Ce phénomène est-il un accident passager, marque-t-il, au contraire, le début d'une orientation durable ? Nous pouvons en affirmer la durée, car il se rattache, de la façon la plus évidente, à la révolution qui, depuis quelques années, a métamorphosé les conditions de la circulation sous toutes ses formes : circulation des idées et des volontés par le télégraphe et le téléphone, circulation des personnes, circulation des matières premières, des produits de l'agriculture et de l'industrie, mais aussi, transport à distance de l'énergie.

L'électricité transmet au loin la force motrice produite par la houille. Elle permet l'utilisation d'autres forces, l'exploitation des chutes d'eau, du cours des rivières, houille blanche et houille verte, en attendant l'utilisation rationnelle des vents et des marées. Par

(1) Brunhes, *La géographie humaine*, p. 427. — H. Schmid, *Citybildung...*, Munich, 1909. — Dausset, *Rapport au Congrès international des tramways et des chemins de fer d'intérêt local à Christiania en 1912* (cité par Couturaud, *Guide pratique*, p. 292).

là elle rend possible la dispersion des hommes et des usines.

L'ouvrier et l'employé, grâce aux transports en commun rapides et peu coûteux, ne sont plus obligés d'habiter aux portes du magasin et de la manufacture. Le chef d'entreprise, grâce à l'automobile et au téléphone, peut également s'éloigner.

L'usine, elle aussi, est libérée. La concentration n'est pas une forme inéluctable de l'industrie. Elle a été imposée par la houille dont les points d'extraction sont rares et le transport difficile et onéreux. Avec le règne de l'électricité qui commence, les régions où peut utilement s'installer l'usine prennent une extension presque indéfinie.

Du jour où la dispersion est possible, il est naturel qu'elle s'opère. Ce ne sont pas des tendances instinctives qui ont amené les hommes à se presser dans des enceintes trop étroites. Historiquement, ils y avaient été contraints par un souci de sécurité. Dans l'état présent de la stratégie, la ville n'est plus un lieu de refuge. Les conditions économiques avaient créé une autre contrainte au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle disparaît ou s'atténue, très fortement, à son tour. Désormais, un libre jeu est donné aux forces qui sollicitent la dispersion.

Les hommes, pour se concentrer, avaient réfréné des instincts essentiels. L'amour de la nature est au fond de leur cœur et, s'il leur arrive d'étouffer ce penchant, il faut tout de même qu'à certains jours ils aillent revoir la verdure, les champs et les bois ou

tout au moins qu'un jardin, un square leur rappellent les joies dont ils vivent privés.

La promiscuité des grandes villes est, également, contraire aux tendances intimes des hommes. Le paysan n'est pas seul à réclamer l'isolement, l'indépendance du foyer. Même en pleine crise de concentration industrielle, les populations du Nord n'ont pu, presque nulle part, se résoudre à abandonner le logis individuel.

Les hygiénistes, en dénonçant les tares des quartiers surpeuplés, ont, peu à peu, attiré l'attention du public sur des contraintes ou des dangers que l'on ignorait ou que l'on acceptait par accoutumance passive, et qui, à présent, paraissent moins tolérables. On commence donc à évacuer le cœur des villes. Les villes, d'ailleurs, semblent chasser leurs habitants, car à tout moment, la création d'édifices collectifs nouveaux, et les travaux mêmes d'aménagement entraînent la suppression de maisons à loyer : les locaux disponibles se font rares, leur prix de location s'élève ; beaucoup sont contraints à émigrer. Mais la contrainte n'agit pas seule ; des personnes riches évacuent les quartiers centraux où leur fortune leur permettrait de conserver des appartements spacieux et vont chercher plus loin des conditions d'habitat supérieures encore.

En même temps, les usines nouvelles renoncent à s'établir au sein des villes : quelques-unes sont écartées désormais par les nouveaux règlements sanitaires ; pour toutes, le terrain est trop cher. Elles s'installent dans les banlieues ou même dans des bourgs

et des villages. Les usines anciennes déménagent, trouvant bénéficié à revendre leur ancien emplacement qui a acquis d'énormes plus-values. L'industriel, qui n'est plus attaché aux grands centres, trouve avantage à s'en éloigner. Il dispose de plus d'espace ; la vie est moins coûteuse pour l'ouvrier, ce qui enrayer la hausse des salaires, et le patron peut s'imaginer qu'il tiendra mieux en main un personnel soustrait à d'autres influences, et pour lequel il crée souvent des facilités de séjour.

Ainsi s'esquisse un mouvement dont l'un des résultats sera de rapprocher, en bien des cas, la vie agricole et la vie industrielle, séparées l'une de l'autre par le XIX<sup>e</sup> siècle. Dans le village, où les industries familiales de jadis avaient été détruites et où la vie rurale s'étio- lait, l'usine peut s'élever à côté de la ferme outillée selon les besoins modernes et une activité pleine peut s'épanouir.

Orientation bienfaisante. Elle répond aux vœux convergents des hygiénistes, des philanthropes, des économistes et des poètes. Tous, ils ont protesté contre les villes destructrices des hommes ; ils ont, combattant la tuberculose, créant des cités-jardins, célébrant le charme bienfaisant ou les beautés de la nature, réclamé, tous, le retour à la terre.

Est-il, à présent, possible de prévoir selon quelles lois s'accroîtra l'évolution ? Elle est réglée par les conditions mêmes de circulation rapide qui l'ont provoquée. Du jour où les populations s'éloignent des centres, elles sont entraînées à chercher de plus en

plus loin l'espace libre. La banlieue immédiate est, d'abord, saturée, puis, de proche en proche, des zones se garnissent. Quelle est la limite ? Celle-ci varie avec les facultés mêmes de transport. « A parler largement, écrit Geddes, la limite de la cité moderne est l'espace qu'un travailleur peut franchir sans trop réduire sa journée de travail », ajoutons, si la durée du travail lui est imposée, ou sans trop prendre sur son repos, « et ainsi, elle s'étend à mesure que s'étend et s'accélère le réseau des communications ». C'est ce que Wells avait déjà formulé ainsi : « la distribution de la population dans un pays est toujours en rapport direct avec ses facilités de transport ».

Rien ne nous empêche de penser que le rayon d'action d'une ville puisse s'étendre à 20, 30 ou 50 kilomètres. Nos moyens de locomotion actuels permettent de couvrir ces distances en un temps bref, destiné évidemment à se réduire encore, sans que nous ayons même à escompter le bénéfice d'inventions nouvelles. Le seul terme que l'imagination puisse concevoir désormais à l'extension des villes est le moment où elles viendront en contact avec des villes voisines.

Projetant, toujours plus loin, leurs tentacules, les villes sont donc destinées à se rencontrer et à se souder. Des « conurbations » doivent se multiplier. En certaines régions, particulièrement actives, comme en Angleterre, en Belgique ou dans le Nord de la France, les réseaux rayonnant autour de chaque centre arriveront même à couvrir la totalité du sol. Dans cette

extension indéfinie, les anciens villages auront été, progressivement, englobés et absorbés. Rien ne subsistera des différences spécifiques que nous constatons aujourd'hui entre la ville et la campagne. Selon les intuitions de Wells et de Vandervelde, « l'interpénétration de la vie urbaine et de la vie rurale » se sera réalisée.

Ces vues sont, peut-être, d'une excessive audace ; des causes imprévues peuvent, à une époque indéterminée, interrompre cette évolution et provoquer un processus tout différent. Mais il importe peu : que l'interpénétration s'accomplisse ou non, les tendances qui la rendent tout au moins possible nous obligent, dès à présent, à reviser nos idées sur les villes et les villages.

Il ne faut plus considérer la ville ou le village comme ayant une physionomie arrêtée, une personnalité intangible, ni comme occupant sur le sol une aire fixe.

Dans la ville, il y a lieu d'envisager, d'abord, un noyau envahi progressivement par la vie collective : « Dès à présent, il apparaît comme vraisemblable, dit Vandervelde, que les cités de l'avenir seront bien moins des centres d'habitation que des agglomérations de monuments, des lieux de réunion ou de travail, des rendez-vous d'affaires, de plaisirs et d'études. »

Autour de ce noyau, une zone en progression constante, où toutes les parcelles du sol ne seront pas nécessairement couvertes. Les populations s'y échelonneront le long des voies de pénétration et des voies

de raccord, se grouperont autour des stations, occuperont les points les plus agréables, évitant les parties ingrates ou d'accès moins faciles.

Quant aux villages, ceux qui ne seront pas englobés par les banlieues hypertrophiées, ceux qui ne disparaîtront pas par anémie prendront, du fait des transformations des procédés de culture et de la juxtaposition des activités industrielle et agricole, des modalités qui les rapprocheront sans doute des bourgs, mais qu'il serait téméraire de vouloir définir dès à présent.

Cette évolution est retardée par la routine, par le misonéisme, par le fait que, si les centres sont mal outillés, les banlieues le sont peu ou point : horaires irréguliers des trains, passages trop rares, tarifs trop élevés, d'autre part difficultés d'approvisionnement, voirie insuffisante ou nulle, écoles rares ou absentes, etc. Ajoutez que, pour des raisons d'intérêt égoïste et pour sauvegarder leurs revenus, les municipalités ne favorisent pas et sont plutôt portées à enrayer ce qu'elles considèrent comme une évasion de la matière imposable.

Mais, d'autre part, les moyens de communication sont destinés nécessairement à se perfectionner et à se multiplier ; l'influence des hygiénistes ne peut que s'accroître ; les conditions d'existence ne cesseront d'empirer dans les centres et de s'améliorer dans les zones neuves. Ceux qui, mutilés, blessés, éclopés, sortiront épuisés de la guerre actuelle chercheront, évidemment, loin des centres, des séjours où ne leur

manqueront ni l'air, ni la lumière, ni le repos dont ils auront un impérieux besoin.

Des influences locales agiront aussi, et pas plus demain qu'hier on ne verra les villes marcher d'un pas semblable dans leur développement. Plus même, peut-être, que par le passé, il faut s'attendre à des perturbations soudaines ou très rapides, à des crises mortelles ou, au contraire, à des fièvres de croissance. Qu'une mine s'épuise et toute une région peut être ruinée ; le déplacement d'une frontière peut provoquer, selon les points, des désastres ou des fortunes ; la création de voies de circulation nouvelles, l'abandon de routes anciennes ont de semblables conséquences. Aujourd'hui que l'activité du monde tend à s'unifier, les faits économiques ont les plus lointains retentissements : la création d'une industrie en Australie, un changement de goût ou de modes aux antipodes peuvent compromettre la prospérité d'une de nos villes. Une découverte scientifique a les actions les plus heureuses ou les plus redoutables.

Ainsi les agglomérations humaines, organismes malades à l'heure présente, nous apparaissent travaillées par des zones qui produiront sur elles des modifications profondes et complexes. Leur croissance au XIX<sup>e</sup> siècle s'est accomplie en plein désordre et ce désordre a été funeste. Est-il possible de garder, désormais, la même indifférence ?

---

## CHAPITRE III

### La nécessité et l'objet de l'organisation des Cités. <sup>(1)</sup>

Si nous ne réagissons pas, vigoureusement, contre les pratiques actuelles, nous ne sommes pas menacés seulement de la perpétuation et de l'aggravation des erreurs anciennes. Toutes les tares que nous avons dénoncées à l'intérieur de la ville ne cesseront de s'accroître, mais, de plus, autour d'elle, le développement désordonné des banlieues suscitera des laideurs nouvelles dont la ville ne manquera pas de subir le contre-coup.

(1) Jaussely, *Considérations générales sur l'élaboration des plans de villes et la reconstruction des cités détruites*, 1915 (Mémoire inédit). — Agache, Auburtin et Redont, *Comment reconstruire les cités détruites*, 1916. — Couturaud, *Guide pratique pour la reconstruction, l'extension, l'aménagement et l'embellissement des villes et des communes rurales*. — Dervaux, *Le Beau, le Vrai, l'Utile et la réorganisation de la cité* (*La Grande Revue*, avril 1916). — Robert de Souza, *L'avenir de nos villes. Nice capitale d'hiver*, 1913. — Georges Risler, *Les plans d'extension et d'aménagement des villes* (Publication du Musée social, 1912). — Cuminal, *Etudes sur l'organisation esthétique et topographique de la ville de Lyon*, 1914. — J. Dassoille, *Pour relever les ruines* (*Etudes*, 1916-1917). — Jaussely,

Dès à présent, les banlieues offrent des spectacles pires que les centres. Il n'est pas, dans une ville, de quartier, si lamentable soit-il, qui n'ait, à l'origine, été quelque peu ordonné. Si les maisons se sont surélevées, si les cours ont été envahies de bâtiments parasites, si la vétusté et la saleté les rongent, les rues, du moins, ont été organisées par un service municipal; la circulation, l'écoulement des eaux usées y sont, dans quelque mesure, assurés. Les spéculateurs qui, aux portes des villes, achètent des domaines et les lotissent pour les revendre réduisent au minimum les voies, n'engagent aucune dépense pour les aménager, ne font aucune prévision pour les espaces libres, pour les places, pour les monuments publics. Il ne faut pas leur demander de respecter les beautés naturelles, les sites, les perspectives. Les arbres sont implacablement abattus. L'horizon se ferme de toutes parts, et des maisons, construites en dehors de tout contrôle ou avec un contrôle illusoire, gâtent irrémédiablement des paysages naguère admirables.

conférence donnée le 31 août 1915 (*Bulletin de la Société centrale des architectes français*). — Agache, *Les grandes villes modernes et leur avenir*, 1916 (hors commerce). — P. Clerget, *L'urbanisme* (*Bulletin de la Société Neuchâteloise de Géographie*, 1909-1910). — Joseph Reinach, *L'urbanisme de demain*. (*Gazette des Beaux-Arts*, 1917). — Alridge, *The case of Town Planning*, 1915. — Unwin, *Town Planning in practice*. — Mawson, *Civic art*. — Inigo Triggs, *Town Planning. Past, Present and Possible*. — Stubben, *Der Stædtbau*. — C. Sitte, *L'art de bâtir les villes*, trad. franç. 1902. — *Town Planning Review* (P. Abercrombie, éditeur). — Hergemann, *Der Stædtbau*, 1911. — Haussmann, *Mémoires*. — Bellet et Darvillé, *Ce que doit être la cité moderne*.

Ainsi s'abîment les banlieues, et ceux qui venaient y chercher la santé et le repos y retrouvent les inconvénients auxquels ils croyaient se dérober. La ville souffre de ces abus. La banlieue l'enveloppe progressivement comme une gangue malsaine. La liberté et l'ampleur des accès sont compromis. A travers le réseau inextricable des ruelles sordides, toute circulation se trouve paralysée. Les routes nationales ou départementales que l'on a dû respecter subsistent seules, trop rares et d'ailleurs escortées de constructions indignes. Les promenades que les citoyens fréquentaient aux jours de fête ont disparu. L'anneau d'air pur, enfin, dont la présence assainissait et rafraîchissait la ville, a laissé place à des cloaques et à des agglomérations dépourvues de toute hygiène.

Le malaise actuel n'est donc pas arrivé à son apogée : l'évolution spontanée est pleine de périls nouveaux. Chaque cité prise isolément est menacée ; de plus, avec l'extension progressive et rapide de la circulation, le mal de chaque centre devient une gêne pour le centre voisin. L'anarchie engendre l'incohérence.

De quelque côté que se tourne la réflexion, on se trouve ainsi ramené à la nécessité d'une action énergique. Cette action, comment la concevoir ? On l'entrevoit immense, puisque le mal est profond et qu'il s'agit de réparer les désordres creusés par une longue imprévoyance. On s'inquiète de la somme d'énergie à déployer, des travaux à accomplir, des dépenses énormes auxquelles on devine qu'on se verra entraîné.

Et, alors, surgit la pensée naturelle qu'il serait possible de circonscrire les efforts, de courir au plus pressé, de se contenter de travaux partiels : assainir des quartiers insalubres, procéder à l'élargissement de quelques voies encombrées.

Sans doute, il faut sérier les questions : on ne peut, à la fois, tout entreprendre ; il y aurait impossibilité financière et l'on paralyserait temporairement la vie de la ville à améliorer. Mais il est imprudent de diriger des travaux partiels sans une vue d'ensemble, et impossible de faire œuvre valable sans avoir scruté l'organisme total.

Les médecins savent que les maladies locales, à côté de leurs causes spéciales, dérivent ordinairement de troubles généraux, troubles nerveux, troubles trophiques, que leur évolution varie selon l'état général du patient, que les mêmes topiques peuvent être, selon cet état, efficaces ou funestes : ils traitent, donc, à la fois, le point atteint et l'organisme tout entier et leurs soins s'orientent selon les indications du diagnostic total.

De même pour les cités. On ne peut les toucher en un point sans les avoir étudiées dans leur ensemble ; toute modification partielle entraîne sur cet ensemble de complexes répercussions. Une voie est encombrée et vous en ordonnez l'élargissement : le mouvement qui l'envahissait venait, peut-être, de la situation d'un marché qu'il faudra déplacer dans quelques mois, d'un courant que le développement d'un quartier nouveau va détourner. Les travaux à peine achevés,

la rue se trouve désertée. L'élargissement d'une rue provoque une modification dans la nature des immeubles qui la bordent : ses riverains ne se recrutent plus dans les mêmes catégories sociales, le commerce y change de caractère. De là des déplacements de populations : les unes affluent au détriment d'autres quartiers, les autres sont chassées et l'on aurait dû prévoir leur exode.

On ne touchera pas à un quartier sans altérer l'économie de tout ce qui l'entoure. Si l'on veut donc éviter de faire un travail inutile, stérile ou dangereux, si l'on veut épargner les dépenses excessives ou vaines, il est nécessaire de s'élever aux conceptions générales. Par là, il ne faut pas entendre seulement des conceptions embrassant toute la cité dans son enceinte. La cité n'est pas indépendante de sa périphérie. Cellule parmi d'autres cellules, elle participe à la vie régionale et doit assurer sa liaison rationnelle avec les cités qui l'entourent. En dernière analyse, tout effort urbaniste sérieux doit être précédé d'une enquête qui embrassera la cité, sa banlieue, sa connexion avec les centres voisins ; aucun travail ne devra être ordonné sans qu'ait été élaboré un programme d'action général.

L'établissement d'un tel programme n'en entraîne pas la réalisation immédiate ; au contraire, il règle et discipline l'action. Il permet d'éliminer les interventions inutiles, de courir à ce qui est réellement le plus pressé ; d'envisager les travaux selon leur degré d'opportunité ou d'urgence. Un programme, par

ailleurs, n'engage pas l'avenir d'une façon rigide et immuable : il comporte toutes les retouches que conseilleront les contingences futures : systématique et souple, il ne repousse pas l'expérience, mais il élimine le hasard.

Ce programme indispensable a, sur bien d'autres projets d'avenir, l'avantage qu'il peut se traduire avec la plus grande netteté et la plus extrême précision. Au lieu de se formuler dans des rapports écrits dont les termes, si clairs soient-ils, prêtent toujours à quelque interprétation, il se concrète dans un plan. Ce plan, une fois élaboré, fait surgir, en face de la cité actuelle, la cité telle qu'elle apparaît désirable. D'un coup d'œil, un homme exercé reconnaît les transformations préconisées. On peut y noter, jour par jour, les progrès effectués et mesurer le chemin qui demeure à parcourir.

Peu de personnes, j'imagine, contesteront la vérité théorique des vues que je viens de proposer, mais beaucoup d'administrateurs hésitent, dans la pratique, à entreprendre une réforme systématique, si désirable qu'elle puisse paraître en principe. C'est qu'ils prévoient des difficultés et des résistances qu'ils se soucient peu d'affronter.

Tout d'abord, ils sont effrayés par la question budgétaire. Toute réforme est onéreuse : un ensemble de réformes se chiffre par des sommes qui découragent. Sans doute, mais l'établissement d'un plan, nous l'avons déjà dit, ne préjuge en rien de sa réalisation ; celle-ci peut être abordée avec prudence, échelonnée

sur un nombre indéfini d'années; elle peut être même différée provisoirement et, dans ce dernier cas même, le plan est utile car il permet de surveiller la situation et d'obvier à ce qu'elle ne s'aggrave. Un plan, d'ailleurs, met en évidence les tares, il ne les suscite pas. Celles-ci existent. Ignorées ou dénoncées, un moment arrivera où elles deviendront insupportables et où, coûte que coûte, on sera obligé de les éliminer. Mais, comme on aura trop attendu, qu'on n'aura pris aucune précaution pour circonscrire le mal, il faudra, pour l'extirper, dépenser, avant tout coup de pioche, des sommes énormes en expropriations. Cela pour une opération locale et un bénéfice aléatoire ou restreint. Si l'on avait réglementé la construction des maisons qu'on est obligé d'abattre, si l'on avait préservé les terrains qu'il faut libérer, on aurait fait des économies positives. On aurait réalisé, d'autre part, des bénéfices moins tangibles mais non moins importants. Le quartier insalubre, la rue incommode, le bureau de poste mal placé ont, pendant des années, ruiné des santés humaines, ralenti et gêné les transactions : la vitalité générale de la cité a été restreinte ; il y a eu, si je puis m'exprimer ainsi, un manque à gagner, une diminution d'énergies regrettables pour la cité et pour le pays et qui, s'ils ne peuvent s'évaluer exactement n'en constituent pas moins une perte considérable. Une dépense faite en temps utile et selon un esprit méthodique constitue, à bien des égards, une véritable économie.

Aussi bien, l'idéal d'une gestion administrative ne

doit pas être évité ou du moins à éviter à tout prix, les dépenses. Si les dépenses sont évitées, de ce fait, de crises ou l'effort des administrateurs est de remédier à une situation précaire ou vobécée, de telles périodes pauder de finitions même, sont temporaires. Elles ne peuvent se prolonger sans préjudice pour la prospérité de la cité. Le rôle d'une administration avisée est de soutenir cette prospérité par tous les moyens reconnus efficaces et l'homme peut y parvenir, évidemment, sans s'engager de crédits. Les municipalités s'y refusent parce qu'elles craignent de se voir imposer des dépenses qu'elles ne peuvent supporter. Il faut leur répéter la loi de la déduction des dépenses productives qui flussent dans les plaisirs à formuler (101). Toute opération d'amélioration si elle est bien gérée, comporte par les plus valables qu'elle suscite, des ventes avantageuses de terrains capables en certains cas, de la couvrir totalement. Elle accroît la valeur de la matière imposable, favorise l'activité des transactions et, par conséquent, augmente le rendement des taxes municipales. La disparition de quartiers malsains entraîne une diminution dans le nombre des pensionnaires des hôpitaux, des salis, des prisons et diminue, d'autant, les charges de la commune. En tout état de cause, à un budget plus lourd correspondent des citoyens plus riches et c'est une idée à répandre, parmi nous, que l'idéal, en matière financière, n'est pas de payer peu mais de gagner

(1) *Mémoires*, t. II, p. 35.

(1) *Mémoires*, t. II, p. 35.

beaucoup. Qu'il y ait des dangers à éviter, cela est de toute évidence. La mégalomanie, la « maladie de la pierre » ont été, maintes fois, dénoncées, mais elles ne dérivent, en aucune façon, de l'établissement d'un plan : elles ont, souvent, sévi sur des municipalités qui agissaient sans méthode. Une prévision exacte des besoins est de nature à faire écarter des entreprises ambitieuses dont l'exécution porterait détri-  
ment à la réalisation du plan général.

Aux objections financières s'ajoutent la prévention contre toute réglementation, la crainte d'empiéter sur la liberté individuelle et le droit de propriété privée. Un aménagement civique comporte, en effet, deux nécessités : des expropriations et des règlements. Ces deux nécessités sont connexes : si une rue est malsaine parce que trop étroite, il faut exproprier les riverains pour l'élargir, mais l'élargissement accompli serait rendu vain si les maisons bâties sur les alignements nouveaux pouvaient être indéfiniment surélevées. De même, tout ensemble harmonieux serait rendu impossible si le caprice d'un particulier pouvait en rompre les lignes. Il faut donc exproprier, il faut réglementer. En fait, il n'est pas de municipalité qui n'ait eu à le faire. L'expropriation s'impose, à tout instant ; la réglementation est réclamée par la seule sécurité publique. Les progrès de l'hygiène nous ont amenés, en certain ordre, non seulement à admettre, mais à réclamer une réglementation. Nous avons une loi sur les habitations insalubres ; nous ne tolérons pas que l'on établisse partout des usines dangereuses. Les circons-

tances présentes nous font concevoir, mieux que par le passé, la nécessité de la solidarité et de la discipline.

Or la commune, son beau nom l'indique, est chargée de sauvegarder les intérêts de tous : intérêts de tout ordre, matériels, spirituels, moraux. Ces intérêts, beaucoup de citoyens en sont insoucieux ; la plupart les ignorent ; à tout prendre, aucun d'eux, isolément, n'est en mesure de les défendre. La commune se substitue à eux ; elle est leur déléguée et leur tutrice, elle a mission de défendre l'utilité publique.

Ces devoirs impliquent des droits. Ils ne sauraient s'exercer si la commune n'est pas armée pour leur protection. Ainsi se légitiment l'expropriation et la réglementation. A leur aide, la commune est capable de préserver le patrimoine commun. Aucune considération de convenance ou d'intérêts privés ne saurait prévaloir contre un semblable souci.

D'ailleurs, nul, aujourd'hui, ne saurait admettre, pour le propriétaire, la définition traditionnelle et périmée qui lui attribue une faculté d'usage sans limite. L'intervention auprès du propriétaire d'un terrain ou d'un immeuble se justifie par le fait seul que la jouissance de son bien empiète, nécessairement, sur le bien de tous. Il a le droit de clore son terrain, d'élever sa maison, mais nous avons tous droit à l'air, à la lumière, au soleil, à la jouissance des beaux spectacles. S'il allègue son droit, nous lui opposons le nôtre : la réglementation ne le dépouille pas, elle arbitre et solutionne le conflit. Cette solution, hâtons-nous de le dire, n'est pas à l'avantage seul de la communauté ; le propriétaire

lui-même est appelé à en bénéficier. Le propriétaire, au reste, n'a-t-il pas aussi des devoirs ? Un particulier, s'il a une maladie contagieuse, a le devoir d'éviter tout acte capable de communiquer son mal à autrui ; nous nous croyons obligés à avoir une tenue décente par égard envers ceux parmi qui nous vivons. Pourquoi le propriétaire serait-il dispensé d'un devoir analogue de politesse ? Une maison avenante, un jardin bien entretenu sont une prévenance à l'égard du passant et des voisins. Un mur lépreux, une maison noire, un jardin négligé devraient être regardés et doivent être considérés comme un manque d'égards envers tous, acte grossier ou, pour mieux dire, incivil.

Reste à définir cette utilité publique qui autorise et qui doit diriger l'action des municipalités. Toute transformation, tout projet d'avenir sont tenus d'y concourir : elle préside au plan d'aménagement. Il importe, donc, au plus haut degré, qu'elle s'offre, à nos esprits, avec une parfaite netteté (1).

L'utilité publique a été diversement entendue selon les âges et selon les conceptions politiques et sociales. Pendant des périodes monarchiques, tout a été subordonné à la grandeur du prince, à la splendeur de sa cour et aux commodités de son administration. A d'autres époques, des aristocraties se sont réservé les avantages de l'organisation urbaine. C'est pour la bourgeoisie seule qu'on a, jusqu'à ces dernières années, aménagé les villes contemporaines. Les avenues, les

(1) P. Escudier, Rapport fait à la Chambre, le 11 juillet 1912 (cité par Couturaud, *livre cité*, p. 105 sqq).

rues bordées d'immeubles riches, les quartiers centraux d'affaires ou de plaisirs ont été l'objet de la plupart des soins. Tous les travaux accomplis ont abouti à la création de maisons luxueuses. Les ouvriers, les employés, qui habitaient les maisons abattues se sont logés comme ils le pouvaient : dans des rues dissimulées derrière les artères nouvelles, à la périphérie, dans les faubourgs. Par une convention tacite, on a considéré que les quartiers pauvres ne comptaient pas ; nécessité qu'il fallait subir, ils n'entraient pas en ligne de compte dans l'appréciation de la ville. On évitait de les traverser et si, par hasard, on était obligé de le faire, on se consolait de leur existence en leur découvrant du pittoresque : la phraséologie, mise à la mode par le romantisme trouvait là, fort à propos, son application, et, tout en passant très vite, on admirait leurs murailles truculentes, leurs ruelles où s'étaient étalées des haillons splendides, verrues de la cité, magnifiques et horribles.

Ces sentiments, par progrès de l'hygiène, du sens social, ont, peu à peu, passé de mode ; les plus égoïstes se sont aperçus que la disparition des foyers où germent les maladies contagieuses et où s'exaspère l'esprit de haine importait à leur sécurité. Les esthètes n'ont plus célébré la couleur des taudis malodorants. Tout le monde aujourd'hui s'accorde à le reconnaître : là où il n'y a ni santé ni décence, il ne saurait y avoir beauté.

Par-dessus tout, un courant irrésistible nous entraîne et nous oriente vers la réalisation progressive de la

véritable démocratie. Nous n'admettons plus, nous admettrons de moins en moins que les délégués de l'administration publique excluent de leurs préoccupations une catégorie quelconque de citoyens. Avec une insistance que chaque jour doit accroître, nous réclamerons pour les familles les plus humbles le droit à vivre dans un intérieur sain au double point de vue de l'hygiène et de la morale (1). L'utilité publique ne sera réalisée que si la cité offre à tous ceux qui la peuplent un habitat véritablement humain.

L'utilité publique doit être, encore, envisagée sous d'autres aspects. Nous avons défini la cité un instrument de vie totale ; cet instrument, s'il est défectueux, offre aux activités des obstacles perpétuels ; il les ralentit, il les paralyse. L'utilité publique requiert, donc, une parfaite adaptation de la cité aux besoins de ses habitants. Ces besoins sont infiniment complexes. La cité doit répondre, d'abord, à notre utilité matérielle et immédiate : il faut qu'elle se ravitaille facilement, qu'elle favorise la production et les échanges. Mais cela n'est pas suffisant ; la cité doit être également en mesure de satisfaire les besoins intellectuels de ses habitants ; elle doit correspondre à leur degré de culture ; loin de comprimer leur essor, elle doit les aider dans leur ascension spirituelle. La cité, d'autre part, a ses modes déterminés d'activité. Le centre agricole, le port, la ville administrative, universitaire,

(1) « Le pays le plus riche, écrit Ruskin (*Jusqu'à ce dernier*) est celui qui nourrit le plus grand nombre d'êtres humains nobles et heureux. » Déjà Bentham avait proposé pour idéal : the greatest good of the greatest number.

industrielle requièrent, cela va sans dire, des aménagements spéciaux. Ils ont, aussi, leurs convenances morales distinctes. Ce qui est naturel à la ville devient ridicule au village. Une ville de luxe, qui désire attirer et retenir une clientèle riche, créera des boulevards, des esplanades qui seraient une folie déplacée dans la ville commerçante voisine.

L'utilité publique comporte ainsi une préoccupation double : elle assure d'une part, à tous les habitants de la cité, un habitat normal; elle soutient, d'autre part, et excite l'activité individuelle et collective. Si ces deux exigences sont satisfaites, la cité revêtira, il n'en faut pas douter, un caractère harmonieux. La beauté dérivera nécessairement de son adaptation à la vie matérielle et morale de ses habitants. Notre définition implique donc la satisfaction des instincts et besoins esthétiques intimement mêlés à tous les autres et nous pourrions nous dispenser de détacher et de souligner ce caractère si l'opinion était, dès à présent, assez avertie pour apercevoir des liens qui n'échappent pas à un esprit exercé. Par malheur, les notions esthétiques ne sont pas plus répandues que ne l'étaient il y a un demi-siècle les notions d'hygiène. Dans une ville enrichie par l'afflux des étrangers, station balnéaire, séjour d'hiver, centre artistique, on sentira facilement la nécessité de certains travaux capables de concourir directement à la prospérité matérielle; ailleurs, il sera plus malaisé de faire comprendre qu'il y a diminution de la fortune commune et de la vitalité de chacun si une perspective est com-

promise, si un ensemble monumental est détruit, si un jardin ou une place ne sont pas aménagés. Cette connexité entre l'embellissement et la vie demande donc à être affirmée. L'utilité publique comprend l'aménagement esthétique de la cité.

Il fut un temps où les agglomérations avaient comme objet essentiel d'assurer la sécurité. On s'est appliqué ensuite à rendre la circulation aisée, puis, coup sur coup, dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, on a exigé des écoles, réclamé des bibliothèques, et l'on a transformé en dogme impérieux les prescriptions de l'hygiène. Pour la cité de demain, nous réclamons davantage et, développant les conséquences logiques des principes posés par nos prédécesseurs, nous étendons à l'organisme total la loi d'ordre et d'harmonie.

---

B.U. LETTRES ROMAINES 72

## CHAPITRE IV

### **Le respect de la nature et du passé et le culte de la vie. <sup>(1)</sup>**

Organiser une ville est une tâche magnifique et difficile. Les éléments du problème sont extrêmement complexes puisque l'activité humaine, sous tous ses aspects, y est intéressée ; de plus, plusieurs données sont incertaines puisqu'il s'agit de travailler pour l'avenir. Créer l'instrument souple qui se prêtera aux événements, permettra de tirer le meilleur parti des circonstances favorables et de lutter contre les causes

(1) Les livres déjà cités et Charles Brun, *Le régionalisme*. — Léandre Vaillat, *La maison des pays de France*, 1917. — Paul Léon, *L'architecture rurale dans la France envahie* (*Petit Messager*, nos 45 sqq). — *Catalogue de l'exposition de l'architecture régionale dans les provinces envahies*, janvier-février 1917. — Camille Julian, *La Gaule*, t. I, 1903. — Vidal-Lablache, *Tableau de la géographie de France*, 1905 (t. I de *l'Histoire de France* sous la direction de Lavisse). — De Foville, *L'habitation en France*, 1894. — *Notice sur les régions* (Nord, Est, Champagne et Ile-de-France) (Commission d'études pour les reconstructions rurales dans les régions dévastées par la guerre, 1916).

de ruine serait, déjà, un problème des plus ardues si nulle autre considération ne se mêlait à celle de l'utilité.

Mais, nous le savons, il ne s'agit pas ici de faire une œuvre abstraite, de tracer dans un lieu indéterminé une cité idéale. L'objet est de régénérer des cités qui existent, qui tiennent toutes au sol, qui, d'autre part, presque toutes, sont vieilles et gardent l'empreinte de leur existence ancienne. Nature, passé et vie concourent à façonner l'âme des cités. De ces trois éléments il ne saurait être question d'en sacrifier un seul. Comment l'urbaniste parviendra-t-il à concilier, avec le culte impérieux de la vie, le respect de la nature et celui du passé ?

En face de la nature, on ne peut concevoir ni respect passif ni violation totale. L'homme n'accepte pas telles quelles les conditions qui lui sont offertes par les éléments : il travaille à en recueillir le maximum d'avantages et à en subir le minimum d'inconvénients. Comme il ne peut rien sur le ciel, il essaye de s'en accommoder, construit, éclaire, aère, oriente sa maison et ses villes selon les exigences climatériques. Toute son industrie, ici, consiste en une intelligente adaptation.

Il peut agir, au contraire, sur le sol et, depuis l'aurore des civilisations, il a entrepris une lutte sans laquelle la plupart des cités n'auraient pu se développer. Il creuse des puits profonds, amène de loin l'eau potable là où elle fait défaut, dessèche les terrains marécageux sur lesquels il ne pouvait bâtir ou dont les

exhalaisons l'empoisonnaient; il fixe des terres inconsistantes, endigue ou détourne des torrents redoutables. Cet effort, poursuivi avec des moyens de plus en plus puissants, a produit des résultats merveilleux. L'exemple de Venise, celui des villes hollandaises frappent tout d'abord, mais si l'on étudiait une à une nos cités on y trouverait partout des objets d'admiration. L'île Saint-Louis, à Paris, a été créée au xvii<sup>e</sup> siècle; tout un quartier de Lyon a surgi au xviii<sup>e</sup> siècle, sous la direction de l'ingénieur Perrache. A l'heure actuelle, nous disposons de ressources pour effectuer des améliorations audacieuses devant lesquelles on a dû, jadis, reculer. Des villes peuvent être libérées de fléaux qui les inquiètent sans cesse et les paralysent.

Certains paysages pourront en être modifiés, mais est-il un point habité par l'homme qui ait gardé son aspect primitif? Pour des beautés disparues, d'autres ont été créées. Il y a là, au reste, un fait inéluctable. Mais ce qu'il faut réprouver et proscrire c'est le bouleversement sans objet, la destruction inutile. Ne posons pas en règle que tout élément naturel est intangible; demandons et exigeons qu'il ne soit touché à aucune beauté naturelle sans que cette atteinte ait été reconnue comme absolument nécessaire. Il est extrêmement rare qu'un problème urbain n'offre qu'une solution unique: avec de la bonne volonté, on finit, le plus souvent, par trouver la solution qui concilie toutes choses ou qui réduit les pertes au minimum. Si les décisions ne sont prises qu'après un examen approfondi, il y a chance pour que nous n'ayons rien à

regretter. Le danger vient des entreprises hâtives, des mesures dont on n'a pas examiné toutes les conséquences, et surtout des travaux inutiles ou injustifiés.

Le XIX<sup>e</sup> siècle a eu la manie du nivellement. Il est certain que l'écoulement normal des eaux interdit des pentes excessives et que la circulation rapide a plus d'exigences encore ; mais il n'est pas indispensable que toutes les voies d'une cité soient organisées pour la circulation rapide et il est possible de concilier les besoins de la voirie avec les formes d'un terrain accidenté : cela réclame seulement que les voies ne soient pas tracées au hasard. Il y faut du soin et de l'ingéniosité. Le grand inconvénient des villes bâties dans une plaine toute unie est leur monotonie excessive. Nulle part le regard ne plonge ou ne s'élève, nulle part il n'y a vaste perspective ou ensemble. Aussi les centres légèrement ondulés doivent-ils s'étudier à préserver ces ondulations, sources de variété, au lieu de les détruire et la ville perchée sur un sol contrasté doit hésiter avant de réduire les contrastes qui lui confèrent une physionomie originale.

Ce respect de l'originalité urbaine guide la campagne qui, depuis quelques années, est menée au nom du régionalisme. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, il s'est produit, à travers tout le territoire, une tendance générale à l'uniformisation de nos cités. La centralisation administrative, intellectuelle, artistique, l'intensité inouïe de la circulation ont amené, du nord au midi et de l'est à l'ouest, la répétition fastidieuse des mêmes pro-

cédés et des mêmes types de construction. La multiplication des édifices publics ou à usage commun : écoles, gares, indéfiniment inspirés par des modèles uniques, a aggravé le mal. Les régionalistes protestent. Ce mouvement, disent-ils, compromet la beauté de nos villes et de nos villages; il est de nature à diminuer l'attachement que doit inspirer le sol natal; il s'oppose au développement de l'activité provinciale. Leur thèse vaut tout au moins la peine d'être examinée. Il convient d'écarter, d'abord, un certain nombre d'erreurs qui ne sont que des déviations ou des applications superficielles du régionalisme. L'originalité de certaines villes ou de certaines régions est faite, en partie, de la prédominance d'édifices appartenant à une époque où y régnait une particulière prospérité. Rouen est surtout marquée par le xv<sup>e</sup> siècle et Nancy par le xviii<sup>e</sup>. Dijon, Toulouse ont de nombreux hôtels de la Renaissance. Si l'on en conclut que l'on doit, en chaque endroit, copier les monuments caractéristiques et les répéter en toute occasion, on propagera une doctrine funeste qui réduira l'architecture à des pastiches stériles et nous imposera des habitations étrangères à nos besoins et à nos usages.

Les originalités provinciales dérivent, aussi, de l'emploi des matériaux offerts, sur place, par la forêt et par les carrières voisines, matériaux que les gens du pays étaient habitués à manier et dont ils se servaient selon un esprit traditionnel. On ne voit pas pourquoi l'on renoncerait, lorsqu'ils ne sont pas défectueux, à des éléments que l'on a à sa portée, avec

lesquels les ouvriers sont familiarisés et dont ils sont capables de faire un emploi judicieux. Remarquons-le toutefois : certaines régions réduites à leurs seules ressources étaient fort déshéritées : les maisons de bois et de pisé de la Marne ne préservent ni de la chaleur, ni du froid : interdira-t-on aux champenois, s'ils le peuvent, de leur substituer pierre et brique ? Certains matériaux fort pittoresques, comme le chaume, sont aujourd'hui interdits, parce qu'ils offrent un danger perpétuel d'incendie. Il faudra bien les remplacer. Les conditions de transport actuelles permettent la circulation des matériaux très loin de leur lieu d'origine ; est-il possible, est-il souhaitable de renoncer aux facilités qui sont ainsi offertes ? Croit-on qu'à aucune époque, les constructeurs se soient imposé de semblables contraintes. Par ailleurs, nous disposons, aujourd'hui, de matériaux artificiels : le fer, le ciment armé. Avec eux, il est permis de résoudre des problèmes insolubles auparavant : ils ont surgi, semble-t-il, tout exprès pour répondre à nos besoins modernes. Seront-ils proscrits sous prétexte de couleur locale ? Si le régionalisme n'avait pas d'autres objectifs, reconnaissons qu'il faudrait le combattre sans merci.

Mais ce ne sont là que des déviations. Le régionalisme véritable se fonde en raison. Il constate que les conditions du sol, du sous-sol, du ciel, créent en chaque point un milieu spécifique qui ne saurait se confondre absolument avec aucun autre. Dès lors, il devient illogique et absurde d'implanter, de toutes pièces,

dans un pays, un édifice qui a été conçu pour un milieu différent. Nous sentons tous le ridicule du chalet suisse transplanté sur une plage normande. Il n'est pas plus raisonnable de copier sur un type parisien la maison qu'on élève dans un bourg de Provence ou de Bretagne. L'Etat, les grandes administrations publiques, les grandes compagnies envoient, de Paris, les plans des hôtels des postes, des écoles, des gares, c'est-à-dire des édifices qui jettent une note dominante dans une cité ou bien ils s'adressent à des architectes qui ignorent tout de la région pour laquelle on requiert leurs talents. Les municipalités ne sont pas mieux avisées. Le mauvais exemple n'est que trop suivi par les particuliers. L'ostentation des rentiers, des parvenus qui, à la campagne, singent la maison citadine, a gâté un très grand nombre de nos villages envahis par des immeubles de « type urbain dégénéré ».

Ces abus ne sont certes pas des conséquences inéluctables de notre stade de civilisation. Ils dérivent d'erreurs, de préjugés, de négligences, de paresse aussi, car il est plus facile et plus rapide de s'appuyer, sans contrôle, sur un modèle donné que de tenter une œuvre personnelle et valable.

En réalité, le bon sens commande de travailler sur place en respectant la nature de chaque pays. Cela n'exige pas l'utilisation exclusive des matériaux locaux, mais cela engage à leur vouer une prédilection, toutes les fois qu'ils se prêtent à réaliser les programmes. La brique doit continuer à jouer dans le Nord, la pierre de taille dans l'Ile-de-France, le granit et le grès

dans les Vosges. En évitant tout plagiat, toute reproduction servile, on tiendra compte de l'expérience du passé. Les maîtres maçons avaient à lutter contre des phénomènes atmosphériques qui subsistent encore aujourd'hui. Ils ont orienté les rues, tracé les places ; ils ont incliné les toits, percé les baies au mieux des conditions locales : on s'inspirera, utilement, de leur exemple, sans s'interdire, d'ailleurs, d'user de procédés tous différents toutes les fois que les ressources modernes y pourront conduire. On essaiera de créer des édifices adaptés à la vie de notre temps et l'on agira, ainsi, comme on a procédé aux meilleures époques. Les meilleurs artistes anciens guidés par leur instinct ont souvent su créer entre leurs œuvres et le milieu naturel une harmonie d'où naît un très grand charme. On essaiera d'observer un accord semblable et, puisque les œuvres nouvelles sont destinées à prendre place parmi les anciennes, on évitera de les juxtaposer d'une façon brutale. Avec une déférence libre, on se conformera à leur allure et l'on reprendra quelques thèmes traditionnels en les renouvelant par une interprétation moderne. On agira, en somme, comme l'auraient fait les maîtres du passé s'ils avaient vécu parmi nous, armés ainsi que nous le sommes et travaillant pour nos contemporains. L'originalité ne naîtra pas d'une volonté artificielle ; elle jaillira spontanément à l'image de la nature pieusement consultée.

L'accord entre la nature et la vie réclame de l'intelligence et du soin. La conciliation entre la vie et le

passé suscite des problèmes délicats et peut déterminer de graves conflits. L'obéissance à la nature est commandée par la raison; la vénération du passé est dictée par le sentiment. Nous avons brièvement analysé les instincts qui y concourent et nous avons dit leur caractère respectable. Ce sentiment a pris, au XIX<sup>e</sup> siècle, des développements inattendus. Auparavant, on se préoccupait beaucoup moins des reliques du temps. A aucune des grandes époques on n'a hésité à abattre un monument ancien quand on voulait entreprendre un travail utile : l'histoire des villes est celle d'une suite de destructions dans lesquelles les édifices religieux même n'étaient pas épargnés. Nous avons, dans la période contemporaine, appris la valeur des témoignages où s'inscrivent les actes, les aspirations, l'idéal des générations ; nul n'admettrait aujourd'hui les actes qui, il y a un siècle, ne suscitaient aucune protestation. L'indignation qu'a soulevé le vandalisme allemand a encore affermi et éclairé notre conscience civique. Ce progrès toutefois s'est accompagné de plus d'une déviation. Pour certains esprits, le respect dû au passé a dégénéré en superstition : dans l'héritage des siècles ils se sont refusés à rien distinguer ; tout ce que le temps avait épargné est devenu, également, inviolable.

Une telle aberration peut devenir infiniment dangereuse. Le culte du passé se justifie parce que nous trouvons, dans les exemples accumulés au cours des âges, des soutiens qui guident et exaltent notre activité : le passé sollicite et magnifie la vie. Mais, si ce

qui devrait être un réconfort devient une obsession, si nous sommes entraînés à oublier la vie pour nous hypnotiser dans le souvenir des morts, si nos soins en arrivent à vicier la vie ou à la contrarier, alors il y a abus intolérable contre lequel il faut réagir (1).

Du passé peuvent naître deux contraintes : l'une contre la santé, l'autre contre l'activité. Si les maisons, les édifices de tout ordre, les rues dangereuses à l'un ou l'autre de ces points de vue n'ont d'autre mérite que leur âge, on les détruira sans regret. S'agit-il, au contraire, de monuments ou d'ensembles intéressants, il sera nécessaire de délibérer.

L'hygiène n'obligera, sans doute, jamais, à la destruction d'un palais, d'une église, d'une maison curieuse. Tout au plus réclamera-t-elle des aménagements spéciaux. Mais il est des ensembles pittoresques formés d'éléments dont aucun, pris à part, n'impose l'admiration et qui valent par leur réunion. Dussé-je m'attirer la colère des archéologues et des touristes, je le dirai très nettement : s'ils sont insalubres et qu'on ne peut les aménager, il faut absolument les détruire. Parfois, l'aménagement sera possible : en faisant disparaître les constructions parasites, en modifiant les dispositions intérieures des maisons, parfois en rétablissant les dispositions primitives abusivement alté-

(1) « Nous ne voudrions pas plus d'un fauteuil incommode sous prétexte d'archéologie que d'une ville sans confort sous prétexte de beauté pittoresque et tout notre effort a tendu à concilier les exigences du beau et le respect de l'ancien avec les nécessités de la vie moderne. » Buls, *Esthétique des villes*, 2<sup>e</sup> éd., p. 20.

rées par des cloisonnements, en démolissant quelques taudis, quelques maisons lépreuses et en leur substituant des immeubles dont la silhouette s'harmonise avec les parties préservées, on parviendra à sauvegarder, exceptionnellement et non sans grand frais, un groupe vénérable. Mais ailleurs la rue trop étroite, les bois et les pierres contaminés à fond, les ruisseaux curieux et infects n'admettront qu'un traitement radical. S'il arrivait, ce qui me paraît improbable, qu'un ensemble condamné par l'hygiène eût une valeur historique, artistique, qu'on voulût à toute force le sauver, alors il faudrait l'évacuer et le garder, si j'ose m'exprimer ainsi, à l'état mort. Aucune considération ne rend tolérable le maintien d'une seule famille dans une demeure contaminée.

Pas davantage, on ne peut admettre que l'activité soit paralysée par des monuments anciens. Reconnaissons-le, d'ailleurs : ce danger, souvent allégué, est, en réalité, exceptionnel ; s'il se produit des conflits apparents, rarement ils sont irréductibles.

Imaginons le cas extrême : une ville ancienne où presque tout serait vénérable et dont les habitants se verraient perpétuellement gênés par tant de merveilles. Quelques-uns d'entre eux, sans aucun doute, vivraient du tourisme ; tous, ils seraient sensibles à l'illustration de leur cité, mais la plupart auraient des ambitions d'activité pratique et l'on ne saurait les restreindre aux seuls rôles d'aubergistes et de gardiens de musée. Dans ce cas même, au lieu de détruire, il serait possible, presque toujours, de déplacer la vie

moderne et de la juxtaposer au centre historique au lieu de la superposer. C'est ce qu'un architecte italien proposait récemment pour Rome qui veut conserver ses gloires et qui, en même temps a besoin de libre expansion. Cette solution, remarquons-le, s'est introduite d'elle-même dans presque toutes les villes anciennes. Les quartiers nouveaux se sont additionnés aux noyaux séculaires qui, bien souvent, au reste, ne méritaient pas tant d'égards.

Les murs d'enceinte, les portes anciennes peuvent constituer une gêne considérable. On ne peut blâmer les villes qui demandent à respirer, qui étouffent dans leurs limites anciennes et veulent relier leur centre et leurs faubourgs. Mais, vraiment, c'est un procédé trop sommaire que de démolir l'obstacle incriminé. On peut frayer des chemins à droite et à gauche d'une porte monumentale sous laquelle il est malaisé de passer. Il est possible de ménager des ouvertures dans une enceinte sans avoir à la supprimer.

Ces cas écartés et, quand il s'agit d'édifices ou de groupes d'édifices à l'intérieur d'une cité, on peut soutenir hardiment qu'il n'y a aucun argument valable en faveur de leur destruction. La manie de l'alignement qui a sévi au siècle dernier a provoqué un inexcusable vandalisme (1). Nulle personne sensée

(1) A Paris, on a amputé Saint-Leu-Saint-Gilles, *allongé* Saint-Laurent pour les mettre à l'alignement ; à Caen, on a amputé Saint-Gilles ; à Toulouse, on a détruit des hôtels pour créer les rues de Metz et d'Alsace-Lorraine ; à Rouen, le percement de la rue Jeanne-d'Arc a supprimé les maisons les plus pittoresques de la rue du Gros-Horloge ; de l'église Saint-André, on n'a conservé que la tour, etc...

n'admettra qu'on détruise un monument pour ne pas contrarier la direction d'un cordeau (1).

Si la présence et l'entretien d'un monument historique paraissent trop onéreux, essayons de lui trouver une destination. Ce sera, à vrai dire, la meilleure garantie contre les entreprises malveillantes. Un édifice ancien peut donner asile à un musée, à des archives, à des bureaux, il peut abriter des sociétés savantes. On le préserve et on l'anime en le rattachant à la vie.

---

(1) La création d'un casier archéologique et historique de Paris décidée, en 1916, sur l'initiative de M. Marcel Delanney et après un rapport de M. Louis Bonnier, assurera la conservation des richesses dignes d'être sauvegardées et est un exemple digne d'être partout imité.

## CHAPITRE V

### Coup d'œil sur le passé et autour de nous. <sup>(1)</sup>

L'idée d'organiser les villes inquiète beaucoup d'esprits qui la croient nouvelle et se refusent aux risques d'une expérience grave. Très peu de personnes se rendent un compte exact des maux dont elles souffrent : les entraves que les cités actuelles opposent à la vie ne nous frappent pas et notre imagination débile se représente mal le spectacle des cités régénérées.

Pour échauffer les imaginations et pour encourager les volontés, je conseillerais volontiers la lecture des visionnaires et des poètes. Dans le fatras et parmi la

(1) Les livres déjà cités et Mercier, *En 2440*, 1770. — Cabet, *Voyage en Icarie*, 1840. — Bellamy, *En l'an 2000*. — T. Moilin, *En l'an 2000*, 1869. — Tarbouriech, *La cité future*, 1902. — E. Zola, *Travail*, 1901. — Anatole France, *Sur la pierre blanche*. — Hertzka, *Terre libre*. — Wells, *Anticipations*; Kipps; *Une utopie moderne*, etc. — William Morris, *News from Nowhere*. — Petavel, *A coming Revolution*. — Magne, *Esthétique des Villes: L'architectonique de la cité future*. — Hénard, *Etudes sur les transformations de Paris*, 1903-1909 et *Les villes de l'avenir (L'architecture*, 12 novembre 1910). — I. Flach, *Etude sur les origines et les vicissitudes historiques de l'habitation en France*, 1899. — Commission d'extension de Paris, *Aperçus historiques et Considérations techniques préliminaires*, 1913. — Cacheux, *Extension méthodique et territoire à bâtir dans les villes*, 1908. — *Rapport de la Chambre syndicale de Lyon sur les plans d'expansion*, 1913. — Victor Cambon, *L'Allemagne au travail. Les derniers progrès de l'Allemagne*. — Max Leclerc, *Choses d'Amérique*, 1897.

phraséologie vague des utopistes, on trouverait plus d'une intuition singulière. Cabet, en 1840, imaginait des stations d'atterrissage pour aéronefs, et Tony Moilin, en 1869, concevait un réseau de circulation souterraine ; avant eux, Mercier, dès 1770, préconisait la réglementation de la circulation ou l'éloignement des hôpitaux à la périphérie des villes (1). La lecture du *Voyage en Icarte* de Cabet serait particulièrement suggestive (2). William Morris, Emile Zola, Anatole France et Jules Verne lui-même porteraient également à la réflexion.

Mais il n'est pas nécessaire, pour nous départir de notre timidité, de recourir à la séduction des hypothèses. La réalité offre des arguments autrement puissants et convaincants. Consultons le passé, examinons ce qui se passe dans le monde autour de nous ; l'histoire et l'actualité sont également capables de nous conseiller l'action.

(1) Pecqueur (*Des améliorations matérielles dans leurs rapports avec la liberté*, 2<sup>e</sup> éd., 1845) propose d' « organiser un service d'hygiène publique dans toutes les communes », de « décréter la construction d'édifices habitables à l'usage du peuple » et de mettre au Concours public « parmi les architectes et dans les écoles polytechniques, le meilleur plan d'une ville nouvelle, d'un village nouveau, au point de vue de la beauté, de l'économie et de la simplicité de l'ordonnance générale. »

(2) A Icara, selon Cabet, partout on voit des jardins publics et privés. Le soir, on admire « la forme élégante et variée des réverbères, les mille formes et les mille couleurs qu'on sait donner à la lumière. » Les affiches concourent elles-mêmes à l'embellissement général... « Dans l'intérieur de la ville, point de cimetières, point de manufactures insalubres, point d'hôpitaux. Tous ces établissements sont aux extrémités, dans des places aérées, près d'une eau courante ou dans la campagne. »

L'histoire des cités, il faut l'avouer, est loin d'être élucidée : nous sommes mal informés non seulement sur les villes antiques, mais sur les villes actuelles, même les plus importantes. Pourtant, dès aujourd'hui et, dans l'état imparfait de nos connaissances, que de leçons utiles à tirer de l'expérience du passé. A suivre la façon dont les villes ont grandi, à scruter les causes de leur développement, les raisons aussi des crises qu'elles ont subies, de leur décadence, de leur disparition, ce n'est pas assurément l'idée d'une fatalité inéluctable, l'idée de la résignation et de l'abstention qui se développeraient. Le spectacle seul d'une évolution perpétuelle invite à intervenir et à orienter le mouvement. Ce mouvement, pour notre vision trop faible et notre expérience personnelle trop courte, était peu perceptible : l'histoire nous en garantit l'intensité. A aucun moment, la ville ne se fixe : elle ne saurait se cristalliser que dans la mort.

Une étude historique ne pourrait trouver place dans notre cadre trop étroit ; un résumé resterait vague et de médiocre utilité. Qu'on nous permette, à titre d'exemple, de rappeler quelques faits qui répondent à nos préoccupations actuelles. Nous sommes, tous, soucieux de savoir de quelle façon se reconstitueront les régions ravagées par la guerre. Reparaîtront-elles exactement telles qu'elles étaient naguère, subiront-elles d'importantes modifications ? Interrogeons le passé. Ce n'est pas la première fois que des pays florissants ont été victimes de destructions brutales. Des grandes villes, Messine, San-Francisco, il y a

quelques années, Londres, au xvii<sup>e</sup> siècle (1), ont été ruinées par des cataclysmes naturels et l'on pourrait étudier leur résurrection. Mais si l'on remonte davantage en arrière, on trouvera des sujets de comparaison plus directs. A plusieurs reprises, au moment de la guerre de cent ans, au temps des guerres de religion, de vastes étendues de notre territoire ont été victimes de traitements atroces. Comment se sont-elles relevées?

M. Jacques Flach a répondu à cette question dans une *Etude sur les origines et les vicissitudes historiques de l'habitation en France*. Son travail a paru en 1899 ; c'est-à-dire qu'il a été écrit dans une période de paix où l'impartialité de l'historien ne pouvait pas être troublée par l'obsession des phénomènes présents. Cette sérénité ne donne que plus de prix aux conclusions. Or, celles-ci sont très nettes. Après chaque période de dévastation, les groupements humains se sont reformés selon des types nouveaux pour répondre à des nécessités nouvelles.

Après la guerre de cent ans, « de nouveaux villages se créèrent. Le choix de leur site fut déterminé par les conditions climatiques, la nature, et la disposition du terrain, le mode de culture, ici la proximité, là l'éloignement des routes, le voisinage de l'eau courante, de sources ou de mares, les offres alléchantes de concessions des seigneurs fonciers. Peut-être une circonstance spéciale exerça-t-elle aussi son influence.

(1) Sur la reconstruction de Londres et les projets de Wren, voir Alridge, *livre cité*, p. 6 et 7.

Les postes furent instituées par Louis XI en 1464; des relais devaient être établis de quatre lieues en quatre lieues, et ils purent, comme les stations de l'époque gallo-romaine, servir de noyaux à des agglomérations nouvelles. » Des villes neuves furent créées de toutes pièces. Des manoirs, des fermes isolées se substituèrent à d'anciens villages compacts.

Pour repeupler ces centres nouveaux, il fallut parfois attirer des étrangers : ainsi, en Provence, où s'implantèrent des Italiens. Les populations, chassées par les Anglais, ne rentrèrent pas toutes, après la libération du territoire dans leur pays d'origine. Un grand nombre de Calaisiens, de Normands demeurèrent en Languedoc, en Bretagne, si bien que les modifications apportées par la guerre ne se bornèrent pas aux régions envahies; elles s'étendirent à des provinces que la guerre n'avait pas atteintes ou, pour mieux dire, à toute la France.

Phénomènes analogues pendant les luttes contre Charles-Quint ou Philippe II et à la suite des guerres de religion. En 1546, quand Vitry-en-Perthois a été brûlée par les Impériaux, François I<sup>er</sup>, au lieu de la relever sur place, transporte dans un endroit moins exposé la ville nouvelle de Vitry-le-François. Quand Henri IV rétablit l'ordre et la sécurité en France, les villages se multiplient. Comment ne pas être frappé de ces faits? Ils autorisent à conclure que, demain, nous assisterons à des bouleversements et que nous devons nous préparer à y concourir. A y concourir et non pas à les subir d'une façon passive, car

L'histoire montre encore que l'action systématique dont nous redoutons la nouveauté est, au contraire, extrêmement ancienne. C'est notre négligence et notre apathie qui sont choses nouvelles. Laissons l'antiquité classique, ne sortons pas de notre pays ; nous reconnaitrons que l'organisation des cités est une tradition vraiment française.

Les villes neuves, auxquelles nous faisons allusion tout à l'heure, ne se sont pas construites au hasard. Elles ont été dotées de plans précis. Vallauris, de 1501 à 1506, Valbonne, en 1518, Vitry-le-François, en 1546, Charleville, en 1606, furent ainsi dessinées avant que d'être peuplées (1).

La sollicitude ne s'étendait pas seulement à l'origine des villes ; les rois Henri IV, Louis XIII, Louis XIV firent de grands règlements ; les intendants du XVIII<sup>e</sup> siècle ordonnèrent d'admirables travaux, et la Convention, lorsqu'elle fait élaborer le plan des artistes pour diriger le développement ultérieur de Paris, se conformait à des tendances séculaires.

Ces tendances si conformes à cet esprit de clarté, d'ordre, de discipline qui est le fond de notre génie, ces tendances animaient encore Haussmann. Ont-elles complètement disparu ? A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, un ingénieur français, Lenfant, traçait le plan de Washington. Dans ces dernières années, tandis que M. Eugène Hénard poursuivait sur « les transforma-

(1) On lira, dans Van der Swaelmen, *livre cité*, p. 20, l'arrêté de 1697 qui présida à la reconstruction de la grande place de Bruxelles, après le bombardement de 1695.

tions de Paris » d'admirables et prestigieuses études, nos architectes ont souvent été lauréats des concours internationaux, qu'il s'agit de tracer les plans d'une ville nouvelle ou d'améliorer une ville ancienne. C'est ainsi que le projet d'Agache a été primé pour Yas Camberra, la future capitale de l'Australie, celui de Cochet pour New-Gayaquil, dans l'Equateur ; c'est ainsi que Prost et Auburtin ont triomphé pour la transformation des remparts déclassés d'Anvers et que Jaussely l'a emporté pour l'aménagement de Barcelone.

Ces succès éclatants commençaient à avoir de l'écho dans notre pays même. En 1913, Agache dessinait le plan du nouveau Dunkerque, Bouvard le plan d'accroissement de Bayonne ; Cordonnier avait ordonné la station balnéaire d'Hardelot. Une commission formée à Lyon étudiait un programme d'amélioration. Déjà, au moment où se posait la question de la disparition des fortifications de Paris, le Musée Social avait mené en 1908 une campagne brillante pour intéresser les Parisiens à l'utilisation rationnelle des terrains libérés, et en 1913, paraissaient deux mémoires publiés par la Commission d'extension de Paris, mémoires où étaient développées les vues grandioses patronnées par le préfet de la Seine, M. Marcel Delanney (1). L'exposition de Lyon qui s'ouvrait à la veille de la guerre et que la guerre fit désertier, aurait donné une impulsion forte à ce mouvement. Elle

(1) M. Delanney vient d'adresser au Conseil Municipal un nouveau projet d'aménagement du port de Paris.

aurait montré que nous avons, parmi nous, des techniciens de premier ordre, que nous étions, comme jadis, riches d'idées : elle aurait témoigné, aussi, qu'il était grand temps que l'opinion publique consentît à écouter les gens de bonne volonté, car de tous côtés nous étions, dans l'administration des villes, devancés par l'étranger.

Ce qui s'accomplissait au dehors n'était pas inconnu chez nous ; des esprits clairvoyants s'étaient donné la peine de nous le faire connaître ; ils avaient produit un ensemble de faits qui auraient dû nous émouvoir, et parmi lesquels je me contenterai de prendre, presque au hasard, quelques indications typiques.

En Suède, depuis 1874, les villes doivent avoir des plans d'aménagement et, s'il y a lieu, d'extension ; ces plans doivent répondre aux exigences de l'hygiène, de la sécurité, de la circulation, prévoir des espaces libres.

Aux Etats-Unis, l'idée d'organisation est devenue populaire. Certaines villes américaines affirment que « la cité doit être un objet d'art ». « Une ville belle, dit-on encore, propre et bien tenue est de l'argent dans la poche de tous les habitants. » On essaye d'établir « la valeur commerciale de la beauté » et l'on fait des calculs pour évaluer le capital humain préservé par des travaux propres à développer l'hygiène et la moralité. Des centaines d'associations se sont constituées pour surveiller les villes ; les femmes participent à leur action. A la suite de congrès de l'esthétique

urbaine, à Washington en 1909 et à Rochester en 1910, la profession nouvelle d'ingénieur spécialiste de l'esthétique urbaine s'est créée.

En 1916, on prépare dans le canton de Westchester, Etat de New-York, une commission des plans du canton chargée de coordonner les plans des différentes communes en vue d'obtenir le meilleur arrangement possible des routes, tramways, parcs, réseaux d'adduction d'eau ou d'égout.

L'Allemagne se livrait à un travail formidable. La Prusse, en 1875 et en 1907, la Saxe, en 1900, avaient été dotées de lois qui favorisaient l'extension méthodique des villes. La municipalité de Francfort s'emparait à l'amiable ou par expropriation des terrains nécessaires pour assurer pendant vingt-cinq années son expansion, organisait tout ce terrain, traçait les voies, réservait les emplacements pour les services publics et les espaces libres et revendait aux particuliers les parties destinées au peuplement, par lots grevés de servitudes distinctes selon cinq zones concentriques réservées respectivement aux villas isolées, aux maisons à étages, aux usines, aux habitats mixtes et aux maisons alignées. A Cologne, en 1901, sous la direction du chef de l'urbanisme allemand, Stubben, 500 hectares étaient aménagés selon des idées aussi systématiques. Ces exemples étaient partout suivis : douze cents villes achetaient des terrains. Des expositions techniques de plans et de maquettes, à Berlin en 1910, Dusseldorf en 1912, Cologne et Leipzig en 1913, fournissaient des renseignements

sur l'œuvre accomplie, mettaient au point les problèmes, entretenaient l'émulation. Dans un des plus vivants chapitres de son livre *l'Allemagne au travail*, M. Victor Cambon montrait l'action fiévreuse et méthodique : les voies ouvertes et pourvues d'égouts, de canalisations d'eau et de gaz, plantées d'arbres, rails de tramways posés, pavage et trottoirs établis, le tout à travers des banlieues encore désertes et avant qu'aucun permis de construire pût être délivré.

« Dans cet ordre d'idées, constatait, en 1913, un rapport de la chambre syndicale des propriétaires de Lyon, l'Allemagne a montré le chemin aux autres nations » ; mais Stubben reconnaissait qu'il s'était instruit chez nous et qu'il avait conçu, au contact de nos villes ordonnées au XVIII<sup>e</sup> siècle, ses idées essentielles. En Autriche, sous la direction de Camillo Sitte, Vienne s'entourait d'admirables promenades.

En Angleterre, tandis que M. Lever, à Port-Sunlight près Liverpool, et M. Cadbury, à Bournville près Birmingham, créaient les cités-jardins préconisées par Ebenezer Howard, la loi de 1909, sous l'impulsion de John Burns, complétait la loi communale qui, dès 1876, avait prohibé l'aliénation des espaces libres communaux. La loi de 1909 permet de limiter le nombre, la hauteur, le caractère même des constructions dans une région déterminée. Une association nationale (National Housing and Town Planning Council, secrétaire : M. Alridge) étudie et popularise les questions d'urbanisme.

La Suisse, pays de liberté, a poussé la réglementation à un degré qu'il est, pour nos mentalités anarchisantes, fort opportun de méditer.

Le règlement de 1911 concernant le plan d'extension de la ville de Lausanne indique que « la municipalité établit, au fur et à mesure des besoins, un plan d'extension comprenant : 1<sup>o</sup> les voies de communication, les places, les promenades publiques à construire ou à modifier dans la ville ou ses abords ; 2<sup>o</sup> les alignements de bâtiments, le long ou en dehors des voies publiques ou privées ; 3<sup>o</sup> les autres conditions auxquelles doivent satisfaire les constructions élevées le long ou en dehors des voies publiques ou privées, notamment l'ordre dans lequel les bâtiments doivent être construits, les distances entre les bâtiments, les hauteurs, l'architecture. »

Selon les quartiers ou les rues, les maisons (art. 37) devront être contiguës ou non. Dans ce dernier cas, la distance minima entre deux bâtiments est fixée et varie selon leur longueur et leur hauteur. Cette hauteur, le nombre d'étages autorisés sont déterminés (art. 51) par rapport à la largeur de la rue ; le maximum peut être abaissé pour certains quartiers, rues ou avenues. Le plan (art. 3) peut prescrire ou interdire certains matériaux. Les expropriations pour établir ou pour rectifier des voies peuvent s'exercer (art. 17) jusqu'à une distance de 20 mètres au delà de l'alignement prévu pour les constructions.

Dans les quartiers anciens, Lausanne vient, par un règlement du 15 janvier 1915, d'établir des règles

particulièrement strictes. La municipalité « refuse le permis de construire lorsque la construction, transformation ou restauration projetée porterait préjudice soit à l'aspect d'un édifice de valeur historique, artistique ou pittoresque, soit à l'aspect d'un quartier, d'une rue, d'une place ou d'un paysage. » Elle est en droit (art. 29) « de faire modifier l'architecture ou les tons d'une construction qui serait en opposition avec les autres constructions d'une rue ou d'un quartier ou qui serait contraire aux règles de l'esthétique ». Ainsi, de toute part, autour de nous, et je pourrais invoquer la Belgique, la Hollande (1), le Luxembourg, l'Espagne même, les idées d'organisation étaient entrées en application dans les premières années de ce siècle. Si elles se répandent, enfin, en France, nous aurons, sans doute, à les adapter à nos usages, mais nous n'aurons pas besoin de grande hardiesse pour tenter ce que tant de peuples ont su réaliser avant nous.

---

(1) Le grand architecte Berlage a fait le plan d'extension d'Amsterdam.

## CHAPITRE VI

### La législation urbaine.

A la veille de la guerre, nous avions un petit groupe de techniciens d'élite, quelques foyers de travail dont le plus agissant était le musée social. Une demi-douzaine de municipalités, dans de grandes villes, commençaient à prendre conscience de leurs devoirs. L'opinion publique était indifférente. Un projet d'organisation des villes et villages déposé à la Chambre des députés par Charles Beauquier, le 22 janvier 1909, n'avait pu être même discuté. Ce projet, remanié au Musée Social avec le concours de M. Hénard, avait été de nouveau déposé à la chambre, le 28 novembre 1912, par M. Siegfried et sans plus de succès.

Le mouvement que la guerre a déterminé n'a eu, jusqu'à l'heure présente, qu'une action fort imparfaite sur nos législateurs. Repris par M. Cornudet et adapté aux circonstances, le projet Siegfried-Beauquier a été voté par la Chambre des députés, le 2 juin 1915 ; mais, depuis lors, il attend vainement l'exa-

men et la ratification du Sénat. D'autres projets n'ont pas eu plus de bonheur. Si bien qu'à l'heure où ce livre s'imprime, en janvier 1918, nous sommes, encore, sous le régime des lois antérieures à la guerre. Ces lois, dont l'ensemble s'est péniblement constitué au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, sont tout à fait insuffisantes. Incapables de contraindre les mauvaises volontés et de stimuler les indifférents, elles ne soutiennent qu'imparfaitement les initiatives et viennent souvent les entraver. Elles ont laissé s'accomplir le désordre dont j'ai indiqué les ravages. Il est essentiel que des lois nouvelles soient édictées au plus tôt. Mais, depuis la guerre, on peut affirmer qu'un esprit nouveau est né ; cet esprit s'est manifesté en particulier dans l'administration du ministère de l'Intérieur. Avec une hardiesse à laquelle il convient de rendre hommage, le ministère de l'Intérieur a incorporé dans des règlements récents celles des idées d'organisation qu'une interprétation large des textes lui permettait d'introduire.

Pour le moment, nous nous trouvons donc en présence : *a*) d'une législation en vigueur et désormais condamnée, *b*) d'une législation en instance que nous appelons de nos vœux, *c*) de règlements administratifs qui escomptent les bénéfices des lois à intervenir et ménagent vers celles-ci une transition. Nous allons essayer de nous rendre compte de ces trois groupes de dispositions, brièvement, sans user d'une précision juridique qui ne serait pas de mise ici, cherchant simplement à dégager l'esprit général des textes.

La loi municipale du 5 avril 1884 a inscrit parmi les dépenses obligatoires à la charge des communes (art. 136, § 14), « les frais d'établissement et de conservation des plans d'alignement et de nivellement ». Cette disposition s'étend à toutes les communes sans exception. De son propre aveu « l'administration supérieure n'a pas jusqu'à ce jour tenu la main, d'une façon rigoureuse, à la confection des plans, même dans les villes ». Là où des plans ont été établis, ils l'ont été d'une façon insuffisante sans vues d'ensemble, se bornant à envisager des modifications de détail, parfois aussi avec des conceptions simplistes ou dangereuses. Il n'en demeure pas moins que, dans les termes des lois actuelles, la municipalité qui établit un plan pour l'intérieur de l'agglomération — l'extension n'est pas prévue — ne fait que se conformer aux dispositions légales. Peut-elle y introduire des vues novatrices? Certainement, pourvu qu'elle arrive à s'entendre avec l'autorité préfectorale de qui dépend, à l'intérieur même des villes, bourgs et villages, la grande voirie, c'est-à-dire les routes nationales et départementales et qui s'est réservée, pour les autres voies, le droit d'approuver « le classement, le déclassement, le redressement ou le prolongement, l'élargissement, la suppression, la dénomination des rues et places publiques, la création et la suppression des promenades, squares ou jardins publics, champs de foire, de tir ou de course, l'établissement des plans d'alignement, de nivellement des voies publiques municipales, les modifi-

cations à des plans d'alignement adoptés... » (Loi du 5 avril 1884, art. 68, §. 7).

Pour réaliser un plan d'alignement et de nivellement, la municipalité peut être amenée à exproprier des terrains non bâtis, à subordonner les permis de construire à l'observation des indications du plan, à requérir l'expropriation des immeubles non alignés. Mais son intervention dans la propriété privée n'est pas limitée à ce droit de corriger et d'améliorer le réseau des voies. Une série de stipulations légales ont élargi les pouvoirs municipaux. Le décret-loi du 26 mars 1852 concernant la ville de Paris a été, selon une disposition prévue à l'article 9, étendu à la plupart des grandes villes et peut l'être à toutes celles qui en réclament le bénéfice. Il stipule (art. 4), que le constructeur d'une maison devra adresser à l'administration un plan et des coupes cotées des constructions qu'il projette et se soumettre aux prescriptions qui lui seront faites *dans l'intérêt de la sûreté publique et de la salubrité*. Toute construction nouvelle dans une rue pourvue d'égout devra être disposée (art. 6) de manière à y conduire les eaux fluviales et ménagères. La même disposition sera prise pour toute maison ancienne, en cas de grosses réparations et, en tout cas, avant dix ans. Enfin la hauteur des maisons, les combles et les lucarnes doivent être réglés (art. 7) par un règlement d'administration publique.

Ainsi les maires se voient investis d'un droit de réglementation dont l'objet est défini : sécurité publique et salubrité. Cette dernière préoccupation s'é-

tant, depuis 1852, singulièrement développée, la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique oblige (art. 1<sup>er</sup>) chaque commune à élaborer un règlement sanitaire et, par l'article 11, elle déclare que « dans les agglomérations de 20.000 habitants et au-dessus, aucune habitation ne peut être construite sans un permis du maire constatant que, dans le projet qui lui a été soumis, les conditions de salubrité prescrites par le règlement sanitaire sont observées ». L'administration, sur l'avis du conseil supérieur d'hygiène publique de France, a publié des modèles types de règlements. Le modèle A qui concerne les agglomérations de 20.000 habitants et au-dessus précise les points sur lesquels peuvent porter les exigences publiques. Le règlement détermine la hauteur des maisons, calculée en fonction de la largeur des rues, la hauteur des pièces aux différents étages, les baies d'aération, les dimensions minima des cours et courtes, l'entretien des façades.

Le maire peut ordonner dans un immeuble bâti ou non, attenant ou non à la voie publique, des travaux pour faire disparaître des causes d'insalubrité (art. 12); si les causes d'insalubrité sont permanentes ou nécessitent des travaux d'ensemble, le maire peut requérir l'expropriation pour cause d'insalubrité dans des conditions qu'une loi récente, du 10 juin 1915, a élargies et améliorées.

A la sécurité et à l'hygiène sont venues s'ajouter des préoccupations d'un ordre idéal ou esthétique. La loi sur les monuments historiques du 30 mars 1887

a prescrit la conservation de tout édifice privé ou public auquel, par un arrêté de classement pris par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts aura été reconnu un intérêt national au point de vue de l'histoire et de l'art. La loi du 21 avril 1906, sur les sites et monuments naturels de caractère artistique, a placé sous une protection analogue « les propriétés foncières dont la conservation peut avoir au point de vue artistique ou pittoresque un intérêt général ».

Allant plus avant dans cette voie, la loi de finances du 13 juillet 1911 (art. 118) oblige les constructeurs, à Paris, à se soumettre aux prescriptions qui leur seront faites dans l'intérêt « de la conservation des perspectives monumentales et des sites ». La loi du 10 avril 1912 marque la même préoccupation. Le décret loi du 26 mars 1852 déclarait (art. 2) que « dans tout projet d'expropriation... l'administration aurait la faculté de comprendre la totalité des immeubles atteints, lorsqu'elle jugerait que les parties restantes ne seraient pas d'une étendue ou d'une forme qui permit d'y élever des constructions salubres ». La loi du 10 avril 1912 ajoute : « ni des constructions en rapport avec l'importance ou l'esthétique de la voie ».

Il semblerait, ainsi, qu'appuyée sur ces textes, une municipalité, au moins dans une ville de plus de 20.000 habitants, pût entreprendre une œuvre fructueuse, puisqu'elle y pourrait embrasser les soucis de la circulation, de l'hygiène et de la beauté. En réalité, il est très difficile, pratiquement presque impossible, d'obtenir simplement des particuliers l'obéissance

aux prescriptions légales, sinon en ce qui concerne l'alignement du moins pour l'hygiène et surtout pour l'esthétique. Le ministre de l'Intérieur dans l'exposé des motifs d'un projet de loi déposé le 7 juillet 1916, et M. Paul Escudier, dans le rapport déposé, sur ce projet, le 22 septembre 1916, ont montré qu'à Paris même l'administration était impuissante contre un constructeur décidé à utiliser tous les détours de la chicane.

Par ailleurs, il est impossible de concevoir œuvre régénératrice sans facultés financières. La protection même des beautés naturelles ou des monuments du passé n'est assurée, en dernière analyse, que par la faculté d'exproprier les particuliers qui ne veulent pas accepter le classement. Dès lors, les communes se trouvent arrêtées dans leurs velléités d'améliorations parce qu'elles sont effrayées par les dépenses que celles-ci comportent et que rien, dans les lois ou dans les usages, ne leur permet d'en alléger le poids.

La loi du 16 septembre 1807 (art. 30) a bien prescrit qu'en cas de travaux publics donnant à des immeubles riverains une plus-value marquée, les propriétaires de ces immeubles seraient obligés de contribuer aux transformations dont ils bénéficient. Cette prescription paraît toute naturelle : il n'est pas juste qu'un particulier voie doubler ou tripler ses revenus en laissant à la collectivité toute la charge du travail qui l'enrichit. Il y aurait même lieu d'étendre le principe de la participation non seulement aux riverains mais à ceux qui, dans un rayon parfois très étendu,

ont été favorisés. En fait, la loi de 1807 est restée lettre morte et les municipalités ne peuvent l'escompter. De même la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique prescrit (art. 51) que « si l'exécution des travaux doit procurer une augmentation de valeur immédiate au restant de la propriété, cette augmentation sera prise en considération dans l'évaluation du montant de l'indemnité », mais les jurys n'en tiennent aucun compte. Cette loi a été conçue de façon à interdire aux municipalités tout espoir de compensation à leurs sacrifices et même à rendre singulièrement onéreuses leurs opérations. Elle fixe strictement l'étendue des terrains à exproprier à l'espace nécessaire pour les travaux. Si les terrains acquis n'ont pas été utilisés, les anciens propriétaires peuvent en demander la remise (art. 60) et le prix des terrains rétrocédés ne peut, en aucun cas, excéder la somme moyennant laquelle ces terrains ont été acquis. Ainsi, les anciens propriétaires peuvent récupérer des terrains dont la valeur s'est trouvée augmentée par les suites mêmes des opérations, sans avoir aucun débours pour cette plus-value. Si les travaux nécessitent l'achat d'une partie d'un immeuble, le propriétaire peut en requérir l'expropriation totale s'il y trouve son avantage (art. 50), mais l'administration ne le peut faire que si les parcelles subsistantes ne se prêtent, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ni à l'hygiène ni à l'esthétique, c'est-à-dire quand cette acquisition constitue, pour la communauté, un sacrifice supplémentaire.

On le voit, la législation actuelle ne peut guère être considérée comme satisfaisante : elle offre, tout au plus, des points de départ pour des développements ou des réformes. Elle présente, par ailleurs, des possibilités qui ne prendront toute leur valeur que dans des conditions futures et qu'il importe de noter immédiatement.

Une loi du 22 mars 1890, complétant la loi municipale du 5 avril 1884, a institué, pour la formation des syndicats de communes, une législation extrêmement libérale. Les communes limitrophes appartenant à un ou à plusieurs départements peuvent former des syndicats pour une durée indéfinie ou déterminée, en vue d'une ou de plusieurs œuvres d'utilité intercommunale, gérer en commun ces œuvres et leur attribuer un budget. Ces dispositions ont été, jusqu'à ce jour rarement invoquées ; elles seront un des éléments essentiels de l'œuvre de demain.

On peut regarder, de même, toutes les lois de préservation sociale votées depuis quelques années comme susceptibles de s'épanouir et, en même temps, de concourir au mieux être commun lorsque l'esprit public et la législation générale auront été réformés. La loi du 12 avril 1906, sur les habitations à bon marché, la loi Ribot, sur les biens de famille, la loi des retraites ouvrières concourront à la transformation des conditions de l'habitat, et, dans un ordre différent, la loi du repos hebdomadaire ne sera vraiment efficace que lorsque des parcs, des jardins, des promenades, des

musées, des maisons communes s'offriront à ceux qui jouiront du repos.

La législation, actuellement en instance, est susceptible d'amener un progrès si rapide qu'à bien des égards il instituerait une véritable révolution. La loi Cornudet proclame la nécessité d'établir, pour chaque agglomération : « un plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension qui fixera la direction, la largeur et le caractère des voies nouvelles ou à modifier, déterminera les emplacements, l'étendue et les dispositions des places, squares, jardins publics, parcs et espaces libres divers, indiquera les réserves boisées ou non à constituer, les servitudes hygiéniques et esthétiques et toutes les conditions y relatives, et en particulier la superficie du terrain qui pourra être couvert de constructions. »

Cette obligation, dans le projet Cornudet, se verrait légalement imposée à toute ville de 10.000 habitants et au-dessus, aux villes de 5 à 10.000 habitants en voie de progression rapide, aux stations balnéaires, maritimes, hydrominérales, climatiques, sportives, aux agglomérations, quelle que soit leur population, qui présentent un caractère, artistique ou historique. Elle s'étendrait également aux agglomérations, quel que soit le chiffre de leur population, partiellement ou totalement détruites par suite de guerre, de bombardement, d'incendie, de tremblement de terre, par conséquent à toutes les régions qui ont souffert de la barbarie actuelle.

Il ne semble pas nécessaire d'instituer l'examen critique de cette liste et de discuter par exemple s'il y a lieu d'établir une distinction entre les villes de plus ou de moins de 10.000 habitants, car cette énumération sera soumise à revision lorsque le Sénat se sera décidé à aborder la discussion de la loi. De même, il est tout à fait inutile d'étudier, à présent, les délais impartis par M. Cornudet pour l'exécution de la loi et les modalités qu'il a prévues pour la rendre pratique : constitution d'une commission supérieure, de commissions départementales, procédures d'établissement, d'approbation des plans. Tout cela se verra certainement amendé, corrigé, s'il y a lieu, et mis au point, lors de la discussion, et, si la loi votée, ainsi que nous l'espérons, elle offrait encore des imperfections, la pratique se chargerait de la parfaire. Laissant de côté les formes d'application, c'est le principe seul qui nous importe, et ce principe, à nos yeux, formule d'une façon remarquable sinon complète les exigences rationnelles que notre mentalité présente réclame désormais pour les agglomérations humaines.

La nécessité de vues d'ensemble y est nettement proclamée. L'obligation, à la fois, de prévoir l'avenir et de réformer le présent y est affirmée. Le souci de l'hygiène s'y marque, tant par la prévision de servitudes que par la préservation ou la reconstitution des espaces libres. Le souci de la beauté ne s'y déploie pas avec moins de force : les mots embellissement, esthétique, sont inscrits et répétés dans le texte légal, et l'impor-

tance de ce facteur est égalé à celle de l'hygiène. La prédominance de l'intérêt général sur les intérêts particuliers est assurée.

La promulgation de la loi Cornudet obligerait les municipalités à une clairvoyance nouvelle, mais, à elle seule, elle ne constituerait qu'un progrès partiel. Les bonnes volontés resteraient paralysées si des moyens d'action et des moyens d'action financière ne leur sont pas accordés. Il faut donc réformer la loi des expropriations. Un projet déposé par le gouvernement, le 21 novembre 1911, et modifié dans la forme par la commission chargée de l'examiner (rapport de M. Paul Escudier (11 juillet 1912) a été soumis à l'approbation du Sénat. Il n'apporte pas seulement des stipulations inédites, il part d'un état d'esprit nouveau. Comme le projet Cornudet, il entend, sans porter atteinte aux droits des particuliers, sauvegarder les intérêts de la collectivité et permettre l'exécution des travaux publics importants qu'exige la transformation de notre outillage national et qu'imposent les changements survenus dans la vie urbaine. Il pose, tout d'abord, le principe de l'expropriation par zones. Désormais, l'administration peut acquérir les immeubles compris dans une zone déterminée et dont l'acquisition est jugée utile pour permettre les installations publiques ou privées nécessaires à la bonne exploitation du travail proposé. Par une procédure d'expropriation pour plus-value, il rend effective d'autre part la participation des propriétaires aux travaux dont ils auront bénéficié.

M. Jeanneney, dans le rapport qu'il a déposé au Sénat, en juin 1917, présente un texte nouveau mais maintient les mêmes principes (1).

Ainsi seront rendus possibles des travaux d'ensemble que les lois actuelles n'autorisent pas. On ne verra plus creuser un bassin dans un port sans qu'aucun emplacement puisse être ménagé pour les docks et l'outillage de la vie maritime.

Les remembrements parcellaires, c'est-à-dire les échanges faits à l'amiable entre propriétaires fonciers, ont été préconisés par le ministère de l'Agriculture, parce qu'ils rendent possibles une exploitation plus rationnelle de la terre. Le service des améliorations agricoles est parvenu, souvent, à les provoquer par simple persuasion. Ils rendraient également service en facilitant l'établissement des plans d'aménagement. Le gouvernement, en janvier 1917, a déposé un projet de loi pour organiser et rendre obligatoires les remembrements (2).

D'autre part, les municipalités pourront vaincre les résistances des propriétaires qui élèvent des immeubles en bravant leurs règlements, si le Sénat adopte le projet de loi déposé par le ministre de l'In-

(1) M. Léon Bourgeois, ministre du Travail, a annoncé à la Chambre des députés, le 28 juillet 1917, que le Sénat allait discuter incessamment le projet Jeanneney. Un vœu du Conseil municipal de Sermaize, appuyé par M. Lenglet, maire de Reims, pour l'expropriation par zones, a été adopté, à l'unanimité, par le Conseil Général de la Marne, en 1916.

(2) On lira, dans Auburtin et Blanchard, *La cité de demain*, p. 278, une très intéressante note de M. Dabat sur cette question.

térieur, le 7 juillet 1916, complété par M. Paul Escudier, dans un rapport déposé le 22 septembre 1916, et voté par la Chambre des députés, le 7 mars 1917. Ce projet, en cas de conflit sur le caractère des travaux entrepris, permet d'en obtenir la cessation immédiate « sur minute et notwithstanding opposition et appel » jusqu'au moment où les tribunaux auront prononcé la solution définitive (1).

Dans un autre ordre d'idées, la coordination du réseau des voies qui sillonnent le pays est indispensable. De la route nationale jusqu'aux moindres chemins communaux, il importe qu'il y ait accord intime. Pour répondre à ce besoin impérieux, M. Amédée Chenal avait déposé, le 11 janvier 1913, un projet de loi qui invitait les départements à préparer des plans indiquant les modifications et améliorations ainsi que les créations rendues nécessaires dans la voirie départementale, pour assurer la circulation dans les meilleures conditions en tenant compte des besoins nouveaux et de ceux à prévoir en raison de l'extension des agglomérations urbaines. Ces plans devaient embrasser deux catégories de travaux, les uns urgents, les autres de réalisation ultérieure. La loi prévoyait et assurait l'entente entre les départements limitrophes; elle imposait aux villes l'observation des plans adoptés. Chargé de rapporter ce projet en même temps que le projet de plans de villes, M. Cornudet n'a pas cru devoir en demander l'adoption à la Chambre et ne l'a pas compris dans ses propositions, non qu'il lui soit apparu inutile, mais, au contraire,

(1) La loi a été votée le 31 décembre 1917.

parce qu'il s'est convaincu qu'il nécessitait une étude approfondie et demandait à être étudié à part. Dans la séance du 28 juillet 1917, de la Chambre des députés, M. Cornudet a exposé, avec force, la nécessité de développer, selon des vues d'ensemble, le réseau des voies de tout ordre, d'assurer entre elles la coordination nécessaire et il a demandé au ministre des Travaux publics de préparer le dossier de tous les projets à l'étude « pour mettre nos voies ferrées ou navigables et nos routes nationales en rapport avec les nécessités nouvelles » (1).

Enfin, il serait très désirable de voir disparaître ou atténuer les raisons fiscales qui font obstacle, dans les centres surpeuplés, à la décongestion. Les villes considèrent la diffusion de leurs habitants hors de leurs barrières comme une diminution de leurs ressources : elles se la représentent volontiers comme une évasion de la matière imposable. Elles opposent leurs intérêts à ceux des communes limitrophes. Presque partout, il y a conflit avoué ou masqué entre les centres et les banlieues. On comprend que, dans ces conditions, les villes se refusent à favoriser l'extension du réseau de tramways de pénétration, qu'elles ne veulent pas acheter des terrains loin de leur enceinte pour y loger leurs habitants modestes ou pauvres. Il y a là un état de faits qu'il importerait de

(1) Sur l'incohérence de notre réseau de voies, consulter : Paul Léon, *Fleuves, canaux, chemins de fer*, 1902.

Par un décret du 9 octobre 1917, le ministre des Travaux publics a constitué un Comité supérieur chargé d'étudier un remaniement d'ensemble du réseau national.

modifier. C'est à quoi visent ceux qui ont lancé l'idée du « Grand Paris », c'est-à-dire la fédération sinon la fusion de toutes les communes qui, avec Paris, constituent à l'heure actuelle sinon une unité administrative au moins une unité réelle. Il faudrait renouveler selon les besoins et selon les méthodes du jour l'opération heureuse qui, en 1859, absorba les communes de la zone suburbaine dans l'ancien Paris. Je touche, ici, un problème singulièrement complexe, celui de la réorganisation administrative du pays. Il m'est impossible, on le comprend, de l'aborder, mais on comprendra, aussi, qu'il ne m'est pas possible non plus, dans une étude, si sommaire soit-elle de l'urbanisme, d'omettre une question susceptible de métamorphoser le caractère et l'importance de presque toutes les communes. Sans faire le procès de nos circonscriptions actuelles, de notre système administratif, de notre système fiscal, il me sera du moins permis d'exprimer le vœu qu'une réforme précédée d'un examen approfondi vienne le plus rapidement possible mettre nos institutions en harmonie avec les indications et les exigences actuelles de notre vie.

Ainsi s'offrent à nos yeux des perspectives de progrès légal dont les unes sont peut-être encore lointaines, dont les autres au contraire sont, nous aimons à le croire, d'une réalisation presque immédiate. Toutes sont nécessaires à l'œuvre que nous envisageons. Leur valeur ne peut rester méconnue et nous sommes d'au-

tant plus assurés de les voir se réaliser que leur annonce seule produit d'heureux résultats.

En effet, avant même que le Parlement se soit prononcé, une administration intelligente s'est inspirée de l'esprit qui préside aux vellétés de réformes. Le ministère de l'Intérieur, dans deux circulaires adressées aux préfets des départements envahis, les invite à « prendre le plus rapidement possible les dispositions nécessaires pour que la reconstitution des villes ou villages détruits s'effectue dans des conditions répondant aux besoins et aux exigences de la vie moderne ». A cet effet, le ministre indique une série de mesures qui « trouvent leur fondement dans la législation et les règlements actuellement en vigueur » interprétés selon une volonté novatrice.

La première de ces circulaires (circulaire 54, 27 septembre 1916) concerne l'établissement d'un plan général d'alignement et de nivellement dans les communes atteintes par les événements de guerre (1). Elle rappelle que l'obligation, pour toute commune, d'établir des plans a été formulée par la loi de 1884, que cette obligation est demeurée lettre morte ; elle invite les préfets à en poursuivre l'application rigoureuse pour toutes communes dont la vingtième partie des immeubles au minimum a été ravagée. Les modalités de contrôle, le concours financier et moral du gouvernement, les délais d'établissement sont précisés, mais

(1) Elle a été reproduite intégralement dans Agache, *Nos agglomérations rurales*, p. 217 sqq.

l'intérêt naît surtout des termes dans lesquels sont définis les plans. « Pour la confection de ces plans, dit la circulaire, il importe de s'inspirer à la fois, dans la mesure que comportent la situation et le caractère de chaque localité : 1° des conditions dans lesquelles s'exerce actuellement, par suite de l'usage de plus en plus grand des transports automobiles, la circulation générale ; 2° des nécessités de l'hygiène et de la salubrité publiques qui exigent notamment l'amélioration des conditions d'aération et d'ensoleillement des maisons, et la création des places publiques, ou, dans les villes, de squares, d'espaces libres, de parcs et de terrains de jeux ou de sports ; 3° enfin les considérations d'esthétique qui réclament un effort particulier, en vue d'assurer, dans la plus large mesure possible, la conservation des souvenirs historiques et archéologiques, le maintien du style architectural spécial à la région, le respect des paysages, des sites et des aspects pittoresques, qui représentent une part importante du patrimoine artistique et moral de nos populations, et que leur valeur d'art et de souvenir doit nous rendre doublement chères dans les circonstances actuelles. »

Que l'on relise, à présent, le commentaire que Waldeck-Rousseau, dans la circulaire ministérielle du 15 mai 1884, donnait sur ces mêmes plans. Ils étaient destinés, alors, à donner plus de fixité aux limites des voies et plus de sécurité aux propriétaires riverains. Quel chemin parcouru dans les idées !

Une seconde circulaire (circulaire n° 70, du 18 no-

vembre 1916) vise l'application de la loi du 15 février 1902 et des prescriptions des règlements sanitaires communaux dans la reconstruction des villes ou villages détruits. Elle rappelle que toutes les communes devraient être pourvues d'un règlement, mais que « dans certaines localités, ce règlement était parfois tombé dans l'oubli, dès avant les événements actuels ». Elle invite les préfets à veiller à ce que, dans toute commune libérée il y ait un règlement soit ancien, soit remis au point, soit nouveau et que, par une publicité abondante, ce règlement soit connu de tous ceux qui auront à reconstruire. La circulaire remarque que, si la loi ne rend obligatoire la communication des plans et ne subordonne la réalisation de toute construction à la délivrance d'un permis de construire que dans les agglomérations de plus de 20.000 habitants, « il n'en résulte nullement que l'administration soit dépourvue, dans les autres communes, de toute possibilité de contrôle, en ce qui concerne les immeubles destinés à l'habitation. » Elle suggère, par une procédure ingénieuse, d'inviter les constructeurs à demander spontanément une approbation préalable dont ils pourraient se dispenser, mais qui les garantira contre les difficultés auxquelles ils seraient exposés s'il était reconnu, après coup, qu'ils ont enfreint les prescriptions réglementaires. La circulaire insiste pour que, à l'occasion de la reconstruction, toutes mesures soient prises pour assurer ou améliorer l'alimentation en eau potable de la commune : canalisations à travers les voies publiques, branchements

avec les canalisations dans les immeubles particuliers, suppression des puits et puisards absorbants qui contaminent les nappes d'eau souterraines, assainissement et, au besoin, suppression des mares, constitution de lavoirs et abreuvoirs. Elle tente, enfin « de réagir contre la coutume déplorable qui veut, dans un trop grand nombre de villages, que les fumiers soient installés en bordure des routes et des chemins et que les purins s'écoulent le plus fréquemment sur la voie publique » et préconise l'installation « d'aires à fumiers installées dans les conditions convenables, de préférence à l'arrière des bâtiments, et pourvues de fosses à purin ».

Ces deux circulaires ne visent que les régions sinistrées, mais nul ne peut douter que, si l'administration poursuit, avec énergie, leur application, elle ne soit amenée ensuite à les étendre à toute la France. Ne s'agit-il pas simplement, d'après ses explications mêmes, de requérir l'application des lois existantes qu'une trop longue négligence a laissé oublier et d'en tirer tout le bien qu'elles comportent.

Nous nous trouvons donc en un moment particulier où la législation en vigueur, dépassée par les idées, leur sert, tout au moins, d'abri provisoire, et cela permet de dire que, dès à présent, un progrès considérable est accompli : les lois nouvelles que nous attendons, non sans impatience, n'auront pas à le créer, mais à le consacrer et c'est la meilleure garantie que nous ayons de leur efficacité.

## CHAPITRE VII

### **Les concours nécessaires et la préparation d'un plan. <sup>(1)</sup>**

Il est, désormais, impossible d'en douter : les cités, dans un avenir très prochain, se verront contraintes, légalement, à s'organiser. Cette nécessité bienfaisante sera saluée, avec joie, par ceux qui, techniciens, hommes d'action, auront contribué à la faire proclamer. Mais ils sont, encore, fort peu nombreux et ils auront, pour triompher réellement, à convaincre l'opinion publique ; car, dans une question semblable, où la totalité des citoyens est intéressée, il est impossible d'agir sans le concours et la bonne volonté de tous. Il n'y aura, sans doute, à prévoir que fort peu d'oppositions systématiques : les esprits les plus individualistes ont été convaincus, par la guerre, de la valeur de l'organisation ; mais il faudra compter avec l'inertie, l'indifférence et l'incompréhension. Les idées d'urbanisme

(1) Les livres déjà cités et Lanchester, *Préliminaires à toute élaboration de projet concret d'aménagement d'une cité*, in Van der Swaelmen, *livre cité*, p. 141 sqq.

sont, nous l'avons constaté, étrangères à la presque totalité de nos contemporains : il s'agit de heurter des habitudes universellement ancrées. D'immenses intérêts, particuliers et publics, sont en jeu : mal avertis, la plupart des citoyens se croiront menacés ou lésés.

Il conviendra donc d'instituer une propagande énergique pour assurer la diffusion des nouvelles idées.

Celles-ci n'offrent qu'avantages pour les ouvriers et les employés et, du jour où les syndicats auront compris qu'il s'agit de rendre la cité plus hygiénique et plus harmonieuse, on n'aperçoit pas de raison qui les détourne de soutenir et de hâter la réalisation de réformes dont ils ne peuvent escompter que des bénéfices.

Industriels et commerçants ont un besoin impérieux d'organisation. Il n'est pas de Chambre de commerce ou de syndicat patronal industriel qui n'aient réclamé l'amélioration de la circulation générale, l'aménagement des gares et des ports. On les peut donc supposer acquis en principe ; il est évident, d'ailleurs, que plus les intérêts en jeu seront considérables, plus les groupes locaux seront amenés à intervenir pour faire prédominer ou pour faire écarter certaines solutions.

Groupements industriels et commerçants seront ainsi, selon toute vraisemblance, les facteurs les plus énergiques de la réforme. Ils ne se contenteront pas de l'accepter ; ils agiront pour en accélérer l'application et les effets.

S'il se produit des résistances, elles pourront venir des propriétaires d'immeubles bâtis et des propriétaires ruraux.

Les propriétaires urbains peuvent considérer comme une menace les perspectives de réglementation et d'expropriation. Pourtant, un peu de réflexion leur montrera que, seules, les spéculations abusives se verront contrariées, que tout dommage sera l'objet d'une indemnité et que l'ensemble des propriétés, loin d'être atteint, recueillera une plus-value de l'agrément nouveau que ne pourra manquer de prendre la cité. C'est ce qu'avait compris, dès avant la guerre, la Chambre syndicale des propriétaires de Lyon et ce qu'elle exprimait, en 1913, dans un remarquable rapport où elle prenait nettement position en faveur de l'établissement de plans. De cet exemple, on peut augurer que si certains propriétaires, pris isolément, seront des adversaires, peut-être violents, de la réglementation, les chambres qui les groupent sauront accepter la réforme et, parfois même la soutenir.

Sur les propriétaires ruraux pèsera, plus que sur toutes autres catégories, la crainte de charges nouvelles. Je me suis expliqué précédemment sur ce point : la réglementation n'implique que de la prévoyance ; elle permet d'envisager les améliorations, elle n'oblige pas à les réaliser. Elle prévient le mal que la négligence engendre et, par là, elle est une source véritable d'économies. D'ailleurs, il sera possible de démontrer aux paysans qu'ils ne sauraient échapper aux dépenses : le seul problème est de tirer des dépenses le plus grand

profit, ce qu'un plan seul permet de réaliser. Les paysans se verront aussi inquiétés par la perspective de la réglementation. Jusqu'à ce jour, ils se sont presque complètement dérobés aux prescriptions de voirie et d'hygiène. De ce côté, il y aura résistance certaine. Mais la réglementation ne découlera pas uniquement de l'établissement d'un plan ; elle répond aux exigences présentes de la vie collective ; l'hygiène, tout d'abord, la réclame. De toute façon, il faudra que les paysans en acceptent la discipline. De même, les remaniements de propriétés et les remembrements parcel-laires que comporte un plan, seront requis comme une obligation non moins impérieuse par la transformation inéluctable des procédés d'exploitation et par la motoculture.

Le jour où le succès aura, dans quelques cités, couronné un travail de remaniement conduit avec prudence et avec art, un courant favorable se dessinera ; il se formera un esprit, une conscience civiques, capables de provoquer et de soutenir les initiatives. Si la reconstitution des cités ravagées par la guerre s'opère d'une façon rationnelle, et que ces cités par un épanouissement rapide dépassent infiniment leur prospérité passée, elles contribueront de la façon la plus efficace à accélérer, dans l'ensemble du pays, le mouvement urbaniste. Toutefois, pendant bien longtemps encore, les administrateurs et les techniciens qui voudront ordonner les villes et les villages, auront besoin d'user de qualités diplomatiques. Il ne leur suffira pas d'avoir des idées justes et fécondes ;

il leur faudra plaider et batailler pour faire adopter leurs vues.

La municipalité qui aura décidé de faire dresser un plan devra, tout d'abord, constituer une commission spéciale, chargée de préparer, de seconder et de surveiller le travail à accomplir. Indépendamment de toute obligation légale, cette mesure est raisonnable. Eût-on le bonheur de pouvoir confier à un homme de génie la confection du plan, qu'il ne serait pas sage de lui en laisser toute la responsabilité et tout le poids. Il s'agit, au plus haut degré, d'un travail d'utilité publique. C'est la cité elle-même qui doit dire ce dont elle a à se plaindre et ce qu'elle désire. Elle doit fournir à l'urbaniste un programme. La commission nommée à cet effet doit donc être, en raccourci, une image réduite de la cité. C'est dire que sa composition ne sera pas uniforme et qu'elle variera selon l'importance et la physionomie de chaque lieu. Elle comprendra, naturellement, des administrateurs, membres du conseil municipal, du conseil d'arrondissement, du conseil général, le directeur des travaux de la ville ou un agent voyer ou, à leur défaut, le citoyen qui paraîtra le plus qualifié pour l'étude de la voirie, le directeur du bureau d'hygiène ou un médecin installé dans la commune. Près d'eux, viendront siéger des représentants de la vie économique, délégués des chambres de commerce, des groupements patronaux industriels, des syndicats de propriétaires, et aussi des syndicats d'ouvriers, d'employés, de cultivateurs.

La vie intellectuelle sera représentée, selon les cas, par le recteur, l'inspecteur d'académie, des représentants de l'université, du lycée, du collège ou par l'instituteur. L'architecte de la ville, l'architecte de la commission des monuments historiques, des membres de la commission des sites et monuments naturels auront qualité pour défendre le point de vue esthétique ainsi que le conservateur du musée et le directeur ou un des professeurs de l'école régionale d'art, là où il en existe une. Les différentes professions seront représentées. Là où il existe une garnison, l'armée sera consultée. Le syndicat local d'initiative par sa définition même a sa place désignée. A côté de ces catégories, on aurait grand tort de se priver du concours des sociétés locales, sociétés académiques, archéologiques, scientifiques, qui réunissent des hommes épris du bien public, ayant, le plus souvent, appliqué leur activité à la connaissance de la région, et possédant des archives ou des collections dont la consultation sera précieuse.

Avons-nous tout énuméré ? Non, assurément. S'il nous est arrivé d'oublier quelque personnage ou quelque groupement officiel, ceux-ci sauront bien réclamer leur droit. Mais, en dehors des personnes qui s'imposent par leurs titres ou par leurs fonctions, en dehors des groupes qu'on ne saurait méconnaître, il existe des citoyens que qualifie leur seul mérite et qu'il faudra bien prendre garde de ne pas négliger. Ici, habitent un écrivain, un artiste notoire ; là un professeur, un savant sont venus s'installer après

leur retraite ; ailleurs un homme de talent a pris l'habitude de venir passer, chaque année, quelques semaines de repos. Telle personne, même sans avoir aucun talent spécial, est connue par l'attachement qu'elle porte à sa petite patrie. Ne voit-on pas qu'il y aura bénéfice à solliciter toutes ces bonnes volontés ?

Ainsi se constitueront des commissions qui, dans des communes rurales se verront, évidemment réduites à une poignée de membres, mais qui, dans de grandes cités, pourront être fort nombreuses. Elles ne réuniront jamais trop de compétences. Si l'on craint de la confusion dans leurs travaux, il leur sera toujours possible de se subdiviser en sous-commissions pour l'examen de problèmes déterminés, d'espacer les réunions plénières dont la besogne aura été ainsi préparée, de déléguer à un bureau le soin de diriger ou de provoquer des enquêtes. Le danger véritable serait d'avoir négligé de prendre un avis utile. La commission aura, évidemment, le droit de convoquer tous ceux dont l'intervention lui paraîtra nécessaire.

Cela même n'est pas suffisant. Tout citoyen doit avoir le droit d'exposer ses idées. Des suggestions intéressantes peuvent avoir une origine inattendue. Sans doute un plan ne pourrait être rendu exécutoire sans avoir été l'objet d'une enquête *de commodo et incommodo*, mais cette enquête arrive bien tardivement, quand le travail est déjà accompli. Il serait préférable d'avoir les avis au moment où l'on peut réellement en tenir compte. La commission devrait donc ouvrir une enquête publique et, pour rendre

cette enquête fructueuse, elle devrait rédiger et publier dans le plus bref délai possible, un questionnaire qui appellerait les esprits sur les points essentiels à régler ; un plan de la commune accompagnerait utilement ce questionnaire distribué à tous ceux qui le réclameraient et envoyé d'office, à ceux qui paraîtraient le plus capables d'y répondre. Ainsi a procédé la ville de Reims dès le 25 février 1915, et cette initiative mérite d'être partout imitée.

L'activité de la commission aura un multiple objet. Elle établira, d'abord, le programme des besoins de tout ordre auxquels le plan doit donner satisfaction, travail essentiel, dont l'importance ne saurait être exagérée. En second lieu, elle s'attachera à recueillir tous documents et renseignements susceptibles d'apporter des indications à l'urbaniste. Dans un trop grand nombre de cités, il faudra constituer, de toutes pièces, le dossier indispensable. Dans quelques villes privilégiées, le musée local, la bibliothèque de la ville, les archives municipales en ont réuni, par avance, les principaux éléments. Même dans les cas les plus favorables, le dossier ne sera jamais complet. Il y aura toujours lieu de rechercher des documents égarés, de faire copier ou photographier des documents inédits conservés dans des collections lointaines ; il sera surtout nécessaire d'établir des documents nouveaux : statistiques mises à jour, photographies, relevés, de fixer le souvenir des aspects de la cité qui sont appelés à être modifiés ou à disparaître.

La commission se tiendra en rapport constant avec

l'architecte chargé du plan. Elle s'efforcera de lui fournir les données qu'il jugera utiles ou de l'aider à les réunir. Elle lui apportera tous éclaircissements sur les points trop rapidement esquissés ou omis dans le programme. Il est à désirer que l'architecte puisse, au cours de son travail, s'entretenir de ses idées, des solutions qu'il entrevoit et sur lesquelles il n'a pas encore pris de décision définitive, avec le président de la commission ou une délégation de deux ou trois membres désignés à cet objet. Ces conversations ne prendraient le caractère ni d'une collaboration, ni d'un contrôle. Elles ne pourraient, en aucune façon, paralyser la liberté de l'artiste ; mais elles éviteraient des erreurs involontaires, préviendraient des conflits tardifs et, en éclairant parfois l'urbaniste, elles prépareraient aussi l'opinion à accepter ses conceptions. Le plan achevé, la commission qui en aurait préparé le programme, facilité l'étude, suivi l'élaboration, en deviendrait, après l'avoir approuvé, l'avocat auprès de la municipalité et auprès du public.

La désignation des urbanistes ne sera certainement pas faite d'une façon uniforme. Ici la municipalité choisira l'architecte, là elle procédera par voie de concours. Le procédé importe peu pourvu que le mérite soit seul envisagé dans le concours ou dans le choix.

Je suppose que l'architecte désigné est un technicien consommé, pénétré des conceptions les plus saines et les plus amples de l'urbanisme. Plus il est

armé et plus il se représente sa tâche comme complexe et difficile. Il sait qu'il aura à satisfaire à un ensemble de conditions multiples, et, eût-il une érudition universelle, il sait qu'aucune solution théorique, qu'aucune des solutions adoptées dans aucune cité antérieure, ne peuvent s'appliquer littéralement dans le cas qui lui est offert. Une cité est un organisme; il n'est pas deux organismes identiques; aucun organisme ne se ressemble à lui-même à deux moments de son évolution; l'univers évolue sans cesse. Il faut donc appliquer à chaque cité un traitement différent et si, par un hasard heureux, cette cité possède un ancien plan d'amélioration, ce plan même demande, pour être satisfaisant, à être révisé et mis en relation avec l'état présent de la cité et avec les conditions générales de la vie universelle.

La tâche de l'urbaniste est donc tout d'abord de s'instruire. Il y sera aidé, dans les cas les plus favorables, par le programme, par la commission dont j'ai prévu le fonctionnement. S'il est nommé à la suite d'un concours ou si la municipalité, avant d'arrêter son choix, a demandé à plusieurs artistes de lui soumettre leurs idées, il bénéficiera des suggestions de ses concurrents. Trop souvent il lui arrivera de ne disposer d'aucun secours, ou d'un secours insuffisant, de recevoir un programme rudimentaire, de trouver des dossiers vides.

Fût-il, d'ailleurs, secondé le mieux du monde, nanti d'un programme et d'un dossier, en apparence parfaits, qu'il ne saurait se fier aveuglement à ce travail

qu'on lui aura préparé. Il faut qu'il refasse lui-même l'enquête, qu'il consulte, lui-même, les documents dont on lui remet l'analyse, qu'il interroge lui-même, les hommes dont on a recueilli les avis.

Il voudrait ne rien ignorer des éléments dont la cité est la résultante. Il étudiera les conditions naturelles du milieu : le sous-sol, le sol, les eaux et leur circulation, le ciel et les phénomènes météorologiques. Il scrutera l'histoire, les mœurs, les coutumes, les inclinations et les traditions esthétiques, la vie économique, les dispositions morales, sociales, religieuses. Il mesurera les actions qu'exerce sur la cité la vie régionale, nationale ou universelle.

Trouvera-t-il réponse à toutes ses curiosités ? Trop souvent les points les plus nécessaires ne pourront être éclaircis. Ici, les archives municipales sont lacunaires, les documents locaux n'ont pas été conservés. Ailleurs, il ne reste que des indications très vagues sur les délibérations du conseil municipal. Les plans anciens font presque partout défaut. La tradition orale est vague et confuse. L'urbaniste, malgré ces lacunes, ne se découragera pas. Il suppléera aux indications absentes par les suggestions que lui fournira son expérience, par cette intuition ou cette divination qui ne sont que l'application spontanée à un cas particulier des données de la science. Il sera souvent guidé par la connaissance du milieu. Il trouvera plus facilement, en effet, des cartes, des études historiques ou économiques, sur une région que sur le point particulier qui est confié à ses soins.

Dans les cas les plus ingrats comme dans les plus favorables, il poursuivra son enquête par deux voies parallèles. Il aura à consulter les documents écrits ou figurés. Ces documents sont parfois très accessibles, groupés et classés ; le plus souvent, ils seront en désordre ou dispersés. Il en est qui ne manqueront jamais et qui sont une base sérieuse d'étude : la carte géologique de la France, publiée par le ministère des Travaux publics, les cartes d'état-major, les cartes routières du ministère de l'Intérieur, la carte du ministère de l'Agriculture. L'urbaniste y trouvera les indications les plus générales sur le sous-sol, le relief, le réseau hydrographique, les voies de communication. En certains cas, il pourra les compléter par des cartes partielles dressées et éditées, soit dans un dessein pratique, soit pour une investigation scientifique. Les plans locaux manqueront par contre, trop souvent, ou ils seront défectueux. L'architecte se servira du cadastre ; il fera procéder à des relevés. Il ne manquera pas de faire appel à la photographie. Les photographies prises par nos aviateurs sont, on le sait, le moyen le plus efficace pour inspecter les lignes de l'ennemi et reconnaître le terrain où doivent s'effectuer les actions militaires. Elles rendront un pareil service à l'urbaniste. Déjà, avant la guerre, quelques vues de villes avaient été ainsi prises et publiées. Elles sont d'un effet saisissant et par une synthèse concrète complètent et coordonnent les données analysées dans les plans et les cartes. Les *Annales du Bureau central météorologique* donneront le régime des pluies.

Les cartes anciennes, s'il en subsiste, les vues anciennes totales ou partielles quel que soit, au reste, leur mérite artistique, fourniront plus d'une suggestion. L'histoire de la ville, quand elle a été écrite, et, tout au moins, l'histoire de la province, les travaux des érudits locaux, les documents d'archives, les archives du Conseil municipal, du Conseil général, des Mines, des Ponts et Chaussées, des Chambres de commerce, des Chambres syndicales seront nécessairement consultés.

Les études de géographie régionale qui, depuis quelques années, ont été entreprises sous l'impulsion de M. Vidal de la Blache, seront, pour certains pays, des guides précieux, tant par les renseignements qu'elles fournissent que pour les bibliographies qui les accompagnent. La *Flandre*, par Blanchard, la *Plaine Picarde*, par Demangeon, se recommandent ainsi à l'attention des urbanistes qui auront, dans tous les cas, profit à consulter les études éparses dans nos publications scientifiques.

A côté de cette investigation dans les papiers et les images, l'urbaniste procédera à une enquête vivante. Il interrogera tous ceux dont il pourra espérer quelque indication : hauts et petits fonctionnaires, — car le cantonnier a son point de vue et son expérience sur des particularités qui peuvent échapper à l'ingénieur en chef, — industriels, commerçants, médecins, érudits locaux. S'il pouvait frapper à toutes les portes, recevoir toutes les confidences, cela n'en vaudrait que mieux. Dans un village il aura vite fait de recueil-

lire tous les témoignages. Dans une grande ville, il procédera par sondages. Il sait, par avance, qu'il y perdra du temps, entendra plus d'une billevesée, mais c'est de l'interlocuteur sur lequel il avait le moins espéré qu'il recevra, parfois, la suggestion la plus heureuse.

Enfin, il ne négligera pas de consulter la cité même. Il ne peut faire autrement que de travailler sur place. Même si elle lui est familière, il doit l'explorer, car ses préoccupations sont nouvelles et il a passé sans les voir à côté de bien des choses qui, désormais, s'imposent à lui. Il faut qu'il la parcoure en tous sens, à toute heure, en toute saison, si l'on n'exige pas de lui une solution hâtive, en tout cas dans les périodes où l'activité y est culminante. La vie contrôlera les indications qu'il a recueillies des livres ou de la bouche des hommes ; il s'expliquera des phénomènes qu'il avait mal compris. Sans ce travail, la cité resterait pour lui une chose abstraite : en se mêlant à elle, il apprendra à l'aimer et pourrait-on espérer qu'il fasse œuvre vraiment bonne, qu'il la respecte dans son caractère, en exalte les beautés, s'ingénie à en seconder la croissance, s'il n'était, à la fois, inspiré par son cerveau et par son cœur ?

Par ces méthodes multiples et à l'aide de ces collaborations, l'urbaniste sera arrivé, dans la mesure du possible, à connaître la cité. Il saura les conditions physiques permanentes qui président à son existence, — les grandes phases de son évolution historique, — son état actuel, densité, activité économique, intellectuelle, administrative, répartition des populations,

— leur situation sanitaire, — le caractère de la circulation. Une étude critique lui a fait découvrir les maux dont la cité souffre et qui en entravent le développement. Il a, d'autre part, mené une enquête sur les ressources en matériaux locaux, les conditions de la main-d'œuvre, la valeur des terrains, des immeubles; toutes indications dont il faudra tenir compte dans la prévision de travaux.

Il sait, enfin, par le programme qu'il a reçu et par ses observations personnelles, dans quel sens la cité évolue, quelles sont ses aspirations, ses chances ou ses possibilités de développement. Le plan, qu'il va, à présent, élaborer, s'appuie sur toutes ces données et essaye de seconder tous ces espoirs.

Ce que ce plan doit contenir, les principes directeurs selon lesquels il doit être élaboré, c'est ce que nous essayerons bientôt d'analyser. Pour le moment, nous ne suivons pas l'urbaniste dans son cabinet. Nous supposons qu'il a achevé son œuvre, qu'il en est satisfait, qu'il a fait partager sa satisfaction à ceux pour qui il travaille. Les formalités administratives ont été accomplies.

Désormais, la cité possède un plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension. Par là, certes, rien n'est immédiatement changé, mais, de l'effort qui vient d'être accompli, se dégage, au moins, un premier résultat. La cité se connaît mieux; elle est plus consciente de ses misères. Cela ne l'oblige pas à réagir, mais l'incline à le faire. La promenade, le marché neuf, la rue marchande que le plan prévoit vont hanter les esprits; on ne pourra indéfiniment les ajourner.

Si la réalisation du plan est rapide, elle s'étendra, tout de même sur un nombre considérable d'années et, pendant cette attente, plus d'un fait nouveau peut se présenter. Le problème urbain a tant d'inconnues que les calculs humains les plus sagaces seront toujours plus ou moins déjoués.

Si les villes avaient été dotées de plans à la veille de l'invention des chemins de fer, au lendemain de cette invention tous les plans auraient dû être remaniés. Sans envisager des révolutions pareilles, il y aura toujours à compter avec les modifications incessantes, conséquences inéluctables de la vie.

On ne considérera donc pas le plan comme un système rigide et invariable, mais comme un guide sujet à corrections. Il s'entend, au reste, que ces corrections ne seront pas inutilement multipliées, qu'on les étudiera avec prudence, qu'on ne fera pas de modifications partielles sans étudier leur répercussion sur l'ensemble. Chaque revision demandera, pour le stade nouveau d'évolution auquel elle devra répondre, un travail général d'élaboration, non moins approfondi que le travail primitif. Dans une cité un peu importante, il y aura donc lieu d'envisager la création d'un service permanent chargé de conserver le plan, de tenir à jour les travaux exécutés, de réunir toutes indications sur la vie de la ville, et de préparer les corrections et revisions (1).

(1) Jaussely, in Agache, Auburtin et Redont, *La Cité reconstituée*, p. 86 sqq.

## LIVRE II

### Les éléments de la cité.

---

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>

#### Les voies publiques et la circulation. (1)

L'homme demande à la cité d'abriter son foyer, son travail, son activité sociale, économique, politique. Vie intime, vie de production, vie de relation se déploient dans la cité. C'est la vie de relation qui commande toutes les autres. L'habitation ne peut s'établir que reliée aux lieux où l'on travaille et le travail ne peut s'exercer dans un endroit sans accès. Quand elles n'ont pas été, à l'origine, des refuges, les

(1) Les livres déjà cités et *Troisième congrès de la route*, Londres, 1913. — *Cercle d'études pour l'examen des problèmes de reconstruction en Belgique. Recueil de conférences organisées pendant la saison 1915-1916 par la Garden Cities and Town planning Association et le Town Planning Institute*, Londres 1916. — Buls, *L'isolement des vieilles églises*, 1910. — R. de Souza, *La place d'une statue (Les arts de la vie, 1904)*.

cités se sont créées à un croisement de routes naturelles; presque toujours elles se sont formées autour d'un marché. En grandissant, elles ont amélioré les voies primitives; elles en ont tracé de nouvelles. Les progrès de la civilisation se sont marqués par l'intensification des échanges et la période contemporaine, en inventant le chemin de fer et l'automobile, la navigation à vapeur, l'aviation, le télégraphe, le téléphone, le transport de la force à distance, a donné à la vie de relation une complexité inouïe. On a dit, de notre âge, qu'il était « la civilisation de la circulation ». C'est donc par l'examen des problèmes de la circulation qu'il convient de commencer l'analyse des éléments de la cité.

Grande ou petite, la cité vit en fonction du réseau général des routes et, selon son importance, elle est liée directement aux voies mondiales, aux voies d'une région ou, modestement, à une route nationale ou départementale ou à un chemin de fer d'intérêt local. Quel que soit le cas, elle n'a qu'une action très faible sur le réseau énorme ou minuscule dont dépend sa prospérité. Elle peut déployer son activité pour faire hâter le percement d'un tunnel ou, au contraire, pour retarder des travaux dont elle redoute les effets; mais son influence sera rarement décisive. Les villes de l'Ouest, malgré une persévérante énergie, n'ont pu résoudre le problème de la navigation de la Loire. Souvent, les phénomènes bienfaisants ou hostiles sont d'un ordre sur lequel la cité n'a aucune prise, ou bien ils se passent totalement en dehors de son champ d'action.

La ligne Calais-Bâle, imposée par des nécessités de concurrence internationale, a favorisé ou contrarié des cités qui ne pouvaient rien ni pour ni contre sa création. Des cités desservies par des grandes routes ont végété après l'apparition du chemin de fer, quand la ligne était loin d'elles, et ont retrouvé une vitalité inespérée avec les progrès de l'automobilisme.

Il faudra donc que la cité se plie au réseau général. Si elle ne parvient pas à le modifier à son profit, c'est elle qui devra se modifier pour en tirer le maximum d'avantages. Une cité, que la circulation moderne laisse à l'écart ou dont l'accès est difficile, est mise, par là même, dans un état dangereux d'infériorité. Eût-elle des raisons locales de prospérité : situation pittoresque, force motrice, minerais, eaux thermales, qu'elle soutiendra difficilement la concurrence avec d'autres centres aussi favorisés et plus accessibles. Elle devra mettre toute son énergie à diminuer son isolement. N'est-elle retenue, au contraire, par aucune raison essentielle au territoire qu'elle occupe, alors se pose la question même de son déplacement total, parti héroïque, mais qui, seul, la préservera de l'agonie ou de la mort. Il est loin, du reste, d'être sans exemple ; bien des villes et des villages, en périodes d'insécurité, se sont formés sur des collines ou des plateaux dont le principal mérite était précisément qu'on ne pouvait facilement les aborder. Ailleurs, les agglomérations se sont perchées sur les hauteurs, parce que les plaines voisines étaient marécageuses et insalubres ou parce que les rivières y vagabondaient. L'ordre

politique et l'ordre physique rétablis, une cité basse s'est presque partout créée au pied de l'ancien gîte. La cité haute s'est vidée peu à peu. Parfois, à la suite de quelque cataclysme, d'incendies par exemple, le transfert s'est opéré tout d'un coup. C'est ce qui s'est produit souvent en Provence (1).

Une résolution énergique permettra d'effectuer le déplacement d'une façon méthodique; la cité neuve réintégrée dans la circulation générale bénéficiera, en même temps, de tous les avantages que nous attribuons à l'organisation.

Hors ce cas extrême, il arrive, constamment, que la cité se trouve à quelque distance de la grande route, de la station ou du port dont dépend son activité. Le chemin de liaison sans cesse parcouru devient l'axe d'un nouveau quartier. Celui-ci ne peut grandir au hasard. Puisqu'il naît de la circulation, il faut que la circulation y demeure aisée, que les ramifications soient prévues et préservées, des emplacements réservés pour les services publics dont il sera, quelque jour, nécessaire de le doter. Nulle part n'apparaît davantage l'opportunité d'un plan.

De la façon la plus générale, les cités grandes ou petites ont méconnu le très grand agrément et le très grand intérêt qu'elles avaient à aménager harmonieusement leurs abords. Ce sont des baraquements informes, des maisons lépreuses, des tas d'ordures qui

(1) Dervaux, *Le beau, etc...* (*Grande Revue*, avril 1916), p. 328.

signalent l'approche des plus grandes villes comme des villages. Depuis les chemins de fer, les villes qui possédaient une gare se sont absolument désintéressées de leurs autres accès. Paris donne, en ce point, un détestable exemple : on ne peut imaginer rien de plus lamentable que les spectacles qui s'offrent à presque toutes ses portes. Cette négligence a toujours été fâcheuse ; elle l'est davantage aujourd'hui. Avec l'automobilisme, la route a ressuscité : le mouvement des voyageurs, des touristes, des marchandises échappe de plus en plus à la voie ferrée. La gare n'est plus la porte unique de la ville, et la ville comme le village, dont les abords sont incommodes ou laids, s'infligent le plus grave préjudice.

La ville devrait, pour son plus grand bien, surveiller le tracé, l'entretien des voies qui convergent vers ses portes. Sans s'imposer des dépenses excessives, elle tirerait facilement un heureux parti du rond-point constitué à la rencontre de ces voies rayonnantes. Les magnifiques allées d'Etigny qui conduisent à Luchon, les incomparables avenues plantées d'arbres séculaires qui précèdent Annecy montrent les merveilles que peut obtenir, à peu de frais, une intelligente et prévoyante administration. Que de villages pourraient avoir, ainsi, leur entrée triomphale.

A la sortie de leur gare, la plupart des villes ont mis leur orgueil à édifier de pompeuses avenues. Avenue de la gare, avenue nationale, avenue de la République, sous des dénominations qui ne varient guère, elles ont des aspects rigides et monotones. Hauss-

mann a hanté leurs auteurs et l'on s'est beaucoup plus préoccupé de les faire rectilignes que leur assurer un tracé vraiment utile. Là s'est, la plupart du temps, borné la prévoyance. Le voyageur, s'il n'emprunte pas l'avenue de la République, se perd dans un dédale de petites rues. Les docks, les magasins, les hôtels à voyageurs que la présence de la gare a fait successivement surgir se sont élevés dans les conditions souvent les plus défectueuses. La circulation, le trafic, l'agrément et la salubrité en reçoivent des atteintes constantes. D'où diminution permanente de vitalité. Averties par cette expérience, les cités, tout en travaillant à y remédier, doivent porter leur attention sur l'organisation du mouvement qui se développe et tendra à se développer davantage autour de leurs accès par les routes. Près de ces portes, naguère délaissées, l'automobilisme va certainement provoquer l'apparition d'hôtels, de garages, de dépôts, de tout un ensemble, non pas identique, certainement, mais analogue à celui qu'ont déterminé les gares. Le mouvement se dessine à peine, il se produit dans des quartiers peu ou point peuplés, où le terrain est peu coûteux, où, par conséquent, les conditions sont encore favorables pour une organisation fructueuse.

La grand'route qui pénètre l'agglomération est souvent, dans un village, l'artère quasi unique. Dans un bourg, dans une ville même importante, elle demeure, parfois, l'artère principale. Jadis, cette pénétration était une cause de mouvement et de vie. Les

routes n'étaient pas encombrées : les quelques voitures lourdes et lentes, les diligences qui les parcouraient, réveillaient, pour un moment, les cités engourdies. Elles offraient, pour le piéton, peu de danger ; la poussière qu'elles soulevaient étaient peu de chose. Aujourd'hui, toutes ces conditions sont bouleversées. Certaines routes qui traversent des agglomérations de toute importance sont sillonnées par des véhicules rapides et surtout par des automobiles qui s'y succèdent, en diverses occasions, de minute en minute. Ces automobiles filent à toute vitesse ou, si le maire a pris un arrêté spécial, à une allure ralentie relativement, mais toujours excessive. Il en résulte de multiples et graves inconvénients : insécurité pour les habitants de la localité, enfants, vieillards et même adultes, obligés à une perpétuelle vigilance, danger pour la volaille et les bestiaux, difficultés de tout ordre pour la circulation interne des voitures ou charrettes ; gêne causée par le tapage strident des cornes d'alarme ; insalubrité enfin tant à cause des poussières soulevées que des gaz et des vapeurs toxiques dont l'effet, directement sensible sur les plantations qui bordent la route, n'est pas inoffensif pour les hommes. Tous ces inconvénients sont accrus si, comme il arrive fréquemment, un croisement de routes se fait à l'intérieur de l'agglomération ou si, selon une pratique quasi universelle, les voies locales coupent la route à angles vifs, angles masqués par des arbres ou par des maisons. Ajoutez que la route est ordinairement mal entretenue dans le parcours de la ville ou du bourg,

à la fois parce qu'elle fatigue davantage et aussi parce que la charge de cet entretien soulève des conflits administratifs. Remarquez, enfin, que dans ce parcours où, pour toutes sortes de raisons, la route devrait être plus large, non seulement elle ne l'est jamais, mais il arrive même qu'elle soit plus étroite, parce que, les parties extérieures ont été, à un moment, élargies par le service des ponts et chaussées, tandis que la section entourée d'habitations a gardé son ancien tracé.

Une situation semblable est évidemment défectueuse. L'amender est chose difficile. L'élargissement de la route serait une opération des plus onéreuses, susceptible, d'ailleurs, d'altérer le caractère et la physionomie d'ensembles typiques. On peut améliorer les croisements, corriger les coudes brusques. Ce ne sont que des palliatifs et qui, selon toute probabilité, seront vite insuffisants, car la circulation est destinée encore à s'intensifier et à s'accélérer et nous devons, pour la prospérité générale, escompter et favoriser cette tendance.

Il faut donc chercher une autre méthode. Celle-ci, fort simple, consiste à réserver totalement le parcours de la cité à la circulation qui l'intéresse et à rejeter la circulation générale hors de l'agglomération ou du moins hors du cœur de l'agglomération, en créant pour elle des voies de dérivation.

La voie de dérivation ne présente, pour l'automobiliste, que des avantages : le léger détour qu'elle constitue est largement compensé par la faculté d'y

circuler à une allure plus rapide et sans crainte d'accidents ou d'obstacles. Au point de vue de l'agglomération même, il y a lieu de distinguer plusieurs cas. S'il s'agit d'une agglomération rurale où il n'y a aucun commerce, aucune attraction, où les automobilistes, par conséquent, n'ont aucune raison de s'arrêter, le village est, purement et simplement, délivré d'une gêne qu'il supportait sans aucune compensation.

La question se modifie si le village, par sa position sur la route, pouvait servir d'étape, ou s'il avait chance, par sa physionomie pittoresque, d'arrêter un instant le passager. Certains intérêts apparaissent menacés, mais on voit facilement qu'ils n'auront qu'à s'adapter aux conditions nouvelles. L'auberge, l'hôtel, le charron, le garage s'installeront aux abords de la voie de dérivation et l'on peut espérer que cette voie sera dessinée de façon à faire valoir l'agglomération qu'elle contournera.

Une ville, sans doute, perdrait à expulser totalement la circulation générale, mais, ici, il suffira de préserver les centres de circulation intense interne et de tracer les voies de dérivation à travers les faubourgs. Il s'en suivra la création de noyaux actifs nouveaux et, peut-être, un décongestionnement des anciens centres. résultat auquel on ne saurait qu'applaudir. En fin d'analyse, la voie de dérivation est une solution excellente à laquelle, d'ailleurs, on ne pourra échapper.

Le réseau des voies intérieures d'une commune n'appelle, pour l'urbaniste, que des corrections : il

serait insensé s'il voulait le bouleverser totalement ; son idéal doit être d'obtenir le maximum d'améliorations avec le minimum de changements. Il ne s'inspirera pas des conceptions d'une esthétique théorique. Alignements rectilignes, ensembles symétriques, perspectives régulières, selon les idées classiques, tracés sinueux, surprises ménagées, contrastes pittoresques, selon les instincts romantiques, sont également artificiels si on les conçoit *a priori* sans tenir compte des indications des faits.

On a, tour à tour, préconisé ou condamné la disposition en damier qu'affectent les villes américaines, disposition qui, auparavant, avait été adoptée par Turin et par un grand nombre de villes antiques. On a exalté le type radio-concentrique formé, comme à Moscou, à Amsterdam ou Boston, d'artères rayonnant autour d'un centre et reliées par des voies concentriques (1). Les mérites du gril et de l'étoile sont, évidemment, dignes d'être étudiés, mais il n'est possible de le faire qu'en fonction de la réalité. Celle-ci étant multiple à l'infini, il est fort possible qu'elle donne, tour à tour, raison à chacune des doctrines : une commune constituée à un croisement de routes, autour d'un monument ou d'une place, justifiera le type radioconcentrique ; une autre, qui s'étendra le long d'une rivière ou d'un littoral, se prêtera au damier. D'ailleurs, la construction d'un réseau régulier de l'un

(1) En faveur du damier, voir Dervaux, *étude citée*, p. 332. — En faveur des voies radio-concentriques : Van der Swaelmen, *livre cité*, p. 49 sqq.

de ces systèmes suppose une aire parfaitement plane. Tout relief oblige à des déformations ; elle suppose ensuite qu'aucune raison ne sollicite le développement de la commune en un nombre déterminé de directions : deux, trois ou davantage, ou encore que la configuration n'est pas commandée par des éléments physiques : confluent de rivières, rencontre de thalwegs, falaises ou collines abruptes, dessin de rivages. Le climat, les vents dominants peuvent rendre insupportables une partie des voies tracées à la règle et au compas sur le papier. Quand bien même rien ne s'opposerait à l'exécution d'un plan géométrique, sa monotonie seule exigerait, sinon de le rejeter, au moins de lui apporter des tempéraments.

Qu'il penche vers l'ampleur ou vers le pittoresque, qu'il attribue une vertu particulière à telle ou telle disposition géométrique, l'architecte fera certainement œuvre médiocre, mauvaise ou inopérante s'il se laisse guider par des idées abstraites.

Il fera œuvre utile, belle et neuve s'il étudie le problème selon ses multiples données, physiques, économiques, morales, ne se dérobe à aucune des suggestions de la réalité et n'écarte jamais, pour des raisons théoriques, les solutions qui dérivent de l'examen même des choses.

Même prévenu contre l'Hausmanisme, il tracera des avenues triomphales dans des villes exerçant un rôle de capitale. Même ennemi du style « vermicelle », il dessinera des rues sinueuses et contrastées sur des terrains fortement modelés.

Aucune pratique, si répandue soit-elle, ne lui paraîtra intangible ; il n'acceptera pas comme des lois la routine ou l'habitude. Nos rues ont, ordinairement, une largeur constante, mais cela n'est pas nécessaire. Elles sont symétriques par rapport à un axe médian : mais si elles comportent plusieurs pistes, celles-ci ne se balancent pas forcément. Les deux trottoirs opposés n'ont pas nécessairement la même largeur. Les voies peuvent être prises entre deux séries de constructions, entre des jardins, des bandes gazonnées, des remblais, des talus, des berges et toutes ces modalités peuvent se combiner sans qu'aucune combinaison soit condamnable avant examen.

Un esprit libre saura faire contribuer toutes les données aux fins qu'il se propose et, sans l'avoir cherchée, il réalisera la beauté qui résultera, pour des yeux sensibles, de la parfaite adaptation des formes.

Jamais l'établissement d'un réseau de routes n'a présenté autant de difficultés accumulées qu'à l'heure actuelle. L'urbaniste est invité par les hygiénistes à s'inquiéter de la ventilation, de l'insolation dont naguère il se souciait peu ; on lui impose le respect de monuments qu'il ne se faisait pas scrupule de mutiler ou de détruire ; il lui faut établir, en accord avec les voies, un multiple réseau de canalisations souterraines. Avant tout il faut qu'il réponde à une circulation d'une intensité et d'une complexité inouïe, et qui n'est pas arrivée encore au paroxysme de sa puissance.

Une voie totale, dans laquelle toutes les formes de

la circulation pourraient s'exercer, devrait comprendre des pistes distinctes pour les piétons, pour les cavaliers, pour les cyclistes, pour les tramways, pour les automobiles, pour les véhicules lourds et lents. Une telle voie, sans attendre telle invention nouvelle qui, demain, la trouverait en défaut, est, dès à présent, irréalisable. Sa largeur entraînerait, en dehors de tous frais d'expropriations, des dépenses de premier établissement énormes et des frais d'entretien ruineux. Par ailleurs, elle interposerait entre ses riverains un espace qui les rendrait totalement étrangers les uns aux autres ; elle constituerait un obstacle véritable à la vitalité. Versailles souffre visiblement de l'énormité de ses artères et ces artères sont bien loin de répondre à l'idéal de viabilité parfaite que nous envisageons. A tout prendre, enfin, de telles voies ne pourraient être qu'exceptionnelles et l'on imagine difficilement une cité qui en serait intégralement sillonnée.

Il faut donc nous résigner à des voies imparfaites. Dans une certaine mesure, on peut augmenter la capacité d'une voie, sans la modifier, en y organisant la circulation. Depuis longtemps, en Espagne, des rues étroites ne s'ouvrent aux véhicules que dans un sens unique, la circulation en sens inverse se faisant par une voie parallèle. A Paris, avant la guerre, on avait institué un système analogue de rues conjuguées. La rue Richelieu et la rue Sainte-Anne se partageaient ainsi la liaison entre la place du Théâtre Français et le boulevard des Italiens.

Ce ne sont que des palliatifs qui retardent les crises mais ne les conjurent pas.

Dans des agglomérations neuves on a essayé de concilier la prévoyance et l'économie par divers procédés. Une voie plus large qu'il n'est nécessaire, pour le moment, présente de grandes banquettes gazonnées dont l'entretien est faible et qui, plus tard, seront resserrées ou disparaîtront quand le quartier sera plus animé, plus peuplé, en état de supporter des frais de voirie plus lourds. Ou bien l'on impose aux riverains de ne construire qu'à une distance déterminée de l'alignement et cette servitude *non ædificandi*, qui entraîne la création d'agréables jardinets provisoires, permettra, plus tard, le cas échéant, des expropriations peu onéreuses.

L'élasticité, ainsi obtenue, est appréciable; elle n'est pas infinie : elle retarde, mais elle n'évite pas la nécessité d'autres opérations.

En fait, la voie à tout faire, celle qui se prête à tout ordre de circulation, est, désormais, périmée. Il faut envisager une conception nouvelle, qui est celle de la voie spécialisée. La voie spécialisée n'est pas à inventer. Dans un pays de montagne, le raccourci que prennent les marcheurs et la route aux lacets interminables faite pour les automobiles forment des voies spécialisées. De même, dans une ville, la rue charretière et la rue en pente raide ou en escalier qui en coupe les détours. Dans de grands centres, certaines voies sont, d'une façon permanente ou à certaines heures déterminées, interdites à la circulation lente

et lourde ; il arrive que des rues soient réservées, au moins temporairement, aux promeneurs.

Ce qui existe ainsi, d'une façon exceptionnelle, il faudra le systématiser. Il n'est pas indispensable que toutes les voies d'une agglomération soient accessibles aux automobiles ou aux camions. Il suffit que ces véhicules trouvent, en certaines voies, toute commodité. La spécialisation permettrait aux municipalités de consacrer à quelques voies particulièrement fatiguées l'effort utile et d'économiser sur d'autres voies qui, fréquentées par des véhicules légers ou par des promeneurs, exigeraient peu de soins. La spécialisation préserverait certaines voies étroites très favorables au commerce et dont la prospérité pourrait être compromise par un élargissement d'ailleurs extrêmement onéreux. Elle justifierait le nivellement pour des rues à circulation rapide et le rendrait inutile pour des voies de promenade. Elle canaliserait le bruit et le mouvement aimés par les uns, odieux aux autres. Elle apporterait, dans la physionomie des rues divisées en catégories, un élément certain de diversité. Il est naturel d'imposer un itinéraire aux véhicules qui pénètrent dans l'agglomération pour se rendre au marché, ou à ceux qui vont d'une gare à une autre, d'interdire à la circulation lourde certaines avenues promenades. Est-il possible d'aller plus loin, de ramener toute circulation industrielle vers un réseau spécial restreint ? Pour cela, il faudrait évidemment que la vie industrielle se trouvât elle-même localisée. Nous sommes ainsi amenés à examiner un problème capital

dans la conception des cités qui est celui de la spécialisation par quartiers (1).

Spécialisation par quartiers, le terme s'explique de lui-même. Pour le définir par un exemple, M. Agache, lauréat du concours institué pour la future capitale fédérale de l'Australie, a envisagé, dans son plan, des quartiers dessinés pour le Parlement, les Pouvoirs civils, les ministères, les administrations publiques, l'hôtel de ville, les universités et écoles, les classes riches, les usines et industries. Jusqu'à un certain point et, sans presser les termes avec rigueur, on peut dire qu'à Paris, il y a un quartier des écoles, un quartier du meuble, un quartier de la mode, etc. Les noms de rues rappellent, dans plusieurs cités, qu'elles furent jadis occupées par une corporation déterminée. Y a-t-il lieu de faire de cette division systématisée la base des conceptions urbanistes?

Interrogeons l'expérience. Elle nous montre que les activités de même ordre ont une tendance réelle à se rapprocher, soit par nécessité (groupement d'usines près d'une rivière, à proximité d'une gare ou d'un port), soit par l'espoir de se renvoyer mutuellement la clientèle (rapprochement des établissements de plaisir, des boutiques et magasins d'une même catégorie). Mais ce phénomène n'est pas absolu; une catégorie unique peut, dans une même cité, se répartir entre plusieurs centres différents et, d'ailleurs, la concentration ne s'exerce pas avec un pareil empire sur

(1) La question doit être étudiée spécialement au Congrès du Génie civil annoncé pour le printemps 1918.

tous les modes d'activité. D'autre part, les centres spécialisés sont loin d'avoir une fixité absolue ; des déplacements s'opèrent parfois avec rapidité. Ces déplacements sont le contre coup de modifications sociales, de la création de nouveaux quartiers ; l'évolution des moyens de transport y exerce une grande influence... Il est difficile, sinon impossible, de les prévoir. L'avenue de l'Opéra, le boulevard de la Madeleine, l'avenue des Champs-Élysées disposés, à Paris, pour la vie de luxe et qui avaient brillamment joué ce rôle, ont été envahis par le commerce ; cette transformation a été, pour les Champs-Élysées, d'une rapidité extrême.

Au point de vue théorique, la systématisation des centres d'activité séduit l'esprit. On aperçoit immédiatement tous les avantages, toute l'économie de temps, d'efforts qui en pourraient résulter. Que les services publics ne soient pas dispersés, que l'on ne soit pas obligé de consumer des heures à courir d'un bureau à un autre, que la poste ne soit pas éloignée du télégraphe, cela paraît rationnel. Les travailleurs intellectuels ont intérêt à ce que les bibliothèques, les laboratoires, les établissements d'enseignement public ne soient pas isolés les uns des autres. De même, le groupement des usines, en libérant le reste de la ville, permettrait des aménagements collectifs, des améliorations dans les conditions de transport.

D'une façon générale, la réunion des organismes analogues apparaît désirable, capable, au reste, de contribuer à varier les aspects de la cité, à donner des

caractères franchement accusés à certains quartiers dotés de personnalités et d'unité.

La question appelle d'autres réflexions, si l'on envisage l'habitat. En créant des quartiers des études, du commerce, de l'industrie, entend-on qu'ils seront aménagés pour inviter les hommes de science, les commerçants, les ouvriers à y établir leurs foyers par catégories tranchées?

Sans doute, certaines professions, peu nombreuses, obligent ceux qui les exercent à vivre près du lieu de leur travail. Il est, d'autre part, des personnes qui, sans nécessité absolue, n'aiment pas s'éloigner, soit qu'elles désirent rester en contact constant avec leur bureau ou leur atelier, soit qu'elles veuillent réduire au minimum le temps consacré aux déplacements. Il serait donc absurde, si l'on aménage un port, de ne pas prévoir un quartier pour les dockers ; une usine aura avantage à se trouver à proximité d'un groupe de logements ouvriers.

Mais, par contre, un très grand nombre de personnes, en dehors des heures de travail, demandent à se dégager du lieu de leur fonction. Les unes le font pour affirmer ou pour assurer leur liberté, d'autres pour goûter un repos plus parfait, d'autres pour s'imposer un exercice physique salutaire. On peut aimer un quartier ; on peut, pour des raisons de santé, rechercher des conditions d'habitat déterminées. Les membres d'une même famille peuvent exercer des métiers différents ; veut-on les contraindre à se disperser ?

D'ailleurs, tout genre d'activité réunit dans une

collaboration nécessaire, des individus de catégories sociales très diverses. Manceuvres, ouvriers, employés, ingénieurs, chefs d'entreprises concourent à la vie d'une usine. Prétend-on les retenir tous? Dans ce cas on crée une petite agglomération factice dans laquelle chaque catégorie sera privée des commodités, du confort que peut lui assurer sa participation à la cité totale, dans laquelle, encore, gens de même profession, perpétuellement coudoyés les uns par les autres, ne bénéficieront pas de ce renouvellement moral et intellectuel qui vient du contact nécessaire et bienfaisant des individus adonnés à des genres différents d'existence.

Pense-t-on, au contraire, que les plus favorisés, directeurs, ingénieurs, chefs de bureau, parce qu'ils ont des heures de liberté plus nombreuses, des ressources plus amples, pourront s'éloigner et que restera seul, attaché au magasin, ou à l'usine, le personnel subalterne? On tend alors à constituer un quartier de pauvres et tout effort qui aurait pour résultat de diviser les populations selon leur fortune, d'isoler les pauvres des riches, doit être condamné pour les raisons les plus impérieuses.

Entre les riches et les pauvres un contact est nécessaire pour qu'ils se sentent solidaires. Il ne faut pas que les riches puissent se désintéresser de l'hygiène des quartiers populaires, qu'ils laissent subsister, avec indifférence, des foyers d'épidémie dont ils se croiraient à l'abri. Il faut qu'ils concourent, par égoïsme autant que par générosité, à faire disparaître

les taudis, à élargir les squares, à décongestionner les écoles.

Il n'est pas bon que les pauvres se trouvent mal à l'aise et comme étrangers dans certains quartiers. Ils doivent se sentir partout chez eux et considérer l'agrément des plus beaux quartiers, la splendeur des plus riches immeubles comme un trésor commun auquel ils participent.

Le voisinage des pauvres exerce un contrôle permanent sur les riches. Il prévient l'étalage d'un luxe insolent. A son tour, il défend le pauvre contre le laisser-aller et lui conseille la dignité et la tenue. Il est de nature à rendre moins âpres les luttes sociales.

Pour résumer, autant la spécialisation des organismes nous paraît logique, autant nous semblerait redoutable la division, par catégories, des habitats. Si nous revenons à notre point de départ, qui a été l'étude de la spécialisation des voies, il est évident que la spécialisation des organismes suffit à obtenir les bénéfices que nous escomptions puisqu'elle permet de concentrer sur certaines rues la circulation lourde et la circulation de grande vitesse. Le tracé rationnel des réseaux de tramways ou d'autobus que nécessitera l'interpénétration des habitats dépendra directement de l'importance et de la densité de l'agglomération et entraînera des sacrifices proportionnés à ses ressources mêmes (1).

(1) La question de la spécialisation par quartiers sera reprise p. 182 à propos de la répartition des édifices publics et p. 210 à propos de la réglementation de la propriété privée.

La rue est essentiellement faite pour la circulation. On ne saurait trop y insister. Elle doit accomplir sa fonction avec souplesse, se prêter à la flânerie devant les boutiques d'un quartier commerçant, à la promenade paisible dans une avenue, ailleurs à l'écoulement rapide des gens affairés, à l'approvisionnement d'un marché, au transport des matières premières et des produits manufacturés.

Si elle est vraiment adaptée, la voie, par là même, aura très largement répondu aux exigences de l'hygiène, car la largeur nécessaire pour la circulation normale sera vraisemblablement suffisante pour l'aération et l'ensoleillement des immeubles qui la bordent.

Ainsi, en améliorant la circulation, on contribuera certainement à l'hygiène. Mais ce serait, à notre sens, une erreur de déplacer la question et d'imaginer que la meilleure méthode pour résoudre les problèmes d'hygiène consiste dans la multiplication et l'élargissement des voies. On a trop cédé à cette tendance, dans la période contemporaine : on a, pour assainir, décongestionner des quartiers malsains, créé des voies plus nombreuses et plus larges que la circulation ne l'exigeait. Que l'on ait eu raison, souvent, d'« éventrer » comme on disait, certains repaires de la tuberculose, cela est évident. L'opération, parfois, n'a pas été conduite avec logique. Une rue large n'est pas, nécessairement, une rue saine ni, surtout, une rue agréable : elle peut être balayée par les vents, les poussières et les pluies, être, selon les saisons, torride ou glaciale ; elle

isole ses riverains et ralentit ou paralyse les échanges.

Le bénéfice escompté par son percement disparaît si les nouveaux immeubles qui la bordent se surélèvent ; d'autre part, l'élargissement apparent d'espaces libres est, trop souvent, compensé par la disparition de cours, de jardins intérieurs. Cours et jardins, même invisibles de la rue, n'en étaient pas moins efficaces. Il ne reste plus de place pour eux dans les îlots à bâtir imprudemment rétrécis.

C'est par d'autres méthodes, par la réglementation des immeubles, par la limitation des parties susceptibles d'être construites, que l'hygiène sera satisfaite. Si le tracé des voies doit y concourir c'est en prenant soin que les îlots déterminés par le réseau présentent toujours des surfaces susceptibles d'un aménagement hygiénique. Ce souci, loin de multiplier les voies, peut amener à supprimer des rues qui se doublent inutilement, pour reconstituer des parcelles à bâtir de configuration acceptable.

L'urbaniste qui aura fait œuvre logique aura largement contribué à l'embellissement de la cité. L'organisme, dont il a pénétré le caractère et accru la vitalité, a nécessairement gagné par ses soins. Pourtant il est encore quelques points sur lesquels, au nom de l'esthétique, il nous sera possible d'insister, sans intention, certes, de faire tort aux préoccupations rationnelles.

Lorsqu'une agglomération présente des différences très accusées de niveau, quand elle oppose des quar-

tiers bas à un ou plusieurs quartiers hauts, il faut qu'elle puisse se contempler elle-même dans ses aspects opposés. Ainsi Montmartre regarde les bords de la Seine qui cherchent à l'horizon le profil de la butte. Il faut être attentif à ménager et à varier ces paysages urbains. Les maisons ne doivent pas envelopper les crêtes, emprisonnant et isolant la cité haute. Un boulevard, qui suit la crête et surplombe directement un talus, assure à la curiosité une liberté complète. Si on ne peut le tracer, si les constructions qui escaladent la colline et la pressent s'y opposent, que l'on établisse, au moins, de points en points, des percées d'observation sur la ville basse.

De même, le jeu des rues de la ville basse ne doit pas méconnaître ce quasi besoin qui tourmente la plaine de lever les yeux vers les hauteurs. L'agrément qui résulte de ces inspections réciproques suffirait, à lui seul, à interdire à l'urbaniste la manie du nivellement, à lui faire respecter les reliefs dont les moindres, dans des régions plates, prennent du prix.

Bien que la ville tende, toujours, à s'isoler et à vivre de sa vie particulière, elle est assiégée de tous côtés par la nature. La grande ville essaye, en vain, de se débarrasser de cette étreinte ; la petite ville, le bourg ou le village plongent complètement dans cette ambiance. Certaines villes privilégiées doivent leur renommée, leurs visiteurs, au belvédère qu'elles offrent sur un site célèbre : ainsi Innsbruck ou Berne sur les Alpes, Pau en face des Pyrénées. La nature, sans doute, les a favorisées ; mais les hommes ont été

assez sages pour tirer parti de cette faveur. L'orientation heureuse de la grande rue d'Innsbruck, l'aménagement de la terrasse de Pau en ont fait des points d'élection pour le touriste.

Combien de villes pourraient ajouter à leur physionomie, à l'agrément de ceux qui les habitent, à l'attraction sur ceux qui les visitent, en mettant en valeur des avantages qu'elles paraissent ignorer. Ici c'est un paysage dont on jouissait aux portes de la ville et que l'on essaye en vain de retrouver dès qu'on en a franchi le seuil. Là, c'est une rivière dont les berges ont été négligées : des constructions parasites en interdisent l'accès ou en masquent les méandres.

Hausmann voulait que toute grande voie fût dirigée vers un grand monument qui en formerait le fond perspectif. En systématisant cette conception, on peut arriver à des absurdités comme de faire des tracés irrationnels ou de créer des monuments uniquement pour servir de décors. Mais, si un urbaniste ingénieux veut concilier avec ses préoccupations positives le souci des perspectives, il peut obtenir les effets les plus variés. Il s'inspirera de ce que les vieilles villes paraissent offrir spontanément. Tantôt, à un détour brusque d'une voie, apparaît un hôtel de ville ou une église dont on ne soupçonnait pas le voisinage ; plus souvent, par des éclaircies fugitives et multiples, reparaît la silhouette familière d'un clocher, d'un beffroi. L'unité morale, le caractère intime de la cité en sont fortifiés. L'urbaniste peut assurer ainsi le rayonnement d'un monument dominant. Mais la

perspective heureuse n'aboutit pas nécessairement à un édifice : elle peut conduire à une statue, à une fontaine, à la masse verte d'un jardin. Par une exploitation heureuse des reliefs, elle peut découvrir une campagne lointaine ou, par un effet qui n'est pas sans noblesse, s'ouvrir sur le plein ciel.

En aucun cas, le tracé d'une voie ne pourra autoriser la destruction ou la mutilation de monuments respectables. Le seul point sur lequel il puisse s'élever une discussion est sur la façon de comprendre le respect qui leur est dû. Depuis quelques années, on a, systématiquement, dégagé et isolé les monuments que l'on voulait mettre en valeur. Parfois on a eu raison de le faire. Un temple, un palais créés par un architecte qui a cherché à donner une impression d'ordre et d'unité, demandent à être isolés et enclavés dans des places régulières qui soutiennent l'équilibre de leurs masses et de leurs lignes. Encore faudra-t-il que ces places s'harmonisent, par leur configuration et par leurs dimensions, avec les monuments mêmes : elles peuvent en contrarier les harmonies ; elles peuvent, exiguës ou trop vastes, les faire apparaître mesquins ou gigantesques.

Au contraire, une cathédrale gothique, plante vivace et touffue, riche à profusion de détails savoureux, diverse et multiple en ses aspects, formée parfois de parties édifiées à des siècles de distance et juxtaposées sans liaison, un tel édifice ne gagne rien à être séparé des maisons qui se sont construites à son abri, des ruelles qui rampent autour de lui et, à travers lesquelles

on l'aperçoit par fragments éblouissants. En l'isolant on porte atteinte à son caractère moral : le vide ne doit pas régner autour de lui ; il veut être intimement lié aux demeures sur lesquelles il étend sa protection. Si les constructions modernes dans leur plein développement sont pour lui un cortège démesuré, qu'on institue dans sa périphérie immédiate, des servitudes de hauteur spéciales.

Le parvis froid et démesuré que l'on a ménagé, à Paris, devant Notre-Dame, donne à la cathédrale une dignité morne. Combien, au contraire, la cathédrale de Rouen gagne-t-elle à rester entourée de constructions pittoresques qui s'associent à sa gloire !

Le dégagement des monuments nous a amenés à parler des places et carrefours. A vrai dire, si nos grandes villes comportent des carrefours, chaque jour plus bruyants et plus encombrés, elles ne présentent guère plus de places véritables. Des places, on en a dessinées jadis, surtout aux dix-septième et dix-huitième siècles. Harmonieusement ordonnées, elles pouvaient, elles devaient être les lieux où l'on se rassemble, où la foule se presse aux heures de grandes émotions, alarmes ou deuils publics, espérances, joies nationales, quand se manifeste la vie unanime. Les définir ainsi, c'est souligner leur disparition. Aujourd'hui, les places sont des espaces dangereux que les plus expérimentés ne traversent qu'avec précaution.

Il serait désirable de voir renaître ces places de repos ou de rassemblement. Elles ne font pas double

emploi avec les jardins publics où chacun tend à s'isoler et, dans les longues soirées d'été, aux heures où les jardins publics sont fermés, elles seraient un élément de gaieté, de santé, de sociabilité. Il faudrait les prévoir hors des grands courants de circulation, sur les bords d'une rivière, sur l'emplacement d'anciens remparts, partout où la vue porte au loin, dans les lieux surtout que les couchers de soleil dotent de spectacles magnifiques.

Aucune place, d'ailleurs, ne devrait être livrée totalement à la circulation intense. Depuis que l'on a commencé selon les idées de M. Eugène Hénard, à canaliser la circulation, celle-ci, en fait, trace à travers les places et carrefours, comme des fleuves entre lesquels se trouvent des espaces morts. Le simple aspect du sol révèle cette répartition. Sur les espaces morts on a, depuis peu, ménagé quelques terre-pleins, lieux de refuge ou de repos, et c'est là une disposition excellente. Mais, si l'on considère, à Paris, les places ainsi dotées, la place de l'Opéra, la place Saint-Augustin, la place de Rennes, le carrefour devant Saint-Pierre de Montrouge, on voit que, dans les dispositions adoptées pour les terre-pleins, aucune préoccupation d'esthétique n'est intervenue. La place de la Concorde en témoigne, il serait possible de faire mieux. Des tracés étudiés deviendraient un élément de beauté. Fontaines, balustrades, monuments, massifs de fleurs et bouquets d'arbres en compléteraient l'harmonie. Il y a là un progrès nécessaire dans les plus grandes villes et qui s'appliquerait avec plus de faci-

lité encore dans les petits centres où la circulation est moins intense et où les places pourraient être aisément organisées.

Les fontaines, les monuments, auxquels je viens de faire allusion, les édicules divers, tout ce que d'un terme général on peut appeler le mobilier de la rue, constitue, le plus ordinairement, une cause d'enlaidissement et d'encombrement.

Un grand nombre de ces édicules sont nécessaires : tous devraient être prévus et, pourtant, à voir la façon dont ils sont placés et répartis, il semblerait qu'ils soient le résultat de caprices inattendus.

Plusieurs, en effet, dans des villes anciennes, répondent à des besoins jadis ignorés ou négligés : il a fallu les installer au hasard. Dans un remaniement de quartiers anciens, dans le tracé de quartiers nouveaux, l'urbaniste serait inexcusable de ne pas les prévoir : s'il étudie leurs emplacements, s'il peut intervenir pour le choix de leurs modèles ou tout au moins pour déterminer leur profil ou leur silhouette, il les fera concourir à la beauté de la cité.

Les réverbères, presque partout, sont laids et ils sont distribués sans aucun soin. Tous du même modèle, — et quel modèle ! — ils s'échelonnent, démesurés devant des maisons basses, minuscules devant des constructions élevées, mesquins devant les monuments publics. Ici, ils coupent une perspective ; là, ils rompent l'harmonie d'une façade.

Sans plus de dépense d'éclairage, avec un peu de

goût, que de métamorphoses pourraient s'opérer ! Il faudrait, d'abord, varier le caractère et le type des supports, ici placer de modestes et simples potences, dresser, là, des candélabres à multiples branches, suspendre, à l'angle d'un immeuble, une lanterne. En étudiant le groupement, l'intensité des lumières, on soulignerait la beauté des monuments ou des promenades, on animerait des places mornes, on créerait des harmonies nouvelles. Les villes de luxe, en particulier, qui abritent des étrangers fort embarrassés souvent de leurs soirées, en prendraient un attrait auquel, dans certains cas, la coloration des éclairages pourrait concourir.

Quoi de plus pauvre et, tout à la fois, de plus incommode que ces bornes fontaines chargées de distribuer l'eau dans nos rues modernes ? L'eau a-t-elle cessé d'être un élément de vie et de beauté ? Jadis, on lui faisait plus d'honneur. Sans évoquer les fontaines célèbres d'Allemagne, de Suisse, d'Espagne ou d'Italie, qui de nous n'a été séduit, dans une vieille ville, dans un village français par le charme qu'offrait une fraîche fontaine ? Sur les places de Bretagne, de Languedoc ou d'Alsace, une vasque de pierre très simple, mais d'un profil heureux, des becs de bronze ou de cuivre, parfois un motif largement et naïvement sculpté, quelquefois une stèle tout unie, n'était-ce pas suffisant, avec le concours perpétuel des femmes, des gamins ou des voyageurs, pour animer, pour égayer tout un quartier ?

Une grande ville croit avoir assez fait quand elle a commandé à un artiste renommé une fontaine monumentale, grandiose où colossale, création d'orgueil qui engloutit des sommes énormes. Même si, à ce prix, elle obtient un chef d'œuvre, ne vaudrait-il pas mieux, au lieu de tout concentrer sur un point privilégié, répartir les crédits entre les différents quartiers? Des fontaines moins ambitieuses, mais jolies, mais variées, y seraient édifiées. Plus tard, dans une période de prospérité, il serait loisible d'élever, dans une position centrale, un monument de grande allure.

C'est apparemment parce qu'une fausse pudeur interdit de s'en occuper que les vespasiennes, chalets de nécessité, water-closets, de quelque terme qu'on veuille les désigner, sont, d'ordinaire, installés d'une façon si incômodé et si indécente. On dirait qu'on se soit ingénié à déshonorer monuments et perspectives. Que faire? Les supprimer? Le remède serait pire que le mal. Les placer dans des souterrains? Le procédé est très coûteux et n'est pas sans inconvénients. Sans chercher si loin, il suffirait, la plupart du temps, d'utiliser, pour les masquer, des bosquets ou des bouquets d'arbustes, de leur donner des formes et des proportions plus discrètes.

Il serait trop long d'énumérer, un à un, les différents édicules que comporte une cité : horloges publiques, poteaux pour trolleys, colonnes et panneaux d'affichage, kiosques à musique, kiosques à journaux, baraques de fleuristes, abris d'attente pour omnibus et tramways, buvettes populaires, cheminées d'appel

d'air pour égouts ou d'aération pour chemins de fer souterrains... Chacun se plaint de les voir encombrer la voie publique, mais tout le monde recourt à leurs services et tel déplore l'obstruction qu'ils apportent à la circulation qui s'irriterait s'il ne les rencontrait, à point nommé, sur son chemin.

Ils ne sont encombrants que parce que l'on n'a pas su les prévoir. Si, dans les plans d'aménagement, un emplacement leur a été assigné, si l'on a calculé la forme des places et la largeur des trottoirs en escomptant leur présence, ils ne cesseront pas d'être utiles et ne seront importuns pour personnes.

Il conviendra, également, que l'on soit plus scrupuleux sur leur aspect, qu'ils appartiennent à la municipalité, ou qu'ils soient érigés par des concessionnaires. On tolère, dans les grandes villes, à Paris même, des baraques informes. Un peu de bonne volonté agissante suffirait pour faire concourir à l'harmonie générale ce qui ne provoque, à présent, que laideur et que désordre.

Les monuments commémoratifs appellent des observations analogues. L'abus des statues est constamment dénoncé, mais on ne se lasse pas d'en ériger de nouvelles et nul ne prendrait la responsabilité d'en faire disparaître une seule. Il est tout à fait inutile de protester contre un usage qui n'est pas près de s'abolir. La guerre actuelle le renouvellerait s'il était tombé en désuétude. On parle, il est vrai, de perpétuer la mémoire des morts par d'autres méthodes, par des fondations d'intérêt général : asiles, hôpitaux, écoles,

laboratoires, et il est certain qu'il se réalisera ainsi plus d'une œuvre utile. Mais le monument commémoratif répond à un besoin qui s'est manifesté dans tous les âges et l'on comprend, par exemple, qu'une ville martyre, désire conserver le témoignage éclatant de sa constance et de ses épreuves (1). Nous avons, d'autre part, des artistes dont nous sommes fiers, à juste titre, et qui ne sauraient mieux dépenser leur talent qu'en parlant aux foules et en illustrant le sentiment national.

Il ne faut donc songer ni à détruire les statues anciennes ni à interdire d'en élever de nouvelles. Mais il faut adopter des méthodes inédites. Ce qui rend insupportables la plupart des monuments ce n'est pas leur médiocrité, c'est qu'ils n'ont presque jamais été conçus pour l'emplacement qu'ils occupent ; l'artiste parfois ne s'en est pas soucié, mais, le plus souvent, l'emplacement n'a été choisi que lorsque l'œuvre était terminée. Ainsi deviennent odieux ou ridicules des morceaux qui, dans l'atelier ou aux Salons, paraissaient convenables voire excellents.

Ce sera le rôle de l'urbaniste d'essayer de réparer les erreurs passées en corrigeant, si possible, la présentation des œuvres existantes et de ménager l'avenir, en réservant, dans son plan, des points propices pour le talent des sculpteurs. Il serait inexcusable s'il ne prévoyait pas, en tout village comme en toute ville, l'endroit favorable au monument des Héros de la Guerre ou de la Victoire.

(1) M. Brincourt in *L'architecture*, 1916, n° 10.

## CHAPITRE II

### Les espaces libres. <sup>(1)</sup>

« L'haleine de l'homme, écrivait J.-J. Rousseau dans l'*Emile*, est mortelle à ses semblables... Les villes sont le gouffre de l'espèce humaine... Les hommes ne sont point faits pour être assemblés en fourmilières... Plus ils se rassemblent, plus ils se corrompent. Les infirmités du corps ainsi que les vices de l'âme sont l'infaillible effet de ce concours trop nombreux. »

Michelet, de son côté, l'a proclamé : « De toutes les fleurs, la fleur humaine est celle qui a le plus besoin de soleil. »

Les intuitions de Rousseau et de Michelet ont été vérifiées par la science. Des statistiques précises montrent qu'il existe un lien étroit entre les maladies conta-

(1) Les livres déjà cités et Forestier, *Grandes villes et systèmes de parcs*, 1905. — Georges Risler, *Les espaces libres dans les grandes villes* (Publications du Musée Social, 1909); *Les espaces libres à Paris* (*Revue de Paris*, 1910). — Paul Léon, *Jardins de Paris*, (*Revue de Paris*, 1910). — Willoughby, *Le mouvement en faveur des espaces libres et l'esthétique urbaine aux Etats-Unis* (Publications du Musée Social, 1910).

gieuses, la mortalité, et les conditions défectueuses d'habitat : entassement dans des immeubles, rues étroites, mal aérées. Le rôle du soleil dispensateur de la vie a été établi avec la même évidence. Les rayons solaires détruisent les microbes, stimulent les tissus humains, assainissent tout ce qu'ils touchent. Or, Cheysson l'a constaté, « le soleil dans les grandes villes » — il aurait pu ajouter : dans beaucoup de villes moyennes ou petites et jusque dans les villages mêmes, — le soleil « est un luxe réservé aux privilégiés de la fortune ».

Les pauvres vivent dans des conditions défectueuses. Il s'en faut que les gens aisés aient des habitats exempts de tous reproches. Il est des appartements riches qui n'en sont pas moins dangereux. L'habitat sain se trouve, en somme, très rarement réalisé.

Contre ce fléau social qui livre des populations entières à la maladie, à l'immoralité, à la mort, la lutte a déjà été entreprise. Demain, on doit l'espérer, elle sera poursuivie avec plus d'intensité. Après tant d'hécatombes consenties pour le salut de la patrie, la vie humaine paraîtra, sans doute, particulièrement précieuse. Ceux qui reviendront mutilés, blessés, malades ou épuisés, les femmes qui se seront surmenées dans les usines, auront besoin d'être entourées d'une sollicitude particulière. Pour concourir au devoir qui s'imposera de la façon la plus impérieuse, l'urbaniste a deux méthodes : d'une part l'amélioration directe de l'habitation — et nous examinerons cette question dans un prochain chapitre ; — d'autre part, l'aménagement des espaces libres, car on comprend qu'il serait

vain de créer des logements salubres s'ils devaient rester plongés dans une atmosphère viciée et si leurs occupants étaient privés des moyens de prendre au grand air de l'exercice et du repos.

L'aménagement d'espaces libres doit répondre à un ensemble de besoins complexes. Il faut d'abord que les locaux d'habitation reçoivent un air pur et que le sommeil, comme le travail, s'accomplissent dans les meilleures conditions. L'enfance, à tous les degrés de son développement, doit pouvoir prendre ses ébats : l'hygiène l'exige, et, de plus, les jeux sont, pour l'enfant et surtout pour l'adolescent, une école d'énergie, de sang froid, d'initiative. Il s'y accomplit une vivante éducation personnelle dont nous escomptons les bienfaits pour former des générations vigoureusement trempées.

L'homme fait a besoin d'espace. Les citadins, malgré l'emprise des villes, ont gardé, ancré dans leur cœur, le goût et le besoin de la nature. Ils réclament, après les périodes d'un travail chaque jour plus intense, la distraction et le repos. La loi du repos hebdomadaire, loi bienfaisante, loi humaine, demande que l'on assure l'usage heureux des loisirs. La semaine anglaise, l'abréviation de la journée de travail permettront à l'ouvrier et à l'employé de se délasser, comme le font, déjà, le fonctionnaire et l'intellectuel, une fois leur tâche accomplie. Pour lutter contre l'attraction malsaine du cabaret ou du café, il faut créer, loin du mouvement et du bruit, des lieux favorables à la promenade et à la marche, aux sports, au repos.

La vie d'une démocratie comporte des fêtes, des manifestations collectives, des cortèges, des défilés, des concerts.

L'œuvre à accomplir est donc complexe. Elle est d'autant plus malaisée et d'autant plus urgente que l'agglomération est plus grande et plus dense. C'est dans les parties les plus peuplées, aux points où le terrain est le plus coûteux, qu'il convient d'agir.

Ce ne serait pas une action véritable, mais un leurre que de créer à un des points quelconques de la périphérie de l'agglomération, un parc, ce parc fût-il immense et splendide. Pour que les espaces libres accomplissent tout le bien dont ils sont susceptibles, il faut qu'ils pénètrent toute la cité, qu'ils soient aménagés sous les formes les plus variées. C'est un système d'espaces qu'il convient de réaliser.

Le foyer, d'abord, doit être largement aéré. Le type normal serait la maison au milieu d'un jardin. Il n'est réalisé que très partiellement dans les villages. A la ville, il est un exceptionnel privilège. C'est de ce type, pourtant, qu'il serait désirable de se rapprocher. A défaut du jardin individuel, l'îlot anglais offre de précieux avantages. L'« îlot anglais » est un ensemble de constructions de forme quadrangulaire ou polygonale, enveloppant une vaste cour-jardin. L'espace libre circonscrit entre les murs peut rester indivis. Séparé par des clôtures, il est moins agréable, mais le bénéfique n'en est pas diminué, surtout si ces clôtures sont peu élevées et peu apparentes, formées de grilles légères, de haies ou de treillages. Quelle habitation

plus saine que celle où la végétation assiège la maison même, où la ménagère peut, sans interrompre ses occupations, surveiller d'un coup d'œil les ébats de ses bébés, où elle peut, elle-même, poursuivre, à l'occasion, son travail en plein air, où l'homme, enfin, peut, au retour de son labeur quotidien, se délasser près de son foyer et trouver, s'il le veut, la saine distraction du jardinage ?

Partout où l'ilot anglais existe, et il subsiste encore dans les vieux quartiers de plus d'une ville, il mérite d'être maintenu. On devrait le rétablir là où des constructions parasites l'ont encombré. Ailleurs, on doit le susciter. L'urbaniste, pour les quartiers à créer, veillera à en rendre la construction possible. L'entente, entre les divers propriétaires d'un même ilot, pour constituer une cour-jardin commune devrait être encouragée, au besoin par la concession d'avantages spéciaux.

Après l'ilot anglais, on peut préconiser la rue jardin dont les riverains ne sont autorisés à construire qu'à une distance déterminée de la voie. Le système a encore de grands avantages, puisqu'il laisse subsister un jardin familial, mais il supprime le grand jardin collectif. Il livre la végétation aux poussières, aux fumées de la rue ; il ne crée ni l'isolement, ni le repos. Très agréable pour le promeneur, il détermine des aspects charmants au village, dans le bourg peu fréquenté : il perd de son prix à mesure que la circulation devient plus intense. Ce ne sont là, il est vrai, que des inconvénients relatifs : un jardin fût-il défec-tueux ou mal placé demeure tout de même précieux.

Tout jardin privé, l'accès en fût-il interdit, la vue même en fût-elle impossible et fût-il enveloppé totalement de constructions, est un bienfait non seulement pour ceux qui en jouissent, mais pour ceux qui, sans même en soupçonner la présence, vivent dans son voisinage. Il contribue, pour sa part, à assainir l'air. Si, de plus, il est visible, en bordure d'une voie, défendu par des grilles légères, il est un élément de beauté urbaine. Les taxes dont on frappe la propriété non bâtie sont donc souvent absurdes. Légitimes lorsqu'elles pèsent sur des terrains laissés nus par des spéculateurs qui attendent l'heure favorable pour construire ou pour revendre, elles vont à l'encontre de l'intérêt général lorsqu'elles atteignent des propriétaires qui, en créant des jardins, ont réduit volontairement leurs revenus, et ont rendu service à la communauté. Loin de créer des taxes spéciales, on devrait encourager les propriétaires d'immeubles à réserver aux surfaces libres une proportion supérieure à celles qu'exigent les règlements. Des dégrèvements devraient être accordés, même pour de simples cours, et des dégrèvements plus larges alloués aux jardins et aux parties boisées (1).

Dans les quartiers centraux des grandes villes, les immeubles entassés s'ouvrent sur des rues étroites, des courettes minuscules ; la seule ressource pour

(1) Dans l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les jardins d'agrément a été étendu à toute la France. M. Doumer, dans la séance du 31 juillet 1917 au Sénat, a fait des réserves et le ministre des Finances a promis de déposer, dans le plus bref délai, un texte rectificatif.

aérer l'habitat et favoriser la croissance des enfants, est de pratiquer des squares de desserrement. Ces squares, de dimensions médiocres, devraient être multipliés et systématiquement répartis : la zone qu'ils assainissent n'est pas fort étendue ; toute mère doit y conduire, sans fatigue, ses bébés ; les vieillards, les convalescents, les travailleurs fatigués par une journée de labeur ne peuvent en jouir que s'ils les ont près de leur porte. De tels squares sont donc indispensables, même si, à un kilomètre de distance, il y a un jardin ou une promenade magnifiques mais pratiquement inaccessibles. Il conviendrait d'y réserver des emplacements pour les ébats des tout petits. La surveillance y serait plus aisée ; une seule femme suffirait pour un groupe d'enfants. Un personnel municipal pourrait être organisé à cet effet.

Pour les adolescents et les adultes, des terrains de jeux sont nécessaires. Les Américains, en ce point, nous ont donné un exemple excellent. Des villes nombreuses, aux Etats-Unis, ont pris à leur charge l'aménagement et l'entretien de terrains de jeux (1).

L'expérience a démontré aux Américains que les aménagements les plus perfectionnés étaient insuffisants si le terrain de jeu n'était soumis à la direction d'un homme expérimenté capable d'entraîner les jeunes gens et de coordonner leurs efforts.

(1) Elles étaient 90 en 1907, 177 en 1908, 336 en 1909. Dès 1907, se fondait une association américaine pour l'aménagement des terrains de jeux. Partout, d'ailleurs, les pouvoirs publics ont combiné leur action avec celle des sociétés sportives.

« Un directeur sportif, sur un terrain nu, vaut mieux, assurent-ils. qu'un terrain bien aménagé sans directeur. »

Comme les jardins d'enfants, les terrains de jeux devraient être équitablement répartis. Ils n'auraient pas besoin d'être aussi rapprochés, mais il conviendrait néanmoins que les jeunes gens y puissent accéder sans fatigue et qu'ils y puissent faire de fréquentes séances d'entraînement les jours mêmes où ils ne disposeraient que d'une ou de deux heures de liberté.

Songez, à présent, aux hommes faits et aux familles. Ici les amples programmes se présentent et les municipalités qui voient grand peuvent trouver occasion de le manifester.

Les citadins aiment à trouver au cœur ou aux portes même de la ville, de vastes promenades où ils oublieront, par enchantement, l'atmosphère dans laquelle ils vivent quotidiennement plongés. Ils veulent prendre un bain de nature. Les aspects simples de la campagne ne leur suffisent, au reste, pas. Il faut qu'on leur suggère, tour à tour, la majesté des grands bois, les désordres de la montagne, le calme des lacs et la violence des cascades. Au jardinier paysagiste de leur fournir toutes ces sensations en un raccourci qui ne risquera jamais de paraître surchargé.

Cette avidité est bienfaisante ; elle rafraîchit des êtres que leur vie quotidienne étiole. En quelques heures, ils font provision de santé et de beauté. Que les municipalités n'épargnent donc rien pour répondre à un besoin si respectable. Qu'elles entretiennent ou

améliorent les parcs anciens dont elles ont reçu l'héritage ; qu'en aucun cas, elles ne les aliènent. Qu'elles acquièrent des terrains nouveaux et s'ingénient à les aménager. Des métamorphoses véritables seront opérées par les jardiniers et les architectes. L'eau abondamment amenée, ingénieusement distribuée, dispensera, comme elle fait toujours, la gaieté, la vie et l'apaisement.

Ici encore, on procédera avec équité. Un quartier ne sera pas favorisé seul et, surtout si la ville est un peu considérable, on ne la verra pas, les jours de fête, se porter, toute d'un seul côté. C'est une des préoccupations les plus inattaquables d'Hausmann d'avoir voulu que les Parisiens fussent, de toutes parts, sollicités. Au bois de Boulogne qu'il fit agrandir et qu'il essaya de rendre intangible, au bois de Vincennes qui fut complètement transformé, il ajouta les Buttes-Chaumont et le Parc de Montsouris qui furent créés de toutes pièces. Cet exemple mérite d'être partout imité. Il ne suffira pas, d'ailleurs, de prévoir ou d'aménager des espaces libres de différents types ; en ce qui concerne, tout au moins, les terrains de jeux et les parcs, il est possible d'en augmenter et la beauté et les bienfaits en les reliant entre eux et au centre de la ville. Les promenades périphériques peuvent se prolonger jusqu'au centre par de larges avenues, avenues qui, réservées aux piétons et aux voitures légères, seront d'un entretien facile et offriront les dispositions les plus variées.

D'autres avenues réunissant entre elles les diffé-

rentes promenades constitueront, avec celles-ci, autour de la ville, un anneau ininterrompu. Ce cercle confèrera aux abords de la ville, si souvent misérables, un caractère harmonieux. Si la ville est destinée à s'agrandir ou si, dès à présent, elle est pressée par une banlieue, le cercle jouera le rôle d'un périmètre de protection.

[A propos de ces avenues se p<sup>o</sup>se utilement la question, que nous avons ajournée, de la plantation d'arbres dans les rues d'une ville. Des arbres malingres qui végètent en de tristes alignements, roussis dès le début de l'été, profilant pendant de longs mois, sur le ciel, leurs rameaux squelettiques ne donnent qu'un faible concours à l'hygiène et leur rôle esthétique est plus que contestable. Des raisons d'orientation, d'espace, de composition du sous-sol conseillent donc de renoncer à planter des arbres là où ils ne sauraient prospérer.

Partout, au contraire, où ils pousseront vigoureux, ils seront un ornement et un bienfait. Il faudra prendre garde, naturellement, qu'ils ne compromettent pas les perspectives qu'ils sont capables d'enrichir. Leur frondaison ne doit pas non plus former pour les riverains un obstacle à la lumière et à la vue ; ils ne doivent pas gêner la circulation. On obtiendra, à tous points de vue, d'excellents résultats en renonçant à les planter sur des trottoirs pour les placer sur une banquette médiane. A des alignements interminables, on substituera des groupements plus variés et plus pittoresques.

Qu'on garnisse d'arbres les quais et les berges ; les racines baignées par l'eau nourriront des sujets vigoureux : nulle part on ne verra végétation plus belle ; nulle part, aussi, l'arbre ne jouera un rôle plus nécessaire dans l'harmonie du site urbain.

Dans les avenues promenades, des arbres combinés avec des talus ou des plates bandes gazonnées, avec des corbeilles de fleurs ou des haies vives, se prêteront à de merveilleux décors.

L'urbaniste combinera, donc, parcs, avenues, places. Il tiendra compte également, pour ordonner les poumons de la ville, du cours des rivières. Celles-ci, à l'intérieur d'une agglomération, constituent des espaces libres ; elles provoquent des courants permanents de ventilation ; en même temps, elles constituent un élément remarquable de beauté. La régularisation et l'assainissement de leur lit, l'aménagement des quais et berges, le soin apporté à la répartition rationnelle, à la construction et, s'il y a lieu, à l'ornementation des ponts, sont parmi les tâches les plus nécessaires et les plus fécondes de l'urbanisme.

Les organisateurs de la cité ne devront pas, enfin, limiter leur sollicitude à son enceinte. Les citadins, les jours de fête, quand le temps le permet, ont l'habitude de se livrer à des excursions lointaines. Ces longues promenades sont bienfaisantes. L'administrateur ne saurait s'en désintéresser. Elles ont ordinairement quelques buts familiers : un bois, une source, un vallon à quelques kilomètres de la cité. Ces objectifs, la ville doit veiller, dans la mesure du possible,

à les préserver. Qu'ils appartiennent à l'État, à des communes, ou à des particuliers, elle peut intervenir, soit par rachat, soit par conventions. Allons plus loin, celui qui étudie la réorganisation d'une ville, s'il estime que ces promenades éloignées sont insuffisantes en nombre, en étendue ou en agrément, devra fournir des suggestions pour les multiplier ou les améliorer.

En cet ordre, toutes les communes ont le plus haut intérêt à collaborer avec l'État, pour la conservation des réserves naturelles et, particulièrement, des forêts. Elles n'ont pas besoin d'être limitrophes pour sentir ce qu'elles gagnent en salubrité, en agrément à leur voisinage. Si, cédant à d'heureuses suggestions, l'État ou les départements suivaient l'exemple des Etats-Unis et décidaient de constituer, en certaines régions caractéristiques, des réserves nouvelles, les communes, dans un large rayon, auraient toutes raisons pour appuyer de telles initiatives.

Rentrons dans les limites de la cité. L'œuvre à accomplir y est si considérable que plus d'une bonne volonté pourrait s'en effrayer. L'objet poursuivi, qui est la défense de la santé publique, mérite sans doute tous les sacrifices. Il ne sera pourtant pas inutile, pour rassurer les esprits trop prudents ou pour vaincre des résistances toujours possibles, de montrer par quels moyens ces sacrifices peuvent être tempérés ou compensés.

Toute expropriation pour créer des espaces libres,

comporte la revente de parcelles non utilisées et qui auront acquis une plus-value notoire. Avec la loi projetée sur les expropriations, les communes seront appelées à récupérer une partie de leurs débours par les contributions des propriétaires dont les immeubles auront bénéficié d'une plus value par suite des travaux exécutés. Dans plusieurs cas, les communes, avant d'entreprendre la création d'un square ou d'une avenue, pourront solliciter le concours financier des riverains. Ceux-ci, menacés de voir des opérations qui leur sont avantageuses ajournées indéfiniment ou abandonnées pour un autre programme, ne se déroberont pas à cet appel. Plusieurs villes américaines ont opéré de grandes améliorations par ce système. Enfin, il est possible de faire jouer, dans un système d'espaces libres, des propriétés privées avec des propriétés publiques. C'est dans ces conditions que la ville de Paris, de 1852 à 1860, a aménagé le Parc Monceau. Elle divisa les terrains dont elle était devenue propriétaire en deux parties, dessina au centre le parc et revendit la périphérie à des particuliers avec des servitudes de construction et l'obligation de conserver en jardins une zone de quinze mètres de largeur, close de grilles d'un modèle uniforme. Des opérations analogues pourraient être envisagées soit pour des parcs, soit pour des avenues.

La création de promenades aux abords d'une ville sera allégée par le fait qu'entre une agglomération centrale et les communes qui l'entourent règne d'ordinaire une zone où les populations sont très clair-

semées. Dans cette zone exsangue, les terrains ont une moindre valeur. L'opération se fera à bon compte et sans perturbations.

Plusieurs occasions favorables peuvent se présenter. Une des plus heureuses résulte du déclassement de fortifications. Il ne faut pas oublier que murailles, fossés, glacis, zone militaire, impuissants aujourd'hui contre la guerre moderne, défendaient, tout au moins, l'hygiène de la cité. Cette zone de protection ne doit pas disparaître. On la maintiendra contre les spéculateurs. Elle se prête, d'ailleurs, admirablement à des arrangements pittoresques : les bastions deviennent des collines ; les fossés, qu'il faut se garder de combler totalement, favorisent la création de pièces d'eau. Il reste des parcelles périphériques qui, avec des servitudes convenables, peuvent être revendues et auxquelles leur situation nouvelle confère une incontestable valeur (1).

La suppression d'un marché, l'abandon d'une caserne ou d'un hôpital, le déplacement d'un service public, la vente de locaux industriels constituent des occasions opportunes.

S'il s'agit de parcs suburbains, les emplacements les plus pittoresques ne sont pas nécessairement ceux où le terrain est le plus fertile. Les zones de protection instituées autour des sources qui alimentent une ville se prêtent particulièrement et dans les meilleures conditions financières à l'aménagement d'un parc.

(1) Le projet du grand Paris prévoit ainsi l'aménagement des anciens remparts, des forts et des redoutes.

Faisons remarquer, enfin que, s'il est indiqué de créer pour dégager certains monuments publics, non seulement des places mais des jardins avec des bosquets et des miroirs d'eau dessinés selon l'esprit de ces monuments mêmes, il est aussi possible et souhaitable, selon l'observation de Dervaux, de bâtir au milieu des parcs et jardins, des musées, laboratoires, dispensaires, bains publics, crèches; écoles primaires. Une telle disposition s'impose particulièrement en faveur des écoles d'art.

Ainsi l'urbaniste est invité à envisager les espaces libres comme un système coordonné d'éléments dont chacun a sa destination particulière et précise. En appliquant ces idées il peut user des formules les plus variées et les plus souples. Nulle part la raison et l'utilité ne s'accordent mieux qu'ici avec l'imagination et la beauté.

---

### CHAPITRE III

#### **La répartition des monuments publics.**

D'une façon quasi universelle, les monuments publics, dans nos villes, bourgs et villages, sont fort mal répartis : il y règne un déplorable désordre. L'étranger qui erre à la recherche de la grande poste, de la justice de paix ou de la recette municipale y est immédiatement sensible. Les citadins y sont accoutumés ; ils ne se rendent pas compte du malaise dont ils souffrent, qui ralentit et va jusqu'à paralyser leur activité ; ils ne voient pas non plus qu'ils ont, dans les casernes, les hôpitaux, les cimetières mal placés, des causes permanentes d'infection.

Contre un tel mal une réaction radicale ne pourrait être opérée que si la cité venait à être totalement détruite : les villes ravagées par l'ennemi connaîtront, seules, ce triste avantage. Pour les cités dont la vie est normale l'ambition doit se borner à atténuer progressivement le désordre, en sériant les travaux selon l'intensité du mal et les ressources disponibles. Ces

opérations pour être efficaces, procéderont d'une vue d'ensemble. Le plan d'aménagement doit envisager un système de coordination des services publics,

On peut, semble-t-il, diviser ces services en trois catégories : ceux qui sont essentiels à la cité tout entière, dont l'accès doit être facile pour tous et qu'il est commode de rapprocher les uns des autres, — ceux qui intéressent un groupe d'habitants ou un quartier ou qui peuvent être éloignés du centre sans inconvénients, — ceux enfin que des raisons de convenance ou d'hygiène engagent à écarter ou à isoler.

Parmi les édifices qui demandent à être groupés, on peut citer la mairie, l'hôtel des postes et télégraphes, la caisse d'épargne, les différents bureaux de perception, la bibliothèque municipale, le musée, le théâtre, la salle de réunions.

Parmi les édifices à répartir, on envisagera les écoles de tout ordre : écoles primaires, écoles spéciales, lycée, collège, université, les dispensaires, la bourse de commerce.

Enfin il conviendrait d'écarter, autant que possible, casernes, hôpitaux et cimetières.

Une telle liste ne peut avoir la prétention d'être complète. Il n'est même pas possible de l'établir d'une façon absolue et, sur plusieurs points, elle serait matière à discussion. La division, sur laquelle elle repose, n'en est pas moins une intéressante base de travail.

Dans la petite commune, qui a une mairie et qui devrait avoir une salle de réunions comme dans la

grande ville aux organes compliqués, partout il s'agit d'abord de constituer un centre commode et harmonieux.

L'idée de constituer un centre communal n'est, évidemment, pas neuve. Elle s'est présentée, d'une façon instinctive, dans les villes de la région du Nord ou de Belgique où la vie civique fut particulièrement intense. L'hôtel de ville de Bruges, celui d'Arras sont les centres matériels et visibles des cités dont ils furent le lien moral (1). Par contre les bourgs, les villages ou villes ne se comptent pas où l'hôtel de ville, d'architecture à la fois prétentieuse et indigente, semble se dissimuler et où il n'y a de centre apparent que la place de l'Eglise.

Une belle église, sur une belle place, est, certes, une joie et un trésor pour tous et si l'église est mal entourée, le devoir de la commune est de la mettre en valeur. Mais ce respect réfléchi ne nous interdit pas de désirer pour la mairie des égards analogues. L'hôtel de ville où siègent les élus, où s'accomplissent les actes solennels de la vie, mérite une place d'honneur. On y affiche les proclamations officielles ; chacun peut, à toute heure, y avoir affaire. Pour toutes sortes de raisons, il ne peut être bâti sur un emplacement quelconque. Dans une démocratie, la maison de ville doit être le cœur de la cité.

Les Américains, à la suite des expositions de Chicago, en 1894 et de Saint-Louis, en 1902, ont systématisé

(1) Héré a construit, au XVIII<sup>e</sup> siècle, un véritable centre civique à Nancy.

cette conception. A leurs yeux, au milieu de chaque cité devrait être aménagée une vaste réserve publique, place, parc ou jardin de forme rectangulaire ; les édifices municipaux seraient élevés en bordure, de manière à composer un ensemble harmonieux et les principales artères rayonneraient de ce centre.

Ce programme, si on l'assouplit, laisse une large liberté aux architectes (1). L'aménagement d'une place, dont la topographie locale déterminera la forme, se prête à des combinaisons infinies et la disposition des édifices qui l'encadrent peut être d'autant plus variée que le nombre, la destination, l'importance relative de ces édifices changent nécessairement d'une ville à une autre. Les convenances morales interviennent également : il se peut que dans un petit bourg on dispose d'autant et même de plus d'espace que dans une grande ville : on s'y gardera néanmoins des ordonnances majestueuses auxquelles le terrain pourrait se prêter, mais que leur désaccord avec la médiocrité de l'agglomération rendrait ridicules.

Il est désirable que la commune ait un centre civique. Ce centre doit grouper les grands services publics pour obtenir un maximum de commodité ; il doit correspondre au caractère modeste, riche ou majestueux de l'agglomération même.

La question des édifices à répartir ne comporte pas de solution générale. Les éléments complexes qui dictent les décisions n'interviennent, nulle part, d'une

(1) On trouvera dans Geddes, *Cities in Evolution*, p. 276, un projet de centre civique pour Cardiff.

façon semblable. Halles, marchés, bourse de commerce dépendent du système des voies d'accès, de l'emplacement du port ou de la gare, parfois aussi d'habitudes séculaires qu'il est difficile de violenter. La distribution des écoles de tout ordre est liée avec la répartition de la population, avec des exigences particulières d'hygiène, j'ajouterais de moralité et de tranquillité. L'étude des besoins, l'examen critique des faits prépareront l'élaboration d'un ordre nouveau réglé, avant tout, par le bon sens.

L'idée de la spécialisation des quartiers se représente de nouveau ici. Elle nous était apparue dangereuse et inapplicable pour l'habitat, logique pour les foyers d'activité. Nous en préconisons donc l'application pour les édifices publics. La spécialisation des voies, des règlements de voirie et le groupement, dans une région déterminée, des services publics qui peuvent être les auxiliaires de l'industrie concourront, avec les tendances naturelles, à la constitution de quartiers d'activité économique. Mais l'action municipale ou publique sera, en ce point, limitée. Il appartient, au contraire, aux pouvoirs publics de créer des quartiers d'administration ou d'étude. Le groupement des facultés dans une ville universitaire nous apparaît hautement désirable. car les étudiants ont le plus grand intérêt à pouvoir participer aux disciplines les plus diverses, à se fréquenter sans distinction de facultés et, d'autre part, le quartier universitaire demande à être tenu à l'abri des tapages dont s'accompagne l'activité économique.

Restent les établissements à éloigner. Il faut éloigner les casernes, parce que les jeunes gens qui y sont rassemblés ont besoin de vivre dans des conditions d'hygiène que l'intérieur des villes ne leur assure pas. Il faut éloigner les hôpitaux à la fois pour le bien de leurs pensionnaires qui se remettront plus vite dans une atmosphère plus pure et pour celui des populations saines qui ne doivent pas être contaminées par des foyers permanents de contagion. Pour des raisons semblables les cimetières demandent à être isolés. D'autre part des raisons d'hygiène et de bon rendement conseillent l'éloignement des abattoirs.

Quels que soient, au reste, les établissements à éloigner, le choix de leur emplacement nouveau sera déterminé, évidemment, par leurs convenances propres et par les conditions d'accès. Un hôpital doit être en plein air, mais il faut aussi qu'il reçoive rapidement les malades et que ces malades ne soient pas privés des visites de leurs parents. Par ailleurs, interviendra la considération de l'extension ultérieure de la ville. Les avantages obtenus par l'éloignement pourraient, en effet, se voir compromis par suite du peuplement déréglé des banlieues. Ce risque sera, donc, prévu et conjuré. En ce point le plan d'aménagement ne peut se parfaire sans amorcer le plan d'extension.

---

## CHAPITRE IV

### **La revision des services publics.**

La revision des emplacements attribués aux services publics entraînera l'examen critique de ces édifices et l'on se convaincra rapidement qu'ils ne répondent qu'en partie aux besoins de la vie collective.

L'urbaniste se ne bornera donc pas à conseiller une répartition rationnelle des bâtiments municipaux, départementaux ou nationaux ; il suggérera les mesures propres à assurer le fonctionnement normal des services existants et il réservera des emplacements pour des services à créer.

Presque tous les bureaux sont mal installés, incommodés, sinon malsains ; ils sont divisés ou groupés au hasard ; le public et les employés en souffrent également. L'urbaniste envisagera une organisation logique. La mairie, bien souvent, a été envahie par des institutions qui l'encombrent et y sont d'ailleurs fort mal à l'aise. Bibliothèques et musées municipaux, peu accessibles, placés sous les combles, dans les bâtiments

ou dans les dépendances de l'hôtel de ville, exposés à être incendiés, si le feu éclatait dans un bureau, sources eux-mêmes, de danger pour leur voisinage, seront transportés, pour le plus grand bénéfice de tous, dans des bâtiments spéciaux.

Il sera naturel de prévoir, dans une ville qui en serait dépourvue, les édifices, hôtel des postes, théâtre..., qui se rencontrent normalement dans d'autres villes d'importance analogue. L'urbaniste ne s'en tiendra pas là : il peut rendre un grand service et contribuer au progrès social s'il suggère des programmes dont l'excellence est évidente mais qui n'ont été jusqu'ici qu'exceptionnellement appliqués.

Au point de vue de la santé publique, si l'on éloigne les hôpitaux, il faut prévoir des postes outillés pour recevoir les malades, les blessés et les transporter jusqu'à l'hôpital, des salles de consultation que leur clientèle pourra fréquenter sans perte de temps, ni fatigue. Postes d'évacuation ou dispensaires rentrent dans les prévisions d'un plan d'aménagement. Ils sont particulièrement nécessaires dans les bourgs, dans les villages où l'organisation médicale est encore à l'état rudimentaire. La prévision de bains-douches s'impose avec une évidence semblable.

Il faut créer, partout, des tueries municipales, seules capables de donner des garanties pour l'alimentation en viandes.

Au point de vue social, le grand, l'essentiel progrès serait la création de lieux publics de réunion. En ce point, notre pays est singulièrement dépourvu. Nous

sentons tous qu'une nation démocratique ne se peut développer que par l'épanouissement de la vie collective. Partis politiques solidement constitués pour mettre nos instructions à l'abri d'une aventure, associations de tout ordre : sportives, éducatives, musicales, scientifiques, patronages scolaires et post-scolaires, conférences populaires ou savantes sont des manifestations, inégalement importantes mais toutes intéressantes, de la vie nationale. Elles n'ont, presque nulle part, un local convenable ou un abri assuré.

Les groupes politiques se réunissent chez un marchand de vin, ce qui ne contribue pas à augmenter leur prestige. Les autres aspirent à avoir un coin à l'hôtel de ville qui n'est que trop encombré ou dans les écoles primaires qui, pour leur salubrité et leur tranquillité, devraient être totalement réservées à leurs pupilles.

Paris n'a ni salles de réunion, ni salles de conférences, ni salles de concerts populaires. Quelques municipalités, particulièrement dans le Nord, ont construit des salles de fêtes et cela est fort bien, mais on peut et on doit envisager davantage.

Aux Etats-Unis, au cœur de la cité grande ou petite, s'élève un édifice construit, le plus souvent, aux frais d'un généreux donateur, mais entretenu par une taxe spéciale inscrite au budget municipal. Cet édifice est perpétuellement ouvert : il comporte une piscine, une vaste salle de conférences ou, comme on dit, d'un mot qui commence à se répandre en France, un auditorium, des salles pour recevoir les sociétés de toutes catégories, une bibliothèque abondamment pourvue de re-

vues, de journaux de toutes opinions, d'ouvrages techniques mis librement à la disposition des lecteurs, une bibliothèque spéciale pour les enfants, des salles de causerie ou de repos, un musée... Sous la surveillance d'un comité local qui administre l'œuvre, des éducateurs sociaux ou des éducatrices, largement rétribués, consacrent leur temps à donner des indications aux visiteurs, font des causeries aux enfants dont ils développent la curiosité et éveillent les vocations.

Quand la ville est considérable, autour de la maison mère, d'autres maisons étendent l'influence de l'œuvre dans tous les quartiers. Au besoin, là où on ne peut pas construire, on loue une boutique, ou bien encore, on installe un dépôt de livres chez un négociant affilié. Les Américains appellent simplement ces établissements des bibliothèques. On a proposé de les dénommer « maisons de tous » ou encore « maisons de vie sociale ». M. Henri Oger s'est donné à tâche d'en préparer, en France, la création et il a fondé, à cet effet une « alliance d'éducation civile et sociale ».

Le plan d'aménagement réservera une place pour cette bienfaisante institution.

Dans un ordre plus modeste, l'urbaniste ne manquera pas d'assigner des emplacements pour remiser les voitures, accessoires, instruments nécessaires aux services municipaux. Cavalerie du service des rues, balayeuses, voitures d'arrosage, canalisations mobiles, matériel des fêtes et cérémonies n'ont, d'ordinaire, que des installations de fortune, d'où gêne, désordre et gaspillage.

Instruit enfin par les erreurs du passé, l'urbaniste réservera, dans son plan, des espaces soit pour un développement imprévu des services actuels, soit pour la création des services que le progrès des sciences et des idées pourrait, demain, imposer. Les terrains sans destination actuelle pourront être provisoirement disposés en jardins et, en ménageant l'avenir, ils seront pour le présent, une source nouvelle d'agrément et de santé.

---

## CHAPITRE V

### **La construction des monuments publics.**<sup>(1)</sup>

Le plan d'aménagement prépare la régénération de la cité ; celle-ci ne s'accomplira que si les édifices qui seront désormais élevés, présentent des types de commodité, de salubrité, de beauté supérieurs à ceux qu'ils ont jusqu'à présent offerts. Sur ces constructions les municipalités exerceront une action inégale mais qui, dans tous les cas, sera réelle. Elles auront la pleine responsabilité des édifices communaux ; elles auront, dans une mesure qui dépendra de leur activité et de leur habileté, à intervenir pour les édifices élevés par l'État ou par de grandes compagnies ; elles devront, par une réglementation méthodique, surveiller les constructions privées.

Examinons d'abord la reconstruction des édifices municipaux. Qu'elle envisage un édifice particulier

(1) Les livres déjà cités et Dervaux, *Essai sur l'architecture telle qu'elle est*, 1907. — Max Doumic, *L'architecture d'aujourd'hui*, 1897. — Bulletin de la Société française de l'Art à l'École.

ou qu'elle soit, dans les cités ravagées par la guerre, obligée de relever tout l'ensemble des organes vitaux, la municipalité aura, partout, à appliquer les mêmes principes directeurs. Ces principes simples peuvent se formuler ainsi :

Ne jamais reconstruire un édifice tel qu'il existait auparavant et profiter de l'opération pour l'améliorer, Prévoir l'extension des services ;

Rédiger, avec l'aide de toutes les compétences; des programmes complets et précis ;

S'assurer que les architectes se conforment à ces programmes ;

Et lutter, enfin, contre la routine, qu'elle vienne des administrations des architectes ou de toute autre force. Examinons ces préceptes rapidement.

*Ne jamais reconstruire un édifice tel qu'il existait auparavant.* Il y a, en effet, tout lieu de penser que l'édifice était défectueux d'une façon totale ou partielle. Avant la reconstruction de l'abattoir d'Angers, en 1905, il n'y avait, peut-être, pas en France un seul abattoir qui répondit aux exigences, je ne dis pas de la science moderne, mais de la plus élémentaire hygiène (1). Voilà donc une catégorie d'édifices dont la reconstruction devra être surveillée de très près (2).

(1) Les abattoirs de Lyon par Tony Garnier datent de 1909.

(2) Moreau, *L'abattoir moderne*, 2<sup>e</sup> éd. 1916. — Robert de Souza, *Les abattoirs* (*Eclair*, 17 juillet 1913).

A l'heure actuelle se dégage une conception nouvelle, celle des abattoirs-usines établis dans les régions mêmes d'élevage. Elle sera défendue par M. Dabat au Congrès prochain du génie civil.

Je suppose, au contraire, un édifice de date récente et pour lequel aucun soin n'aura été épargné, un hôpital neuf par exemple. Si excellente qu'en ait été l'intention, il est impossible qu'à l'usage il n'ait pas donné lieu à des critiques plus ou moins graves dont il y aura lieu de tenir compte si la guerre ou un accident l'ont détruit.

D'ailleurs, les idées médicales évoluent avec une rapidité extrême. Tous les hôpitaux construits avant les découvertes de Pasteur ont été condamnés du jour où Lister a appliqué les idées du maître à la chirurgie et a inventé l'antiseptie. Mais Lister croyait que les microbes étaient transmis par l'air. Koch est venu démontrer qu'ils étaient véhiculés par les poussières et, de nouveau, il a fallu modifier le type hospitalier. La radioscopie, les idées récentes sur le rôle bienfaisant de la lumière solaire ont nécessité l'installation de services complémentaires ou de modifications générales d'aménagement. La guerre actuelle créera des exigences nouvelles. Elle augmentera le nombre des clients de l'hôpital, suscitera une recrudescence d'affections plus rares auparavant, exigera, pour les mutilés et blessés, une attention et des soins spéciaux. Des moyens curatifs, tels que la mécano-thérapie auront acquis une importance imprévue. Tout cela entraînera la réorganisation des services hospitaliers.

Remarquez-le encore : l'hôpital détruit, même s'il était récent, n'était, sans doute, pas le dernier qui eût été créé. En France, à l'étranger, d'autres édifices lui avaient succédé où l'on avait apporté des perfection-

nements dont il était dépourvu. L'expérience internationale s'était enrichie : il sera nécessaire de l'utiliser.

Dans un traité sur *La construction des hôpitaux* qui fait autorité, les docteurs belges Depage, Vandervelde et Cheval déclaraient, en 1912, que la science hospitalière était encore à ses débuts et que « partout, c'était la controverse ou l'hésitation ». Comment, dès lors, s'en tiendrait-on à des solutions anciennes lorsque le problème se trouve, de nouveau, posé ?

Ce que je dis des hôpitaux s'applique avec plus ou moins d'acuité à tous les édifices publics. Pour tous, la science a progressé. En tout ordre, des expériences nouvelles ont été faites. On ne pourra faire œuvre valable qu'à condition d'en tenir compte.

Les merveilleuses cliniques de Moscou ont été construites par un médecin et un architecte qui avaient, pour s'informer, fait, au préalable, le tour de l'Europe. Pour préparer la création d'un lycée à Monaco, M. Gaston Moch a étudié les établissements scolaires de France, Allemagne, Suisse et Norvège (1).

On ne peut demander à chaque municipalité de procéder à un ensemble d'enquêtes semblables. Mais, dès que les circonstances le permettront, ce travail devrait être entrepris, soit par la coopération de l'ensemble des municipalités soit par l'initiative des pouvoirs publics. En tout cas, il serait nécessaire de réunir les rapports

(1) Moch, *Rapport sur la création d'un lycée à Monaco* 1910.

qui ont été rédigés, ces dernières années, à la suite d'enquêtes menées pour l'Etat, certaines municipalités, ou pour des institutions scientifiques. Ces documents manuscrits ou imprimés devraient être classés, coordonnés ; les résultats devraient en être dégagés et le tout mis à la disposition des maires.

*Prévoir l'extension des services.* Précaution évidente qui n'est jamais prise.

*Rédiger, avec l'aide de toutes les compétences, des programmes complets et précis.* J'ai cité, tout à l'heure, les cliniques de Moscou dues à la collaboration d'un médecin et d'un architecte. C'est ainsi qu'il faut procéder pour faire de bonne besogne. A Angers, en 1903, une commission formée d'architectes, de vétérinaires, de praticiens, a élaboré le programme pour la reconstruction de l'abattoir et c'est en conformité avec ce programme que l'architecte Blitz, désigné à la suite d'un concours, a accompli son œuvre dont les spécialistes s'accordent à reconnaître le mérite.

La logique, le bon sens démontrent, avec évidence, la vérité de ce principe : il saute aux yeux que tout monument doit être fait par un homme de métier sur les indications des gens compétents. Aucune règle, pourtant, n'a été plus souvent transgressée. Trop souvent, une municipalité se contente de choisir un architecte et elle se remet sur lui du soin d'ériger l'édifice dont elle a besoin. L'architecte, s'il est vraiment pénétré des droits de sa profession, s'il n'est ni léger ni présomptueux, est fort embarrassé de cette excessive confiance. Il réclame des indications et, parfois

on est incapable de les lui fournir, faute de réflexions préalables. Un programme bien fait est la condition nécessaire pour avoir un bâtiment utile. La rédaction de ce programme doit être confiée, sous la surveillance et avec le concours de la municipalité, aux personnes désignées par leur compétence et à celles qui auront à travailler dans le bâtiment envisagé. Aucun avis ne devrait être négligé et tout programme d'utilité générale devrait être l'objet d'une enquête publique.

*S'assurer que les architectes se conforment aux programmes.* Cette précaution n'est pas nécessaire seulement au moment de l'acceptation des plans ; elle n'est pas dictée par le désir de lutter contre la mauvaise volonté éventuelle d'un architecte. Elle se légitime par ce fait qu'au cours des travaux, des modifications de plan peuvent paraître s'imposer, modifications qui ne doivent pas compromettre l'adaptation de l'édifice.

*Lutter contre la routine* est la tâche la plus ardue qui s'impose à une municipalité, c'est aussi la plus nécessaire.

On pourrait multiplier les exemples des méfaits des administrations. C'est le nouvel Hôtel-Dieu de Paris, construit sans consulter les médecins et où, à peine l'édifice achevé, on a été obligé de démolir pour quatre millions de travaux. C'est l'abattoir de Vaugirard, créé en 1887, sans tenir aucun compte des progrès scientifiques et techniques accomplis depuis un demi-siècle.

Autre danger, du côté des architectes obnubilés par

de fausses conceptions d'art et par des idées erronées d'indépendance. En 1787, Poyet imaginait un plan d'hôpital circulaire, non pour des raisons d'hospitalisation, mais pour donner à son projet, l'aspect du Colisée ! Ceci se passait en 1787, mais, depuis lors, combien d'architectes ont subordonné la conception de leur œuvre au désir de faire une noble ordonnance ou une pompeuse façade.

Quant aux obstacles créés par des préjugés ou par des intérêts particuliers, il me suffira de rappeler le cas des installations frigorifiques, préconisées depuis longtemps par M. Carreau de Dijon, retardées partout, malgré les immenses services qu'elles pourraient rendre et que, même dans les circonstances présentes, on hésite encore à décider.

Il ne saurait entrer dans mon dessein de tenter l'analyse successive de tous les édifices municipaux. S'il s'agit d'édifices à usage de bureaux, leur fonction, tout en restant pareille dans son principe, prend, selon les circonstances, des développements et des modalités extrêmement différents. Il serait illusoire de vouloir déterminer l'hôtel de ville type. Autant de cas, autant de problèmes.

D'autres édifices dépendent de conceptions scientifiques tels les hôpitaux, asiles, dispensaires, sanatoria ; tels, encore, dans une très large mesure, les abattoirs, les lavoirs, les halles et marchés. Les notions sur lesquelles ils s'appuient sont complexes, délicates, sujettes à évolution rapide, objet de controverse. Il

est difficile, sinon impossible, de chercher à les vulgariser et, il serait, peut-être, dangereux de donner l'illusion qu'on peut y acquérir une compétence improvisée. Le rôle des municipalités est de s'entourer de toutes les garanties, d'appeler les techniciens les plus qualifiés, de leur proposer des désirs et de leur faire confiance.

Je ne vois que deux ordres de constructions qui puissent être ici l'objet d'une brève étude parce qu'ils répondent à des besoins partout semblables et que leur réalisation n'est pas subordonnée à des problèmes scientifiques et épineux, c'est l'Ecole et le Musée. On me permettra de leur consacrer quelques lignes d'examen.

L'Ecole est, de tous les bâtiments municipaux, celui dont la mission est la plus haute et la plus délicate. Si j'étais architecte, je n'aurais pas de plus grande joie que d'être appelé à construire une école. Pour une municipalité, il ne peut y avoir de satisfaction plus grande que de diriger ce travail bienfaisant.

L'emplacement de l'école demande d'infinies précautions. Il faut qu'elle soit au centre de l'agglomération, village, quartier ou faubourg, dont elle rassemble les enfants ; que l'accès en soit facile et sans dangers pour tous et en tout temps. Elle doit éviter tout voisinage insalubre, équivoque, bruyant. Il est à désirer même qu'elle soit établie au point le plus riant et jouisse de perspectives harmonieuses.

L'école a besoin de beaucoup d'espace. On ne saurait trop insister sur ce point. Dans la plupart des villes, les écoles sont installées

dans des conditions scandaleuses d'exiguité. Il n'y a pas un éleveur qui voulût confiner ses bestiaux comme on confine les enfants. Nous réclamons de vastes locaux, de grands préaux, de beaux jardins. L'école ne sera pas strictement satisfaisante pour les besoins du jour ; elle prévoira l'augmentation bienfaisante de la population. Par avance elle répondra aux exigences de demain. Elle assurera, d'une façon surabondante, s'il peut y avoir surabondance en telle occurrence, le développement sain, harmonieux des jeunes générations.

Le bâtiment d'école n'aura l'air ni imposant, ni redoutable ; il ne ressemblera ni à un palais de justice, ni à une caserne de gendarmerie, ni à une prison.

Il faut qu'il soit accueillant, qu'il attire les enfants qui doivent le fréquenter avec plaisir. L'architecte s'inspirera du type familial des maisons du pays et, puisque les enfants sont sensibles, avant tout, à la couleur, il cherchera, dans le jeu des matériaux locaux ingénieusement combinés, de vives et pimpantes harmonies. Des plantes s'associeront à la maison : une glycine, une vigne vierge, beaucoup de plantes si l'emplacement et l'endroit le permettent, un simple rosier grimpant, moins que cela même, quelques plantes vivaces dans une caisse, mais tout au moins de la verdure.

Le porche lie la façade et l'intérieur, c'est la préface de l'école : les parents y attendent les enfants ; les manœuvres difficiles de l'entrée et de la sortie s'y effectuent. Il devra être une des parties les plus

étudiées de l'édifice. L'architecte y rassemblera toutes les ressources de son art. D'une façade riante ce sera la partie la plus égayée.

La salle de classe sera conçue pour un nombre limité d'enfants. Les enfants doivent y avoir leurs aises, mais le maître doit s'y faire entendre sans fatigue et exercer, sans efforts, une surveillance effective. Des classes trop grandes se prêteraient trop facilement à l'entassement d'un nombre excessif d'élèves. Il faut que la nécessité s'impose, en cas d'accroissement notable de la population scolaire, de créer des salles nouvelles.

Pour les plafonds, pas de hauteur démesurée ; l'essentiel est le renouvellement fréquent de l'air et une ventilation facile. Le raisonnement, comme le sentiment, nous amènent à rapprocher les dimensions des salles de classes de celles d'une chambre d'un appartement spacieux.

Pour l'éclairage, tout le monde s'accorde sur la fatigue que provoque un double éclairage venant des deux côtés avec une intensité égale. Par contre, un éclairage unilatéral rend la ventilation malaisée. On obtiendra le meilleur résultat en combinant avec l'éclairage essentiel un éclairage complémentaire, d'une intensité nettement inférieure, sur la paroi opposée.

La paroi éclairante ne saurait comporter, comme dans les appartements privés, une alternance de fenêtres et de parois pleines. Il faut que tous les enfants reçoivent également la lumière directe et les procédés

modernes rendent facile le percement d'une baie unique susceptible, si la classe est de plain pied avec un jardin, de s'ouvrir totalement, aux jours et aux heures où la température pourra le conseiller. Les fenêtres s'ouvriront assez bas pour que l'enfant puisse, de sa place, découvrir le jardin et qu'il ne se sente pas emprisonné.

Le sol de la classe sera formé d'une matière lavable, sans joints ni fissures où s'accumuleraient poussière et résidus. Les parquets de bois doivent donc être proscrits.

Sur la muraille, les couleurs sombres, sales dès le premier jour, le noir, le brun seront absolument écartés. Les nuances claires ou vives ne sont guère plus salissantes et il suffit de badigeonner jusqu'à hauteur de cimaise d'une couleur plus intense pour parer aux inconvénients d'usage.

Pour le ton à choisir, comme en général pour toute décoration intérieure, l'architecte aura seul à décider et l'instituteur se contentera d'assurer un bon entretien. L'expérience a montré que les meilleures volontés peuvent, en ces matières, provoquer les erreurs les plus regrettables. L'instituteur se méfiera donc de lui-même et, s'il a le désir d'embellir sa classe, il agira avec prudence, s'entourera de conseils et se rappellera que la propreté, l'ordre et la simplicité sont les parures essentielles de l'école.

Toute école devrait comporter des lavabos commodes et nombreux, des bains douches, une installation pour l'enseignement ménager, une pièce auxiliaire,

bibliothèque, laboratoire ou réserve qui permettrait de conserver le matériel scolaire sans en encombrer la classe.

Le logement de l'instituteur doit être confortable ; contrairement à une disposition trop fréquente, ce logement devrait être absolument séparé des salles de classe cela à la fois pour l'hygiène scolaire et pour la liberté et la dignité du maître.

D'une façon générale, quand une école comporte à la fois école de garçons, de filles, maternelle, école professionnelle etc... au lieu de la concentrer dans un bâtiment unique, l'hygiène, la commodité, comme l'agrément, conseillent de les répartir en plusieurs pavillons indépendants. C'est là, soit dit en passant, une conception neuve qui s'est appliquée d'abord aux hôpitaux et qui, susceptible d'être étendue à tous les services collectifs, est capable de provoquer une véritable révolution dans l'architecture publique.

Le préau, presque toujours, est insuffisant pour les jeux des enfants ; il devrait, de plus, se prêter aux fêtes scolaires qui réunissent élèves et parents.

Nos écoles doivent avoir officiellement une cour, vocable malheureux ; ce qu'il leur faut, c'est un jardin. Toute école devrait avoir un jardin préparé par l'architecte, organisé par l'instituteur, entretenu par les élèves.

A l'architecte, de réserver et de répartir les surfaces, de faire planter les jardins selon un rythme, de déterminer les essences prises parmi les plus intéressantes de la région, de préparer les murailles pour les plantes

grimpantes et les treilles, d'imaginer des motifs décoratifs, d'aménager un bassin ou une fontaine.

A son tour l'instituteur tracerait des plates-bandes choisirait les plantes à cultiver : plantes d'agrément, plantes nourricières, simples. Aidé des conseils du professeur départemental d'agriculture, de l'expérience de quelques parents, il organiserait ses élèves en équipes agricoles auxquelles il confierait le jardin collectif et entre lesquelles il répartirait de minuscules jardins particuliers.

Quelques villes ont d'admirables musées dont elles sont justement fières ; elles sont peu nombreuses. La plupart des musées municipaux sont encombrés de richesses douteuses ou médiocres ; ils sont installés, presque toujours d'une façon déplorable. Aucune vue directrice n'a présidé à leur création, ni à leur développement. Il faudrait les condamner s'ils n'étaient susceptibles de se régénérer. Pour opérer la métamorphose qui les arrachera à leur torpeur, il est nécessaire, tout d'abord, de se former une conception claire de leur rôle propre.

Dans notre pensée, un musée doit être un instrument d'éducation intégrale. Destiné à être fréquenté utilement par le plus grand nombre possible de citoyens, il complète, pour les enfants, les leçons de l'école ; il en est pour les hommes faits, l'écho et le prolongement.

L'école a pris un être faible, isolé dans le temps et l'espace, étranger à tout ce qui ne le touche pas immé-

diatement. Elle l'a mis en contact avec l'infini de l'histoire et l'infini de l'univers. Elle a fait de lui un Français et un homme. Cette métamorphose ébauchée par l'école peut et doit être parachevée par le musée. Sans sortir de sa cité, le visiteur s'y pénétrera du sentiment de la solidarité des pays et des âges.

Le musée s'attachera, d'abord, à la description de la région même et il s'appuiera sur cette réalité immédiate pour s'élever aux notions universelles.

Le point de départ sera pris dans la nature. On définira la structure du sol de la région. Des échantillons caractéristiques de roches et de terrains déterminés et classés, raconteront la genèse du pays et feront entrevoir à des curiosités éveillées la formation même des mondes. Parmi les phénomènes géologiques, il s'en trouvera qui recevront, des contingences locales, un intérêt particulier. Ici le fleuve, là la montagne, le littoral ou le lac serviront de bases tangibles sur lesquelles s'étaiera l'étude du globe.

Des idées semblables présideront à la constitution des séries animales et végétales. L'élevage, la culture ou la pêche conseilleront, en chaque pays, des collections orientées selon les préoccupations permanentes de la vie.

A la nature s'ajoutera l'homme. On prendra texte des événements qui ont marqué dans l'histoire du pays. L'histoire, d'ailleurs, sera conçue dans le sens le plus compréhensif. Racontée au peuple, elle dira la vie du peuple même. On conservera les documents et les vestiges qui font connaître les aspects anciens

de la cité. On rassemblera objets, instruments, costumes. On conservera les types de l'habitat.

La cité honorera ceux de ses enfants auxquels elle doit quelque lustre : elle essayera de rendre sensible leur activité ; l'hommage qui leur est rendu deviendra exemplaire.

En étudiant la vie passée, le Musée ne se désintéressera ni du présent ni de l'avenir. Si, dans la région, il a existé, à une époque quelconque, une activité qui ait disparu, il s'attachera à en évoquer le souvenir et s'il est possible, il en préparera la résurrection.

Il soutiendra les industries actuelles en expliquant leurs procédés, en montrant les formes diverses qu'elles ont revêtues selon les époques, leur physionomie en d'autres pays.

Enfin, le Musée, s'il parvient à déterminer des possibilités d'activités nouvelles, rendra le plus signalé des services. Un pays possède des gisements de minerais, des carrières, des plantes dont il ne tire point ou tire mal profit. On stimulera les initiatives et les énergies en montrant, par quelques exemples, ce que d'autres ont obtenu avec ces éléments.

Ainsi le Musée, sous toutes ses formes, sera étroitement associé à la vie : non content d'en être le reflet, il s'ingéniera à l'accroître.

La fonction traditionnelle des musées, je ne l'oublie pas, est de réunir des œuvres d'art. En rassemblant les produits de l'industrie, des objets usuels, des costumes anciens, on fera naître certainement des impressions d'art et l'on amènera les sensibilités bien

douées à rechercher l'art là où il devrait se trouver, non dans quelques objets exceptionnels, presque étrangers à la vie, mais dans tout ce qui entoure notre existence même.

Tableaux, statues, fragments d'architecture ne seront, certainement, pas oubliés; mais ils s'ordonnent selon les mêmes principes que les autres séries auxquelles ils se verront liés aussi étroitement que possible. On accueillera avec faveur les œuvres qui se rattachent à la cité ou à la région. Elles ont, tout au moins, une valeur documentaire et entraînent les yeux novices à la contemplation des œuvres d'art. Un sentiment semblable portera à grouper les travaux des artistes régionaux. Par contre on éliminera, dans la mesure du possible, tout ce qui n'aurait nul lien avec la cité, ses traditions ou ses croyances.

Des moulages abondants, des copies, des photographies soutiendront les originaux anciens, si l'on en possède, dispenseront, ailleurs, d'en regretter l'absence, et, par des chefs d'œuvre d'admiration universelle, découvriront des perspectives infinies. Ici, comme en toute chose, les monuments familiers de la région fourniront la base essentielle autour de laquelle viendra rayonner tout le reste.

Des étiquettes extrêmement nombreuses, très claires, très complètes, désigneront chaque objet pris isolément et chaque groupe d'objets et renverront les curieux à la lecture d'ouvrages spéciaux. Ces ouvrages se trouveront dans la petite bibliothèque qui formée

de livres, de recueils de photographies, de dessins, de relevés, de plans, est le complément de tout musée véritable.

La constitution d'un semblable musée n'est, nulle part, impossible (1). Il ne s'agit pas de réunir des objets précieux et des pièces uniques, mais de grouper des documents dont beaucoup ne prennent de valeur que par leur présentation (2). Les collections se développeront selon les ressources de la commune; partout elles offriront un caractère particulier puisqu'elles prendront la commune pour centre; partout elles seront utiles, puisqu'elles feront connaître la vie du pays à ceux qui l'habitent et, aussi, aux visiteurs de passage. On peut concevoir une coordination et gradation, ayant à sa base le musée rudimentaire de village, et conduisant, par des musées régionaux et provinciaux d'un rayonnement de plus en plus étendu, aux musées universels de Paris.

Le musée s'installera dans un édifice créé à son usage. On s'y refuse souvent par crainte de dépenses excessives. C'est qu'on imagine nécessaires des palais somptueux. En réalité, il ne faut, pour un musée, que de l'espace et quelques murailles nues. Offrez à un

(1) Le Musée d'Annecy réalise, dans une très large mesure, l'idée que nous proposons ici. (Marc Le Roux. *Catalogue sommaire du Musée d'Annecy*, 1900.

(2) Si la ville possède des monuments anciens, on se gardera bien de les dépouiller, au profit du musée, des richesses d'art qu'ils pourraient conserver. Ces richesses, maintenues dans leur cadre naturel, seront rendues accessibles au public et deviendront un enseignement complémentaire du musée même.

conservateur intelligent des surfaces parfaitement simples, largement éclairées, il tirera de ce squelette quelque chose de vivant. Tout le reste est superfétation coûteuse sinon déplacée et nuisible. Bâissez un monument modeste, entourez-le d'un jardin et vous aurez assuré un asile digne de lui à un établissement en qui nous sommes fondés à voir un rouage essentiel de la vie collective.

---

## CHAPITRE VI

### La réglementation de la propriété privée. <sup>(1)</sup>

Une municipalité qui construit assume de lourdes charges et une grosse responsabilité, mais elle a la joie de réaliser ses intentions. Rien de plus ingrat, au contraire, que son rôle en présence des constructions érigées sur la commune par l'État, par de puissantes compagnies et par les particuliers.

Sur l'État, sur les compagnies, la ville aura souvent peu de prises. La préfecture, les casernes, la gare s'élèveront sans qu'elle soit consultée. Ces monuments devraient être des éléments importants de beauté; le caractère propre du pays devrait s'y refléter. Presque partout, leur banalité, leur prétentieuse ordonnance continueront à affliger les yeux et à donner aux parti-

(1) Les livres déjà cités et Lorstch, *La beauté de Paris et La loi*, 1913. — Charles Magny, *La beauté de Paris*. — Paul Léon, *Maisons et rues de Paris* (*Revue de Paris* 1910). — Einaudi, *La municipalisation du sol dans les grandes villes*, 1898. — Daudé Bancel, *La reconstruction des cités détruites* (*Grande Revue*, juin-mai 1917). — Lahor, *Les habitations à bon marché* 1904). — *Enquête sur l'habitation ouvrière*, 1908.

culiers le plus détestable exemple. Il est des cas heureusement, où la municipalité pourra intervenir. Si, dans une opération, son concours devient nécessaire, soit pour une cession de terrain, soit pour une contribution financière, elle saura en profiter pour faire entendre sa volonté et défendre avec énergie les intérêts esthétiques de la ville. En face des immeubles particuliers, le premier devoir de la municipalité est de poursuivre la disparition aussi rapide que possible des immeubles insalubres. Mais son rôle ne s'arrête pas là, et elle a à exercer un contrôle général.

L'intervention municipale a comme objet l'hygiène et la beauté de la ville. Elle s'exerce par le moyen de règlements; de plus, toutes les fois qu'une municipalité vend des terrains, elle peut les grever de servitudes particulières.

Pour les règlements, les municipalités ont pour se guider les règlements types publiés par le conseil supérieur d'hygiène. Ces règlements types sont donnés en exemples et non pas en modèles absolus. Le Conseil supérieur n'y a pas exprimé ce qu'il croyait parfait; il a proposé ce qui paraissait facilement acceptable. En bien des cas, il y aura avantage à accentuer ses indications; jamais on n'en devra rien retrancher.

D'autre part ces types offrent les mêmes suggestions aux communes du nord, de l'est et du midi. Ils ne dispensent donc pas une municipalité de procéder à l'élaboration rationnelle de son règlement propre. Ce dernier n'offre pas nécessairement des dispositions uniformes pour la commune tout entière. Si peu éten-

due que soit une commune, elle peut présenter des parties nettement différenciées. La ville haute et la ville basse, — au bord de la mer, le quartier du port et celui de la citadelle, — dans la montagne, les parties exposées au nord et celles exposées à l'est ou à l'ouest réclament des traitements différents. Dans une même rue, les deux côtés ont, chacun, leurs exigences. Cela au point de vue purement physique. Les convenances économiques interdisent une réglementation trop rigoureuse dans certains quartiers particulièrement actifs et autoriseront ailleurs ou conseilleront des servitudes strictes. Enfin, du point de vue de l'esthétique, la préservation des perspectives, la conservation d'ensembles remarquables dicteront des dispositions spéciales.

Dans ces conditions, la réglementation ne peut pas s'improviser. C'est un travail délicat et souple qui suppose une connaissance parfaite de la cité. Il est naturel d'en confier l'élaboration ou la direction à l'auteur du plan d'aménagement ou plutôt on doit considérer la réglementation et le plan comme faisant un ensemble indivis : la conception du plan inspirant le règlement et le règlement, à son tour, amenant à modifier le plan.

Les règlements français examinent, avant tout, l'immeuble d'habitation. Ils en déterminent la hauteur, règlent le cube d'air des pièces, la dimension des baies ; ils parlent ensuite des cours et courettes. Les Anglais songent, surtout, à éviter le surpeuplement. Ils pensent que, si les familles disposent d'un espace

suffisant, les autres conditions d'hygiène se verront facilement assurées. C'est là, semble-t-il, une excellente conception. Avant de régler la hauteur des immeubles, il faut, d'abord, limiter la surface de ces immeubles mêmes. Les règlements doivent prévoir la proportion entre les surfaces bâties et celles qui seront libérées de toute construction.

Si l'on admet un règlement unique, on est amené à réduire à un minimum la proportion des parties non bâties parce que l'on songe immédiatement aux terrains situés dans les quartiers les plus animés, et que l'on se refuse à faire aux propriétaires un tort excessif. Une réglementation souple permet d'agir autrement. Certaines villes étrangères prévoient plusieurs catégories : on peut, alors, traiter différemment les quartiers centraux, les parties périphériques et tenir compte d'une façon générale de toutes les convenances, imposer, ici, la construction en retrait des alignements ; là, la dispersion parmi les jardins et obtenir, au total, une proportion beaucoup plus forte des parties découvertes. Par ces procédés, on fera concourir des espaces libres particuliers au système que l'on aura conçu ; on empêchera la zone périphérique de s'encombrer et, à défaut d'anciennes fortifications ou pour en compléter l'efficacité, on constituera, contre l'assaut éventuel des banlieues un périmètre protecteur. Enfin, sans constituer, à proprement parler, des quartiers d'habitation ce qui ne nous a pas paru désirable, on contribuera à faire évacuer les cités réservées, de plus en plus, aux affaires ou aux populations de passage et à

faire affluer les populations dans des quartiers où les conditions se prêteront mieux à l'hygiène et au repos.

A tout le moins, si l'on s'en tient à nos errements coutumiers, renoncera-t-on à la tradition qui tolère pour les cours des dimensions qui paraîtraient inadmissibles pour les rues. Les cours où l'air se renouvelle mal, où le soleil ne pénètre peu ou pénètre point, offrent des conditions d'hygiène inférieure et le moins que l'on puisse exiger d'elles c'est qu'elles réalisent les conditions d'espace qui paraissent nécessaires pour la rue.

Une division par catégories combinera, avec le rapport des surfaces, les hauteurs maxima pour les immeubles. Quand les immeubles sont construits à l'alignement de la rue, l'habitude est de déterminer leur élévation maxima en fonction, uniquement, de la largeur de la voie. C'est là, en effet, un facteur important mais qui demande à être interprété. La largeur de la rue importe parce qu'elle permet aux rayons solaires d'opérer leur action bienfaisante. Selon la latitude qui modifie l'inclinaison des rayons solaires et selon l'orientation qui détermine la durée de l'ensoleillement, les exigences doivent être diverses. Si la maison s'ouvre devant un quai, un parc et qu'elle soit baignée totalement par le soleil, la hauteur peut en être surélevée jusqu'au point où elle deviendrait un écran gênant pour ses voisines ou un obstacle à la perspective. A l'intérieur des rues, de la façon la plus générale, nos règlements admettent des hauteurs beaucoup trop élevées.

Les alignements rectilignes, qui sont universellement pratiqués, offrent des inconvénients multiples. Il est très rare qu'une orientation soit également heureuse pour les deux côtés de la voie et, si elle est défectueuse, les maisons subissent un préjudice contre lequel, dans une certaine mesure, elles pourraient se défendre. M. Hénard a proposé des alignements brisés et des alignements à redans qui en modifiant l'orientation apporteraient une variété pittoresque. Dans les villages, où l'espace ne fait pas défaut, c'est la construction en ordre dispersé qu'il conviendrait, pour la beauté comme pour l'hygiène, de substituer à ces rues monotones et interminables qui se sont bâties le long d'une grande route.

Les règlements d'hygiène comportent sur les conditions de construction salubre sur l'adduction et l'écoulement des eaux, etc... des prescriptions dont la discussion est d'ordre purement technique ; sans y insister, je passerai à l'examen de la réglementation dans ses rapports avec la beauté de la cité.

Protestons, d'abord, avec M. Hénard, contre les règlements qui ont limité ou proscrit les fantaisies décoratives. C'est par un abus intolérable que l'on entrave l'originalité dans le couronnement des façades. Le pignon sur rue qui donne aux villes de Flandres, de Belgique ou de Hollande une physionomie si curieuse et si attachante, ne serait pas déplacé dans d'autres régions. Le fer, le ciment armé suggèrent des combinaisons qu'il ne faut pas enrayer.

On comprend que l'on interdise la saillie excessive

d'un encorbellement, d'un balcon, d'un motif sculpté dans une rue étroite où elle peut être gênante. Il ne faut pas tolérer une enseigne insuffisamment assurée et qui peut, un jour d'orage, devenir dangereuse pour le passant ; mais cela n'autorise pas une proscription générale. On ne devrait pas adopter de mesure générale mais envisager chaque cas en particulier, s'assurer qu'il n'y a ni gêne, ni danger public et, pour le reste, donner toute liberté aux architectes.

Les règlements de voirie que Paris a adoptés depuis 1902 et que M. Bonnier avait préparés ont constitué un progrès parce qu'ils étaient plus libéraux que les règlements antérieurs. Si cette liberté a autorisé des erreurs, elle a provoqué aussi d'heureuses inventions. Mais ces règlements, non plus que ceux d'hygiène, ne devraient être uniformes (1).

Aucun caprice administratif ne devrait limiter l'originalité de l'architecte dans un quartier neuf que rien n'a encore déterminé. On ne saurait dire pourtant que l'anarchie qui règne à l'heure présente et qui fait succéder, dans une même rue, des maisons différentes de caractère, de matériaux et de style soit un élément de beauté. Des immeubles dont aucun, en particulier, ne serait choquant et dont quelques-uns seraient dignes d'intérêt produisent, juxtaposés, un effet de lamentable incohérence. Il serait à souhaiter qu'une entente préalable intervint, avant toute cons-

(1) Les voies privées devraient être soumises aux mêmes règlements que les voies publiques et ne devraient être ouvertes qu'après autorisation préalable.

truction, entre les propriétaires et que l'on parvint à s'accorder sur la hauteur des immeubles, le choix des matériaux apparents, et même sur le rythme général des constructions : nombre et hauteur des étages, alternance des baies, couronnement des façades ; chaque architecte restant libre d'exécuter ce programme selon ses conceptions propres. La municipalité pourrait provoquer de tels accords, les imposer même pour les terrains qu'elle met en vente. Les propriétaires y verraient, sans doute, brider leur fantaisie, mais chacun d'eux tirerait un bénéfice certain de cette discipline. Ils en arriveraient, le jour où ces ententes se seraient multipliées, à demander eux-mêmes qu'une disposition légale obligeât tous les propriétaires d'un ensemble à se conformer aux décisions prises par la majorité : leur intérêt évident n'est-il pas, en effet, de protéger leur immeuble contre un voisinage capable de le déprécier ?

Une telle pratique, remarquons-le en passant, fortifierait la formation, sinon de quartiers, au moins de groupes spécialisés. Elle serait particulièrement heureuse pour les places, que le regard embrasse d'un coup d'œil, elle s'exercerait avec plus de souplesse pour une rue dont les différentes sections, si elles ne concourent pas à une perspective unique, demeureraient indépendantes pour éviter l'autre écueil, je veux dire la monotonie.

Dans un quartier ancien, quand les constructions s'imposent au regard par leur beauté ou leur caractère, on ne pourrait admettre que cet ensemble soit com-

promis ou détruit et que la beauté de la ville subisse un préjudice par le caprice d'un propriétaire. D'autre part, il ne nous paraît pas moins absurde d'imposer à un architecte contemporain de copier un style ancien. La solution véritable consisterait à imposer, non pas un style, mais une convenance rythmique en obligeant l'architecte à tenir compte des immeubles anciens sans abdiquer devant eux. Il peut, d'ailleurs, arriver qu'un contraste imprévu produise un heureux effet et la municipalité, au lieu d'interdire l'originalité, devrait simplement se réserver, pour chaque cas, un droit d'examen et d'approbation des projets qui lui seraient au préalable soumis.

Nous avons déjà réclamé des servitudes spéciales de hauteur et de convenance rythmique pour les édifices qui encadrent un monument essentiel.

Enfin des perspectives d'une incontestable valeur ne devraient pas rester livrées à la volonté de quelques particuliers. Par un respect superstitieux de la propriété privée et aussi par la faute d'une législation lacunaire, on a laissé masquer, à Paris, une partie de l'admirable panorama qui se déroule devant l'église du Sacré-Cœur de Montmartre. C'est une partie du patrimoine commun qui se trouve ainsi gaspillée et un système de servitudes ingénieusement combiné pourrait conjurer ce scandale (1).

(1) *La conservation des perspectives monumentales et des sites à Paris (La Chambre des Propriétaires, août 1915). — Conservation des perspectives monumentales et des sites. (L'architecture 1917 n° 11).*

Tout effort de réglementation, il ne faut pas se le dissimuler, suscitera la résistance des intérêts particuliers. Ces intérêts se défendront vigoureusement. Si l'opinion publique intervient pour soutenir les droits de la collectivité, ceux-ci auront chance de triompher. Mais l'opinion publique manquera souvent à son devoir et, grâce aux lacunes ou aux difficultés d'interprétation des lois, une municipalité se verra tenue en échec dans ses entreprises les plus louables.

Comment ne pas être amené à penser, dès lors, que tout deviendrait aisé, que tout se réglerait pour le bien de tous, si la prospérité foncière cessait de constituer un obstacle à toute amélioration et si le sol tout entier de la commune appartenait à la collectivité ?

Il y a là un problème dont l'examen dépasse infiniment le cadre que j'ai donné à ces études. Je ne puis empêcher, toutefois, qu'il se soit posé. La municipalisation des terrains de constructions n'est pas seulement une conception du socialisme théorique ; elle a été envisagée par des sociologues qui analysaient les questions qui nous occupent et qui désespéraient de trouver d'autre solution aux multiples difficultés que nous venons de signaler. Je partage leur sentiment et m'en tiendrais volontiers à développer leurs arguments si j'avais confiance dans leur succès rapide. Mais, sans parler de révolution ni de bouleversement social, la municipalisation du sol constituerait, tout au moins, une opération financière d'une envergure telle que la réalisation immédiate n'en apparaît pas vraisemblable. Les municipalités pourraient, il est vrai, conserver la

propriété des parcelles non utilisées à la suite d'expropriations et renoncer à les revendre pour en faire l'objet de baux à très longue échéance (baux emphytéotiques). De telles opérations, pourtant, ne sauraient être, dans l'état actuel des esprits, que très limitées.

Or, nous avons besoin, à défaut de solution radicale, de trouver des remèdes rapides, car, à travers la réglementation, ce n'est pas seulement la beauté de la ville ou son hygiène générale, c'est la question du logement des familles modestes qui se trouve posée.

Toute opération d'aménagement entraîne, en effet, nécessairement, la diminution du nombre des locaux d'habitation et la hausse des loyers. Que l'on se borne à faire disparaître les taudis, les immeubles qui leur seront substitués, même s'ils sont réservés à des logements ouvriers, ne pourront abriter toutes les familles qui s'entassaient auparavant sur le même espace. Les logements nouveaux seront certainement plus coûteux. Il y a de plus grande chance pour que les propriétaires transforment le caractère de leurs immeubles et fassent appel dans un quartier transformé à une clientèle plus aisée. Si la municipalité étend son action, si elle crée des espaces libres, impose des servitudes plus rigoureuses, ce ne seront plus les pauvres gens seuls, mais les citoyens de condition moyenne qui se verront aux prises avec de grandissantes difficultés.

Pour enrayer ce mouvement, la ville pourra bâtir des immeubles dont elle modérera les loyers, et elle encouragera les sociétés d'habitation à bon marché.

Celles-ci rendent d'éminents services ; mais elles se heurtent à des difficultés qu'elles ne peuvent totalement surmonter. Elles ont beau imaginer des combinaisons ingénieuses d'habitat, gagner de la place en instituant dans chaque immeuble des services collectifs, le prix excessif des terrains les oblige à offrir à leurs locataires moins d'espace qu'elles ne le désiraient. Les dividendes qu'elles distribuent à leurs actionnaires sont minimes et s'il convient de féliciter hautement les philanthropes qui les soutiennent, on ne peut espérer que leur nombre se multiplie au point de parer à toute difficulté. A supposer, d'ailleurs, que leur action s'étendit à toutes les familles pauvres, il n'en resterait pas moins un malaise pour les classes que ne talonne pas directement la nécessité.

Que l'on regarde le problème en face : l'organisation de la cité entraîne nécessairement l'exode d'une partie de la population. Sur l'espace où l'on vivait jadis mal, on vivra désormais mieux, mais on vivra moins nombreux. Une émigration va se produire ; si cette émigration n'est pas favorisée, les propriétaires d'immeubles, par la loi de l'offre et de la demande, pratiqueront une hausse excessive sur les loyers. La tentation sera forte de renouveler les désordres dont on a cru se débarrasser : de nouveau, l'on multipliera les cloisonnements et les constructions parasites. Les familles seront obligées de se contenter de logements exigus.

Si l'on favorise, au contraire, l'émigration, la faculté de s'éloigner du centre obligera les propriétaires à

être raisonnables. Toutes les classes sociales bénéficieront de ces possibilités. La ville transformera son caractère : au lieu de contenir tous ceux qu'elle groupe, elle ne sera que le noyau d'une agglomération plus vaste mais cette agglomération gravitera autour d'elle : seules, des conventions administratives, toujours sujettes à revision, établiront une distinction entre la ville et la banlieue dont la solidarité finira, quelque jour, par s'affirmer pleinement.

Il faut en tirer, immédiatement, cette conclusion : Le plan d'aménagement entraîne, comme un complément indispensable, l'établissement d'un plan d'extension.

---

## CHAPITRE VII

### Plans d'extension et cités-jardins. <sup>(1)</sup>

Une municipalité vigilante n'imaginera jamais qu'elle puisse arrêter son action aux limites de son enceinte.

Le transfert du cimetière hors de la ville, le déplacement à la périphérie, des hôpitaux et casernes, celui des industries gênantes ou insalubres créeront une série de problèmes spéciaux. Les individus qui gravitent autour de ces établissements les suivront dans leur exode et formeront des groupes qui déborderont, au moins en partie, sur les banlieues.

En dehors de toute action municipale, un vaste courant entraîne désormais les populations loin des centres et les répand sur des zones chaque jour élargies. Les municipalités ne peuvent se désintéresser de ceux qui s'éloignent volontairement non plus que

(1) Les livres déjà cités et Ebenezer Howard, *Garden cities of to morrow*, 1898. — G. Benoit Lévy, *Les cités-jardins*. — Cheysson, *Les cités-jardins*. — Georges Risler, *Les cités-jardins*, 1909 et *Note sur le mouvement actuel de l'habitation ouvrière en Angleterre* (*Bulletin de la Société française des habitations à bon marché*, 1913). — Agache, *Cités-jardins et villes futures*, 1913. — Ch. Gide (*Revue économique internationale*). — W.-L. Georges, *Port Sunlight* (*Pages libres*, 25 octobre 1909). — Simon, *La cité chinoise*. — Métin, *L'Inde d'aujourd'hui*. — Ed. Culpin, *The garden city Movement up-to-date*.

de ceux qu'elles ont contraints au départ. Les uns et les autres restent liés à la cité par leur activité. Ils contribuent à sa prospérité au même titre que leurs compagnons d'atelier ou de bureau demeurés à l'ombre de l'hôtel de ville. La cité se doit à elle-même, dans son intérêt le plus strict, de leur continuer sa tutelle.

Une ville, d'autre part, doit surveiller la liberté de ses accès. Il faut qu'elle reste maîtresse de ses communications avec les voies ferrées et fluviales, les grandes routes. Toutes facilités d'aménagement, de développement, de raccord doivent être sauvegardés. Le fleuve qui la traverse ne l'intéresse pas seulement entre ses berges urbaines ; elle doit le surveiller en amont comme en aval.

La ville doit faire respecter le paysage qui l'entoure. La disparition d'un bois voisin, le lotissement mesquin d'une colline qui la domine seraient, pour elle, un réel amoindrissement.

Elle doit ménager des promenades lointaines, des centres d'excursions pour ses habitants. Tout au moins ne saurait-elle tolérer que les espaces libres existants soient compromis ou détruits. Le parc de Saint-Cloud, celui de Versailles, le bois de Meudon sont nécessaires aux Parisiens.

Enfin l'encombrement des banlieues insalubres présente un spectacle affligeant et malsain.

Toutes ces raisons engagent les villes à donner à leur action une envergure qui ne leur est pas familière. Cette action, par plusieurs côtés, offre de remarquables facilités. Les terrains à acquérir sont en général d'un

prix peu élevé et permettent, après aménagements de reventes avantageuses. Les espaces libres qu'il faut dégager, à grands frais, à l'intérieur de l'enceinte existent naturellement. Au lieu d'avoir à corriger un désordre séculaire, on travaille sur un terrain presque neuf; le moindre progrès dans la cité comporte des négociations délicates et des dépenses excessives : ici, presque toujours, il suffit de prévoir. Les grands partis, les vues systématiques sont possibles; perpétuellement lié, entravé, dans la cité, l'urbaniste, hors de l'enceinte, est souvent libre.

La difficulté essentielle viendra des rapports nécessaires avec les communes limitrophes. Si la banlieue est, déjà, très peuplée, si des agglomérations touchent presque l'enceinte, l'organisme central se trouvera aux prises avec ses satellites qu'il devra amener à concourir à une œuvre solidaire. Il y a presque toujours antagonisme et mauvaise volonté réciproque entre communes voisines. Plus les communes suburbaines seront peuplées et agissantes plus leurs résistances seront vives : l'organisation sera d'autant plus difficile à accomplir qu'elle sera plus désirable.

L'accord peut, cependant, s'effectuer. Il s'est opéré à l'étranger. Le système des parcs de Boston a nécessité le concours de trente-neuf municipalités. Une entente, une coopération peuvent être organisées par la création d'un syndicat de communes intéressées. Paris, d'ailleurs, en ce point, va donner l'exemple. La solidarité de Paris et de sa banlieue s'impose à tous les esprits clairvoyants : elle se formule dans la conception du

Grand Paris. Les innovations administratives, accompagnées, peut-être, de modifications législatives, que comportera l'exécution de ce programme de vaste envergure, auront leur répercussion dans toute la France.

Le tracé d'un plan d'extension doit se faire au double point de vue de la cité et de l'agglomération périphérique en construction ou en réorganisation. Les intérêts en jeu ne sont pas antagonistes et, en ce qui concerne l'hygiène et la circulation qui sont, ici, les deux préoccupations dominantes, ils s'accordent pleinement.

La cité veut respirer un air purifié et la banlieue doit être défendue contre la propagation des épidémies qui pourraient se développer dans le centre urbain. Le plan d'extension circonscrit donc l'enceinte de la cité présente par une zone d'isolement annulaire ininterrompue, soit qu'on utilise d'anciens remparts, soit que l'on opère en toute liberté. L'anneau peut revêtir les formes les plus variées. L'essentiel est qu'il soit assez large, qu'il comporte une série de belles promenades et qu'il livre passage aisé vers le cœur de la cité.

En certains cas et surtout pour des villes très grandes ou très riches, on pourra adopter une disposition plus complexe. Autour de l'anneau, on déterminera, comme il a été fait à Cologne, une série de zones concentriques dont chacune aura un caractère différent et sera soumise à des servitudes spéciales. La zone interne pourra ne comporter, par exemple, que des villas isolées, d'un ou deux étages, élevées au milieu

de jardins de façon que les trois quarts au moins de chaque propriété restent plantés ou boisés. Dans la seconde, la construction de maisons plus hautes serait autorisée sous réserve de jardins dans une proportion établie ; les maisons alignées seraient rejetées dans une zone plus lointaine. Ce système, dont les modalités peuvent être très variées, augmente, dans la plus large mesure possible, la distance entre l'agglomération compacte nouvelle et l'agglomération compacte ancienne. Il sollicite l'ingéniosité des architectes et établit une progression et une variété favorables à la beauté.

De toutes manières les hôpitaux et casernes seront isolés de toutes parts. Il serait illusoire de les défendre contre l'agglomération ancienne, s'ils devaient être assiégés par les groupes extérieurs. Il conviendra, dans les mêmes conditions, d'assurer l'isolement total des cimetières (1). Les usines, qui doivent être placées de façon que les vents dominants rejettent loin de la ville leurs fumées et exhalaisons, exigeront des précautions spéciales.

Les autres problèmes que comporte un plan d'extension ne diffèrent pas, en principe, de ceux dont les plans d'aménagement présentent l'étude. Là aussi, il s'agit de tracer un réseau normal de rues, de ménager les espaces libres, de répartir d'une façon logique les monuments publics. Seulement, ici, on ne travaille pas pour répondre à des besoins actuels, mais pour

(1) Loi sur les cimetières votée par la Chambre des Députés, le 3 juin 1915 (in Couturaud, *livre cité*, p. 339).

des besoins futurs. La science de l'urbaniste est d'évaluer ce que seront ces besoins en fonctionnement normal et d'outiller une agglomération inexistante ou rudimentaire en prévision de sa saturation. Il faut que ses calculs demeurent exacts jusqu'au jour plus ou moins éloigné où la zone d'extension débordera à son tour sur une zone plus lointaine. Si ses évaluations sont insuffisantes, il provoquera, par la suite, des difficultés qui seront peut-être graves; s'il voit trop grand, le danger est moindre puisqu'il n'est jamais nécessaire de réaliser totalement des édifices susceptibles d'agrandissements successifs, et que l'on peut entretenir, à peu de frais les banquettes latérales inutilisées d'une voie trop large. Il aura simplement créé une surabondance d'espaces libres qu'il sera, au reste, toujours possible d'aliéner.

Dégagé, dans une mesure très large ou totale, des contraintes créées par les hommes, l'urbaniste sera lié par les conditions naturelles. Son œuvre sera d'autant plus heureuse qu'il les aura plus étroitement respectées.

Le plan d'extension offre des possibilités. Comment et dans quelle mesure celles-ci se réaliseront-elles? Elles seront hâtées ou entravées par tous les phénomènes qui réagissent sur la cité même, phénomènes qu'il n'est possible ni de mesurer ni de prévoir.

Viennent une poussée ou un bouleversement, il sera toujours possible de modifier le plan d'extension comme celui d'aménagement même; instruments

souples, ils doivent se prêter à l'impulsion mobile et impérieuse de la vie.

Mais toute réalisation sera entravée et, malgré le plan, la ville, même surpeuplée, ne se décongestionnera pas, elle se dérobera aux circonstances les plus propices, si, en traçant la zone nouvelle, on n'a pas organisé avant toute chose, la circulation.

« Le réseau de tramways doit être considéré comme l'armature de tout plan de nouveaux quartiers » dit le rapport de la chambre syndicale des propriétaires de Lyon. C'est exprimer fortement une indéniable vérité. Les citadins ne consentiront à s'éloigner que s'ils sont assurés de pouvoir rejoindre le centre pour leurs affaires, leurs approvisionnements et leurs plaisirs, d'une façon commode, rapide et peu coûteuse.

Avant qu'une seule maison soit élevée ou habitée, les artères seront prêtes, toutes les canalisations souterraines achevées, les rails des tramways posés. Au premier signal il faut que les voitures circulent : elles seront souvent vides, au début, elles n'en joueront pas moins un rôle utile en hâtant le peuplement.

C'est dans ces conditions et dans ces conditions seulement que municipalités, sociétés philanthropiques ou financières et coopératives pourront tenter utilement la solution du logement ouvrier. Il ne s'établira pas à l'intérieur des villes mais dans les banlieues organisées et la forme qu'il revêtira sera celle de la cité-jardin.

Le terme et l'idée nous viennent d'Angleterre. « La cité-jardin est une cité dans un jardin. Chaque maison y est entourée d'une verdure et chaque groupe

de maisons est noyé dans un parc. » Les Anglais exaltent le home, c'est-à-dire le foyer confortable et indépendant ; ils recherchent pour chaque famille une maison individuelle et répètent volontiers, avec François Bacon, que Dieu, avant tout autre chose, a créé un jardin et qu'il n'est rien dont l'homme puisse tirer plus de plaisir. Ils ont mis dans la conception des cités-jardins le meilleur de leur génie. Ce groupe de cottages harmonieusement ordonné peut constituer une agglomération indépendante qui vivra de sa vie propre et se suffira à elle-même. C'est sous cet aspect, d'abord, qu'il est apparu en Angleterre. Il peut aussi former, dans une banlieue, un groupe annexe appuyé sur une agglomération mère et c'est sous ce second aspect que nous l'examinerons surtout ici (1).

Ebenezer Howard fut l'apôtre des cités-jardins. Il réalisa ses idées avec l'aide d'un groupe de philanthropes à Lechtworth. Deux grands industriels, un fabricant de savon et un fabricant de chocolat créèrent, pour leurs ouvriers, deux cités modèles largement et intelligemment conçues. Port-Sunlight et Bournville fournirent, à côté d'autres avantages, une excellente réclame aux maisons qui les avaient instituées et cette réclame se fit, en même temps, au bénéfice de l'idée même. En France, M. Georges Benoit-Lévy

(1) On a proposé de réserver le mot de *cité-jardin* pour les groupes indépendants et d'employer pour les autres celui de *faubourg-jardin*. Cette distinction serait logique, mais l'usage n'en est pas encore établi et, tant que le public français ne se sera pas familiarisé avec l'idée, il vaut peut-être mieux la lui présenter sous un vocable unique.

s'attacha à faire connaître cette innovation. Les sociologues de toutes écoles s'accordèrent à en reconnaître l'excellence. Les cités-jardins ont été célébrées, tour à tour, par Cheysson, MM. Georges Risler, Vandervelde, Daudé-Bancel. De 1900 à 1905, une ville véritable peuplée par 12 à 1500 habitants fut créée pour les établissements Schneider à Champagne-sur-Seine et la conception anglaise y fut, en partie, appliquée. Elle le fut pleinement à Dourges pour la société des mines de Dourges et à Valentigney-Beaulieu, par les soins de l'architecte Jean Walter de Montbéliard.

Cependant, il était à craindre que des initiatives dues à des sociétés industrielles vinssent à être abandonnées si elles apparaissaient onéreuses ou d'une gestion délicate et qu'une idée de premier ordre fût compromise après une épreuve imparfaite. Vandervelde conseilla aux municipalités de prendre elles-mêmes l'initiative et la gestion de cités-jardins. En Angleterre, M. Henry Vivian préconisa des cités-jardins ouvrières coopératives.

C'est sur ce type de la coopération qu'a été fondée aux portes de Paris, à Draveil, une cité-jardin admirable : Paris-Jardins. Il est facile de la visiter et elle mérite d'être proposée en modèle.

Les fondateurs de Paris-Jardins ont bénéficié d'une chance heureuse. Ils ont pu acquérir en 1911, à des conditions inespérées, un magnifique domaine sur les bords de la Seine. Mais ils se sont rendus dignes de ce hasard par la façon dont ils l'ont su mettre à profit. Le sort leur avait livré une résidence princière. Un

château s'y élevait, commode et simple, fait pour l'agrément de son propriétaire et non pour l'étonnement des curieux. De ce château, une pelouse s'étendait dans la direction de la Seine ; encadrée de grands arbres, elle ouvrait une magnifique et calme perspective sur le fleuve et sur les coteaux de Juvisy. Une avenue de tilleuls, un boulingrin encadré d'ombrages séculaires, un parc aux daims, des étangs y révélaient le goût et le luxe le plus raffinés.

Un spéculateur aurait rasé le château, abattu les arbres, comblé les étangs et aurait morcelé le domaine en damier de petits lots séparés par des chemins aussi étroits que possible.

Les coopérateurs ne l'ont pas voulu ainsi. Aidés par leur architecte, Jean Walter, ils ont respecté toutes les beautés du passé en les adaptant à leurs exigences présentes. Le château n'a pas été démoli. Trop vaste pour être habité par une famille, il a été conservé comme maison de vie sociale. Les arbres n'ont pas été jetés à terre. Les parties les plus touffues n'ont pas été loties. Les arbres qui se dressent sur des lots particuliers sont protégés par une stipulation expresse des statuts. La grande perspective n'a pas été sacrifiée. Les constructions qui s'élèvent ou s'élèveront sur l'ancienne pelouse sont grevées de servitudes d'alignement, de hauteur, d'esthétique — leur toit doit être obligatoirement couvert d'ardoises ; loin de masquer la vue, elles contribuent à sa beauté. Elles sont séparées en deux groupes par une avenue centrale destinée à recevoir une décoration florale.

Le boulingrin ne sera pas touché. Le parc aux daims, les étangs serviront à l'établissement de terrains de jeux. En un mot, on a maintenu hors du lotissement tout un ensemble de constructions, de futaies, d'espaces libres, qui demeurent la joie commune et la propriété indivise des coopérateurs.

Un réseau harmonieux d'avenues coupées par des ronds-points, réseau tressé avec une grande intelligence des conditions naturelles et un grand souci de beauté, organise les terrains lotis. Le morcellement ne doit pas détruire pour l'œil l'unité de la cité : haies vives, treillages ou grillages sont seuls tolérés comme clôtures.

Des règlements déterminent les conditions de construction. Ils tendent tous à empêcher les maisons d'usurper sur les jardins et assurent à ces maisons un caractère d'hygiène et d'esthétique. Isolées ou géminées elles accordent à chaque famille l'indépendance absolue de son foyer.

Une seule chose est défectueuse à Paris-Jardins, mais elle ne dépend pas de la bonne volonté de ses organisateurs, c'est le système des communications avec Paris.

Paris-Jardins s'appuie sur les facilités particulières de crédit consenties par la loi de 1906 aux sociétés d'habitations à bon marché ; elle tend à rendre les coopérateurs propriétaires individuels de leur maison et propriétaires collectifs de toutes les parties réservées (1).

(1) Sur les cités-jardins d'Epinay-sur-Seine, voir l'*Architecture*, 19 juillet 1913.

En ce moment la ville de Paris étudie la création d'autres cités-jardins qui resteraient sa propriété et seraient louées comme des immeubles ordinaires.

D'autre part, l'augmentation générale de la vie, la difficulté même pour des familles relativement aisées, de trouver lorsqu'elles sont nombreuses des logements convenables amène à envisager la création de cités-jardins destinées à une clientèle disposant de ressources plus considérables, cités-jardins qui pourraient, dès lors, présenter un remarquable confort.

En résumé, la cité-jardin offre une formule riche et souple, aussi heureuse qu'était lamentable la conception de ces corons dont les alignements monotones et la promiscuité attristent les banlieues des villes du Nord.

Cette formule ne s'applique pas uniquement à la vie ouvrière. Elle s'adresse à toutes les classes sociales; elle peut contribuer non seulement à l'organisation des banlieues, mais à celle des villages; elle prépare, peut-être, pour l'habitat une révolution totale, révolution qui ramènerait l'homme à ses conditions d'existence naturelles et que l'on devine, par avance, infiniment bienfaisante.

---

## CHAPITRE VIII

### Le village. <sup>(1)</sup>

Au cours des précédents chapitres je n'ai pas oublié les villages et, à plusieurs reprises, j'ai pris soin d'appeler sur eux l'attention. Il me paraît pourtant nécessaire de reprendre, à leur point de vue spécial, d'une façon plus ou moins rapide, les questions précédemment étudiées, d'abord parce que l'urbanisme rural est celui qui a le plus de chances d'être négligé, puis parce qu'il est particulièrement délicat.

La nécessité de réorganiser les villages au triple point de vue de l'hygiène, de la vie économique et de l'esthétique, est hors de discussion. Mais organisation n'implique pas bouleversement. Le concours, ouvert à l'exposition de la cité reconstituée, en août 1916, pour des projets d'aménagement de villages

(1) Les livres déjà cités et Ringelmann, *De la construction des bâtiments ruraux*, 1907. — Arouson, *Our village Homes*, Londres 1913. — G.-F. Millin, *The Village Problem*, Londres. — Ahrens, *Das Deutsche Dorf*, Berlin 1910. — Schweisthal, *Histoire de la maison rurale en Belgique*, Bruxelles. — Paul de Vuyst, *Le village moderne à l'exposition de Gand*. — Georges de Montenach, *Pour le village*. — Jaussely, *Des petites agglomérations. Aménagement et reconstruction* (Commission d'études pour les reconstructions rurales dans les régions dévastées par la guerre, 1916.) — Agache, *Nos agglomérations rurales, comment les aménager*, 1917.

montrait que les architectes ont besoin d'être avertis sur ce point. Des concurrents qui, par ailleurs, faisaient preuve de talent, ne tenaient aucun compte de l'agglomération existante, déplaçaient toutes les voies, étaient hantés par des idées de régularité, d'ordonnance, de géométrie. Ils prévoyaient, pour des cités de deux à trois mille âmes, des ensembles monumentaux et des perspectives capables de rivaliser avec l'avenue des Champs-Élysées.

De telles aberrations ne sont pas seulement dangereuses parce que, sans profit pour la vie économique, elles seraient infiniment coûteuses et pratiquement irréalisables, mais parce qu'elles confondent dans une esthétique, d'ailleurs contestable, le village et la ville.

Un village ne peut être conçu selon le type urbain. Son charme est fait de spontanéité et d'imprévu. Chacun en bâtissant sa maison ou sa ferme n'a songé qu'à lui-même : mais, comme tous obéissaient aux mêmes réalités, qu'ils voulaient se protéger contre les mêmes vents, qu'ils disposaient des mêmes matériaux, qu'ils étaient destinés à mener, dans de pareilles conditions, parmi les mêmes arbres, sur le même sol, sous le même soleil, une vie semblable, qu'ils s'inspiraient, enfin, des mêmes traditions, il s'est créé une harmonie involontaire entre leurs demeures comme entre leurs êtres.

Cette harmonie, il ne faut pas la briser : il serait hasardeux de le faire, car on risquerait en faisant disparaître des abus, de perdre en même temps le fruit d'expériences séculaires, et il serait vain de le tenter car on se heurterait à une résistance invincible.

Le paysan est routinier ; il ne faut pas le heurter de front ; il est économe et admet à regret les dépenses engagées pour un objet collectif. Tout invite à traiter le village avec prudence et cette prudence, qui permettra de réserver la vigueur pour les questions d'hygiène où elle est nécessaire, s'accordera, nous en sommes assurés, avec l'esthétique véritable.

Les routes du village, comme celles de la ville, demandent une revision. Il sera créé des voies de dérivation pour écarter la grande circulation automobile ; l'utilisation intensive des machines agricoles obligera à élargir, à améliorer les routes, à les empierrer, à en paver quelques-unes. Les croisements devenus plus dangereux seront plus étudiés ; on évitera les collisions en interdisant de construire aux intersections mêmes.

Il semble, d'abord, qu'il n'y ait pas lieu, au village, de parler d'espaces libres. Pourtant, les terrains de jeux et de sport y sont aussi nécessaires que partout ailleurs. Dans plusieurs régions, la culture ou l'élevage ont fait disparaître à l'horizon tout bouquet d'arbres. Les tilleuls, les ormes qui couvrent la place de l'église n'en sont que plus précieux. Ils seront respectés ; on agrandira leur domaine. Avec l'abreuvoir, l'étang ou la mare, avec la fontaine, ils sont les meilleurs éléments de la beauté du village.

Le goût des fleurs est, heureusement, presque partout, vivace. Il sera certainement, exalté à l'école primaire. On encouragera le jardin familial. Le jardin placé en bordure de la route défend l'intimité du logis

et sourit au passant. Une tendance fâcheuse actuelle pousse à le supprimer et à bâtir à l'alignement. On essaiera de réagir.

La construction à l'alignement, d'ailleurs, préjudiciable à la ville, devrait être proscrite au village où le terrain n'a pas la même valeur. Dans la mesure du possible on conseillera, — il faudrait pouvoir l'imposer, — la maison isolée pour laquelle on peut choisir l'orientation la meilleure et qui reçoit sur toutes ses faces le bénéfice de l'ensoleillement.

Les grandes et urgentes transformations seront celles qui concernent l'hygiène. L'hygiène des campagnes est déplorable et, nous l'avons, déjà, fait observer, la mortalité y est aussi forte que dans les villes.

Cet état de choses est dû, en partie, à des négligences traditionnelles et à d'absurdes routines. La promiscuité avec les bestiaux est en voie de disparition. La suppression de l'exécrable impôt des portes et fenêtres, accomplie le 31 juillet 1917, va permettre une aération plus intense des logis ; mais l'on continue à accumuler les fumiers devant les maisons, à laisser le purin s'écouler au voisinage des puits et l'on continue à jeter au hasard, sans aucun souci, les détritux de toute sorte, ou à les entasser sous les fenêtres des chambres d'habitation. Les eaux souillées croupissent devant les portes. Les lieux d'aisance sont ignobles ou rudimentaires.

Sur tous ces points, les réformes ne seraient pas coûteuses et elles provoqueraient des bénéfices certains : le gaspillage des purins, en particulier, est in-

concevable. Soutenue par une campagne éducative menée par des tracts, des conférences et conduite par les professeurs départementaux d'agriculture, l'action administrative peut et doit, ici, s'exercer de la façon la plus pressante. Au besoin, selon l'exemple que donne la Belgique, pourrait-on allouer des subventions ou des avances à ceux qui construisent des fosses à purin rationnelles. L'exemple viendra, sans doute, des régions libérées. Le village de Vitremont reconstruit par un comité californien offre, dans chaque maison, des installations normales pour le fumier.

D'autres réformes, au contraire, seront fort difficiles et fort coûteuses et une municipalité rurale à elle seule ne saurait songer à les accomplir. Mais ici, selon les cas, les difficultés seront aplanies soit par le concours de l'État et du département, soit par le groupement des communes mêmes unies pour une action solidaire.

— L'alimentation en eau potable est un problème en bien des cas irréalisable pour une commune isolée. Elle ne sera assurée, en certaines régions, que par des canalisations lointaines ou par des épurations effectuées dans de vastes usines. La solidarité intercommunale aura donc à s'exercer : elle s'établira sous forme de syndicat intercommunal, et il faudra pour obtenir la puissance nécessaire grouper un très grand nombre de communes.

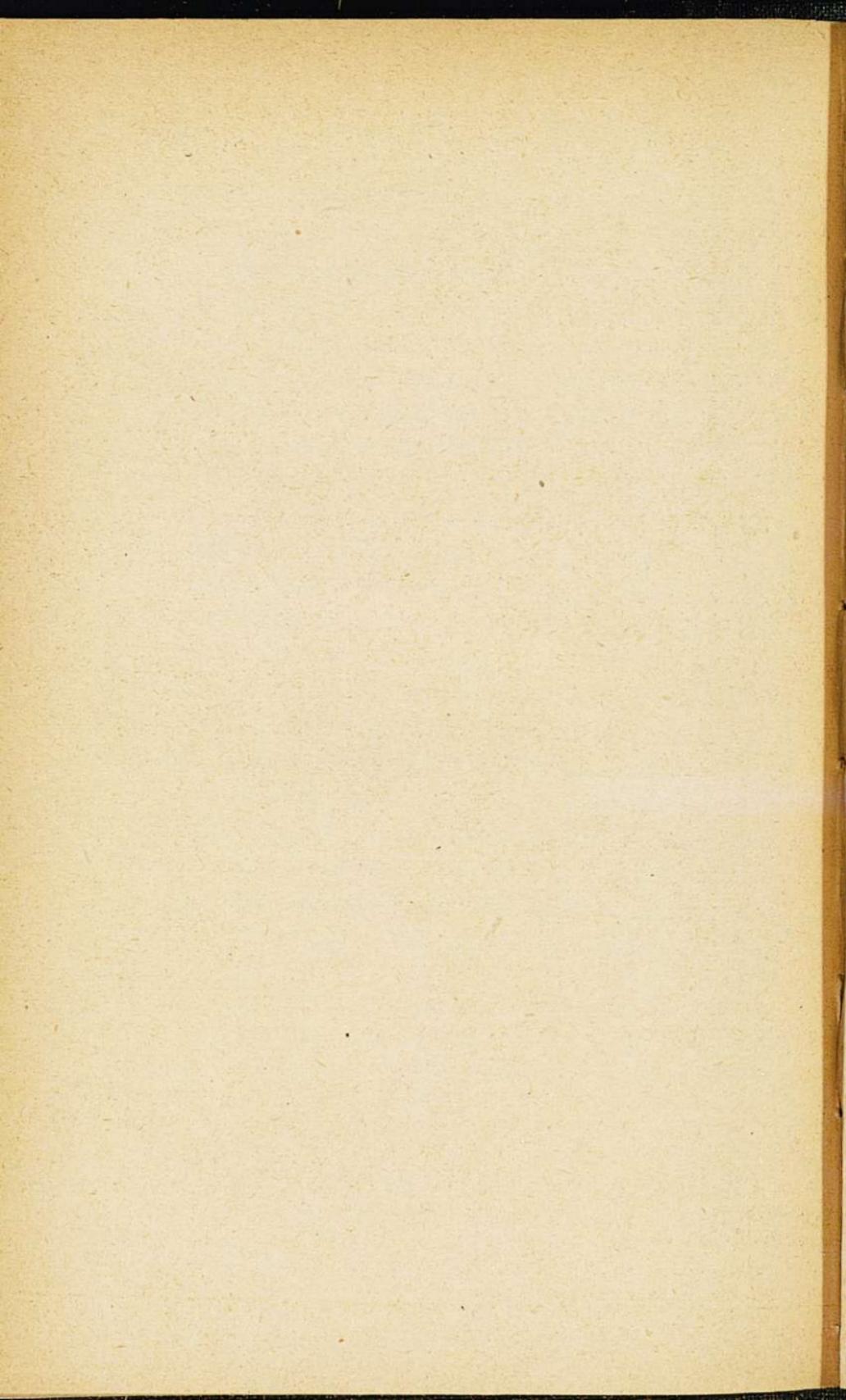
Des groupements moins étendus rendront possible la création et l'entretien d'hôpitaux ; d'autres plus restreints encore ouvriront des tueries intercommunales.

L'établissement d'un réseau d'égouts demandera des procédures semblables.

La surveillance de la santé publique : analyse fréquente des eaux, consultations périodiques et fréquentes dans des stations d'hygiène sociale, ne pourra s'effectuer que par le concours de tous les pouvoirs également intéressés à leur fonctionnement normal.

J'ai envisagé, jusqu'à présent, le village tel qu'il s'offre actuellement à nos yeux. Les difficultés d'aménagement que j'ai résumées et qui sont graves se veraient singulièrement allégées si les vues que j'ai exposées au chapitre II du livre I<sup>er</sup> venaient à se réaliser. Si, comme je le pense, les systèmes nouveaux d'exploitation rurale entraînaient une concentration relative des agglomérations rurales, si, d'autre part, une fraction notable de l'activité industrielle réintégrait les campagnes, les villages nouveaux plus condensés, plus peuplés, plus riches, mieux situés puisque les points ingrats auraient été les premiers abandonnés, pourraient entreprendre, dans des conditions plus favorables, avec des ressources plus grandes, l'œuvre de régénération que nous avons esquissée à grands traits.

---



## LIVRE TROISIEME

### La résurrection des cités détruites.

#### CHAPITRE I

#### L'œuvre de réparation. <sup>(1)</sup>

Nous avons, jusqu'à ce point, envisagé le problème de l'organisation des cités dans sa généralité. Il était nécessaire de le poser ainsi pour l'examiner avec séré-

(1) Les livres déjà cités et Chambre des Députés. Séances du 31 mai et du 1<sup>er</sup> juin 1915 (Discussion du projet de loi Cornudet) et séances du 27 et 28 juillet 1917 (Discussion de l'interpellation Klotz, Revault, Deguise). — Auburtin et Blanchard, *La cité de demain dans les régions dévastées*, 1917. — Courtois, *Conférence* du 26 novembre 1915 (*Bulletin de la Société des Ingénieurs civils*). — Société des Architectes diplômés, *Commission d'étude pour les reconstructions rurales dans les régions dévastées par la guerre*, 1916. — Risler, Dépinay et Dufourmantelle, *Rapports sur la reconstruction des villes détruites* à la Société française des habitations à bon marché. — Comité d'action, *Rapport de la 8<sup>e</sup> sous-commission (Petit Messenger des Artistes septembre 1915)*. — Georges Risler et Léon Bourgeois, *La guerre et l'habitation de demain (Revue bleue, 12 juin 1915)*. — Godin, *La réparation des maisons endommagées par la guerre*, 1916. — Eug. Thébault, *Les terres qui ressuscitent (Le Temps, décembre 1917, janvier 1918)*. — Jules Braut, *La réparation des dommages artistiques causés par l'invasion*, 1917.

nité. Notre pensée, pourtant, s'est constamment reportée vers nos régions du Nord et de l'Est ravagées par l'ennemi. Leur martyre a suscité nos études. C'est à leur profit que nous voudrions voir appliquées, tout d'abord, les idées que nous préconisons (1).

Elles nous seront rendues dans un état effroyable. Pour les relever, il faudra accomplir un travail immense qui suscitera d'infinies difficultés. Je vais essayer de le faire comprendre et je dirai, ensuite, les premiers soins donnés aux régions déjà libérées ainsi que les efforts, incomplets, sans doute, mais effectifs, accomplis jusqu'à ce jour pour déterminer et préparer l'œuvre de réparation qui succédera à l'œuvre de délivrance.

La guerre n'a pas encore achevé ses ravages et l'imagination se refuse à prévoir le mal que peut encore accumuler un ennemi qui a le génie du crime. Nous ignorons même quelle est, à l'heure présente, l'étendue des destructions : nous n'avons que des renseignements vagues sur ce qui se passe au-delà de nos lignes, (2) et le secret militaire laisse une grande incertitude

(1) La guerre aura d'ailleurs provoqué, par contre-coup, des problèmes d'urbanisme dans tout le pays. Des agglomérations se sont improvisées autour de nouvelles usines ; des villes véritables ont surgi ; des villes anciennes ont vu leur activité et leur population transformées. Tout cela ne disparaîtra pas totalement après la guerre et tout cela demandera à être ordonné.

(2) M. Gabriel Alphaud a, dans le *Temps* du 13 février 1917, tracé un tableau effroyable de la dévastation du département des Ardennes. M. Eugène Thébault a décrit l'état des communes de la Somme et de l'Oise libérées en mars 1917 dans *Le Temps* du 27 décembre 1917.

sur l'état de la zone des armées. Le peu que nous savons suffit pour frapper les esprits. Un rapport officiel, du 16 juin 1916, donne les résultats d'une enquête menée dans les communes qui, après avoir subi l'invasion, étaient, à cette époque, libérées. Sur 753 communes, 74 avaient vu détruire plus des trois-quarts de leurs maisons ; 148 étaient plus qu'à demi-ruinées.

Dans ces 753 communes, au total, 16.669 maisons ont été détruites ; 25.594 ont été gravement endommagées. 221 mairies, 379 écoles, 331 églises ont été totalement ou partiellement frappées. La plupart de ces édifices publics étaient fort modestes, mais 56 d'entre eux étaient classés comme monuments historiques : l'hôtel de ville d'Arras, la cathédrale de Reims y sont englobés. D'autre part 330 usines ont été anéanties autour desquelles vivaient plus de 55.000 personnes.

Depuis cette enquête, sous la poussée des armées britanniques et françaises, les Allemands nous ont restitué, lors du repli Hindenburg, 331 communes.

Sur ces 331 communes, d'après les renseignements donnés à la Chambre par M. Léon Bourgeois, ministre du Travail, le 28 juillet 1917, 143 sont encore inaccessibles ; dans les 168 autres, 10.852 habitations étaient intactes, 10.876 partiellement détruites, 36.393 détruites totalement. Sur 48 communes reprises dans l'arrondissement de Laon, au témoignage de M. Accambray, 36 étaient totalement ruinées. Une rage poussée au paroxysme avait, en certains endroits, fait dispa-

raître jusqu'aux ruines (1). J'ai entrevu cette région, j'ai parcouru ce que fut Chauny ; on ne saurait imaginer désolation plus terrible.

Si l'on réfléchit que plus de deux mille communes sont encore occupées par l'ennemi, dans les régions les plus riches de France, si l'on y joint les communes d'Alsace-Lorraine contre lesquelles le Kaiser a proféré d'horribles menaces, on se rendra compte que, pour cicatriser tant de plaies, il faudra déployer un effort immense.

Cet effort serait déjà énorme s'il s'agissait uniquement de rendre aux villes et aux villages l'aspect qu'ils avaient avant la guerre, s'il suffisait de relever les maisons, de remettre les voies en état, de rétablir les canalisations de tout ordre, si la restitution, en un mot, pouvait s'accomplir sans une élaboration nouvelle. Personne, assurément, n'imagine que l'on puisse s'en tenir à une telle conception. Ces villes, ces villages souffraient des mêmes maux que nous avons reconnus dans toutes les autres communes françaises. Chez quelques-uns la crise était particulièrement intense, précisément parce que, plus riches ils avaient eu, au dix-neuvième siècle, une croissance plus rapide et plus désordonnée. Restaurera-t-on,

(1) M. Léon Bourgeois a lu à la tribune de la Chambre, le 28 juillet 1917, ce passage cynique du *Berliner Tagblatt* du 9 mars dernier : « Tout le pays n'est qu'un immense et triste désert, sans arbres ni maisons ; nos soldats ont rasé le sol, les puits ont été rendus inutilisables, les villages anéantis, les églises renversées ; l'atmosphère est obscurcie de fumée et de poussière. Ce n'est pas chose facile que de mettre en ruines tout un pays. »

tels quels, les bouges où les populations étaient livrées aux contagions matérielles et morales, à l'alcoolisme et à la tuberculose ? Verra-t-on reparaitre ces rues malsaines et incommodes où la circulation était sans cesse paralysée, ces ports mal outillés, ces gares insuffisantes et difficilement accessibles ? Remettra-t-on en service ces puits infectés, ces fontaines alimentées par des eaux suspectes ?

A ces questions il n'est pas besoin de formuler de réponse. Tout le monde est d'accord que d'un mal terrible doit sortir un grand bien ; il faut que les agglomérations détruites renaissent régénérées, plus amples, plus saines, mieux outillées, plus belles. A Reims, l'industrie drapière était mal à l'aise dans le quartier ancien où elle était traditionnellement installée : immeubles, circulation étaient une gêne perpétuelle. Le canon a détruit ce quartier. Le quartier nouveau réalisera des progrès depuis longtemps attendus. A Lille, le centre de la ville était mal relié à la gare ; le canon a fait une trouée par laquelle passera la prochaine avenue de la Délivrance ou de la Victoire. Montmédy, Nomény étaient attachés à des emplacements où la vie moderne trouvait mal à se développer : elles abandonneront leur enceinte en ruines et se transporteront vers des lieux plus favorables (1). La guerre a rendu réalisables des opérations que leur ampleur faisait constamment ajourner. En même temps, elle donne à la préoccupation d'hygiène une importance

(1) M. Revault, député de la Meuse, propose de déplacer Verdun.

exceptionnelle. De quelles menaces seront entourées ces régions que les combats ont jonchées de cadavres, où les eaux, le sol sont pour longtemps pollués, où les forêts bienfaisantes ont été détruites ! Une population formée des éléments les plus fragiles, réclamera, tout entière, les soins dont on entoure les grands convalescents. Ceux qui auront subi toutes les tortures de l'occupation, anémiés par les privations, névrosés par l'effroyable et interminable tension morale, les réfugiés qui auront connu de moindres misères mais qui, tous, auront été éprouvés, les mutilés, les blessés, les malingres, ceux mêmes qui auront eu le bonheur de combattre sans accident jusqu'au bout, tous ont droit à la sollicitude la plus attentive.

Reconstruire au hasard serait une criminelle folie. Tous les progrès que nous avons envisagés peuvent et doivent se réaliser. Des idées rationnelles, des vues d'ensemble doivent présider à la résurrection des villes et des villages et, puisque ces idées et ces vues trouvent à s'exprimer dans des plans d'aménagement et d'extension, il faut que pour chaque agglomération, grande ou petite, un semblable plan soit, d'abord, dressé et que l'œuvre de réparation s'accomplisse suivant les indications de ce plan.

Ces principes ont inspiré M. Cornudet, rapporteur de la loi sur les plans d'aménagement et d'extension ; ils ont rallié la Chambre des députés qui a voté le projet, le 2 juin 1915, et a manifesté le même sentiment dans les séances des 27 et 28 juillet 1917 ; ils ont été défendus, avec une force singulière, dans une lettre

que les *Débats* ont publiée, le 6 août 1915, par M. de Bruignac, adjoint au maire de Reims (1). Il ne pouvait guère leur être fait d'objections théoriques, mais au point de vue des réalisations pratiques, ils ont suscité une très véhémence opposition.

Votre désir de perfection, a-t-on dit, vous égare ; vous oubliez les misères atroces qu'auront subies les populations et la hâte légitime qu'elles auront de relever leurs foyers. Opposerez vous à cette reprise ardente de la vie, les délais nécessaires pour dresser et faire approuver vos plans ? Empêchez-vous la renaissance de l'industrie, du commerce, de la culture ?

Le 19 avril 1915, M. L. Cordonnier, architecte de Lille, membre de l'Institut, vint lire, à la Commission mixte constituée par les architectes pour l'étude de la reconstruction des villes et villages, une déclaration collective rédigée au nom des délégués des Sociétés d'architectes des départements envahis, déclaration pathétique qui produisit une très profonde impression. « Il faut aller vite, on n'ira jamais assez vite, » y était-il dit. On assurait que tout retard aurait des conséquences désastreuses. On contestait, d'ailleurs, la possibilité de faire immédiatement des plans valables ; ces plans ne pouvant être utilement envisagés avant l'époque où, l'Europe réorganisée, il serait per-

(1) *La Société française des habitations à bon marché*, dans un remarquable appel, publié par *Le Petit Messager des artistes*, le 1<sup>er</sup> octobre 1915, a demandé l'application aux régions dévastées des bienfaits de l'urbanisme.

mis de définir les besoins nouveaux et, par conséquent, de leur répondre.

A l'appui de ces assertions, la Commission mixte publia un mémoire très étudié où elle s'appliquait à souligner la longueur des délais administratifs nécessaires pour la publication d'un plan. Ces délais y étaient évalués à six ans et demi et, au lieu d'indiquer les moyens de les réduire, la Commission concluait à l'impossibilité d'appliquer la loi Cornudet (1).

Ces adjurations et ces arguments pouvaient ébranler les esprits en 1915. On espérait alors une prompte délivrance des départements envahis ; on envisageait des dégâts limités et l'on croyait possible une résurrection immédiate. Eût-il été sage, si l'heure de la victoire avait à ce moment sonné, de laisser les évacués et réfugiés se ruer dans leurs communes ; l'avenir n'aurait-il pas été compromis par cette impatience ; pour gagner quelques semaines n'aurait-on pas préparé d'inextricables difficultés ? Était-il de politique prudente et de saine économie de reconstituer des ensembles par avance condamnés pour les exproprier, à grand prix, presque au lendemain de leur établissement ?

Il serait vain de chercher des réponses à ces questions, car depuis 1915, la situation a progressivement changé et, à l'heure actuelle, nous savons que la renaissance des cités sera une opération d'une com-

(1) Une loi de mai 1915 a abrégé les délais administratifs pour les travaux publics urgents. Elle pourrait être appliquée à tous les travaux concernant les régions envahies.

plexité extrême, qu'elle se heurtera à de graves difficultés et qu'elle ne pourra s'accomplir immédiatement.

Plusieurs groupes d'études se sont successivement constitués pour préciser les modalités du problème et en faciliter la solution.

L'Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux a organisé, en mai-juillet 1916, une exposition « de la cité reconstituée » à laquelle ont collaboré les sociétés d'architecture et des Beaux-Arts, la société des ingénieurs civils, le Musée Social et les grandes sociétés d'hygiène. Cette exposition qui se tenait sur la terrasse des Tuileries produisait les premiers types proposés par l'industrie pour servir d'abris provisoires ; elle présentait des échantillons de matériaux, anciens ou nouveaux à utiliser pour les reconstructions. Dans les salles du Jeu de Paume avait été réuni un ensemble remarquable de plans et projets ayant trait à l'organisation des villes. Plusieurs conférences furent données à l'occasion de cette exposition : douze d'entre elles, qui formaient un cycle et embrassaient les points essentiels de la science urbaniste seront, sans doute, publiées. Un concours pour l'aménagement d'un village fut ouvert. Vingt-sept architectes y participèrent. A la suite de cette exposition, l'association des hygiénistes et techniciens municipaux a installé, 64, rue de la Boétie, à Paris, un bureau de renseignements techniques.

La section d'hygiène du Musée Social, que préside M. Georges Risler, a consacré d'intéressantes séances à l'examen des questions actuelles, en particulier à la

réforme législative de l'expropriation. Le Musée Social, auquel revient l'honneur d'avoir propagé en France les idées urbanistes et au sein duquel fut élaboré le projet de loi Cornudet, a pris, une part active à l'action de tous les groupements que nous citons ici.

La Société centrale des architectes, la Société des architectes diplômés par le gouvernement, l'Association provinciale des architectes français avaient constitué une commission mixte pour l'étude de la reconstruction des villes. Cette commission a publié, en 1915, l'étude sur le projet Cornudet auquel j'ai fait allusion à la page 245.

La Société des architectes diplômés a constitué, seule, le 17 novembre 1915, une « commission d'étude pour les reconstructions rurales dans les régions dévastées par la guerre ». Les travaux de cette commission ont été publiés, en 1916, et ils sont capables de rendre de grands services aux architectes auxquels ils sont destinés. La commission, d'autre part, a préparé le projet d'une exposition que la Société des architectes diplômés a organisée avec le concours du sous-secrétariat d'Etat des Beaux-Arts. L'exposition de l'architecture régionale dans les provinces envahies, à laquelle les relevés d'habitations rurales exécutés par M. Ventre pour la commission des monuments historiques donnaient un intérêt particulier, s'est tenue en janvier-février 1917 à la galerie Goupil, 15, rue de la Ville-l'Evêque, à Paris.

Cette exposition, dans la pensée de ses organisateurs, était destinée à préparer un concours pour

définir les types d'habitations rurales dignes d'être proposés en exemple lors de la restauration des régions envahies. Cette pensée s'est réalisée par la collaboration des grandes sociétés d'architecture et du gouvernement. Un avant-concours auquel les architectes mobilisés avaient été invités à participer a réuni plus de 1.500 projets qui ont été exposés dans les salles du Jeu de Paume, en juillet 1917. Trois cents des concurrents furent admis à participer au concours définitif. Ce concours, extrêmement remarquable, a été jugé en décembre 1917. Les projets primés ont été exposés, en janvier 1918, au Pavillon de Marsan.

La Société des architectes diplômés et la Société Centrale des architectes ont remis, le 9 décembre, à M. Lebrun, une « note sur les mesures à prendre pour assurer un fonctionnement satisfaisant des travaux de reconstitution des régions dévastées par l'ennemi » (1).

La Société de Saint-Jean a provoqué des projets d'églises provisoires.

*Le Petit Messager des arts, des artistes et des industries d'art* a institué, en avril 1915, une enquête sur l'orientation à donner à l'architecture appliquée à la reconstruction des villes et il a publié, dans une suite de numéros, les nombreuses et fort intéressantes réponses qu'il a reçues. L'association, l'Art de France, dans ses séances d'études a repris le problème et émis, à son sujet, une série de vœux. La Société d'économie

(1) *L'architecture*, 1917, n° 12.

sociale, fondée par Le Play, la Société française des habitations à bon marché, le Comité d'action, etc., se sont livrés à un travail semblable.

La Fédération régionaliste française a, en 1915, publié un vœu sur le respect nécessaire du caractère régional. Elle a repris la question dans le congrès qu'elle a tenu, à Paris, en juin 1917.

En 1916, s'est fondée une association d'études et de propagande, la Renaissance des cités, dont le siège social est à Paris, 41, rue Cambon. La Renaissance des cités se propose d'étudier toutes les questions de l'urbanisme, d'en répandre les notions, de constituer un lien « entre l'État qui légifère et les communes qui auront à appliquer ses règlements, d'être un organe de renseignements et de conseils, pour aider les municipalités, ou leurs mandataires, à une prompte et sûre mise au point des dossiers, plans et autres documents qu'elles devront soumettre à la sanction des commissions d'Etat instituées à cet effet ». La Renaissance des cités a constitué trois commissions d'études : théorique et technique, — économique et sociale, — administrative et financière, qui ont groupé les spécialistes les plus qualifiés et poursuivent, très régulièrement, leurs travaux.

Sur l'initiative d'un architecte belge réfugié à Paris, M. Charles Patris, une Ecole supérieure d'art public vient de s'ouvrir. Elle a donné, au printemps de 1917, une série de conférences et de leçons et commencé son enseignement normal au mois de novembre 1917. L'Ecole supérieure d'art public s'est attribué la mis-

sion qu'aucune école française n'a, jusqu'à ce jour, assumée, de créer des techniciens initiés à toutes les questions que comportent l'organisation et le développement d'une ville moderne. L'enseignement est assuré par un groupe de techniciens réputés, parmi lesquels nous sommes heureux de signaler plusieurs architectes et ingénieurs belges; il a lieu à l'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaine de la ville de Paris mis libéralement à la disposition de l'Ecole par M. le préfet de la Seine et M. le président du conseil municipal. Les programmes de l'Ecole et ceux de l'Institut que dirige M. Marcel Poète sont combinés, dans une collaboration intime, pour embrasser l'ensemble de l'urbanisme (1).

La Société des ingénieurs civils de France organise pour le printemps 1918, un congrès général du génie civil national et interallié. La première section, section des travaux publics, comporte une sous-section occupée spécialement d'urbanisme.

Les réfugiés des régions envahies ne se désintéressent pas de ce mouvement dont ils sont appelés à bénéficier. En septembre 1916, s'est formé un comité de la reconstruction du Nord, sous la présidence de M. Lemoine, directeur des travaux de la ville de Lille. Nous croyons savoir qu'un comité analogue est constitué à Lille même. Le moment venu, les deux groupes fusionneront en une organisation définitive. Un Comité lorrain de reconstitution des régions éprou-

(1) Adresser toutes demandes de renseignements et programmes à M. le Directeur-administrateur de l'Ecole, 29, r. de Sévigné.

vées par la guerre (Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges) s'est fondé, à Nancy, en 1917. Il publie un bulletin, « La Reconstruction Lorraine ». L'association des sinistrés du Pas-de-Calais a formé une commission de restauration des cités. La Fédération des associations départementales de sinistrés, fondée en janvier 1915, 3, rue Taitbout, a consacré jusqu'à ce jour son activité essentielle à la question de la réparation des dommages. La loi votée, elle aura à étudier les meilleures méthodes pour assurer, à l'aide des indemnités, la réparation des sinistres.

Tandis que les idées s'élaborent, les industriels, de leur côté, se préparent. Il n'entre pas dans notre dessein d'étudier ces préludes de mobilisation industrielle, agents nécessaires de la résurrection des cités. Nous nous contenterons de rappeler la fondation, 7, rue de Madrid, de l'Association centrale pour la reprise de l'activité industrielle dans les régions envahies, que préside M. Charles Laurent et qui est complétée par un Comptoir central d'achats industriels.

Ce tableau de l'effort d'élaboration effectué par l'activité privée est, je m'en rends compte, loin d'être complet ; il y faudrait joindre, par exemple, l'indication des principales conférences, des livres, des articles de journaux et de revues qui ont posé devant l'opinion le problème de l'urbanisme (1).

(1) J'ai cité, en leur place, les livres principaux. On consultera les revues : *Le Foyer de demain*, *L'Architecture*, le Bulletin de la Société française des habitations à bon marché, *Le Monde industriel et commercial*, les quelques numéros de *La Cité reconstituée*, etc...

L'action publique a été suscitée, parfois, par l'initiative privée et, souvent, elle s'est combinée avec elle.

L'activité du Parlement s'est déployée pour préparer le vote de la réparation des dommages, mais, malgré les désirs de la Chambre des députés, l'élaboration d'une législation urbaniste s'est heurtée jusqu'ici à l'inertie du Sénat.

L'action gouvernementale a été violemment attaquée à la Chambre des députés, le 27 et le 28 juillet 1917. Ces attaques concernaient la lenteur et l'incohérence administratives (retards opposés à la réintégration des réfugiés, obstacles à la circulation, reconstitution tardive des municipalités, conflits entre les autorités civiles et militaires, nombre infime des habitats restaurés ou improvisés) ; elles soulignaient le manque de coordination entre les différents ministères. Elles visaient, en résumé, les procédés d'action et suggéraient des mesures de simplification et d'accélération. Mais elles n'atteignaient pas les méthodes et l'esprit même de la réorganisation sur lesquelles le gouvernement et la Chambre ont paru d'accord. La Chambre, d'ailleurs aurait eu mauvaise grâce à ne pas reconnaître que, sinon dans l'exécution au moins dans les conceptions, le pouvoir exécutif avait fait preuve d'activité et d'initiative.

Des décrets des 18 mai, 6 et 18 juin 1916 avaient institué un « Comité interministériel pour aider à la reconstitution des régions envahies ou atteintes par les faits de guerre ». Ce comité, remanié, le 20 février 1917,

avait dans ses attributions le soin des problèmes de tout ordre suscités par l'invasion et, par conséquent, la reconstitution des villes et des villages (1). La Chambre montra l'insuffisance de cet organisme ; le gouvernement la reconnut et, le 28 juillet, un décret adjoignit, au Comité interministériel, une Commission exécutive formée de plusieurs ministres et présidée par M. Léon Bourgeois, président du Comité interministériel. Cette Commission était chargée d'assurer l'unité de direction et le contrôle sur l'application des mesures édictées.

C'est au ministère de l'Intérieur qu'avait incombé, jusque là, la part la plus lourde dans la double tâche de restaurer immédiatement les territoires libérés qui ne sont plus dans la zone des armées (2) et de préparer des restaurations ultérieures. Un service spécial « pour la reconstitution des régions envahies et le règlement des dommages de guerre » avait été constitué sous la direction de M. Albert Bluzet, inspecteur général des services administratifs. Celui-ci a déployé une

(1) La 3<sup>e</sup> section (ancienne 4<sup>e</sup> section) avait comme programme : reconstruction des villes et villages ; plans d'alignement et de nivellement ; hygiène ; habitations à bon marché ; esthétique. Des sous-commissions formées de parlementaires, d'administrateurs et de techniciens étaient adjointes à chacune des sections.

(2) Dans la zone des armées, le génie remet la voirie en état avec une admirable rapidité l'autorité militaire divise les régions sitôt libérées en secteurs qu'elle administre. Un service a été constitué, sous la direction du génie, en août 1917, pour nettoyer les champs des projectiles qui en rendraient la remise en état difficile et périlleuse. Derrière le front anglais, un travail remarquable s'opère. Pierre Mille l'a décrit dans le *Temps* du 18 mai 1917.

grande énergie et témoigné d'une réelle hauteur de vues ; dans une mesure remarquable, il a, nous l'avons fait observer (livre I, ch. VI) devancé l'action législative. Par un décret du 17 septembre 1917, le ministre des Travaux publics fut chargé de diriger la reconstitution des moyens d'habitation et la reconstruction des immeubles dans les régions envahies ou atteintes par les faits de guerre, et, par un décret du 25 septembre, un Comité spécial fut constitué à cet effet. Depuis la formation du ministère Clémenceau, tous les services relatifs à la reconstitution des pays envahis ont été réunis entre les mains de M. Lebrun, ministre du blocus et des régions libérées.

Sans doute, à l'heure présente, malgré plus de trois ans de guerre, une méthode générale n'a pas été constituée pour préparer la restauration des régions qu'occupe encore l'ennemi, mais, si l'on examine le travail d'idées élaboré par les organisations publiques ou privées, si l'on analyse les principes qui ont été appliqués dans les régions actuellement libérées, on peut, dans une certaine mesure, se rendre compte et des difficultés que présentera la réparation et des méthodes selon lesquelles elle sera opérée.

L'objet visé sera la reprise rapide de la vie économique ; avec une réorganisation générale du crédit et des banques, avec le groupe Charles Laurent, la création, par une loi du 7 août 1917, d'un office de reconstitution industrielle des régions envahies et

celle d'un Conseil supérieur des travaux publics (9 septembre 1917) y pourront concourir.

Cette reprise suppose la réintégration immédiate des populations et, par conséquent, la reconstitution immédiate de l'habitat.

Cette reconstitution se heurte à une triple crise : crise des capitaux, des matériaux, de la main-d'œuvre.

Des capitaux. Les indemnités pour les dommages de guerre les plus largement calculées, même si elles sont employées intégralement aux reconstructions, ne pourront, en aucun cas, couvrir les frais d'une remise en état complète des immeubles endommagés ou détruits. Le prix de toutes choses a augmenté et, à supposer que les cours actuellement pratiqués subissent une très forte baisse, ils resteront encore très au-dessus des cours anciens. Partout il faudra recourir au crédit, et ce crédit, si largement établi qu'on le désire, ne pourra pas immédiatement répondre à tous les besoins.

Les matériaux. Une enquête menée aux mois de juin-août 1916, pour le ministère de l'Intérieur, sous la direction de M. Albert Bluzet, sur les quantités de matériaux anéantis ou rendus inutilisables dans les régions dévastées, a porté sur 790 communes où la population, à cette date, et l'administration civile avaient été rétablies ; Reims, en raison du bombardement constant qu'elle subit, n'y a pas été comprise ; on a constaté la destruction de 3.600.000 mètres cubes de maçonnerie, de 455.000 mètres cubes de bois de charpente, 150.000 mètres cubes de bois de menui-

serie et parquets, de 32.300 tonnes de fer (gros fer, petite serrurerie et quincaillerie), de 91.000 milles de tuiles et de 32.700 milles d'ardoises. « Ces chiffres, dit le rapport, ne représentent qu'une faible partie quantitative des ruines accumulées sur notre territoire, puisqu'ils ne comprennent ni les destructions dès maintenant accomplies, ni celles qui se produisent quotidiennement et se produiront encore à l'avenir dans la zone des combats, et sur l'étendue du territoire envahi. »

Une seconde enquête, il est vrai, menée par la même administration sur les ressources locales en matériaux de construction des départements envahis ou atteints par les événements de la guerre, a abouti à cette conclusion, exposée dans un rapport du 31 octobre 1916, que, malgré les destructions opérées ou à prévoir, les régions envahies seraient en état de fournir elles-mêmes la plupart des matériaux nécessaires à leur restauration totale. La pierre et la brique répondraient en particulier à tous les besoins. Le bois, au contraire, le fer, le zinc, le plomb seraient en déficit.

Malgré cet optimisme officiel, les architectes se préoccupent d'étudier les matériaux de fortune qui pourraient suppléer à l'insuffisance des matériaux traditionnels (1). M. Revault, député de la Meuse, insiste pour que l'on supplée aux lois du pays par l'importation de bois coloniaux. L'administration,

(1) Sur les matériaux, voir Auburtin et Blanchard, *livre cité*, troisième partie, chapitre 1<sup>er</sup>.

d'ailleurs, constitue des stocks, de brique en particulier, pour les éventualités prochaines.

La main-d'œuvre, enfin, fera cruellement défaut. Chacun, certes, se mettra à l'ouvrage; on fera venir, comme on le fait déjà, des auxiliaires étrangers, kabyles, indo-chinois, qu'il faudra d'ailleurs loger et nourrir. M. André Lebey, député de Seine-et-Oise, a déposé, en janvier 1915, un projet de loi pour l'utilisation rationnelle de la main-d'œuvre militaire. Malgré tous ces efforts, il sera difficile de réunir le nombre de manœuvres nécessaires et il y aura pénurie particulière d'ouvriers qualifiés. Les maîtres maçons, charpentiers, menuisiers, serruriers, couvreurs, etc... décimés sur les champs de bataille, ne pourront être tout de suite remplacés; ceux qui reprendront le travail, seront embauchés, tout d'abord, pour les grandes entreprises de l'Etat, des grandes communes (1). La crise sévira surtout sur les communes rurales.

Les techniciens, en tout ordre, seront également, en nombre fort insuffisant et la direction des travaux sera malaisée à assurer. Si l'on songe, enfin, à la difficulté qu'offriront les transports par suite de la destruction du réseau des voies et de la rareté des véhicules, si l'on pense à la crise du combustible, on aura entrevu les principaux obstacles à surmonter.

Le service spécial de reconstitution d'urgence des

(1) Pour suppléer à cette insuffisance, M. Revault propose de donner une instruction technique rapide aux adultes des régions envahies. L'emploi de procédés simplifiés de construction, préconisés par Auburtin et Blanchard, *livre cité*, même chapitre, atténuera la crise dans une certaine mesure.

moyens d'habitation dans les communes dévastées par la guerre, service installé dans la Préfecture de chacun des douze départements atteints par l'invasion, même avec l'aide des œuvres de tout ordre, françaises et alliées (1), aura donc beaucoup de peine, avant de songer aux reconstructions définitives, à assurer le logement provisoire. Selon la procédure actuellement déterminée, lorsque les populations auront été autorisées à réintégrer leurs communes, elles seront d'abord reçues dans des *centres de réception* pourvus de fournitures de couchage, d'où elles seront aiguillées sur des *postes locaux de réception*.

On invitera les réfugiés dont les immeubles n'auront reçu que de légers dommages à les remettre rapidement en état. S'ils sont incapables de le faire seuls, l'administration interviendra soit par des avances pécuniaires, soit par des avances de matériaux à titre remboursable ; s'il est nécessaire, elle assurera directement les travaux. Ces travaux confortatifs seront, l'expérience présente le prouve, trop longs pour l'impatience des réintégrés. Ceux-ci seront donc appelés à subir, quelques temps au moins, le sort de leurs concitoyens dont les habitations auront été détruites. La

(1) Lyon a adopté Saint-Quentin, Détroit (E.-U.) Soissons, Philadelphie Arras. Vitremont a été reconstruit par un comité californien. M. Eug. Thébault, dans ses articles du *Temps*, cite comme œuvres participant actuellement à la restauration des communes de la Somme et de l'Oise, le French Wounded Emergency Found (anglais), la Croix-Rouge américaine, l'œuvre américaine de Smith's Collège, la Croix-Rouge canadienne, — le Secours d'urgence, la Renaissance des foyers, la Société des Amis, l'Aide immédiate aux agriculteurs des régions envahies, le Bon gîte, l'Armoire lorraine. Il faut y joindre l'American Clearing Found.

presque totalité des sinistrés réclamera des abris temporaires. On parlait au début de la guerre d'habitations provisoires ; l'on concevait des abris faits pour quelques semaines ou quelques mois ; on s'est rendu compte, depuis, que de tels abris, à si bas prix qu'on pût les établir, seraient trop onéreux et qu'ils seraient insuffisants. On désire aujourd'hui des maisons temporaires dans lesquelles on pourra demeurer sans incommodité et sans danger pour l'hygiène, si les convenances personnelles ou la nécessité retardent les installations définitives, maisons dont la dépense paraîtrait moins forte si elles étaient susceptibles d'être utilisées à quelque usage ultérieur le jour où elles auront cessés d'être habitées.

Je n'ai pas à examiner, ici, la façon dont les industriels ont essayé de satisfaire aux données de ce problème. Ils ont imaginé des baraquements démontables, formés de panneaux minces de bois, de fibrociment... ils ont suppléé à l'épaisseur des parois en les doublant pour constituer un matelas d'air intérieur.

L'administration s'efforce de constituer des stocks de maisons montables qu'elle met et mettra à la disposition des sinistrés, gratuitement s'ils sont sans ressources, moyennant un loyer léger ou une promesse d'achat à prix réduit, selon leur choix, s'ils sont en mesure de payer (1).

(1) La discussion de la Chambre, les 27 et 28 juillet 1917, a montré combien était insuffisante, à cette date, la production de ces abris. L'administration en avait livré quelques centaines. M. Klotz déclara que, pour le seul département de la Somme, près de 10 000 seraient nécessaires. Depuis lors, des

Il convient d'ajouter que la fin des hostilités mettra progressivement, si l'on sait les utiliser, des installations de tout ordre qui, depuis trois ans, ont été érigées dans la zone des armées par nos alliés ou par nous-mêmes à l'usage du logement des troupes à l'arrière du front, des camps d'instruction, des camps de prisonniers, etc... Beaucoup de ces installations se trouveront dans les régions à reconstituer et des équipes militaires, entre la fin des hostilités et la démobilisation, pourront aider à les transporter et à les remonter.

Dès à présent des baraquements sont envisagés pour loger les travailleurs ; des baraques Adrián pour abriter les dépôts de matériaux. Des baraques administratives, baraques-hôpitaux, mairies-écoles démontables assureront la reprise immédiate de la vie administrative et morale (1).

Les populations une fois campées, dans un provisoire que l'on s'efforcera de rendre aussi confortable que possible, la question se posera de la réinstallation définitive pour laquelle on aura d'autant plus de loisirs que, je le répète, il y aura impossibilité d'aller vite. La question offrira deux aspects : problème des habitations privées, problème de la réorganisation générale des cités.

Au regard des habitations privées, deux dangers

progrès ont été accomplis. La Somme disposait, en décembre 1917, de 1.500 abris et devait en recevoir 200 de plus chaque mois. (E. Thébault, *le Temps*, 27 décembre 1917.)

(1) En septembre 1917, le ministre de l'Intérieur a fait appel aux entrepreneurs pour la fabrication de cadres de lits en bois, tables, bancs scolaires, évier en ciment. Une centaine d'écoles sont rouvertes dans les régions libérées en mars 1917.

à éviter. D'une part, les sinistrés seront évidemment assaillis par des spéculateurs qui offriront de leur construire rapidement, dans des conditions de prix et de crédit en apparence très avantageuses, des immeubles séduisants et sans valeur réelle. D'autre part, de puissantes sociétés, qui ne seront pas toutes françaises, disposant de grands capitaux, feront des offres sérieuses dignes d'être prises en considération, mais elles seront amenées par souci d'économie, à proposer partout, des types uniformes qui, nulle part, ne répondront exactement aux besoins et aux usages et qui, s'ils étaient adoptés, répandraient partout la plus détestable monotonie. Cette uniformisation est à redouter de la part même des sociétés philanthropiques qui s'offriront pour rétablir, à leurs frais, des villages, si l'esprit de solidarité qui les anime ne s'accompagne pas de notions saines d'économie et d'esthétique.

Pour parer à ce danger, qui menacera surtout les communes rurales, il ne suffit pas de dénoncer la spéculation ou d'émettre, contre la laideur de certains immeubles, des protestations qui ne seraient pas comprises : il faut montrer aux intéressés ce qui leur convient réellement. C'est à quoi l'on s'est employé. En ce qui concerne les installations d'exploitations rurales, le service des améliorations agricoles avait fait établir, par concours, en 1911-1912, vingt types différents conçus pour les diverses parties de la France. La vulgarisation de ces types accompagnés de plans, devis, indications de matériaux, était à l'étude à la

veille de la guerre ; le gouvernement s'est entendu avec une société industrielle pour l'entreprendre au moment favorable. En ce qui touche l'habitation, les concours organisés par les sociétés d'architectes, concours dont j'ai parlé plus haut, ont donné également, des types qui seront vulgarisés, par les moyens les plus efficaces, dans les régions sinistrées.

Ces types ne seront offerts qu'à titre d'indications : sur chaque point, les architectes ou les intéressés mêmes auront à les adapter à leurs besoins personnels qui résultent de l'emplacement, de leur mode d'activité, de l'importance de chaque famille, de ses ressources. Dans la plus large mesure, il est à désirer que les travaux soient exécutés avec les matériaux locaux par des entreprises de la localité ou de la région. Ils seront mieux étudiés et compris. Le mouvement d'affaires énorme qui en résultera ne doit pas contribuer à épuiser davantage des pays déjà trop éprouvés ; il ne doit pas se faire au profit des parties du territoire qui ont échappé à l'invasion ; à plus forte raison ne doit-il pas enrichir des entreprises étrangères : il doit s'accomplir au bénéfice des pays mêmes.

Si intense, pourtant, que se déploie, au lendemain de la tourmente, l'activité industrielle du Nord et de l'Est, on ne peut espérer qu'elle s'étende à toutes les communes. Il conviendra, donc, d'appeler les populations, en groupant leurs ressources et en s'organisant, à prendre en main leurs propres affaires. L'administration s'emploie, dans les régions actuellement libérées, à encourager la formation de coopératives

de reconstruction (1). Elle fait une propagande directe auprès des populations et accorde des avantages particuliers : facilités pour l'acquisition des matériaux, concessions de main-d'œuvre des prisonniers de guerre.

Cette propagande s'attache aussi à la seconde partie du problème qui est l'aménagement des cités mêmes. Dès à présent, sans attendre le vote de la loi Cornudet ni aucune contrainte légale, quelques municipalités ont compris que leur intérêt le plus impérieux était de faire dresser des plans d'aménagement. Dès juillet 1916, on pouvait voir, à l'exposition de la cité reconstituée, deux projets fort intéressants proposés pour Reims, par MM. Redont et H. Piquard, un projet remarquable par M. Tissier-Grandpierre pour la commune de Révigny (Meuse). Le comité d'assistance et de ravitaillement de l'arrondissement de Verdun a institué un concours pour le plan de Clermont-en-Argonne ; la première prime a été attribuée à M. Redont. La Renaissance des Cités a étudié des plans dressés par M. Cochet pour Tracy-le-Val et par M. Redont pour Albert. Des plans de voirie ont été préparés pour les quartiers détruits de Lille.

De tels exemples seront évidemment suivis. S'ils ne l'étaient pas, l'administration, même sans le vote de la loi Cornudet, dispose de moyens

(1) En août 1917, le Comité interministériel était saisi d'un projet de statuts-types pour coopératives de reconstruction. A cette date, on a le regret de constater que cinq coopératives seulement avaient été formées, toutes les cinq dans le département de la Marne.

de contrainte pour empêcher des reconstructions désordonnées de cités. Par deux circulaires que j'ai analysées, d'autre part (1), le ministre de l'Intérieur a invité les préfets à rappeler aux municipalités « des communes sinistrées l'obligation légale qui leur incombe et de leur prescrire de mettre immédiatement à l'étude la confection des plans généraux d'alignement et de nivellement dans toute l'étendue des agglomérations. » Les préfets auront à s'assurer que toutes ces communes possèdent le règlement sanitaire rendu obligatoire par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 15 février 1902 et que ce règlement est observé dans les reconstructions.

On conçoit, cependant, que les procédés impératifs pourront difficilement s'appliquer dans des circonstances si délicates. L'administration ne saurait user de la force sans provoquer des résistances et l'on peut juger, d'ailleurs, que toute violence resterait inopérante contre l'inertie et la mauvaise volonté. Il faut recourir à d'autres méthodes.

Les municipalités et les populations ne seront pas mal disposées ; elles seront, surtout ignorantes. Il faut leur expliquer ce que l'on attend d'elles, le bénéfice qu'elles ont à escompter des mesures d'ordre général qu'on leur suggère ; il faut les aider, ensuite, à accomplir le travail nécessaire : la persuasion, seule, obtiendra des résultats réels et durables.

Done double action officielle : une propagande ef-

(1) Livre I, ch. VI. p. 111.

fectuée par toutes voies utiles : tracts, affiches, réunions, conférences, propagande poursuivie devant toutes les catégories intéressées à l'organisation rationnelle des cités, c'est-à-dire en somme devant tous les citoyens mais avec des arguments différents selon leurs occupations et leur mentalité, — puis, appui effectif donné aux municipalités qui se trouveraient incapables, réduites à leurs seules ressources ou à leurs seules lumières, de dresser des plans ou d'élaborer des règlements (1).

Ces deux actions sont, dès à présent, entreprises. Elles sont destinées, toutes deux, à prendre un vaste développement. La propagande affectera des formes de plus en plus variées et souples. L'administration est en mesure de donner directions et renseignements. M. Jaussely a suggéré un système remarquable d'offices régionaux dont la création répondrait de la façon la plus complète, à tous les besoins (2). La « Renaissance des Cités » et l'Association des techniciens et hygiénistes municipaux offrent leurs conseils bénévoles. Enfin la loi Cornudet prévoit une série de commissions capables de répondre au même objet.

On peut imaginer ce qui se passera dans les communes rurales du Nord et de l'Est par le travail qui s'effectue, à l'heure présente, dans des régions récu-

(1) Le ministre de l'Intérieur conseille, ainsi, de se servir du cadastre pour étudier dès maintenant la reconstruction des villes et des villages libérés.

(2) In Agache, Aubourtin et Redont, *livre cité*, 2<sup>e</sup> partie, chapitre III.

pérées, là où l'administration a pu réaliser ses intentions. Le *Temps* a publié, le 11 janvier 1917, une information qui lui était fournie par son correspondant de Châlons-sur-Marne. Elle me paraît typique et je la reproduis sans y rien modifier :

« On commence à s'organiser dans la région pour préparer l'œuvre de reconstruction des villages détruits. Dans l'arrondissement de Vitry-le-François, particulièrement éprouvé au cours de la bataille de la Marne, cette organisation est déjà poussée assez loin. Sous l'impulsion de M. Menecier, sous-préfet et la direction de M. Poiret, ingénieur du service des améliorations agricoles, détaché du ministère de l'Agriculture et installé à la préfecture de la Marne, plusieurs réunions ont eu lieu dans les villages détruits. Aux sinistrés rassemblés, on a exposé les bienfaits d'une action collective, qui permettrait de concentrer les efforts et, à bien meilleur compte, de rebâtir sur des plans améliorés les villages ruinés. Des sociétés coopératives ont été formées, dont quelques-unes groupent les habitants de plusieurs communes et se sont tout de suite mises à l'œuvre.

« C'est ainsi que les propriétaires des villages détruits de Glannes, Huiron et Courdemanges se sont réunis hier pour être mis au courant des travaux préparatoires accomplis par le bureau de leur société. Le président, M. Lévylier, les a entretenus des plans élaborés, du concours promis par l'État pour le transport des matériaux, de la construction toute prochaine d'une voie de garage qui permettrait le déchargement

rapide de ces matériaux avec l'aide des prisonniers allemands mis à la disposition de la société.

Après de nombreuses et intéressantes demandes d'explications, la réunion s'est séparée, et les sinistrés en sont sortis avec l'espoir raffermi de voir un jour prochain leurs villages renaître de leurs ruines (1). »

Ce qui se fait à Glannes, Huiron et Courdemanges, en pleine guerre alors que toutes les énergies sont tendues vers la défense nationale, que toute activité industrielle est occupée à soutenir la lutte, que le pays y applique toutes ses ressources, laisse deviner l'œuvre qui pourra se réaliser lorsque la France victorieuse n'aura pas de pensée plus pressante que celle de panser ses blessures (2).

(1) Nous n'avons pas à envisager, ici, la reconstitution agricole qui se poursuit sous la direction du ministère de l'agriculture. M. Dariac, député de l'Orne, a exposé l'état de la question dans son rapport au nom de la commission du budget sur les crédits additionnels pour l'exercice 1917.

(2) Il me paraît nécessaire de signaler l'admirable effort accompli par la Belgique pour préparer la résurrection. En Hollande, un comité néerland-belge a jeté la base d'une organisation internationale d'urbanisme. Van der Swaelmen a publié à la Haye son livre remarquable. A Londres a été créé un Belgium Town Planning Committee. A Paris des Belges ont pris une part active à l'exposition de la Cité reconstituée et à l'École supérieure d'Art public. Enfin, le gouvernement belge, sur un rapport de M. Helleputte, ministre de l'Agriculture et des Travaux publics a promulgué, dès le 25 août 1915, un arrêté-loi qui règle les futures reconstructions d'après des principes dont nous aurions grande raison de nous inspirer. Cet arrêté-loi impose, partout, des plans généraux d'aménagement et subordonne les autorisations de construire à l'intérêt de l'esthétique, de l'hygiène et de la circulation.

## CHAPITRE II

### **Conservation et restauration.**

La destruction de monuments vénérés, destruction accomplie, le plus souvent, sans l'ombre même d'un prétexte stratégique, destruction poursuivie de sang-froid, de propos délibéré par un ennemi pour qui rien d'humain ni de grand n'est respectable, a provoqué, je ne dis pas en France mais dans tout l'univers civilisé, une indignation profonde. Au milieu de tant d'illustres victimes, l'hôtel de ville d'Arras, et, plus encore, la cathédrale de Reims ont pris une signification symbolique. Sans distinction d'opinions ni de culte tous ont ressenti, avec la même douleur, l'insulte faite aux monuments où se conservaient tant de traditions et tant de gloire.

Impuissants à empêcher le crime, nous nous sommes demandé, aussitôt, s'il était possible de le venger et de le réparer. Deux sentiments se sont alors partagés les esprits. Les uns ont voulu perpétuer à jamais, le souvenir de l'injure et, pour empêcher les colères de s'amortir, ils ont suggéré de conserver les ruines noircies et les voûtes éventrées, comme un réquisitoire éternel. Les autres ont songé à restituer aux monuments leur splendeur.

De nombreux articles, les enquêtes que journaux et revues ont publiés à ce sujet ont, avec des nuances personnelles, reflété ces deux tendances. Des pages éloquentes ont été écrites; des idées ingénieuses ou singulières ont été émises et si je voulais en entreprendre l'analyse ou la critique, il me serait facile de grossir les pages de ce livre.

La conservation des ruines comporte plus d'une difficulté. On ne désirera conserver, évidemment, que des ruines dont les formes seront expressives ou imposantes. Ces ruines garderont-elles longtemps leur aspect tragique? L'œuvre de destruction n'a pas, immédiatement produit tous ses effets: les masses disloquées, les pierres ébranlées, continueront à se dissocier; les agents atmosphériques concourront à ce travail. Des accidents pourront se produire, non sans danger pour le voisinage. La végétation parasite envahira les ruines, les couvrira d'une lèpre ou d'un voile. Au bout de quelques années, on risque d'avoir, au lieu de nobles ruines, des amas informes de décombres.

Sauf en des cas exceptionnels qu'une enquête technique aura vérifiés, il sera impossible de conserver des ruines sans y accomplir un travail confortatif très délicat, fort coûteux. Les moyens dont disposent, aujourd'hui, l'architecte et l'ingénieur permettent, d'ailleurs, d'opérer de la façon la plus discrète et la moins visible.

Ces ruines demanderont à être préservées et isolées. Elles deviendront ainsi le prétexte d'un espace libre,

jardin ou parc. En déblayant les décombres, on n'abandonnera aucune pierre sans l'avoir examinée. Ce qui sera conservé : encadrement de fenêtres, fragments de façades, sculpture ornementale, statues ou statuettes mutilées, trouvera de multiples affectations. Une partie sera disposée dans le jardin même et y fournira des motifs décoratifs ; d'autres morceaux iront au musée. Les fragments de façades pourront être remontés et appliqués contre la paroi nue de quelque édifice.

La préservation des ruines suppose que le monument a été totalement détruit, car s'il demeure partiellement utilisable, on ne renoncera sans doute pas à ses services ; il faut, de plus, que les ruines aient gardé du caractère ; il faut, enfin, que l'on puisse facilement ériger, ailleurs, le monument qui hérite de la fonction de l'organe disparu. Ces conditions seront rarement remplies et, indépendamment de tout autre considération, l'on sera conduit à envisager une restitution.

Ici, deux doctrines se heurtent. Prenons un exemple concret : voici l'hôtel de ville d'Arras, dont le beffroi s'est écroulé et qui est plus qu'aux trois quarts ruiné. Les uns proposent de le restaurer intégralement et de faire dans les plus petits détails une copie aussi absolue que possible, de l'ancien édifice. D'autres demandent que l'on conserve précieusement, comme je l'ai indiqué, tout à l'heure, tous les fragments que l'on pourra sauver, mais ils réclament la construction d'un monument original frappé à la marque de notre époque.

Cette seconde opinion me paraît la seule logique et la seule digne de nous.

Les restaurations sont d'excellents exercices pour les architectes, tant qu'elles demeurent sur le papier. Nos architectes, en Italie ou en Grèce, ont ainsi fait des relevés de ruines et échafaudé des restitutions, déployant des qualités de sagacité vraiment admirables. Mais lorsqu'on examine leurs projets on s'aperçoit qu'ils sont plus ingénieux que véridiques et que, trop souvent, ils ont prêté aux Anciens leurs propres conceptions.

Ces erreurs sont inoffensives parce que ces restaurations n'ont pas été exécutées. Au contraire, en France au *xix<sup>e</sup>* siècle, l'admiration pour le Moyen Age s'est trop souvent manifestée par une piété indiscreète.

Pendant longtemps les architectes des monuments historiques ont appliqué aux monuments qui leur étaient livrés une science remarquable et une excessive fantaisie. Viollet-le-Duc, qui avait du génie et qui nous a appris à comprendre notre architecture nationale, a donné l'exemple le plus brillant et le plus détestable.

De là, de nos jours de véhémentes protestations : « S'il ne restait, disait non sans exagération, le peintre, Carrière, s'il ne restait de rares monuments à peu près intacts, quelques pierres mutilées, on ne connaîtrait rien de la force et de la grâce de la statuaire gothique. Les restaurateurs l'ont peu à peu ensevelie sous leurs pavés informes (1) ». Carrière assurément forçait sa

(1) Eugène Carrière, *Ecrits*, p. 10.

pensée. Il n'en est pas moins vrai qu'une restauration dénature toujours ou fausse ce que l'on veut remettre au jour. Qu'on ne dise pas que l'architecte dispose de documents. Relevés, plans, photographies si abondants qu'on les suppose se révéleront toujours, à un moment donné, insuffisants. Il se présentera, en cours de restauration, des problèmes de construction qu'il faudra résoudre. Ce seront des ouvriers du xx<sup>e</sup> siècle qui travailleront avec les outils, les usages, les matériaux de notre temps. On ne s'en rendra, peut-être, pas compte tout de suite, mais, avec le recul des années, la participation inconsciente de notre goût se révélera. Il y aura du gothique-vingtième siècle comme nous avons eu du gothique Louis Philippe.

A la veille de la guerre, les restaurations étaient condamnées par les archéologues (1) et les artistes (2). Le service des monuments historiques y avait complètement renoncé (3). Il limitait son action à des travaux confortatifs : l'idée de restaurer ou de remplacer des sculptures anciennes avait été totalement abandonnée.

Cette doctrine n'a rien perdu de sa valeur. Sans doute la question a pris, tout d'un coup, une envergure inattendue. Elle n'intéressait guère que des érudits ; elle

(1) Mâle, *L'art religieux au XIII<sup>e</sup> siècle*, préface, p. 9.

(2) Rodin, dans *Les Cathédrales*, à la veille de la guerre, protestait contre les restaurations (p. 66, 75, 153, etc.) et, en particulier, contre celles qui avaient déjà été opérées à Notre-Dame de Reims. Les pages qu'il a écrites à ce propos (p. 90-92) prennent, des événements tragiques actuels, un singulier intérêt.

(3) Paul Léon, *Les monuments historiques*, 1917.

touche aujourd'hui les populations. Pour l'hôtel de ville d'Arras ou la cathédrale de Reims (1) elle devient nationale presque mondiale. Les foules s'étaient attachées à des monuments familiers; ce sera pour elles une douleur cruelle de ne plus se sentir sous leur protection. Dans une certaine mesure, on peut tenir compte de ce sentiment. Le public, assurément, n'avait pas analysé les détails et le style; il était accoutumé à la silhouette, à l'allure générale de l'église ou du beffroi. On peut demander à l'architecte qui sera chargé de l'œuvre nouvelle, de se rapprocher de certains profils, d'observer une certaine répartition de volumes. Mais cela même est, peut-être, excessif et, à coup sûr, artificiel. Soyons-en, au reste, persuadés: si le monument de demain est manqué, quelques ménagements qu'on y ait pris, il ne calmera aucun des regrets laissés par le chef-d'œuvre disparu; s'il est beau, s'il est puissant, si la foule y reconnaît l'empreinte de son idéal, sans effacer un souvenir cher, il sera immédiatement adopté.

(1) Une visite récente à Reims (le 20 janvier 1918) m'a convaincu que la cathédrale est encore vivante: si elle ne subit pas de nouveaux outrages, elle pourra aisément être rendue au culte. Des travaux confortatifs importants seront nécessaires; ils n'excèdent pas les ressources dont disposent actuellement les ingénieurs. A l'extérieur, la reconstruction des toitures, la réparation des tours et des pinacles exerceront l'ingéniosité des architectes; des œuvres originales pourront remplacer les sculptures brisées. L'intérieur, lorsque les quelques croisées d'ogives détruites auront été refaites, reprendra son aspect antérieur; aux vitraux pulvérisés on substituera des vitraux nouveaux dont les cartons demandés à nos meilleurs peintres évoqueront les assauts de la barbarie et le triomphe de la justice et du droit.

« Un art qui a la vie ne restaure pas les œuvres du passé, il les continue » a écrit Rodin (1). Créer une œuvre de notre temps, voilà la véritable façon de réparer la ruine. C'est ainsi qu'à toute époque d'art vivante on a procédé. Il n'est pas de tradition plus constante. Jamais, dans les âges de grande civilisation, on n'a, sur les fondements d'un édifice détruit par la vieillesse, par les éléments ou par les hommes, relevé un pâle et artificiel pastiche. Que le monument eût vécu une longue suite de siècles ou qu'il fût de date récente, on lui a toujours substitué un type nouveau, celui qui répondait aux aspirations de l'époque qui redressait les murailles. C'est ainsi que, sur notre sol, se sont succédées les grandes formes de l'architecture. On ne s'est pas contenté de donner une allure neuve à des édifices indépendants. Lorsqu'il s'est agi de compléter un édifice inachevé, d'ajouter un transept à une église, une aile à un palais, quand il a fallu réparer quelque partie, se relever une tour effondrée, se réparer une toiture ou une façade, les architectes n'ont pas songé, dans leurs additions ou réparations, à respecter le style des parties anciennes.

Les églises commencées à l'époque romane ont été continuées dans le style gothique et selon les formes successives que le gothique a revêtues. Celles qui n'étaient pas achevées à la Renaissance ont été poursuivies, alors, dans un style nouveau. Le dix-septième siècle et le dix-huitième, lorsqu'ils y ont ajouté, l'ont fait selon leur propre esprit, si bien que nombre

(1) Rodin, *Les Cathédrales*, p. 36.

d'églises sont, en même temps, des musées historiques d'architecture. Les édifices conçus aux époques classiques ont suivi des errements analogues : ni le Louvre, ni Versailles ne sont homogènes.

Le dix-neuvième siècle, le premier, a rompu avec ces usages. Un respect superstitieux et inintelligent du passé, une défiance excessive de lui-même l'ont constamment paralysé. Il a vécu d'imitations pour les édifices qu'il créait de toutes pièces ; il a préconisé les restaurations mécaniques et littérales.

C'était là faire à notre temps la plus sanglante injure ; c'était proclamer que l'art était mort en France, que nous n'avions rien à ajouter au trésor des siècles ; c'était commettre un suicide déplorable.

Il est temps de renoncer à ces erreurs. La France victorieuse retrouvera, demain, la confiance en elle-même qui l'avait abandonnée. Comme elle a prouvé sa grandeur morale, elle démontrera la vitalité de son art. Sur l'emplacement des chefs d'œuvre ruinés, aux flancs des chefs d'œuvre mutilés, elle renoncera à l'apologie vaine et stérile du passé ; sûre de ses forces elle proclamera sa gloire et son idéal (1).

(1) Les principes que j'expose ici ont été soutenus par MM. René Bazin, Mayor (*L'Architecture*, 1916, nos 8, 9, 10), par Dervaux (*Le beau, le vrai, l'utile*, p. 338), par Louis Bonnier (*Le Petit Messager*, 15 mars 1916), par André Michel (*Les Débats*, 30 janvier 1916), par Abel Fabre (*Petit Messager*, mai 1917), etc. Ils ont été défendus à Londres par le célèbre architecte belge Horda. Lire aussi J. Braut, *La réparation des dommages artistiques de l'invasion*, 1917.

### CHAPITRE III

#### L'Architecture nouvelle. <sup>(1)</sup>

La liberté que j'ai réclamée pour les architectes chargés des missions les plus délicates, je la demande, à plus forte raison, pour ceux qui auront à réparer ou à remplacer des monuments sans caractère, pour ceux qui construiront les immeubles de tout ordre dont se couvriront les régions libérées. Il faut qu'ils n'aient d'autres soucis que de faire œuvre utile : qu'ils élèvent, selon les indications du climat et du sol, des édifices conformes à nos idées, à nos usages, à nos besoins. S'ils procèdent ainsi, ils n'assureront pas seulement la résurrection complète du Nord et de l'Est, ils donneront, dans une circonstance émouvante et solennelle, le signal longtemps attendu d'un renouveau de notre architecture.

(1) Les livres déjà cités et Boileau, *Les préludes de l'architecture du xx<sup>e</sup> siècle*. — De Baudot, *L'architecture*, 1916. — Ch. Plumet, *Les mensonges de l'architecture contemporaine (Les arts de la vie, 1904)*. — Lucien Magne, *L'art dans l'habitation moderne*, 1887. — Storez, *L'architecture et l'art décoratif en France après la guerre*, avec une préface de Maurice Denis, 1915 (tirage à part de la *Grande Revue*, octobre 1915). — Charles Girault (*L'architecture*, 1916). — Marc Croisilles, *Maisons d'aujourd'hui et de demain (Les arts de la vie, 1905)*. — Pascal Forthuny, *Le fer, Le ciment armé (Humanité, 12 août et 23 septembre 1913)*. — Berlage, *L'art et la Société (Art et Technique, 1913-1914)*.

Les conditions, dira-t-on, ne seront pas favorables. Les ressources seront médiocres, partout on sera obligé de procéder avec une stricte économie. Et je réponds : bienheureuse pauvreté, pauvreté bienfaisante si elle est capable de nous délivrer de tant d'abus dont nous souffrons.

Les architectes renonceront à couronner leurs édifices de dômes ambitieux, qui affligent le regard, masses prétentieuses sans utilisation possible.

Trop coûteux, les frontons arrondis ou triangulaires, les avant-corps imaginés sans nécessité pour avoir l'occasion de placer des pilastres, des demi-colonnes et des entablements. Plus de vestibules disproportionnés, préambules qui n'annoncent rien, d'escaliers monumentaux sans objet, morceaux de bravoure que l'architecte consacre à sa seule gloire. Il faudra réfréner cette parure exubérante, cette décoration plaquée, dont l'architecte revêt, trop souvent, son édifice comme s'il avait honte de le montrer nu. Ornementation littéralement copiée des styles anciens, motifs empruntés, d'une façon plus légitime, à notre flore mais prodigués sans convenance véritable et parfois hors d'échelle.

L'argent manquera pour faire venir de loin, à grands frais, des matériaux rares, marbres, porphyres, albâtre. Il faudra emprunter aux carrières du pays, user de la brique, partout abondante parce qu'aisément transportable, employer le fer, le ciment armé.

Aurons-nous donc, pour couronner nos cités reconstituées, des abris, des hangars, suffisants pour les

besoins mais indigents et sans beauté ? Nous aurons de la saine, de la véritable architecture.

Ce que la pauvreté interdit est proscrit par la raison. Il n'est pas de matériaux vils ou méprisables. On peut faire des chefs d'œuvre avec la brique qui n'est pas déplacée à Versailles.

Le fer, le ciment armé sont des matériaux vraiment adaptés à la vie contemporaine. Le fer est loin d'avoir épuisé toutes les combinaisons dont-il est susceptible. Le ciment armé, matériel tout récent, offre plus d'inconnu encore. Avec ces éléments, qui manquèrent aux artistes du passé, nos architectes disposent d'une puissance inouïe ; ils sont en mesure de réaliser des audaces naguère interdites et de le faire selon des formules neuves.

Ils appliqueront leurs efforts à des programmes renouvelés ou inédits. J'ai montré que la conception de l'hôpital est en perpétuelle évolution. J'ai indiqué une organisation nouvelle pour nos musées. Les œuvres sociales commencent à peine à s'installer ; les maisons de vie sociale sont à l'état de pur projet. Il n'est point de monument à usage public pour lequel l'architecte puisse se reposer sur des traditions établies. Les gares de nos chemins de fer sont en pleine transformation (1).

Combien d'activités, jadis à l'aise dans une boutique ou dans un appartement, se sont hypertrophiées

(1) André Fontainas, *Esthétique des gares* (*Les arts de la vie*, 1903). — Max Doumic, *L'architecture d'aujourd'hui*, 1897, p. 22 (sur les gares allemandes).

au point de dépasser l'importance des constructions officielles. Magasins de nouveauté, bazars, épiceries centrales, établissements de crédit, hôtels de voyageurs, salles de spectacle ou de plaisir, cinémas, grands cafés, casinos proposent aux architectes des programmes dont le caractère est nouveau et dont quelques-uns sont vraiment magnifiques.

Réfléchissez à toutes les difficultés et aux incomparables ressources qu'offre la création d'un grand magasin. Il s'agit de rassembler dans le même édifice, les marchandises les plus variées. Aucune d'elle ne doit être sacrifiée. Chaque comptoir doit disposer immédiatement de toutes ses richesses, tenir prêts les objets qu'on ne peut exposer, se ravitailler facilement. Entre tous les comptoirs il convient d'établir un ordre général et de multiples harmonies. Le magasin doit être une fête pour les yeux et la disposition doit en être logique.

Ajoutez à cela les caisses, les bureaux d'emballage, d'expédition, les services qui échappent aux regards du public, réception des marchandises, réserves, ateliers, bureaux de comptabilité, locaux destinés à la direction, au personnel. Le problème offre, on le voit, une complexité inouïe. La moindre difficulté n'est pas d'assurer à la foule, que l'on veut attirer et retenir, la commodité des accès, la facilité de la circulation et la sécurité.

En revanche, l'occasion est admirable pour déployer de l'originalité et créer de la beauté. Grandes baies par lesquelles pénétrera largement la lumière, esca-

liers monumentaux, immenses galeries, halls plus élevés qu'une voûte d'église, permettront les réussites brillantes tandis que les techniciens admireront l'usage des matériaux, l'habileté à donner le minimum de volume à une armature résistante ou étudieront le système adopté pour distribuer l'éclairage artificiel.

L'usine, pourvue de l'outillage moderne, usine saine, aérée où des milliers d'ouvriers accomplissent leur travail avec le maximum de sécurité et de commodité et le minimum de fatigue ne se prête pas moins à l'ingéniosité. Complétée par des aménagements souvent oubliés jusqu'ici et pourtant indispensables : garages de bicyclettes, vestiaires, lavabos, elle comporte encore dans toutes les industries qui paraissent réclamer des présences prolongées, des salles à manger, des salles de repos. Le développement du travail des femmes déterminé par la guerre entraîne des installations spéciales, telles que des crèches annexes et des salles d'allaitement. L'horizon s'élargit encore si l'on veut prendre exemple de l'Amérique où l'usine devient le centre de la vie de l'ouvrier auquel elle offre salles de bains, de lecture et de jeux (1).

A côté de ces grands problèmes, d'autres, qui paraissent minuscules, seraient susceptibles d'être totalement renouvelés. La plupart de nos boutiques : épicerie, charcuterie, boucherie, mercerie ou papeterie

(1) Bargy, *Les usines clubs en Amérique* (*Revue Universelle*, mai 1933).

sont agencées d'une façon déplorable et demanderaient à être réorganisées.

Enfin la maison d'habitation offre aux architectes un champ de recherches presque illimité. Laissant de côté l'habitation rurale, en faveur de laquelle, un grand effort va être accompli, si nous regardons l'immeuble urbain et, en particulier, la maison à loyers, nous pouvons affirmer que tous les éléments dont elle se constitue sont, à l'heure présente, sujets à révision (1).

Les procédés de construction anciens imposaient la superposition des murs intérieurs et par conséquent l'identité de distribution des appartements d'étage à étage. Cette identité dont chaque famille devait s'accommoder, quels que fussent le nombre de ses membres, leur âge, leurs occupations, peut être, désormais, rompue. Le fer et le ciment autorisent des dispositions multiples, voire des cloisonnements mobiles ou modifiables.

C'était un lieu commun d'affirmer que, sous nos climats, les terrasses à l'italienne étaient impraticables ; les toits en pente paraissaient nécessaires à l'écoulement des pluies. Il est aisé, à présent, grâce au ciment armé, de protéger une maison avec une toiture absolument imperméable et rien ne s'oppose à l'établissement de terrasses, sinon nos habitudes et

(1) Roger Marx, *L'art social*, p. 37, envisage la création des services collectifs dans les maisons à loyers et rappelle le mot de Proud'hon, que nous avons « à trouver le type des maisons d'habitation. »

nos préjugés. Aux toits en pente, on peut, tout au moins, substituer une superposition de deux ou trois étages en retrait.

La muraille même, la muraille, dont la paroi inflexible semblait échapper aux entreprises de l'artiste, cède, à son tour, devant une volonté créatrice. La maison à gradins que MM. Sauvage et Sarrazin ont construite, à Paris, 26, rue Vavin, par une série de retraits successifs distribuée à chaque étage, directement, l'air et la pleine lumière du jour.

Avec de tels moyens et aux prises avec de tels programmes, nos architectes auront à accomplir une œuvre magnifique. La recherche passionnée de la logique les guidera vers la beauté. Pour nourrir leurs imaginations, ils puiseront dans un fonds auquel, avant eux, il n'a pas été beaucoup touché. Les formes régionales, que nous scrutons aujourd'hui dans les constructions rurales, les inspireront peut-être ; ainsi, les chants populaires ont servi de thèmes aux compositions des musiciens les plus savants et les plus sévères.

Il y a de longues années que des esprits perspicaces ont annoncé la régénération de l'architecture. « De nos usages actuels inconnus des anciens, des besoins et des découvertes de notre civilisation, écrivait Théophile Gautier, jailliront tout naturellement de nouvelles formes. » Des architectes de grand talent, par leurs enseignements, par leurs ouvrages, ont ouvert les voies nouvelles et donné les premiers exemples. Labrousse, Sédille, Vaudremer, Viollet-le-Duc, de

Baudot, parmi les morts, MM. Louis Bonnier, Plumet, Sorel, Paquet, Dervaux, Lecœur, pour ne citer que quelques-uns des vivants, sont les pionniers qui nous guident. Hors de France, les travaux de Horta, de Berlage ou de Sullivan montrent, de la Belgique, de la Hollande aux Etats-Unis, sans oublier les efforts allemands qu'il serait puéril de passer sous silence, une convergente gestation vers un style que nous entrevoyons sans l'avoir réalisé.

C'est de la France, j'en ai l'ardent espoir, que le monde recevra, une fois encore, la formule attendue. Un seul élément nous manquait hier pour la créer, c'était le sentiment enthousiaste qui, aux grandes époques, a soulevé les peuples et exalté les artistes emportés par un élan unanime (1). La France libérée et libératrice connaîtra ce frisson qui magnifie les âmes. L'architecture nouvelle jaillira de la victoire. Elle surgira au milieu de la floraison dont se pareront nos régions martyres lorsqu'elles auront été rappelées de l'abîme où elles sont plongées et renaîtront sous l'égide de la Justice et du Droit.

---

(1) « Toute grande architecture, a dit Ruskin, dans *La couronne d'olivier sauvage*, est le résultat et l'interprète d'une grande religion nationale. »

## CONCLUSION

---

J'ai essayé de le montrer : une obligation commune s'imposera à tous ceux qui, au lendemain de la guerre, auront la mission de relever les villes et les villages détruits ou mutilés. Qu'il s'agisse de l'aménagement de la cité, du tracé de ses voies et de ses places, de la répartition des monuments publics, que l'on envisage les espaces libres, les conditions d'extension, que l'on songe à la construction des édifices collectifs ou des habitations privées, en aucun cas, il ne sera fait œuvre valable si l'on se contente de suivre les errements passés.

Une action novatrice, une volonté virile, un esprit réfléchi d'organisation seront partout nécessaires. Les cités ressuscitées doivent devenir de parfaits instruments, adaptés à tous les besoins de la vie. Pour réaliser un tel idéal, il sera fait appel à toutes les ressources de la science, au concours de toutes les techniques.

Mais la réparation ne s'accomplira pas uniquement par le concours des savants et des techniciens. Le problème ne concerne pas seulement les ingénieurs et les architectes. Tous les intérêts sont, ici, engagés ; toutes les bonnes volontés y doivent donc concourir. Nulle

œuvre ne doit être plus populaire. Elle échouerait si elle n'était soutenue par une sympathie universelle : elle aura un caractère national.

Les régions envahies recevront ainsi la compensation qui leur est due. Au sortir d'un long martyre, elles renaîtront plus puissantes et plus belles. Un pas immense y sera accompli. Tout le pays applaudira à cette résurrection et bénéficiera de ce progrès. La France se démentirait elle-même si, au lendemain de l'épreuve qui l'a magnifiée, elle reprenait le cours médiocre de sa vie antérieure. Digne de ceux qui l'ont défendue, fidèle à ses morts, elle déploiera dans les arts de la paix une activité accrue. Pour cette activité il faut des cadres améliorés et élargis et c'est pourquoi la réorganisation des cités doit s'opérer à travers tout le territoire.

Villes, bourgs et villages, régénérés selon une pensée de méthode et de solidarité, assureront à tous les citoyens un milieu salubre, se prêteront à toutes les exigences de l'activité économique, s'ordonneront avec harmonie. Ils seconderont la prospérité matérielle et morale dont ils seront les signes visibles et couvriront d'une parure de beauté la terre de France héroïque et meurtrie, glorieuse de son passé et confiante dans l'avenir.

31 janvier 1918.

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

Préface par M. Louis Bonnier . . . . .	7
Introduction . . . . .	11

### LIVRE I. — L'ORGANISATION NÉCESSAIRE.

Ch. I. — <i>L'âme des cités</i> . . . . .	15
Ch. II. — <i>La crise actuelle et l'avenir des cités</i> . .	31
Ch. III. — <i>La nécessité et l'objet de l'organisa- tion des cités</i> . . . . .	55
Ch. IV. — <i>Le respect de la nature et du passé et le culte de la vie</i> . . . . .	70
Ch. V. — <i>Coup d'œil sur le passé et autour de nous</i> . . . . .	83
Ch. VI. — <i>La législation urbaine</i> . . . . .	95
Ch. VII. — <i>Les concours nécessaires et la prépa- ration d'un plan</i> . . . . .	115

### LIVRE II. — LES ÉLÉMENTS DE LA CITÉ.

Ch. I. — <i>Les voies publiques et la circulation</i> . .	131
Ch. II. — <i>Les espaces libres</i> . . . . .	163
Ch. III. — <i>La répartition des monuments publics</i>	178
Ch. IV. — <i>La révision des services publics</i> . .	184

Ch. V. — <i>La construction des monuments publics</i>	189
Ch. VI. — <i>La réglementation de la propriété privée</i> . . . . .	207
Ch. VII. — <i>Plans d'extension et cités-jardins.</i> . .	220
Ch. VIII. — <i>Le village</i> . . . . .	232
LIVRE III. — LA RÉSURRECTION DES CITÉS DÉTRUITES.	
Ch. I. — <i>L'œuvre de réparation</i> . . . . .	239
Ch. II. — <i>Conservation et restaurations.</i> . . . .	269
Ch. III. — <i>L'architecture nouvelle</i> . . . . .	277
Conclusion . . . . .	285

CHOIX DE LIVRES  
PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE  
**PAYOT & C<sup>IE</sup>, PARIS**

106, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 106

---

(Mars 1918)



*MM. PAYOT & C<sup>ie</sup> enverront leur catalogue et la  
liste de leurs prochaines publications à tout lecteur  
qui en fera la demande.*